

GÉOGRAPHIE
CONTEMPORAINE

Geographie et société

Sous la direction de
Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif



Presses de l'Université du Québec

*Géographie
et société*

VERS UNE GÉOGRAPHIE CITOYENNE



Collection sous la direction de
Juan-Luis Klein et Suzanne Laurin

L'Espace économique mondial

Les économies avancées et la mondialisation

Jean-Paul Rodrigue

2000, ISBN 2-7605-1037-9, 534 pages, D-1037

Les espaces dégradés

Contraintes et conquêtes

Sous la direction de Gilles Sénécal et Diane Saint-Laurent

2000, ISBN 2-7605-1071-9, 280 pages, D-1071

Le Québec en changement

Entre l'espérance et l'exclusion

Sous la direction de Pierre Bruneau

2000, ISBN 2-7605-1058-1, 242 pages, D-1058

L'éducation géographique, 2^e édition

Formation du citoyen et conscience territoriale

Sous la direction de Juan-Luis Klein et Suzanne Laurin

1999, ISBN 2-7605-1052-2, 270 pages, D-1052

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096

Courriel : puq@puq.quebec.ca • Internet : www.puq.quebec.ca

Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone : (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

FRANCE

DIFFUSION DE L'ÉDITION QUÉBÉCOISE

30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France

Téléphone : 33 1 43 54 49 02

Télécopieur : 33 1 43 54 39 15

SUISSE

GM DIFFUSION SA

Rue d'Etraz 2, CH-1027 Lonay, Suisse

Téléphone : 021 803 26 26

Télécopieur : 021 803 26 29



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Geographie et société

VERS UNE GÉOGRAPHIE CITOYENNE

Sous la direction de
Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif

2001



Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

Données de catalogue avant publication (Canada)

Vedette principale au titre ;

Géographie et société : vers une géographie citoyenne

(Géographie contemporaine)

Textes présentés lors d'un congrès tenu à l'Université du Québec à Montréal en avril 2000.

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1090-5

1. Géographie – Philosophie – Congrès. 2. Géographie sociale – Congrès.
3. Territorialité humaine – Congrès. 4. Aménagement du territoire – Congrès.
5. Géographie – Congrès. I. Laurin, Suzanne, 1950- . II. Klein, Juan-Luis.
III. Tardif, Carole, 1964- . IV. Titre. V. Collection.

G70.G48 2001

910'01

C2001-941094-8

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Révision linguistique : GISLAINE BARRETTE

Mise en pages : CARACTÉRA PRODUCTION GRAPHIQUE INC.

Couverture : Illustration : MARIE-VIOLAINE LAMARCHE

Conception : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2001 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2001 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^{er} trimestre 2001

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada



TABLE DES MATIÈRES

Introduction Géographie et société	
Vers une géographie citoyenne	1
<i>Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif</i>	
PARTIE 1 Un regard géographique	13
Chapitre 1 Société-Monde	
Le tournant géographique	15
<i>Jacques Lévy</i>	
1.1. Fragments d'une société-Monde	16
1.2. Le brouillon d'une société politique	25
1.3. Les matins de la géographie	30
1.4. Quatre humanités	36
Bibliographie	41

Chapitre 2	La mondialisation et le territoire	
	La vision du géographe	43
	<i>Daniel Hiernaux-Nicolas</i>	
2.1.	Mondialisation, territoire et géographie	44
2.2.	La mondialisation au Mexique	50
2.3.	Mise en cartes : la dimension géographique de la mondialisation au Mexique	54
2.4.	Les géographes et la mondialisation : un rôle accru, mais complexe	55
	Bibliographie	59
Chapitre 3	Une géomorphologie socialement utile	
	La question des risques naturels	61
	<i>Bernard Hétu</i>	
3.1.	Aléas, catastrophes et risques naturels	63
3.2.	Expliquer les catastrophes « naturelles »	66
3.3.	Vers une solution : quelques pistes	81
3.4.	Le réveil des géographes	88
	Bibliographie	89
Chapitre 4	Les SIG en géographie	
	Outil de démocratisation ou instrument élitiste ? ..	93
	<i>Marius Thériault</i>	
4.1.	Mise en contexte	94
4.2.	Géographie expérimentale ou vers un retour à l'empirisme ?	98
4.3.	Les géographes sont-ils bien préparés ?	100
4.4.	Le paradoxe informationnel	102
4.5.	Des enjeux éthiques nouveaux	104
4.6.	Conclusion	107
	Bibliographie	108
Chapitre 5	L'environnement sous le signe du sujet	
	Aspects des territoires en devenir	109
	<i>Gilles Sénécal et Nathalie Bouvier</i>	
5.1.	L'émergence du sujet dans la science du territoire	111
5.2.	La fin des territoires ?	113
5.3.	Trois figures contemporaines du territoire	115

5.4. Quelle territorialité pour demain?	119
Bibliographie	120
Chapitre 6 Du terrain à l'amphi	
Le mandat des géographes	123
<i>Rodolphe De Koninck</i>	
6.1. Le mandat des géographes: rechercher	124
6.2. Le mandat des géographes: enseigner	131
6.3. Exorciser la mondialisation	134
Bibliographie	136
<i>Commentaire</i> La culture géographique	139
<i>Louis Dupont</i>	
 PARTIE 2 Quelques problématiques	
sociospatiales	145
 Chapitre 7 L'intervention géographique	
Les dilemmes éthiques et politiques	
du développement local	147
<i>Martin Simard</i>	
7.1. Politique locale et développement: un bilan historique	150
7.2. Les modèles d'intervention	153
7.3. Le positionnement des intervenants locaux	156
7.4. Les dilemmes des acteurs locaux	162
7.5. Conclusion	163
Bibliographie	165
 Chapitre 8 L'étude de l'innovation technologique	
La pertinence de l'analyse géographique	171
<i>David Doloreux</i>	
8.1. Innovation et développement régional	172
8.2. L'innovation et le rôle de la géographie	175
8.3. La diffusion de la géographie et l'analyse	
de l'innovation technologique	178
8.4. Conclusion	182
Bibliographie	183

Chapitre 9	Institution et territoire	
	La place de l'université	185
	<i>Carole Tardif</i>	
9.1.	Un paradigme-dispositif de développement territorialisé	187
9.2.	L'épaisseur institutionnelle locale : la construction du territoire	189
9.3.	Épaisseur institutionnelle : université-territoire-développement	191
9.4.	Conclusion	194
	Bibliographie	195
Chapitre 10	La géographie et la révolution de l'information	199
	<i>Danielle J. Marceau</i>	
10.1.	Une société en mutation : la révolution de l'information	200
10.2.	Les technologies de l'information géographique	203
10.3.	Impacts des technologies de l'information géographique sur la société et la géographie	205
10.4.	Conclusion	210
	Bibliographie	211
<i>Commentaire</i>	Géographie et aménagement	
	Même combat	215
	<i>Paul Villeneuve</i>	
	Très petite histoire des rapports entre la géographie et l'aménagement au Québec	216
	Décoder le nouveau contexte	216
	Fabriquer des outils d'aide à la décision	218
	Bibliographie	219
<i>Commentaire</i>	L'effet SIG	
	sur la profession géographique	221
	<i>Anne Gilbert</i>	
	Le paradoxe des SIG	221
	D'un problème technique à un problème humain	222
	Pour une éducation géographique	224

<i>Commentaire</i>	Expertise géographique et demande sociale	
	Quelle relation ?	227
	<i>Martin Vanier</i>	
PARTIE 3	Lieux d'intervention	235
Chapitre 11	Démocratie, géographie	
	et aménagement du territoire	
	Le cas du quartier Saint-Roch à Québec	237
	<i>Guy Mercier</i>	
11.1.	Comprendre le bouleversement actuel	
	des conditions géographiques	238
11.2.	Le dilemme de la démocratie et de la bureaucratie	242
	Bibliographie	252
Chapitre 12	Gouvernance environnementale	
	et évaluation des impacts sociaux	
	Un défi de citoyenneté	257
	<i>Christiane Gagnon</i>	
12.1.	Gouvernance environnementale	
	et approche géographique	258
12.2.	Les contours de la gouvernance environnementale	259
12.3.	Limites et défis de la gouvernance environnementale	261
12.4.	La répartition du pouvoir : un défi continuél	263
12.5.	Conclusion	267
	Bibliographie	269
Chapitre 13	Penser géographiquement	
	l'exercice de la citoyenneté	271
	<i>Michel Parazelli</i>	
13.1.	Adhocratie et individualismes	273
13.2.	La dimension sociospatiale de l'exercice de la citoyenneté ..	276
13.3.	Une piste d'organisation collective favorisant	
	la citoyenneté	280
13.4.	Conclusion	284
	Bibliographie	285

Chapitre 14 **Saisir le « monde » à l’heure de la mondialisation**
Le défi d’une géographie de culture 289
Robert Gerald Cecil

14.1. La nature des géographes 290
14.2. La notion de territoire dans le tiers-monde 291
14.3. Deux exemples de diversité socioterritoriale 292
14.4. La géographie du tiers-monde dans un contexte de mondialisation 294
14.5. Des propositions insensées mais réalistes 297
14.6. Conclusion 299
Bibliographie 299

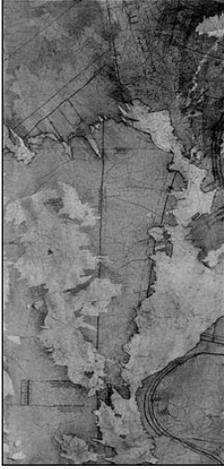
Chapitre 15 **L’éducation géographique au collégial**
L’expérience des stages étudiants à l’étranger 301
Louise Levac

15.1. La géographie au collégial: une présence discrète 301
15.2. Les stages étudiants à l’étranger: une nouvelle tendance 304
15.3. Passeport-Europe: une nouvelle initiative 304
15.4. Une activité pédagogique significative, à certaines conditions 306
15.5. Une belle occasion de raisonnement géographique et de développement de la conscience territoriale 308
15.6. Conclusion 310
Bibliographie 310

Commentaire **La réforme du curriculum**
Relier géographie et société à l’école 311
Marie-Noëlle Soumeillant

Conclusion Table ronde virtuelle
L’avenir de la géographie 315

INTRODUCTION



GÉOGRAPHIE ET SOCIÉTÉ VERS UNE GÉOGRAPHIE CITOYENNE

**Suzanne Laurin,
Juan-Luis Klein et
Carole Tardif***

Université du Québec à Montréal

Les livres ont une histoire. Celle-ci débute avec la publication du premier volume de la collection Géographie contemporaine *L'éducation géographique, formation du citoyen et conscience territoriale* (Klein et Laurin, 1998), présenté comme une contribution à la réflexion sur la place et le rôle de la géographie dans la formation du citoyen. Selon ce programme, la réflexion s'est poursuivie sur le rôle social de la géographie et, notamment, sur la nécessaire mise à jour des connaissances géographiques utiles pour justement remplir ce rôle et répondre à la demande sociale. Or, d'autres l'ont également constaté, ce travail évolue dans un certain paradoxe entre l'importance de plus en plus grande des questions spatiales et territoriales dans les sociétés et la faible présence des géographes là où ces débats se font et où les décisions se prennent (Knafou, 1997). Ainsi, jamais les concepts d'espace et de territoire n'ont été aussi présents dans les tentatives d'explication et d'interprétation que suscitent les multiples

* laurin.suzanne@uqam.ca – klein.juan-luis@uqam.ca – caroletardif@hotmail.com

transformations sociales, politiques et économiques de nos sociétés. Jamais n'avait-on autant parlé, du moins au cours de l'histoire récente, de phénomènes territoriaux telles la mondialisation, l'émergence du local ou la décentralisation. Jamais l'environnement n'avait soulevé autant de débats, aussi bien au niveau local qu'à l'échelle globale. Jamais, non plus, n'avait-on disposé d'outils de représentation du territoire aussi performants que les systèmes d'information géographique. En fait, jamais l'information géographique n'avait été rendue aussi accessible, surtout grâce aux technologies d'information et de télécommunication qui bouleversent les notions de proximité et de distance. Or, force est de constater que les géographes sont peu présents dans ces débats, comme s'ils ne prenaient pas pleinement la mesure de la géographie.

Comment comprendre autrement le désengagement des géographes du débat sur les enjeux territoriaux liés à la question nationale québécoise, par exemple ? Au Québec, durant l'année 2000, de nombreux écrits, débats publics et conférences provenant du vaste spectre des disciplines sociales ont permis l'expression d'une grande diversité d'idées et de points de vue sur cette question où les géographes ont pourtant brillé par leur absence. Autre exemple : au moment où tous s'accordent pour dire que la mondialisation pose le défi d'une citoyenneté informée des différentes possibilités qu'offre le territoire, comment comprendre que le ministère de l'Éducation du Québec réduise de façon significative le nombre d'heures allouées à l'enseignement de la géographie à l'école, et ce, sans susciter aucune réaction de la collectivité, pas même des géographes¹ ? La société québécoise a une conscience territoriale faible, disions-nous dans *L'éducation géographique*. Encore faut-il que les institutions géographiques prennent la responsabilité qui leur revient en premier lieu de promouvoir son renforcement.

Il y a certes un décalage, qu'il nous faudrait d'ailleurs étudier et comprendre plus à fond, entre le savoir géographique institutionnel, de plus en plus dévalorisé faut-il le souligner, et la vitalité de la demande sociale à cet égard. En effet, il y a un hiatus entre la façon dont les institutions perçoivent et font la géographie et le besoin exprimé en matière de connaissance géographique dans la société. En l'absence d'une contribution institutionnelle, les citoyens s'abreuvent à des sources non traditionnelles, ce qui explique la présence grandissante de la « paragéographie » dans la culture quotidienne. Des revues telles *National Geographic*, *GEO* ou

1. Et ce nonobstant la création d'une coalition contre la réduction de l'enseignement de la géographie et la publication d'un cahier spécial sur le sujet dans le journal *Le Devoir* (édition du samedi 7 et dimanche 8 avril 2001). Ces actions ont été importantes, mais elles sont le résultat de l'action d'une personne et, ainsi, ne peuvent pas être considérées comme des « actions collectives ».

Geographica, des postes de télévision spécialisés tels *Discovery* ou *Évasion*, des journaux publiant des cahiers spécifiques sur les voyages, sont autant de moyens permettant l'accès à une culture géographique intuitive, largement utilitaire et caractérisée par des mystifications importantes.

Dans le sillon ouvert par *L'éducation géographique*, il nous a semblé crucial de rediscuter la relation de la géographie à la société afin d'examiner les conditions nécessaires à la construction d'un discours géographique pertinent et approprié à la demande sociale. Cet objectif nous a conduit à l'organisation du forum tenu en avril 2000 à l'Université du Québec à Montréal, sous le titre *La société en redéfinition: la place de la géographie*, forum qui a réuni des géographes du Québec et du Canada, avec la participation de géographes étrangers. Au-delà de 270 participants ont assisté aux différentes activités, ce qui témoigne bien de l'intérêt que suscite une telle question chez les géographes, surtout chez les jeunes venus en grand nombre. Ensemble, ces géographes se sont penchés sur des thèmes tels l'expertise du géographe, la géographie et l'environnement, les défis à relever par les «jeunes géographes», la place de la géographie dans l'institution universitaire, les liens entre la technologie et la géographie, la géographie et la citoyenneté ainsi que la culture géographique. Ce livre résulte des réflexions réalisées dans le cadre du forum. Carrefour d'idées, lieu de rencontre et d'échanges, ce livre s'est cristallisé autour d'une question centrale: comment faire pour que la connaissance produite par les géographes participe de la compréhension des grandes questions sociales de l'heure?

Ce n'est certainement pas la première fois – ni sans doute la dernière – que les géographes font le point sur la place et le rôle de la géographie dans la société². Ils l'ont fait à plusieurs reprises, au point que certains observateurs leur reprochent d'être dans un état de crise existentielle permanente³. En effet, le développement exponentiel des connaissances et l'essor fulgurant des sciences sociales durant les années d'après-guerre ont amené les géographes à s'interroger sur leur discipline. Jusque-là, rassurée par le développement tranquille insufflé par Vidal de la Blache,

2. Mentionnons, à titre d'exemples, deux moments marquants dans la vie de la géographie québécoise des 25 dernières années: Beaugard, L. (1976), *L'avenir de l'histoire et de la géographie*, Comité international d'historiens et de géographes de langue française, actes du colloque tenu à Bromont en 1974; le numéro spécial des *Cahiers de géographie du Québec*, «Géographie: états des lieux» débat transatlantique avec Espace-Temps, vol. 32, n° 87, décembre 1988.

3. Le collègue Daniel Latouche par exemple, à l'occasion du colloque de *l'Atlas du Québec et de ses régions* et de l'Association professionnelle des géographes du Québec réalisé en mai 2001, s'étonnait de cette tendance des géographes à s'interroger sur leur rôle social. Il y voyait un obstacle à l'élaboration de propositions originales de la part des géographes.

formant pour l'essentiel des enseignants de niveau secondaire, largement tournée sur elle-même, l'institution géographique s'appliquait à décrire de façon minutieuse les lieux qui composaient le territoire. Ce faisant, elle écartait la réflexion épistémologique sur son objet. « Ça, c'est de la philosophie, pas de la géographie », répondait par exemple C. Peguy, professeur réputé de l'Institut de géographie alpine de Grenoble, à une question qui lui était posée concernant la place du territoire comme facteur explicatif du développement des sociétés⁴.

Or, depuis les années 1970, l'institution géographique a été brassée par d'importantes remises en question. D'abord, des géographes anglo-saxons tels W. Bunge, B.L. Berry et D. Harvey, imprégnés de la soi-disant « theoretical revolution », c'est-à-dire de l'influence des méthodes quantitatives, réalisent des analyses basées sur des méthodes quantitatives complexes adoptant des modèles géométriques. Essayant de dépasser la description, typique de la géographie traditionnelle, plusieurs auteurs se lancent ainsi à la découverte des « lois spatiales », à la suite des travaux sur les places centrales que A. Lösch et W. Christaller avaient commencés dans l'Allemagne des années 1930, ce qui donne lieu à la « nouvelle géographie ».

Toujours dans les années 1970, des géographes inspirés du structuralisme et de l'économie politique marxiste, tels R. Peet aux États-Unis et J. Lévy en France, ainsi que d'autres chercheurs insatisfaits du cadre étroit des lois spatiales de la « nouvelle géographie » (D. Harvey et W. Bunge, entre autres), essaient d'apporter une réponse aux insuffisances analytiques de la géographie quantitative anglo-saxonne. Ils développeront alors une approche globale de l'espace où les acteurs sont déterminés ou surdéterminés par leur place dans la structure des rapports de production. Cette approche inspire les tenants de ce qui est connu comme la « géographie critique » (De Koninck, 1984).

Enfin, au cours des années 1980 en France, des géographes réunis autour de la revue *L'espace géographique* et du Groupe Reclus, créé par R. Brunet à Montpellier, élaborent un ensemble de symboles nommés chorèmes, sorte d'alphabet de l'espace permettant l'élaboration de représentations schématiques du territoire. Autour de Brunet se met alors en place la « maison de la géographie » qui a accueilli un grand nombre de géographes français et donné lieu à d'importantes réflexions sur l'espace comme produit social.

4. Cette question lui a été posée lors d'un séjour au Québec, au début des années 1980, alors qu'il présentait une conférence au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Ce renouveau de la géographie a un effet crucial sur la définition de son objet. L'espace, abstrait, généralisable et donc « modélisable », rationnel et donc gouvernable, devient l'objet abstrait et donc généralisable, rationnel et donc gouvernable, s'érige en objet principal de la géographie. Ceci permet la réalisation d'une somme de travaux impressionnants en géographie quantitative avec la quantité d'information analysée, en géographie critique grâce à la profondeur de l'analyse théorique des rapports société-espace, et avec le développement de la géographie chorématique. Toutefois, le territoire et la spécificité des lieux perdent de l'importance au profit d'une conception de l'espace plus abstraite et globalisante. Le territoire et le lieu, avec leurs acteurs et leurs spécificités, ont ainsi été progressivement écartés de la géographie.

Or, dès la fin des années 1980, les changements géopolitiques, aussi bien au niveau supranational qu'au niveau infranational, remettent les lieux et le territoire « à l'agenda », comme le dit D. Massey (2001), renversant la tendance. Les espaces nationaux s'effacent devant une société qui semble vouloir se reterritorialiser, se relocaliser ; la fin du siècle voit donc émerger de nouveaux rapports à l'espace où le local et les lieux produisent du sens et des identités collectives que la société globalisée n'arrivait plus à susciter. Voilà la source de la demande sociale en termes de connaissance territoriale et en termes de savoir géographique.

Le territoire est fini, déclare B. Badie (1995), mais il se réfère à une conception particulière du territoire : des espaces délimités par des frontières étanches, façonnés par des forces centripètes et des rapports centre-périphérie, suscitant une appartenance globale de type patriotique. Probablement, en effet, ce territoire-là est-il fini. Mais si on conçoit le territoire comme l'expression matérielle de la médiatisation des rapports entre les individus ainsi qu'entre les individus et les diverses échelles du collectif (local, régional, national et mondial), autrement dit, en rappelant l'image de Claval, comme une sorte de ciment du lien social, le territoire non seulement n'est pas fini, mais, au contraire, il est devenu une catégorie majeure de la structuration (au sens de Giddens) de ce que Lévy a appelé l'« espace-Monde ».

Certes, les forces qui façonnent maintenant le territoire ne sont plus celles d'autrefois. Les forces qui découpaient des territoires aux limites politiques et administratives étanches et bien définies perdent de plus en plus de leur puissance explicative comparativement aux nouvelles forces structurant l'espace, tels le capital financier et les communications, qui se traduisent par des flux (d'information, d'investissements, de marchandises, de personnes, d'entreprises, etc.) et des nœuds (métropolisation, corridors productifs, etc.). Flux et nœuds « configurent » alors un territoire informationnel et réticulaire qui se présente sous une forme

« archipelagique », comme le soutiennent Veltz (1996) pour ce qui est de l'économie et Viard (1994) pour ce qui est du social. Ce territoire génère des identités multiples et pose de nouveaux problèmes de gouvernance, aux plans économique, social et environnemental.

Ces restructurations territoriales et leurs impacts demandent un ajustement des institutions géographiques. Mais poussés à l'adaptation pour assurer la survie de leur domaine scientifique et professionnel, certains départements universitaires de géographie n'ont pas hésité à épouser les tendances dominantes qui mettent l'accent sur la professionnalisation et la technique, sacrifiant ainsi le potentiel critique de la géographie. Combien d'études se sont intéressées à l'évolution du savoir géographique et, plus spécifiquement, à ses modes d'insertion institutionnelle et sociale, en contexte québécois et canadien ? Mais qui peut encore s'y intéresser quand les milieux institutionnels où habituellement ce type de savoir se construit s'effritent ou sont marginalisés ? D'ailleurs, voilà peut-être un mot à réhabiliter en géographie, celui de marge, sorte de lieu d'ancrage de la pensée, un écart à la norme de l'utilitarisme qui caractérise le plus souvent la géographie universitaire à l'ère des contrats de performance et des partenariats avec l'entreprise privée.

En effet, peu de géographes s'intéressent aux conditions de production et de transformation des savoirs géographiques pourtant quotidiennement utilisés. Cela signifie-t-il pour autant que ces recherches fondamentales n'ont pas lieu d'être, qu'elles n'auraient pas une portée susceptible d'influencer, de la marge où elles sont produites, les lieux dominants de la recherche et de la pratique géographique, ou encore, l'école, ce lieu de transmission culturelle que les géographes ont la responsabilité d'enrichir ? Il y a là un projet de géographes, celui de reconstruire, comme des anthropologues et des sociologues l'ont fait avant eux, la pensée géographique québécoise en Amérique. Comment la géographie va-t-elle répondre à ce défi ? En réclamant des privilèges sur un objet qui lui reviendrait « de droit » ? En remettant à l'ordre du jour les méthodes monographiques héritées de l'École française ? Ou plutôt, en élaborant un discours qui réponde au débat territorial en faisant valoir les acquis théoriques et technologiques que des géographes et d'autres scientifiques ont élaborés au sujet du territoire ?

Les constructions intellectuelles des géographes puisent principalement aux théories élaborées par d'autres disciplines. Soit, il n'y a aucun mal à cela, et la géographie n'est pas la seule science à le faire. Mais certains problèmes sociospatiaux étudiés en géographie exigent des outils conceptuels et un référentiel théorique « construits » pour que soient élaborées de véritables problématiques géographiques qui participent de la compréhension des lieux et des territoires. De plus, ces

concepts nomades sont souvent réutilisés par les géographes à des fins différentes de celles pour lesquelles ils ont été construits et sans que l'effort n'ait été fait d'en retracer l'origine.

Par exemple, le concept de territoire, massivement utilisé par les géographes depuis une vingtaine d'années surtout, manque pourtant d'une construction théorique spécifique au regard que la géographie pose sur une réalité sociospatiale. La revue des écrits en témoigne. Bien qu'un certain flou conceptuel soit essentiel au mouvement de la pensée, il n'en demeure pas moins que cette pensée se trouve limitée si elle se contente de quelques définitions, constamment reprises sans beaucoup d'enrichissement. On se surprend à souhaiter que des géographes prennent l'initiative d'un colloque interdisciplinaire ayant pour objet une solide discussion sur les significations du concept de territoire en usage dans divers lieux (savoirs professionnels et techniques, savoir savant, savoir scolaire, sens commun, regards des différentes disciplines, etc.), leur contribution à l'avancée des connaissances et à la compréhension de l'action sociale.

Un tel souhait contient implicitement un certain jugement sur ces lieux de rencontre, comme le Forum d'avril 2000, où des géographes se réunissent en « circuit fermé ». Chercheraient-ils ainsi à contourner le défi de confronter leurs analyses des questions de société à celles des autres disciplines ? Non pas que ces rencontres entre spécialistes soient sans intérêt, mais le temps où une discipline se définissait par *son* objet d'étude et *ses* méthodes est révolu. Aucune science n'a le monopole d'un objet d'étude comme l'espace ou le territoire. Bachelard (1972) a déjà marqué cette rupture en soutenant que « le sens du problème est caractéristique de l'esprit scientifique ». Construire le sens des problèmes en géographie oblige le géographe à se définir par rapport aux autres, *avec les autres*, par une argumentation rigoureuse, à partir de points de vue différents, sur des problèmes le plus souvent communs aux sciences et à la société. C'est d'ailleurs l'une des principales pistes qu'ouvrent les contributions à ce forum retenues pour publication dans ce livre.

Dans la première partie intitulée *Un regard géographique*, les auteurs font référence à un présent social de plus en plus exigeant devant la responsabilité de penser autrement les articulations accélérées du temps et de l'espace. D'entrée de jeu, le programme proposé par Jacques Lévy vise à « comprendre le présent en créant, par l'attention à ses espaces, un ordre de la pensée comme moyen d'accès au désordre de la réalité ». Cette première partie regroupe six chapitres qui tentent de repenser la géographie dans des domaines précis, mais couvrant l'ensemble de son champ d'études. Le point commun entre ces chapitres consiste sans doute dans le regard géographique, global et critique, posé sur des questions de société complexes et largement débattues : la société-Monde (Lévy) et

la mondialisation (Hiernaux-Nicolas), les risques naturels (Hétu), le sujet dans les territoires en devenir (Sénécal et Bouvier), les systèmes d'information géographique (Thériault) et enfin, le mandat culturel des géographes (De Koninck, Dupont).

La deuxième partie porte le titre *Quelques problématiques sociospatiales*. La notion de problématique sociospatiale pourrait à elle seule faire l'objet d'un ouvrage tant il y a matière à réflexion. Selon Passeron (2000, p. 6), une problématique n'est pas une série quelconque de problèmes formulés chacun indépendamment des autres, c'est un « système actif de cohérence conceptuelle qui *oblige* à formuler leurs énoncés dans un langage théorique commun ». Cette section rassemble donc des textes qui recherchent cette cohérence, sur des sujets relativement nouveaux. Partant d'une question globale fort discutée non seulement en géographie mais aussi dans d'autres domaines des sciences sociales, les auteurs cherchent tantôt à organiser les idées en circulation dans un langage géographique (Simard, Doloreux, Marceau), tantôt à construire le « manque géographique » à remplir pour enrichir la compréhension de cette question (Tardif). Trois géographes réagissent dans un style polémique. Selon Paul Villeneuve, les bases de connaissances portant sur les systèmes humains territorialisés sont jugées déficientes, car elles ne captent pas adéquatement la dynamique de ces systèmes. Ainsi, affirme Anne Gilbert, le problème de la faible intégration des SIG à la gestion du territoire serait avant tout un problème humain et non technique. L'expertise géographique doit donc se renouveler. Mais parle-t-on d'expertise, de profil de compétences ou du métier de géographe ? Martin Vanier pose un regard décapant sur ce soi-disant métier de géographe qui a fait couler beaucoup d'encre, en particulier chez les géographes en formation. Non, affirme-t-il, la géographie n'est pas et n'a pas à être un métier, elle est plutôt le lieu de production de savoirs et d'exercice de compétences qui caractérisent plusieurs métiers.

La troisième partie, *Lieux d'intervention*, regroupe des textes portant sur des lieux concrets d'intervention géographique tels la rue (Parazelli), le quartier (Mercier), le territoire (Gagnon), le Monde et ce qu'il est convenu maintenant d'appeler « l'international » (Cecil, Levac) ainsi que le milieu scolaire (Levac, Soumeillant). Mais le lieu désigne aussi la position de celui ou celle qui intervient dans une situation sociospatiale donnée. Le géographe chercheur se situe lui-même par rapport à son lieu d'intervention, il est conscient d'occuper une position d'acteur dans une organisation. Voilà que ces espaces deviennent autant de lieux de citoyenneté, où s'exercent des choix politiques en fonction d'une « éthique

géographique » à expliciter, mais aussi en fonction des lieux épistémologiques, théoriques et méthodologiques d'où, selon les positions affirmées, les regards géographiques se différencient et s'affinent dans des situations interdisciplinaires.

Le contenu des diverses contributions à ce livre marque, selon nous, un changement par rapport à d'autres rencontres de géographes tenues antérieurement, changement qui tient, justement, à la façon de construire le sens des problèmes. Plusieurs convergences s'en dégagent, la plus importante étant celle de l'introduction du sujet et de l'acteur dans la problématique de la recherche géographique. La crise des grandes théories téléologiques et la redécouverte du rôle des individus, en tant que sujets et acteurs dans les constructions historiques et les processus sociaux qui les soutiennent, ont mis fin à la crédibilité *a priori* dont bénéficiait l'explication scientifique. Celle-ci est désormais soumise à l'épreuve de l'action et non seulement, comme ce fut le cas jadis, du laboratoire. La relation de la géographie à la société passe par l'élaboration d'une géographie citoyenne, ce qui marque l'intégration de la géographie au discours aussi bien mondial que local sur la citoyenneté, une géographie soucieuse d'enrichir les lieux de citoyenneté tout en maintenant une distance critique devant des enjeux complexes où les échelles géographiques de référence sont multiples et interreliées. De la rue au monde, en passant par le quartier et d'autres formes de territoires, la géographie devrait chercher à comprendre les phénomènes sociospatiaux avec une conscience aiguisée, non pas repliée sur *un* territoire, mais « dépliée » et « connectée » aux réseaux des autres lieux.

Une autre convergence montre que la relation aux lieux et aux territoires semble devenue un thème central dans la réflexion géographique. La « territorialisation » de l'action collective, de la gestion du social et du développement produit une situation complexe où les théories et les approches macroéconomiques et macrosociales ne suffisent plus à expliquer la réalité. L'émergence de nouvelles formes complexes de territoires multidimensionnels, à géométrie variable, implique nécessairement que les modes de fonctionnement et de régulation des territoires soient repensés tant d'un point de vue conceptuel et théorique que pragmatique. Les États ont cherché à s'adapter à ce contexte en créant, entre autres, des unités territoriales de décentralisation pour assurer une gouvernance plus « localisée ». Le problème est que les échelles de la production, du social et du politique ne s'emboîtent pas et ne coïncident pas, même au niveau local. Les systèmes productifs façonnent des réseaux locaux, certes, mais qui sont largement connectés aux réseaux mondialisés. Le social par contre se structure selon les besoins en termes de cadre de vie, de services, de lien au travail, mais aussi en fonction d'identités nouvelles,

de nouvelles formes de mobilité et de communication. Il est difficile de trouver des cadres territoriaux permettant une gestion unifiée des problématiques sociales et économiques, mais ceci pose un défi majeur car on sait que le dynamisme économique est profondément imbriqué dans le dynamisme social. C'est le principal défi inhérent à la problématique de la gouvernance.

L'importance que prend la notion de gouvernance devrait d'ailleurs interpellier fortement les géographes. Largement utilisée au cours de la dernière décennie, dans un contexte socioéconomique où les concepts de gouvernement et d'État se révèlent insuffisants pour expliquer l'évolution des rapports de pouvoir entre les acteurs politiques, sociaux et économiques, la gouvernance peut être définie comme l'ensemble des règles écrites et non écrites, des instances politiques et des traditions culturelles qui amène les acteurs d'une collectivité à prendre des décisions convergentes. Ainsi définie, la gouvernance devient un concept éminemment territorial, car il est inspiré par le besoin de réinterroger, voire de reconstruire la « géographicit   » du politique et du lien social.

Ces questions sont importantes. Cependant, si la recherche fondamentale est n  glig  e au profit d'un utilitarisme de court terme, c'est l'avenir m  me de la discipline, y compris des nouvelles technologies g  ographiques, qui est en cause. La g  ographie interpell  e par la question des lieux, des territoires, de la territorialit  , des mobilit  s humaines, etc. demeure faible sur le plan   pist  mologique par rapport    d'autres disciplines. Nos institutions, surtout nos institutions universitaires, devraient donc prendre des mesures pour rectifier le tir, pour d  velopper la r  flexion et la production sur les repr  sentations de la science qui ont cours en g  ographie ainsi que sur l'impact de ces repr  sentations sur la l  gitimit   scientifique et sociale de la g  ographie.

Les d  fis d'une g  ographie citoyenne sont nombreux et les contributions des auteurs ici r  unis en font   tat. Est-il possible que quelques pierres manquent    l'  difice de la pens  e g  ographique au Qu  bec? Ainsi, l'histoire critique de cette pens  e n'est toujours pas   crite. Il n'existe pas non plus d'anthologie des principaux textes de ceux et celles, plus rares, qui ont fait cette g  ographie. Ces deux projets restent    faire pour qu'existe v  ritablement au Qu  bec une culture g  ographique qui participe de cette g  ographie d'Am  rique, culture dont pourraient s'emparer, afin de la construire    leur tour, les g  ographes en formation qui sortent souvent de l'universit   incapables de nommer des g  ographes « am  ricains » et de dire leur apport    la compr  hension des territoires organis  s. En ce qui concerne la g  ographie scolaire, on observe dans plusieurs soci  t  s un ph  nom  ne de d  scolarisation dont l'explication ne peut   tre r  duite    un seul   l  ment. Les efforts sont donc    partager entre

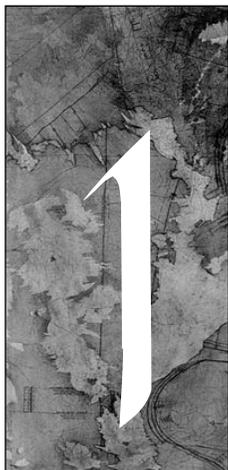
le travail didactique nécessaire pour hausser la qualité éducative des contenus qui restent, malgré tout, à enseigner, et l'analyse des facteurs qui expliquent la position de la géographie dans l'évolution des savoirs scolaires au cours des dernières décennies. Sur ce plan, il est clair qu'un défi majeur consiste à construire l'articulation didactique de la géographie aux situations problèmes interdisciplinaires du domaine de l'univers social. Ce défi n'est sans doute pas le propre de l'école, tant il semble important que les géographes développent leur relation avec les autres disciplines de la connaissance du social. Les prochains colloques seront sans doute interdisciplinaires et réuniront des chercheurs de toutes disciplines qui, préoccupés par des problèmes communs comme celui de la territorialité par exemple, seront conviés à approfondir la contribution spécifique de leur discipline dans la compréhension, scientifique ou politique, de ce qui fait obstacle à la qualité civique des rapports humains sur des territoires.

BIBLIOGRAPHIE

- BACHELARD, G. (1972). *La formation de l'esprit scientifique*, 8^e édition, Paris, J. Vrin, Librairie philosophique, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques ».
- BADIE, B. (1995). *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique ».
- BERRY, B.J. (1972). « Hierarchical Diffusion : The Basis of Developmental Filtering and Spread in a System of Growth Centers », dans P.W. ENGLISH et R.C. MAYFIELD (dir.), *Man, Space and Environment. Concepts in Contemporary Human Geography*, Londres, Oxford.
- BUNGE, W. (1966). *Theoretical Geography*, Lund, Gleerup.
- CHRISTALLER, W. (1966). *Central places in Southern Germany*, Trad. anglaise [1933], Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- DURAND, M.-F., J. LÉVY et D. RETAILLÉ (1992). *Le monde : espaces et systèmes* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Dalloz.
- GIDDENS, A. (1984). *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration*, Berkely, University of California Press.
- DE KONINCK, R. (1984). « La géographie critique », dans A. BAILLY (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, p. 121-132.
- HARVEY, D. (1973). *Social Justice and the City*, Londres, Arnold.

- HARVEY, D. (1969). *Explanation in Geography*, Londres, Arnold.
- KNAFOU, R. (dir.) (1997). *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde ».
- KLEIN, J.-L. et S. LAURIN (dir.) (1998). *L'éducation géographique : formation du citoyen et conscience territoriale*, 1^{re} édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- LÖSCH, A. (1954). *The Economics of Location*, Trad. américaine [1940], New Haven, Yale University Press.
- MASSEY, D. (2001). « Geography on the Agenda », *Progress in Human Geography*, vol. 21, n° 1, p. 5-17.
- PASSERON, J.-C. (2000). « La peur de l'impensable dans l'histoire des sciences », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XXXVIII, n° 119, p. 5-22.
- PEET, R. (dir.) (1977). *Radical Geography*, Chicago, Maaroufa Press.
- VELTZ, P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires ; l'économie d'archipel*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Économie en liberté ».
- VIARD, J. (1994). *La société d'archipel ou les Territoires du village global*, La Tour-d'Aigues, France, Éditions de l'Aube, coll. « Monde en cours ».

PARTIE



**UN REGARD
GÉOGRAPHIQUE**

CHAPITRE



SOCIÉTÉ-MONDE **LE TOURNANT GÉOGRAPHIQUE**

Jacques Lévy*

Institut d'études politiques de Paris

Commençons par une image lourde de complications. C'est à la Porte de Damas, l'un des accès à la vieille ville de Jérusalem. Sur la photo prise dans ce quartier palestinien sous occupation israélienne, on voit presque uniquement des hommes habillés en un mélange de vêtements « traditionnels » et « occidentaux » ; certains portent un foulard qui constitue à lui seul un signe de reconnaissance politique pour les militants de l'indépendance palestinienne. Quelques étals dégarnis et disparates occupent une partie de la rue. Sur les toits, on distingue des antennes paraboliques permettant de recevoir les chaînes de télévision relayées par satellite. Dans ce tableau, on retrouve les quatre principales composantes du Monde d'aujourd'hui : l'affirmation communautaire, le conflit géopolitique, la position dans une hiérarchie de centres et de périphéries, le lien avec le reste de la planète. Ces composantes se trouvent ici dans le désordre, dans la tension, dans la distorsion ; il faut débrouiller l'écheveau pour les identifier une à une

* jacqueslevy@noos.fr

puis tenter de tisser ces différents fils qui, à l'évidence, se croisent et s'entrelacent. Voici un programme pour la géographie : comprendre le présent en créant, par l'attention à ses espaces, un ordre de la pensée comme moyen d'accès au désordre de la réalité.

1.1. FRAGMENTS D'UNE SOCIÉTÉ-MONDE

Le concept de société-Monde¹ constitue le thème central du congrès de l'Association des sociologues de langue française, qui s'est tenu en juillet 2001 à Québec. Dans les écrits francophones, ce vocable apparaît pour la première fois, à ma connaissance, en 1992, dans l'ouvrage collectif *Le Monde : espaces et systèmes* (Durand, Lévy et Rétaillé, 1993). Que peut-on en dire huit ans plus tard ?

1.1.1. L'ÉPURE D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE

La généralisation rapide de l'accès à l'Internet dans le Monde développé commence à se faire sentir, et pas seulement sur les cours du NASDAQ. L'élargissement des connexions, de l'univers de l'ordinateur à celui d'objets préexistants (notamment le téléphone et la télévision) est engagé. Elle doit aboutir dans les 10 prochaines années à 700 millions d'objets reliés par Internet (alors qu'il n'y a que 120 millions d'ordinateurs). Cependant, les liaisons à longue distance s'intensifient grandement dans le domaine du courrier, de la vente par correspondance, de la documentation, et récemment de l'audiovisuel. Outre une information aux émetteurs multiples sur le Monde extérieur au réseau, l'Internet permet, et de plus en plus, la circulation d'objets déjà numérisés ou qui peuvent l'être (texte, son, image). Les interactions sociales nouvelles ainsi engendrées possèdent certaines caractéristiques qu'on peut déjà identifier : des initiatives plus massivement individuelles (même si les collectifs profitent aussi de l'Internet), une auto-organisation du réseau défiant toute réglementation, une augmentation considérable de la sphère de la gratuité

1. J'écris aujourd'hui société-Monde, car, avec d'autres géographes, je considère que le Monde, au sens de l'espace social de la planète Terre, constitue un espace singulier, méritant un nom propre, au même titre que les sous-ensembles qui le composent. Comme tout autre objet géographique singulier, le Monde peut aussi être considéré comme un lieu, c'est-à-dire comme un espace dans lequel, par hypothèse, les distances internes sont nulles. La caractérisation d'un espace comme lieu ou comme aire (ensemble de lieux séparés par des distances) dépend, pour le Monde comme pour n'importe quel autre espace, du point de vue adopté.

(aux effets vertigineux dans le domaine de la production musicale et, sans doute bientôt, de la télévision), un investissement massif des multinationales les plus puissantes dans cette « nouvelle économie ».

Pla.net

Les connexions locales et nationales restent largement dominantes, y compris hors des États-Unis, ce qui illustre bien l'intérêt qu'il y a à analyser les *commutations* entre échelle mondiale et autres échelles. On note en effet un impact considérable sur des échelles nationales ou continentales. Les analystes économiques constatent une baisse des prix locaux grâce à l'Internet, d'une part, par l'intervention facilitée d'opérateurs extralocaux, d'autre part, par la réorganisation des rapports de force entre acteurs anciens ou nouveaux déjà présents. D'un côté, on peut acheter ailleurs ce qu'on achetait sur place, de l'autre, on peut acheter autrement (enchères, troc, etc. ; accès aux stocks anciens, etc.).

Ce niveau mondial en gestation s'approche beaucoup d'une *société civile*, fortement structurée par deux types d'opérateurs : les individus et les entreprises, avec une circulation facilitée entre ces deux pôles (modèle du « garage » de la Silicon Valley) mais aussi avec une irréductibilité de l'un à l'autre. Grâce à l'Internet, l'entreprise entre davantage dans l'intimité des personnes, mais, par différents biais, les individus menacent comme jamais la rentabilité et même l'intégrité des entreprises (comme d'ailleurs de toute organisation). On peut même faire l'hypothèse que jamais auparavant l'idéal-type de la société civile, tel qu'il a été pensé par les théoriciens, depuis Hegel, n'a été autant approché qu'aujourd'hui à l'échelle planétaire. Or, si l'on réfléchit aux mécanismes qui ont rendu cela possible, on notera que c'est cette configuration elle-même, telle qu'elle se mettait en place dans les trois dernières décennies sous une forme moins développée à cette échelle, qui en est responsable. L'événement géographique majeur qu'on doit associer à l'Internet, en effet, ce n'est pas une percée technologique considérable, puisque dans un premier temps et encore très largement, on a, pour l'essentiel, utilisé le réseau téléphonique pour transmettre des données, ce que faisait déjà le minitel français dans les années 1970. Le changement, c'est le découplage entre prix et distance physique à l'échelle mondiale accompagné d'un découplage en deux temps (le fournisseur d'accès puis l'opérateur de réseau) entre prix et temps de connexion. Il semble d'ailleurs que le développement rapide de la téléphonie mobile à haut débit empêchera l'apparition d'un différentiel spatial opposant les zones denses, câblées, et les autres, du moins pour les usages actuels ou envisagés de la Toile. On note que la téléphonie mobile peut offrir l'occasion d'un raccourci

technologique à un coût monétaire faible, ce qui peut permettre des rattrapages pour des sociétés à niveau de développement intermédiaire (Liban) ou pour des pays démunis et dévastés (Somalie). Dans l'ensemble, contrairement à ce que l'on dit parfois, la combinaison téléphone mobile plus Internet constitue une chance pour les pays en développement, car leur mise en place requiert des investissements relativement modestes. Pour sa part, l'Internet devient le premier réseau totalement « hertzien » ou RET (réseau exclusivement topologique), délivré des composantes topographiques qui, comme dans le cas des réseaux de transport (qu'on peut appeler RAPT ou réseau à agencement partiellement topographique), produisaient des objets plus composites.

L'espace mondial des technologies de l'information et de la communication (TIC) tend donc, en termes d'offre de service, à être largement isotrope. Cet événement s'est produit lorsque l'usage du système téléphonique pour transporter des paquets de données a débordé du monde universitaire (après celui de la Défense des États-Unis) vers un grand public qui avait commencé à apprécier les forfaits téléphoniques locaux. Les entreprises les plus efficaces (du type AOL ou CompuServe, aujourd'hui racheté par AOL) sont celles qui, en cherchant à vendre des produits complémentaires, avaient été, en contrepartie, les premières à comprendre et à assumer l'idée de quasi-gratuité du service de base. Comme on l'avait vu 20 ans plus tôt avec la micro-informatique, tout se joue, non dans les seuls bureaux d'études des firmes, mais sur l'interface consommateur/producteur. Ceux qui n'avaient pas compris que l'ordinateur personnel ne serait pas utilisé comme calculateur mais comme traitement de texte ont été éjectés du marché.

Dans le domaine de plus en plus massif des relations interentreprises (*Business to Business* ou *B2B*), l'usage de la Toile pour gérer l'achat de produits intermédiaires illustre le même processus d'utilisation des nouvelles technologies pour établir de nouvelles relations et, si possible, de nouveaux rapports de force sur le marché. Il n'est pas certain, par exemple, que la création d'une plate-forme commune d'achat entre les trois principaux constructeurs d'automobile aux États-Unis (GM, Ford, DaimlerChrysler) modifie significativement l'échelle de l'espace des fournisseurs ; en revanche, il ne fait pas de doute qu'il en résultera une pression à la baisse des prix de vente des biens intermédiaires.

Le recours à l'Internet ou, dans un registre un peu différent, aux « centres d'appels » dans la gestion des services publics offre un exemple de déplacement des fonctions, dont le changement d'échelle n'est pas seulement sommital (vers le niveau mondial) mais aussi, plus modestement en apparence, du local au régional, ou même de l'infra-local au local. Après les États-Unis dans les années 1990, la réorganisation de

l'administration en Europe tend à supprimer des bureaux de poste, des perceptions ou d'autres services « de proximité » sans diminuer, en principe, la qualité de la prestation rendue. Cette mutation a été officiellement planifiée par l'Union européenne dans le cadre de la présidence portugaise (mars 2000). On suppose que le déplacement physique n'est pas nécessaire pour effectuer un virement ou poser une question sur sa déclaration de revenus. En fait, ce n'est pas si évident pour certaines parties de la population qui, à la différence de la plupart des Nord-Américains, voient la bonne vie comme une permanence, une absence de changement, un refus de l'injonction à se transformer soi-même. En France, l'idéologie fondatrice du compromis républicain, protecteur de la ruralité, n'y est pas pour rien. S'y ajoute le fait que tous ces emplois publics ont fini par devenir le noyau le plus actif d'un tissu économique qui, dans certaines zones déprimées, a perdu tout ressort. L'engagement des élus va alors consister à refuser coûte que coûte les transformations, quitte à accroître les retards de développement et à enfoncer leurs territoires dans la dépendance. La mondialisation n'est ici qu'un aspect d'une transformation plus vaste, qui avait déjà commencé mais qui se trouve activée par un faisceau de déterminants, parmi lesquels l'irruption de technologies légitimées par ailleurs a poids au moins autant symbolique que strictement fonctionnel.

Que devient dans ces conditions le grand débat entre les différentes manières de gérer la distance ? Comme on l'a vu dans des processus comparables (notamment avec l'avènement du téléphone), la concurrence joue, logiquement, sur les secteurs les moins compétitifs des trois méthodes principales que sont les transports, la télécommunication et la ville. Là où les trois modalités coexistaient déjà fortement, disons aux échelles locale et régionale, on observe une redistribution à la fois interne à chaque modalité (le courriel remplace l'appel téléphonique non urgent) et entre modalités (on consulte un catalogue de bibliothèque de chez soi, sur Internet). Cependant, le « cœur de cible » urbain, celui des interactions multisensorielles au contact, non programmables et/ou à très forte valeur, n'est pas vraiment touché et se trouve même renforcé puisqu'il a été comme épuré de ses scories moins intéressantes, abandonnées aux autres modalités. La ville peut ainsi se tourner plus franchement vers son « métier » principal. Aux échelles supérieures, du régional au mondial, la télécommunication augmente clairement le nombre d'interactions possibles, mais, si celles-ci se développent, elles tendront inévitablement à se construire une strate supérieure, celle permise par la rencontre directe, qui aura sans doute lieu, le plus souvent, dans une

*Que devient le grand
débat entre les
différentes manières
de gérer la distance ?*

grande ville. De fait, c'est dans les grandes villes, et spécialement dans leur centre historique dense et divers, que se trouvent les grandes concentrations de petites entreprises innovantes. La Silicon Alley de Manhattan et le Silicon Sentier de Paris répondent à Silicon Valley, qui, logiquement, se trouvait dans la banlieue de la plus « européenne » des villes de la côte ouest, San Francisco ; on observe également ce phénomène à Londres.

1.1.2. UNE NOUVELLE COMPÉTENCE ANTHROPOLOGIQUE

Les mégafusions impliquant des entreprises déjà transnationales ont marqué les dernières années du XX^e siècle ; ont concerné la plupart des secteurs industriels en croissance (automobile, aéronautique, chimie, pharmacie, TIC) et les services liés à la communication (supports, vecteurs et contenus). La plupart du temps, il s'agit de constituer des groupes géants à partir de firmes qui étaient dominantes sur un couple branche-pays. Qu'est-ce que cela change dans la vie de ces entreprises ? Elles doivent réaliser un double effort pour intégrer l'espace élargi qui est le leur et pour s'adapter à la diversité du monde extérieur. À la hiérarchie des compétences « techniques » et à la (psycho)sociologie des « ressources humaines » s'ajoute désormais la (psycho)anthropologie du contact culturel. Une fusion entre deux entreprises à dominante nationale (type Aventis = Rhône Poulenc + Höchst) met plusieurs années à être digérée, car il faut du temps à deux directions issues d'aires culturelles différentes pour s'amalgamer. La maîtrise des langues devient décisive, et ce, de deux manières différentes : l'anglais, comme langue véhiculaire mondiale ; toutes les langues, anglais compris, comme langues vernaculaires.

*Aucun acteur,
à supposer qu'il en ait
le dessein, n'est assez
puissant pour se fixer
comme objectif
de réduire à néant
les différences
entre les lieux.*

Nous touchons alors du doigt ce que signifie la transformation du Monde, d'une série d'espaces séparés en une aire, formée de lieux distincts mais fortement interreliés. L'unification ne va nullement de soi, d'autant qu'aucun acteur, à supposer qu'il en ait le dessein, n'est assez puissant pour aspirer à réduire à néant les différences entre les lieux. Dans ces conditions, la connaissance de l'altérité ne doit pas être vue comme une résistance à la mondialisation mais comme une dimension fondamentale du processus. Ce point de vue amène à considérer avec attention les efforts menés par les grandes entreprises pour familiariser leurs salariés avec l'usage de l'anglais. Il est clair, d'abord, que cette orientation modifie le profil des compétences demandées par l'entreprise et que ceux qui, pour une raison ou une autre, ne

peuvent ou ne veulent pas changer se trouvent en situation délicate. Le mouvement de protestation observé actuellement chez Renault-France illustre bien le phénomène de « retranchement » des « dotés mal connectés ». Au-delà, il n'est pas certain que la pratique de l'anglais soit assimilable (ou en tout cas réductible) à une domination culturelle anglo-saxonne. Comme tout voyageur, le travailleur de ce type d'entreprise fait, avec l'anglais, l'investissement minimal pour espérer entrer en contact avec autrui, quel qu'il soit. En ce sens, ces salariés que leur encadrement veut voir communiquer facilement avec les salariés japonais ou brésiliens du groupe (et pas seulement avec des Espagnols contraints jusqu'à présent de parler français, « comme tout le monde ») ressemblent à des touristes passant progressivement du club de vacances ou du circuit en autocar à des voyages plus ethnographiques et plus aventureux où l'on vise une interaction avec des sociétés différentes, voire une immersion dans celles-ci. La carte de référence devient alors celle, potentiellement dynamique, que l'on peut réaliser à partir des travaux de Ron Inglehart (*World Values Survey*), qui placent les différents systèmes de valeurs à différents endroits sur un plan unifié, et non celle fondée sur des barrières supposées irréductibles entre cultures conçue par Samuel Huntington.

Cette nouvelle tendance à l'intégration des différences culturelles dans la gestion des relations inter et intrafirmes présente un paradoxe. C'est au moment même où l'amplitude dans la diversité des produits atteint un nouveau plancher avec l'émergence d'ordinateurs, de produits audiovisuels et d'automobiles presque identiques sur tous les marchés que d'autres différenciations apparaissent. À y regarder de plus près, la situation actuelle se situe pour partie en droite ligne des évolutions précédentes. Dans l'automobile, par exemple, ce sont surtout les constructeurs japonais qui ont fait l'effort de s'adapter à la diversité des marchés tout en limitant le plus possible les coûts de conception. Ils ont si bien réussi que, sous leur influence, tous les industriels ont modifié leurs produits en visant le concept de « voiture mondiale ». Cela rend d'autant plus aisée la constitution de groupes eux-mêmes mondiaux, qui vont pouvoir utiliser un ensemble de plates-formes de production aisément interopérables. Dans un premier temps, ce sont les cultures d'entreprise qui deviennent l'élément le plus hétérogène, d'où les adaptations actuelles. Mais on peut aussi penser que, sur une masse aussi complexe de consommateurs, l'avantage compétitif continuera, à la marge, de se construire dans la capacité à épouser au plus près les différences. Ainsi voit-on McDonald's, qui a pourtant réussi à imposer un produit mondial unique, se préoccuper de plus en plus des spécificités locales du goût de ses clients. Ce qui change, c'est que la carte de ces différences ne recouvrira pas forcément les lignes de partage habituelles que constituaient les

frontières des États. Des cohérences transfrontalières ou des territoires discontinus (par exemple l'ensemble des métropoles de l'Association mondiale des grandes métropoles, l'AMM) peuvent devenir pertinents. L'aire-Monde se constitue de lieux dont la taille et le contenu ne sont pas fixes mais bougent eux-mêmes en relation avec la dynamique de l'échelle mondiale : ainsi les aires linguistiques minoritaires et transnationales ont tout à gagner d'un recours à l'échelle mondiale, non seulement pour se défendre, via l'Internet, sous forme de « communautés virtuelles² », mais aussi en étant valorisées, activées par de stricts phénomènes de marché, lorsque, par exemple, un fabricant d'ordinateurs met en vente un clavier adapté à cette langue, qui n'aurait aucune chance de voir le jour dans un espace national, à la fois restreint et hostile.

1.1.3. LA MONDIALISATION, MARQUEUR SOCIOLOGIQUE

Tentons d'analyser cette *société civile mondiale*, c'est-à-dire une société-Monde dont on ignorerait, par hypothèse, la dimension politique. Jusqu'à quel point peut-on parler d'une sociologie d'échelle mondiale, c'est-à-dire d'une structuration des groupes sociaux autonome par rapport à celle des sociétés de niveau inférieur ? On a pu penser que les distinctions globales naguère pertinentes entre « pays riches » et « pays pauvres » étaient en voie d'éclatement, laissant la place à des inégalités à l'intérieur de chaque société. En réalité, il ne faut pas exagérer les homogénéités intrazonales et les oppositions interzones de la période précédente. La colonisation a plutôt été un moment de (discret) rattrapage de l'Europe par l'Afrique (OCDE, 1997) tandis que, dans les sociétés « métropolitaines », les inégalités étaient, dans les années 1950, plus fortes qu'aujourd'hui (Chauvel, 1997). La vraie rupture est sans doute plus ancienne : elle correspond au décrochage progressif de l'Europe postmédiévale par rapport à un type de situation faiblement différenciée d'un lieu à l'autre de la planète, ou du moins de sa partie concernée par la production agricole : forte autoconsommation, fragilité des équilibres, inégalités écrasantes et faibles mobilités sociales. Le fait nouveau, aujourd'hui, c'est, après un basculement de l'indifférenciation vers la différenciation, une inflexion vers la convergence selon les lignes de force de l'espace mondial des échanges, c'est-à-dire essentiellement dans la métrique des réseaux. Le

2. L'usage du terme « virtuel » est discutable dans le sens d'une simulation communicationnelle (par rapport au sens, plus pertinent, de potentiel non actualisé). Par ailleurs, ces regroupements ne sont pas forcément des communautés au sens fort du terme (la *Gemeinschaft* de F. Tönnies). Aussi vaudrait-il mieux employer l'expression « collectivités immatérielles ».

degré de mondialisation de la structure sociale est d'autant plus fort que l'on se trouve sur les nœuds centraux et d'autant plus faible, sur les marges périphériques.

Cela signifie que, pour se représenter la configuration actuelle des groupes sociaux à l'échelle mondiale, il faut tenir compte de deux critères à la fois, celui de la « dotation » et celui de la « connexion ». Les mieux connectés sont certes aussi les mieux dotés, et inversement, mais entre ces deux bornes, on peut trouver des dotés mal connectés (les ouvriers ou employés des grandes entreprises industrielles ou des administrations des pays développés) et des connectés mal dotés (les 120 millions de migrants porteurs d'une stratégie très dynamique, les nouvelles « classes moyennes » des pays émergents). Ces deux groupes ne se trouvent pas dans le même rapport au couple communauté-société. Les premiers sont des orphelins de la communauté (appartenance de classe, survalorisation de l'État, avec une prégnance du « pays » comme espace structurant) et subissent douloureusement l'injonction qui leur est faite de trouver par eux-mêmes leur place dans une société d'individus forts et responsables. Lorsqu'ils se trouvent totalement démunis, certains d'entre eux liquident leur « capital spatial » urbain et émigrent à la campagne où la dévalorisation de leur rôle social s'accompagne d'une valorisation de leur statut d'assisté : le coût de la vie et surtout du logement est plus faible, ce qui augmente leur possibilité d'insertion dans des sociétés locales elles-mêmes sous perfusion³. Inversement, dans les villes du tiers-monde et dans le tiers-monde des villes, les seconds jouent à fond des virtualités offertes par le monde urbain. Ils mobilisent les ressources communautaires dont les réseaux (souvent ethniques, comme dans le cas des diasporas chinoise ou indienne) servent de point d'appui pour réaliser leur projet personnel et pour former d'autres réseaux, morphologiquement comparables, mais purement transactionnels⁴ ; d'où le développement de groupes sociaux très urbains, scolarisés, ouverts sur les nouveaux modes de vie... et favorisant l'irruption de l'individu et la décommunautarisation de la société.

3. Voir à ce sujet l'étude du Fors, « Le logement et l'insertion en milieu rural des exclus de la ville », *Recherche sociale*, janvier-mars 1998. En France, le point limite est atteint lorsque ces « réfugiés de la ville » se retrouvent dans des sociétés locales à la fois extrêmement soutenues de l'extérieur et entrées en dissidence fiscale : c'est le cas des SEL (systèmes d'échange local) qui instituent une économie parallèle décrochée des solidarités avec les espaces d'échelle supérieure. Voir à ce sujet Jérôme Blanc, Gilles Malandrin, Jean-Michel Servet, « Les systèmes d'échange local, laboratoires d'une économie différente ? », *Sciences humaines*, n° 93, mars 1999, pp. 24-29.

4. Cf. le dossier « La diaspora chinoise », *Courrier international*, 26 juin-2 juillet 1997.

En résumé, on peut classer les groupes sociaux mondiaux selon les deux principes croisés exprimés par le tableau suivant :

TABLEAU 1
Une sociologie de la mondialisation

	Démunis	Dotés
Déconnectés	Enclavés	Retranchés
Connectés	Accrochés	Branchés

Dans le groupe des « branchés » on peut identifier deux sous-ensembles :

1. Une élite dirigeante (de quelques dizaines de milliers de personnes) : dirigeants d'entreprises, chefs d'État, hauts fonctionnaires des organisations internationales. Ils ne sont pas seulement le monde, ils font le monde ;
2. La « classe » des mondialisés (plusieurs centaines de millions de personnes) : elle constitue une grande part de la population de l'AMM. Elle forme, au sens propre, la jet-set d'aujourd'hui. Solidement formée, urbaine, mobile, dotée d'identités spatiales multiples, elle pense et vit « monde » par ses connaissances, ses loisirs (700 millions de touristes internationaux), ses attentes. L'internationalisation croissante du recrutement dans les firmes transnationales (ce qui est courant dans les sociétés de service et s'étend à l'industrie, comme dans l'automobile et l'agroalimentaire) tend à placer la sphère du travail dans les échelles de la mondialité⁵.

La relation à l'espace apparaît aujourd'hui comme le meilleur marqueur sociologique.

L'essentiel réside dans l'association entre une position sur les réseaux (bonne ou mauvaise accessibilité au centre) et un rapport à la société (*Gemeinschaft/Gesellschaft*). Ainsi, la sociologie de la société civile mondiale acquiert-elle une composante géographique considérable, même si ses métriques sont à dominante réticulaire.

Celles-ci étaient déjà présentes dans les sociétés antérieures, organisées à l'échelle régionale ou nationale, mais les métriques territoriales y étaient puissantes, opposant la ville et la campagne et les petits « pays » entre eux. Si l'espace sociologique est aujourd'hui différent, il est cependant

5. Voir à ce sujet l'étude sur l'immigration « dorée » d'Anne-Catherine Wagner, *Les nouvelles élites de la mondialisation*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sciences sociales et sociétés », 1998, dans laquelle on voit comment les spécificités nationales des « capitaux » sociaux des migrants sont mobilisés à l'échelle mondiale.

plus au cœur du processus même de différenciation des groupes. C'est le rapport aux échelles et aux métriques, et non à la monnaie ou à l'État, qui devient le critère plus discriminant. La relation à l'espace apparaît ainsi comme le meilleur marqueur sociologique aujourd'hui.

On peut se demander si les « retranchés » peuvent gagner. De la même manière que le sujet de la réversibilité de la mondialisation ne peut être écarté par principe, il n'y a pas de réponse triviale à cette question, car, en 1914-1945, ils *ont* gagné. Il faut donc jeter un regard attentif sur les spécificités actuelles : masse des interactions de toutes sortes entre les lieux, rôle des individus et de leurs propres changements d'échelles, expérience de la guerre et des massacres, d'une part, et de la régression interne, d'autre part, qu'entraîne la fermeture d'un pays, « démocratie » non institutionnelle, des échanges de toutes espèces qui bloquerait probablement les velléités d'un État de faire cavalier seul. La réversibilité de la mondialisation actuelle n'est pas en elle-même aberrante, mais on peut remarquer que la plupart de ces effets vont dans le sens d'une mondialisation accrue et que, partout, les forces les plus dynamiques des sociétés assument ou même appellent cette évolution. La hausse conjoncturelle du chômage des cadres dans certains pays d'Europe n'a, par exemple, pas bouleversé la donne. On peut tenter de repérer les forces nouvelles qui tendent à empêcher un retour en arrière : les groupes sociaux directement mondialisés par leurs activités professionnelles (plusieurs centaines de millions de personnes), mais aussi des collectifs particuliers (jeunes, touristes) dont l'impact, en partie transversal par rapport aux groupes, peut se révéler considérable. Cela dit, il faut rester prudent tant que l'on ne possède pas d'indicateurs réellement « opposables » à d'autres, qui, eux, mesureraient la puissance des mouvements de freinage des « retranchés ».

1.2. LE BROUILLON D'UNE SOCIÉTÉ POLITIQUE

La thématique de l'opposition à la mondialisation est devenue l'une des idéologies d'accompagnement de la mondialisation économique et de construction de la mondialisation politique. Après avoir, dans un premier temps, tendu à contenir la notion de mondialisation (souvent frangilisée en « globalisation ») dans la sphère de l'économie, les attitudes hostiles contribuent désormais à valider l'idée qu'une société politique mondiale serait en train d'émerger, en contrepoint et en contrepartie d'une société civile. Ce genre de lecture était jugée par beaucoup il y a à peine 10 ans

comme utopique et/ou angélique. On ne voit guère aujourd'hui comment on pourrait s'en passer, quand ceux-là mêmes qui en contestent le plus la légitimité se sont engagés activement, à leur manière, dans sa construction.

1.2.1. UN CONCEPT QUI NE FAIT PLUS SOURIRE

On rencontre en gros, sur ce terrain, cinq types d'attitudes : la négation (la mondialisation n'existe que comme idéologie), la résistance (la mondialisation est nuisible, il faut s'y opposer), l'alternative (il faut promouvoir une autre mondialisation), l'implication réformatrice (il faut accepter la mondialisation, à condition de la transformer ou de la compléter), l'acceptation, enthousiaste ou résignée (la mondialisation que nous observons est inévitable). Au-delà des typologies, le fait que l'épisode de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Seattle (1999) a mis en évidence, c'est que ces cinq attitudes concourent toutes à créer un plan de débat commun portant sur les problèmes du Monde et déployé à l'échelle du Monde. Le fait que certains protagonistes font irruption sur cette scène politique mondiale en gestation pour en contester l'existence est au fond assez typique des systèmes politiques démocratiques depuis un siècle en Europe. Cela peut s'accompagner de propositions qui, telle la «taxe Tobin», présentée par ses promoteurs comme susceptible de tracer une ligne de démarcation entre capitalisme et anticapitalisme, trouvent des échos sur un vaste spectre politique, comme on l'a vu récemment au Parlement européen, ce qui a, du coup, mis en difficulté l'extrême gauche soudain menacée d'être taxée de «réaliste». Ce type de tension et l'absence d'accord explicite sur les enjeux du débat ne signifient pas que l'on n'est pas en présence d'une vie politique commune. L'attitude tribunicienne-protestataire, parfois teintée de messianisme eschatologique, qui a longtemps caractérisé l'engagement en politique du mouvement ouvrier, notamment dans sa version communiste, dans plusieurs pays européens, n'a pas empêché une présence effective de ces formations dans la vie politique, y compris dans la sphère gouvernementale. La contestation du cadre existant peut donc faire office de modalité spécifique d'entrée et de légitimation dans ce cadre (cf. Jacques Rancière, *La mésentente*). Ainsi, on peut interpréter les développements récents comme des signes de constitution chaotique d'un «espace public», même si les acteurs qui y évoluent ne se reconnaissent pas mutuellement comme composantes constitutives de cet espace.

D'autres événements, plus spectaculaires (encore les conflits du Kosovo et du Timor, l'ébauche d'une justice transnationale, le jeu renouvelé des organisations internationales), témoignent de ce même mouvement, à la fois désordonné et intense, d'émergence d'un versant politique de la mondialisation. L'important est de souligner que, à travers eux, on peut mieux formuler la grande question présente et à venir dans le court et le moyen terme. Comment dimension civile et dimension politique de la mondialisation vont-elles s'articuler ? Une fois encore, l'émergence de l'échelle mondiale produit aussi des réalités inédites. Lorsqu'il est question de société, cependant, le résultat final est, en un sens, connu d'avance. La mondialisation comme entrée du Monde en société ne peut pas déroger (ou en tout cas, rien ne permet de le penser) aux principes caractéristiques de la relation, observable à d'autres échelles, entre les différentes composantes d'une société. Ainsi, il est difficile d'imaginer que le développement de la sphère des échanges telle que nous la voyons prospérer ne crée pas un appel massif au politique. C'est d'ailleurs ce qui se passe effectivement, même si les structures ou les événements qui manifestent cette tendance n'entrent pas dans le cadre classique d'une société politique fonctionnant en régime de croisière. On en vient donc à formuler l'hypothèse selon laquelle c'est plus le point de départ (le très fort degré de monopolisation du politique à l'échelle des États) que le point d'arrivée qui donne son caractère à la mondialisation du politique.

1.2.2. LE POLITIQUE: BRIBES ET LACUNES

Les espaces de la mondialité politique fonctionnent actuellement sous le régime de la *distorsion scalaire*. On assiste à la cohabitation entre deux processus : le *micro* débordant et le *macro* lacunaire. Le premier aspect est ce que Michel Serres a appelé le « local gonflé ». Il s'agit, pour une bonne part, des États que la logique géopolitique pousse à intervenir aussi loin que possible de leurs bases territoriales. Ce rapport au Monde n'est pas nouveau et les empires, puis, des *imperium* renonçant plus ou moins à un contrôle territorial mais visant une domination en réseau, « géoéconomique », c'est-à-dire néomercantiliste, ont manifesté cet aspect, longtemps dominant, de la mondialisation. L'émergence du politique, autrement dit, d'une sphère de la légitimité, à l'échelle mondiale ne peut se lire que comme événement postérieur, intervenant sur un champ déjà strictement gardé par les États. Il en résulte des trous dans le dispositif qui, selon le modèle classique, devrait associer à la vie politique proprement dite, un cadre éthique, un système juridique et des forces de police. Le passage d'un *droit international*, cette série d'interstices juridiques dans la jungle interétatique, à un *droit mondial* comme

fondement codifié d'un vivre-ensemble planétaire est déjà inscrit, en un sens, dans la charte des Nations Unies, qui participe, selon ses articles, de l'une ou l'autre logique. Il reste à lui donner contenu et force, et ce ne sera pas chose facile (Delmas-Marty, 1998). On a plutôt affaire à des lambeaux, avec par exemple, une police sans justice (c'est le cas de la plupart des « opérations de maintien de la paix » sous l'égide de l'ONU) ou, inversement, une justice sans police, lorsque, comme à propos de la Bosnie-Herzégovine, un Tribunal pénal international (TPI) doit user de mille subterfuges pour arrêter des accusés de crimes contre l'humanité. De manière comparable, le politique peut entrer en scène sans démocratie, comme on le voit avec le *leadership* américain (voir *infra*) ou avec les condominiums ondoyants du Conseil de sécurité, de l'OTAN, ou du G7/G8. Se situant, par principe, en deçà du politique, la pseudo-démocratie de l'Assemblée générale de l'ONU apparaît plus rétrograde (c'est-à-dire défenseurs déterminés de l'« ordre » géopolitique ancien) qu'une « tyrannie » au sens grec : ni vraiment « républicaine » (pas d'État de droit), ni totalement « despotique » (argumentation, conviction et consensus jouent leur rôle).

Ces bricolages sont la conséquence directe de la résistance des États, mais celle-ci s'appuie sur ce que Jürgen Habermas a appelé la « non-contemporanéité » des sociétés. Il ne suffit pas, en effet, que la dimension institutionnelle soit présente pour que tous les problèmes soient résolus, comme l'a montré le fiasco somalien d'une intervention onusienne (1991-1992) pourtant dénuée de visées géopolitiques perturbatrices. La question de valeurs communes, condition d'un vivre-ensemble commun, n'apparaît pas actuellement comme résolue, pas même franchement discutée, seulement abandonnée au marché des idées. La formation d'un « espace public de délibérations » incluant un double mouvement vers le haut (représentation) et vers le bas (légitimation) suppose qu'il existe au moins un lieu de débat sur les fins ultimes de la société-Monde. On ne peut mener ici la discussion entre les trois pôles habituels (culturalistes, évolutionnistes et rationalistes anti-historiques) et démontrer leurs faiblesses respectives. Ludwig Wittgenstein a certainement raison contre Fraser (*Le rameau d'or*) lorsqu'il conteste l'« irrationalité » des « primitifs », mais il a sans doute tort en postulant une raison détachée de l'histoire. Par ailleurs, les dynamiques des systèmes idéels ont été telles, notamment en Europe – depuis la fin du Moyen Âge – et en Asie – depuis un siècle – pour que l'on puisse continuer à soutenir l'hypothèse d'une invariance des « cultures ». Enfin, le relativisme, consistant à dénier à l'historicité humaine les caractères d'irréversibilité générale et de cumulativité partielle, se trouve fort malmené par la dynamique à la fois inédite et convergente des sociétés contemporaines et par le rapport, conflictuel

mais puissant, entre « horizons d'attente » (selon le mot de l'historien Reinhard Kosseleck) et réalité du changement social, autrement dit, par la pertinence d'un concept de « progrès » revisité, après l'abandon des fatalismes, par la valorisation des acteurs.

Dans ces conditions, un dialogue éthique planétaire est effectivement possible. Sa mise en œuvre implique d'aller au bout du renoncement au paradigme géopolitique : ce n'est pas parce que nous sommes les plus forts que nous

*Un dialogue
éthique planétaire
est possible.*

avons raison. « Avoir raison » ne peut, au demeurant, se comprendre que comme aboutissement d'un débat approfondi sur « ce qui est bon pour la société ». Rien ne permet, en effet, de trancher, dans l'absolu, le débat entre principe communautaire (*Gemeinschaft*) et individualisme sociétal (*Gesellschaft*). C'est en situation qu'une discussion sur ce point peut être conduite. *En situation*, la métaphore spatiale prend ici tout son sens, car les données du problème sont modifiées par leur échelle : indépendamment d'autres considérations, on ne peut penser le bien d'une société de la même façon si celle-ci est entourée d'autres sociétés, potentiellement menaçantes, et si celle-ci n'a à craindre que d'un environnement naturel, et d'elle-même. En outre, la diffusion planétaire des expériences des uns et des autres – le fait, par exemple, qu'il est possible de donner une large autonomie aux individus sans aboutir à l'anomie, à l'explosion des inégalités ou à la violence généralisée ; mais aussi le fait que la brutalisation d'une société par une autre provoque des blessures profondes que rien ne permet de dire « compensables » par l'apport d'innovations acceptées – donne à ce dialogue, aussi limité soit-il, une autre tournure qu'un simple « choc des civilisations ». On se trouve alors pleinement dans l'ordre de ce que Jean-Marc Ferry appelle la démarche « reconstructive », une attitude cognitive plus intégratrice que la seule « argumentation ».

En modifiant la géographie des « régions morales », la mondialisation, encore très partielle, de l'éthique contribue donc à modifier l'éthique de la mondialisation. La question de nos relations avec la nature en offre un bon exemple. L'engagement de Hans Jonas en faveur du « principe responsabilité », opposé au « principe espérance » de Ernst Bloch, pourrait n'aboutir qu'à un *remake* du couple « éthique de la conviction » et « éthique de la responsabilité » proposé par Max Weber ou, plus loin dans le temps, à un simple rappel à l'ordre aristotélicien en faveur de la *phronèsis*, ou « principe de précaution ». En fait, cette discussion ne peut se comprendre que si l'on se souvient que la mondialisation a pour effet de superposer exactement le ou les « systèmes-Monde » au « système-Terre ».

1.3. LES MATINS DE LA GÉOGRAPHIE

Tentons à présent de résumer en quoi la géographie peut tirer, pour elle-même, pour ses concepts et pour ses démarches, les leçons du processus de mondialisation en cours.

1.3.1. UN SEUL MONDE

La critique de l'exceptionnalisme en « géographie régionale » était justifiée. Il nous faut maintenant aller plus loin, d'abord avec une *géographie mondiale des lieux*⁶. Plus la mobilité des choses autrefois entravées (marchandises, capitaux, informations, etc.) augmente, plus l'immobilité des autres réalités se renforce. Les avantages de proximité ont été profondément modifiés par l'augmentation des vitesses (le « rétrécissement de la planète »), mais ce n'est là qu'un versant de la dynamique actuelle. À côté d'objets banalisés, facilement substituables, émergent des lieux – les sociétés, du local au mondial – le moins en moins interchangeables. Dans l'espace, défini comme un ensemble de positions relatives interactives, ce sont ces lieux structurants – les grandes villes, les régions, les États, les groupements continentaux ou les aires de civilisation – qui donnent sens, qui donnent le ton à l'ensemble du système. Cet agencement distingue le moment présent des précédentes « mondialisations » : à la fin du XIX^e siècle, par exemple, dans un univers aux mobilités faibles, le marché des « biens situés » était beaucoup plus limité et il fallait descendre à un échelon restreint, celui des États, éventuellement augmentés de leurs appendices coloniaux, pour observer une force des lieux comparable. L'espace mondial restait pour l'essentiel organisé en sous-systèmes indépendants les uns des autres.

La mondialisation renforce la présence des lieux dans notre paysage intellectuel.

Aussi la mondialisation renforce-t-elle la présence des lieux dans notre paysage intellectuel. D'abord, parce que le Monde lui-même en devient un : certains phénomènes, de circulation monétaire, informationnelle notamment, peuvent être lus comme si la distance n'était pas une donnée pertinente pour les comprendre. Ainsi, lorsque la Grameen Bank, cette « banque des pauvres » offrant des microcrédits aux femmes du Bangladesh, se trouve imitée dans des villages de pêcheurs norvégiens (Paringaux, 1998), c'est certes le « monde à l'envers », comme l'exprime

6. Notons à ce sujet le rôle pionnier de la géographie anglophone qui, dès le début des années 1980, mettait au premier plan de ses programmes de recherche le concept de lieu (place) tandis qu'il demeurait largement ignoré en France.

une de ses clientes en pensant au rapport centre-périphérie, mais c'est surtout le Monde unifié. Le Monde reste aussi une aire (un ensemble de lieux) selon d'autres angles de vues ; d'une part, parce que les distances topographiques (gradients) ou topologiques (frontières) se maintiennent dans certains domaines ; d'autre part, parce que, même parfaitement reliés entre eux, les lieux de la planète ne s'uniformisent pas. On s'aperçoit alors qu'il n'existe pas de relation de cause à effet entre l'émergence d'un lieu à une certaine échelle et la disparition des lieux des échelles inférieures. Lorsque la construction étatique a tendu à unifier les espaces nationaux – un processus qui s'achève seulement maintenant en Europe de l'Ouest –, un certain type de lieux a été détruit, celui qui correspondait à des espaces locaux enclavés fondés sur un lien communautaire. Mais, sur les mêmes localisations, d'autres lieux engendrés par la combinaison de l'héritage de la période précédente et par des rôles nouveaux dans l'aire nationale désenclavée ont émergé. Aujourd'hui, les grandes villes, les sites productifs ou les grands monuments patrimoniaux se trouvent recréés, avec des significations nouvelles, non en dépit mais à cause de la mondialisation.

À côté des lieux, le singulier se retrouve donc aussi dans les *aires*. C'est vrai à toutes les échelles et nous devons reprendre le flambeau courageusement allumé par les auteurs de la récente *Géographie universelle*. Il nous faut donc savoir étudier les « géons » (les objets géographiques à majuscule) en tant qu'espaces, et non plus comme des sommes de « facteurs » généraux, et, plus généralement, être capables de proposer des *géographies synthétiques* qui reconstruisent ensemble, dans des situations précises, des « thèmes » non spatiaux (économie, politique, histoire, etc.) et des logiques spatiales.

L'émergence de l'échelle planétaire nous permet de donner plus de force à une idée fondatrice de la conception contemporaine du travail scientifique ; celui-ci consiste parfois, mais pas toujours en la réduction des situations à un modèle général. Cette démarche serait impossible pour un objet par définition unique comme le Monde ; dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, la modélisation consiste à atteindre, avec le maximum d'efficacité et le minimum de moyens, l'intelligence des logiques synchroniques et diachroniques d'un objet en pensant aussi ses différences avec d'autres objets et en intégrant autant que possible les diverses réalités ainsi prises en considération dans un corps commun d'hypothèses. Donner leur place aux ressemblances et aux différences dans une pensée qui, elle, est unifiée, telle est la méthode que l'étude du Monde, cet objet singulier composé pour partie d'autres objets singuliers, nous suggère de suivre.

1.3.2. PLUS D'ÉCHELLES, PLUS DE MÉTRIQUES

Ce qui rend les objets géographiques différents les uns des autres, c'est leur *style spatial*, qu'on peut utilement appréhender à travers l'opposition et la complémentarité entre deux grandes familles de métriques, les territoires et les réseaux.

La principale distinction que l'on doit faire entre l'espace des États, y compris les plus grands d'entre eux, et celui des firmes, y compris les plus petits, n'est pas fondamentalement une affaire d'échelle mais de métrique, c'est-à-dire liée aux modalités de mesure et de gestion de la distance. La continuité et l'exhaustivité du territoire des États s'opposent aux discontinuités et aux lacunes du réseau des entreprises. Le couple prégnance-saillance, mis en évidence par René Thom (1988), se révèle une clé de lecture efficace pour comprendre, par exemple, les enjeux des négociations commerciales entre États et firmes transnationales. Cela nous aide aussi à saisir les contradictions de l'espace mondial de la culture, organisé à la fois en territoires (des aires culturelles) et en réseaux (de la communication), parfois complices, parfois hostiles. Cette préoccupation nous permet de comprendre la différence entre *englober* (ce que fait l'échelle du globe) et *contenir*, ce qui n'a de sens qu'au sein de la même métrique (par exemple le niveau supérieur d'un système politique hiérarchisé par rapport à des niveaux sous tutelle). On peut ici insister sur le fait que les réseaux civils (notamment les « *rhizomes* » des individus) ont, à n'importe quelle échelle, une part d'extériorité au regard des « *pays* » (territoires bornés) du politique.

Cette distinction pousse à s'intéresser davantage que ne l'a souvent fait la géographie à la diversité des métriques. Cependant, ce point de vue ne fait, au bout du compte, ressortir que plus nettement l'importance des échelles. En tant qu'échelle ultime, le Monde possède des caractéristiques propres (notamment le bouclage ou l'impossibilité de « botter en touche »). Mais, plus généralement, toutes les échelles pertinentes, le Monde parmi elles, sont marquées par le fait qu'elles sont peuplées d'objets dont les dimensions non spatiales (leur « substance⁷ ») diffèrent fortement, ce qui, causes et conséquence à la fois, correspond à des styles spatiaux différents. Ainsi, l'importance de la géopolitique à l'échelon des États ou des échanges transactionnels à celui de la planète donne une tonalité à chacun de ces niveaux.

7. Sur les questions de terminologie, voir Jacques Lévy, *Le tournant géographique*, Paris, Belin, 1999.

Ce constat permet d'éloigner deux tentations : celle du « spatia-lisme » (en fait du « géométrisme »), qui ferait de l'espace une « forme » pure ayant ses « lois » propres, indépendantes des autres déterminants du monde social – ce qui nous interdirait de placer la démarche géographique au sein de la complexité et de l'historicité des sociétés et celle du fractalisme ou des approches a-scalaires – ce qui nous ferait manquer une part non négligeable de la spatialité contemporaine.

Si la géographie du Monde est, par définition, une géographie syn-thétique, qui tente de construire les cohérences d'un espace singulier, comme aire et comme lieu, elle peut aussi apporter une contribution à la *géographie analytique*. Celle-ci peut retenir, de l'approche du Monde, un engagement à renforcer, d'un même mouvement, la réflexion sur les échelles et les métriques. C'est là une réalité nouvelle. Fétichisant cer-taines échelles et en ignorant d'autres, la géographie vidalienne avait induit, par contrecoup, ses contradicteurs à repartir sur d'autres bases en privilégiant les phénomènes indifférents à l'échelle. Le temps est peut-être venu de franchir une nouvelle étape en reliant deux types de relation à la distance : ses différentes valeurs (métrique) et les seuils que ces valeurs font franchir aux objets géographiques en les faisant passer du statut de lieu à celui d'aire (échelle).

1.3.3. TOTALITÉ ET COMPLEXITÉ

L'étude du Monde conduit aussi à classer de manière plus précise les degrés d'intégration des agrégats spatiaux en des organisations que l'on peut appeler *totalités*. Entre les deux bornes extrêmes, *ensemble* purement formel d'éléments indépendants, d'un côté, et *système* cohérent, animé par une logique unique, de l'autre, on peut repérer deux intermédiaires, la *combinaison*, dans laquelle des liens faibles se manifestent (exemple : ce qui se passe entre les individus parcourant un espace public) et le *méta-système*, dans lequel la constitution d'un véritable système est l'enjeu, la virtualité du fonctionnement présent. Ainsi, les groupes sociaux les plus mondialisés continuent d'être fortement structurés aux échelles nationales et demeurent, vus du Monde, à l'état de combinaison. Les associations d'États panaméricaines et est-asiatiques constituent, pour l'essentiel, des métasystèmes au devenir très ouvert.

Le fait que le Monde existe à l'évidence en tant qu'espace, mais que ses « failles », ses « lacunes », ses « angles morts » soient aussi évidents, pousse à une analyse plus fine des situations de totalité. Le plus fascinant ici est peut-être que, si nous tentons de comprendre ces incomplétudes, nous rencontrons d'autres totalités, plus ou moins systémiques. Parmi

ces systèmes anti-système, les États, « conservateurs scalaires » qui défendent non seulement leur position géopolitique mais la fonction géopolitique elle-même (il peut y avoir une police mondiale, pas d'armée mondiale), de même qu'un certain nombre d'acteurs économiques qui, craignant l'apparition à l'échelle mondiale de régulations politiques défavorables à la conduite de leurs affaires, souhaitent limiter les champs d'application de la mondialisation.

La mondialité doit impérativement être pensée sous peine de nous empêcher d'aborder efficacement tous les autres objets géographiques.

Deux thèses fondatrices de ce qu'on a appelé le *paradigme de la complexité*⁸ se trouvent ainsi validées. La première est que le *tout* se trouve inclus et actif dans chacune de ses parties, ce qui met à mal l'argument « cartésien » selon lequel le gros serait compliqué et le petit, simple. L'espace d'un individu est aussi riche et foisonnant que celui de la planète. La seconde proposition est que le *tout* le plus grand est aussi une partie de l'ensemble des « tous », même s'il donne l'impression de les contenir. Cet « anneau de Möbius » n'est pas propre à l'échelle mondiale, mais celle-ci nous oblige à le prendre en considération. Avec une mondialité effective, nous ne pouvons plus faire de l'échelle la plus vaste le dépôt de nos concepts mal dégrossis, le résidu de régression de nos modèles bancals, car ceux-ci, désormais, nous reviennent à la figure lorsque nous étudions une ville, une région, une action d'aménagement. La mondialité doit impérativement être pensée sous peine de nous empêcher d'aborder efficacement tous les autres objets géographiques.

En revanche, dire que l'échelle mondiale, du fait de sa « clôture » vers le « haut », illustre bien l'idée d'auto-organisation est à la fois vraie et de peu d'intérêt. En fait, le Monde pas encore mondialisé, tel qu'il a longtemps fonctionné, aurait pu entrer dans ce cadre (pas d'influence extérieure)... sauf que tout ou presque se passait à des échelles inférieures. Ne convient-il pas de restreindre la notion d'auto-organisation, en l'opposant à la transcendance et à l'immanence, aux situations où c'est bien la logique interne de la réalité étudiée qui l'organise ? De ce point de vue, le poids naguère écrasant et encore aujourd'hui très significatif des logiques étatiques témoigne de l'importance des logiques immanentes, d'une organisation du Monde « par au-dessous » et non à son niveau spécifique. Il n'y a jamais eu, en revanche, de transcendance (interplanétaire) sur le Monde. On peut alors lire la mondialisation comme un mouvement de dégagement à l'égard des immanences à mesure que le Monde se met à exister à sa propre échelle.

8. Pour un résumé de cette démarche, on lira avec profit le dossier de *Sciences Humaines*, « Penser la complexité », n° 47, février 1995, p. 14-30.

1.3.4. L'ENJEU DES COMMUTATIONS

Dire que le Monde existe comme réalité géographique spécifique ne signifie pas que l'ensemble des espaces de la planète entre dans une organisation simple et nette, sur le modèle des poupées russes. Ce que nous montre la mondialisation actuelle, c'est justement la possibilité qu'une réalité forte voie le jour sans que pour autant la place de ce nouveau venu soit clarifiée. Cela nous conduit à traiter les relations entre espaces comme un problème et non plus, comme le faisait la géographie classique, comme une évidence. La *juxtaposition* (par contact), la *superposition* (d'objets à métriques différentes) et l'*englobement* (par saut d'échelle) d'espaces n'impliquent pas, par eux-mêmes, qu'on soit en présence d'un système unifié. De même que l'on ne peut postuler la contemporanéité de sociétés évoluant dans le même temps apparent, de même convient-il de ne pas présupposer sans analyse une *cospatialité* de tous les objets géographiques. Disons alors que la *cospatialisation* ou *synchronisation* (*syn* et *choros* comme on parle de synchronisation, *syn* et *chronos*) est un processus non mécanique de mise en cohérence des espaces qu'il faut étudier comme tel, notamment en tenant compte des paramètres de l'évolution de chacun d'entre eux et de leurs interactions.

On peut s'intéresser à la transformation de limites en interfaces (effet de barrière atténué) ou au passage du topologique (frontières) au topographique (confins, gradients). À ce type de processus horizontaux, assez bien étudiés, s'en ajoutent d'autres, verticaux. Le Monde propose un champ d'expérience très riche en matière de « commutations » entre territoires et réseaux, par exemple, entre diasporas et États, ou entre collectivités professionnelles et aires culturelles. Ce qui peut être perçu comme la victoire des réseaux correspond en réalité à un rééquilibrage. « Économies-Mondes » et « empires-Mondes » ressemblent, nous dit Fernand Braudel, à deux « coureurs » dont on ne sait lequel distancera l'autre. Après l'épisode de la toute-puissance étatique dont le paroxysme coïncide avec l'extermination des populations réticulaires (Juifs et Tsiganes) par des obsessionnels du territoire, nous voici de nouveau dans une situation plus ouverte.

Le Monde pose aussi la question de l'« emboîtement des échelles ». La mondialisation est bien un changement d'échelle, une mise en système de ce qui n'était qu'une collection de lieux. Est-ce un changement d'échelle *parmi d'autres* ? En un sens, oui, car la mondialisation rappelle d'autres processus comparables : construction des États et des empires, diffusion des innovations techniques et des cultures, associations continentales de sociétés, etc. Changement d'échelle bien spécifique, aussi (voir plus haut), la mondialisation est loin de reproduire à l'identique à

son échelle ce qui existe « en plus petit » aux autres niveaux. On peut même dire que la plupart des réalités mondiales, qu'elles soient économiques, culturelles ou politiques, présentent des différences marquées avec ce qui leur préexistait aux échelles inférieures. Ainsi, l'idée même d'emboîtement éclate en de multiples significations : domination géopolitique, rapport centre-périphérie, intégration politique, etc. L'emboîtement des échelles, cette figure imposée de maints discours géographiques, tous niveaux confondus, fonctionne comme une « boîte noire » qu'il serait sans doute éclairant d'ouvrir.

1.4. QUATRE HUMANITÉS

Le Monde nous oblige à penser la question de l'universalité dans des termes renouvelés. La Terre étant, pour encore un moment, l'« univers » des êtres humains, la mondialisation apporte une clarification : l'horizon intellectuel de l'universalité coïncide avec un espace concret, ce qui signifie que les décalages entre la prétention à l'universel et les particularismes de fait de l'action effective deviennent plus voyants. Par ailleurs, en examinant le phénomène bien spécifique de la mondialisation économique et d'autres mondialisations partielles, nous distinguons mieux l'existence d'autres réalités qui avaient pu paraître semblables mais relèvent en fait de logiques distinctes. D'où l'intérêt de distinguer quatre manières différentes de « fabriquer de l'humanité » avec, à chaque fois, une modalité particulière pour penser l'espace :

1. *La similarité par imposition d'un principe extérieur commun* : tous les hommes ont des caractéristiques biologiques similaires qui sont présentes quelles que soient les différences entre sociétés. Cette réalité peut être considérée par la géographie (humaine) comme « intrant », matériau, support, interface, etc.
2. *Le parallélisme des situations* : sans forcément communiquer entre elles, les sociétés ont parfois résolu les mêmes problèmes de la même façon – chasse, agriculture, ville, État, etc. L'étude de ces ressemblances consiste en une approche comparative des localisations, débouchant sur la généralisation des points communs et la compréhension des différences.
3. *L'unification par agrégation* : la « diffusion des innovations » rend similaires des situations au départ distinctes – capitalisme, démocratie, sport occidental, musique africaine, etc. Ici, la géographie s'intéresse non seulement à la circulation et à la diffusion, mais aussi, comme dans les modèles centre-périphérie les

plus dynamiques, à l'inclusion d'aires dans un ensemble préexistant, au fonctionnement plus ou moins unifié des systèmes de production des différences, des complémentarités, des inégalités et des rattrapages.

4. *L'intégration par construction* : l'institution volontaire d'une organisation commune place tous les hommes dans un cadre unifié et, même très lacunaire, ce phénomène vaut d'être étudié en tant que tel. Ainsi, l'invention du politique tend à transformer un espace en lieu intégré et crée une universalité juridique dans cet espace, quelles que soient par ailleurs les différences ; à l'échelle mondiale, l'un des effets de cette évolution est la transformation tendancielle de la nature en *bien commun* de l'humanité. C'est dans cette situation que le recours au terme « universel » apparaît le plus justifié. La géographie s'intéresse alors à l'émergence d'un *lieu-Monde*, en rapport avec ce qui, dans le Monde, ne fait pas lieu.

Dans les trois derniers cas, on s'aperçoit que les acteurs spatiaux jouent à chaque fois des rôles, mais des rôles variés. C'est une raison supplémentaire pour aborder la mondialisation à travers l'analyse de la compétence différenciée de ces acteurs, petits ou grands.

Le Monde nous invite à donner une grande place à la totalité (ou à des totalités plus ou moins articulées) et, dans un même mouvement, à montrer le rôle que jouent des intentionnalités individuelles ou collectives, dont certaines sont spatialement structurées (par exemple la stratégie d'une ville à l'échelle mondiale). Les systèmes que nous étudions sont des systèmes d'acteurs (*systémisme dialogique*), ce qui conduit à ne pas traiter leurs éléments constitutifs comme des choses inertes et leurs interrelations comme une mécanique. Leur dynamique s'en trouve plus ouverte mais aussi, ô paradoxe !, plus prévisible. Car ces acteurs annoncent souvent ce qu'ils vont faire et adoptent parfois des attitudes d'interaction coopérative. La création de l'euro, événement historique programmé plus de 10 ans avant sa réalisation effective, offre une riche matière à ce genre de réflexion. Plus les protagonistes sont nombreux, conscients, actifs, plus les rétroactions que provoquent leurs actes tendent à les empêcher d'effectuer des mouvements brusques. L'État, tel qu'il existait en Union soviétique jusqu'en 1985, se rapprochait du modèle d'un acteur surpuissant écrasant tous les autres : sa chute, non prévue, a fonctionné selon un scénario « catastrophique » comme on en voit en physique ou en biologie. Au contraire, un Monde où les possibles sont largement ouverts se révèle plus touffu mais moins erratique. D'où l'idée que les géographes, s'ils veulent essayer de comprendre *où va* l'espace du Monde, ne devraient pas perdre de temps à écouter les hommes qui le *font*.

Ce dernier aspect, une fois encore, n'est pas exclusif à l'échelle mondiale, mais le fait que la prévalence, sur l'ensemble de l'humanité, de valeurs, de normes et d'idéaux communs devienne une perspective au moins envisageable change les données d'un problème général qu'on peut formuler ainsi : comment se distribuent les « nous » à la surface de la Terre ? Avec qui et jusqu'à quel point les habitants de la planète veulent-ils vivre – coexister et partager ? C'est bien là un problème géographique puisqu'il s'agit d'établir, à chaque échelle où une question morale, juridique, politique se pose à une société, un cadre englobant ultime et exhaustif. À la différence des transactions marchandes ou de l'échange d'idées, volontiers réticulaires, ce sont dans ce cas des logiques nécessairement territoriales qui s'imposent. Et ce n'est pas un problème simple, car l'enchevêtrement des lieux et des aires rend délicat l'établissement de seuils scalaires clairs et de délimitations franches. Ainsi généralisée à toute situation d'« être-ensemble » réel ou possible, l'universalité peut donc en un sens être « située », mais sous certaines conditions : chaque lieu s'auto-organise mais sans prétendre être à lui seul le Monde, en acceptant la présence d'un « *outer space* » à la fois différent et comparable. Autrement dit, des identités géographiquement diverses et posées par hypothèse comme également légitimes ne peuvent cohabiter que si un concept d'homme est assumé. Dans cette logique fédérative, le garde-fou éthique le plus sûr demeure, en cas de conflit entre échelons, la possibilité d'un recours aux instances de l'espace le plus vaste, et le Monde confirme alors son rôle singulier comme échelle ultime.

1.4.1. NE PAS SE TROMPER DE PRÉSENT

Nous vivons dans un monde de plus en plus ouvert par le nombre de ses acteurs et des degrés de liberté qu'ils possèdent, seuls et collectivement. Mais nous vivons aussi dans un monde de plus en plus prévisible du fait de la qualité d'information, de la puissance d'anticipation et du niveau d'interaction entre ces acteurs. « Rien n'est plus sûr », dit une publicité (*Les Échos*, 1996-1998) : quelle magnifique équivoque ! Rien n'est plus inévitable, mais comme cela se sait, se déconstruit, se travaille et se publie, rien n'est plus, non plus, aléatoire. L'intelligence collective (l'« intelligence mutuelle » de Leibniz⁹) rend le Monde, en ce sens, moins *catastrophique* (au sens de l'irruption d'une logique inattendue et externe) que naguère, et d'autant moins que l'interpénétration des décisions est

9. Leibniz, *Nouvelles lettres et opuscules inédits*, édité par A. Foucher de Careil, Paris, 1857, p. 287. Voir aussi les travaux de Pierre Lévy sur les « arbres de la connaissance ».

forte. Lorsque les enclaves d'ordres et de rationalités situées s'entrechoquent, cela provoque des événements dont la mise en cohérence est structurellement impossible. Lorsque les contradictions, les conflits se situent, pour une part au moins, sur le même plan de référence, une dialogique, aussi confuse et inégale soit-elle, devient possible et, avec elle, l'intelligence de cette dialogique.

Une science sans capacité prédictive n'a aucun intérêt, car elle n'apporte aucun secours supplémentaire à l'action. Mais *prédire* n'est pas seulement *prévoir*. Dans le monde social, le simple prolongement des tendances préexistantes est plus notoirement insuffisant qu'en sciences de la nature, car il ignore les effets que la connaissance du présent aura inévitablement sur les décisions des acteurs. D'où la critique que l'on peut faire aux « scénarios » des prévisionnistes qui consistent en pratique à ne reconnaître de capacité cognitive qu'aux « grands » décideurs. D'où un paradoxe qu'il appartient à l'interface recherche-divulgaration de dénouer : il n'est de prédiction digne de ce nom que celle qui donne toute sa place aux effets que la publicité de cette prédiction (ou d'autres messages comparables) peut avoir sur la réalité observée. Ce qui signifie qu'une bonne prédiction introduit toujours d'autres *dictions* que celles du prévisionniste et qu'elle consiste non à annoncer l'inéluctable mais à repérer le degré d'ouverture des possibles. Pour ne pas fermer d'avance les portes entrouvertes de l'avenir, apprenons *d'abord* à ne pas oublier tous les futurs qui circulent autour de nous, essayons *d'abord* de ne pas nous tromper de présent.

1.4.2. LA GÉOGRAPHIE VIENT AU MONDE

La géographie, justement, a longtemps été brouillée avec le présent. Dans le paradigme de la géographie classique, les « permanences » avaient le beau rôle, le changement ne concernait que la surface des choses. La nature n'était pas un environnement, une ressource, une contrainte, un patrimoine ou un problème pour les hommes, mais la justification d'un divorce avec le mouvement de la société. La géographie de Paul Vidal de la Blache et de ses disciples a refusé pêle-mêle la ville, le politique, l'individu et s'est laissé surprendre par la conscience écologique. Elle a même raté l'État, qui pourtant la faisait vivre, parce que la mission qui lui était assignée consistait justement à naturaliser les logiques sociales et ses acteurs.

Après avoir résisté, puis hésité, la plupart des géographes ont fait le choix de se situer au sein des sciences sociales, plutôt que de prétendre à une légitimité intellectuelle isolée, qu'ils avaient perdue lorsque les

faiblesses du paradigme vidalien (ou plus généralement lamarckien) étaient apparues au grand jour. Ils ont, depuis lors, beaucoup travaillé à établir des connexions avec tous ceux qui de l'extérieur s'intéressaient à l'espace et en sont peu à peu venus à considérer leur discipline comme une composante d'un vaste ensemble. C'est sur la base de cette modestie, assumée sans restriction, que peut venir le tournant évoqué. L'espace peut prendre une place significative dans chaque démarche disciplinaire et dans l'ensemble du dispositif des sciences sociales si et seulement si ceux qui s'en occupent prioritairement jouent clairement leur partie à l'intérieur, sans essayer d'obtenir le beurre (une reconnaissance légitime dans la recherche) et l'argent du beurre (les anciennes rentes institutionnelles civiques et scolaires). Lorsque la géographie délaisse sa spécialité, l'espace, pour prétendre parler de tout, c'est l'ensemble de la dimension spatiale du social qui se trouve délaissé ou, approché par les marges par d'autres, maltraité. Un tournant géographique dans les sciences sociales peut se produire parce que la géographie a fait son propre tournant le jour où les géographes ont compris qu'elle n'était « science des lieux », que des lieux des hommes.

*La mondialisation
conduit à considérer
l'échelle mondiale
comme un objet
géographique majeur.*

Le Monde ne pose pas que des problèmes de collecte d'information : s'y intéresser soulève des questions théoriques de première grandeur tout particulièrement dans sa dimension spatiale. Comme la ville ou l'État, l'objet-Monde possède des caractéristiques géographiques si essentielles que l'oubli de l'espace conduirait à fabriquer des dispositifs théoriques intrinsèquement bancals. Et les nécessaires constructions conceptuelles des espaces de la mondialité ne relèvent pas d'une posture étroitement abstraite : j'ai essayé de montrer, dans ce texte, en quoi les débats intellectuels sur l'espace rejoignent très vite les enjeux de l'action citoyenne. La mondialisation conduit à considérer l'échelle mondiale non plus comme un écran de projection de réalités sectorielles mais comme un objet géographique majeur. Ce que j'appelle tournant géographique, c'est tout à la fois la nécessité et la possibilité pour les géographes de répondre, à cette injonction : « présents ! ».

Terminons par une image légère de complexité. Dans une rue de Paris, une inscription rageuse sur un parcmètre énonce : « Erikaka : on a la marée noire qu'on peut. » Mettre ainsi en relation la désinvolture des propriétaires de chiens avec une catastrophe écologique majeure pourrait sembler déplacé et absurde. Ce n'est pas si sûr. Ce changement d'échelle (entre un quartier de ville et le littoral français de l'Atlantique, prolongé par les flux pétroliers mondiaux), de métrique (entre le cheminement d'un « passant considérable » et les migrations touristiques) et de substance

(malgré la proximité chromatique des deux objets incriminés) nous parle politique. Les atteintes au droit, aux valeurs, à la civilité peuvent être hiérarchisées, mais, nous dit ce militant de l'ombre, elles ne sont pas divisibles. Dire cela suppose une maîtrise de l'espace, des espaces du Monde. Nos contemporains démontrent chaque jour un peu plus leur compétence en ce domaine. Les petits acteurs sont de moins en moins petits ; ils raisonnent clair et ne se laissent plus impressionner. Nous avons tout à gagner à écouter leurs vérités, qui ne sont pas étrangères à la nôtre.

BIBLIOGRAPHIE

- DURAND, M.-F., J. LÉVY et D. RETAILLÉ (1993). *Le monde : espaces et systèmes*, 2^e édition, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques /Dalloz.
- CHAUVEL, L. (1997). « La toupie et le sapin... Les inégalités dans les sociétés contemporaines », *Sciences humaines*, n° 72, mai, p. 20-25.
- DELMAS-MARTY, M. (1998). *Trois défis pour un droit mondial*, Paris, Seuil.
- OCDE (1997). « La croissance mondiale depuis 1920 », *Problèmes économiques*, 5-12 mars, p. 2-9.
- PARINGAUX, P.-R. (1998). « Les microcrédits au secours des Norvégiennes », *Le Monde*, 16 septembre.
- THOM, R. (1988). *Esquisse d'une sémiophysique*, Paris, InterÉditions.

CHAPITRE



LA MONDIALISATION ET LE TERRITOIRE LA VISION DU GÉOGRAPHE

Daniel Hiernaux-Nicolas*

*Universidad Autonoma Metropolitana
de México*

Le terme mondialisation est si galvaudé par le grand public et par les chercheurs, qu'il en est devenu une espèce de « fourre-tout » servant à caser tout type d'idées et à vendre tout type de produits, même intellectuels. Cela n'est pas sans rappeler l'usage qui fut fait, pendant les beaux jours du marxisme des années 1970, de concepts comme celui d'« impérialisme » ou de « dépendance » en théorie du développement économique.

Les modes semblent encore dicter l'usage des termes, surtout lorsque celui de « mondialisation » galvanise les espoirs de certains de sortir d'une crise mondiale dont les manifestations les plus criantes sont celles du chômage structurel et de la pauvreté croissante. Pour d'autres, elle se transforme en bouc émissaire de toutes les contradictions sociales et économiques au sein des économies avancées ou sous-développées.

* lares1@attglobal.net

Peut-être le terme mondialisation n'est-il que la façon « politiquement correcte » d'exprimer la reconstitution d'une nouvelle cosmovision utilitariste autour de quelques idées centrales et simplistes qui visent à réactiver l'accumulation dans quelques centres de pouvoir, particulièrement les États-Unis. La « pensée unique » semblerait bien s'imposer selon les défenseurs de l'économie traditionnelle et des marchés, mais elle n'en est pas moins « doublée » par une pensée unique d'opposition, qui voit la mondialisation comme l'« ennemi absolu ».

Il n'y a pourtant pas un sens unique et universel au terme « mondialisation », car il s'agit de processus divers dont l'envergure, les effets, mais aussi l'ancrage territorial sont différents dans chaque cas et à chaque échelle. Il serait donc plus juste de parler de « mondialisations » ou d'une « mondialisation plurielle », ce qui éviterait de commettre l'erreur d'assimiler les processus en cours en Inde par exemple, à ceux observés au Canada ou au Mexique. Ce dernier est un partenaire de plus en plus important de l'économie canadienne, à laquelle il est lié par des liens de plus en plus complexes et diversifiés qui vont du commerce extérieur à l'éducation, la recherche ou même la formation de réseaux opposés à la mondialisation¹.

En tant que géographe, nous mettrons l'accent sur la dimension territoriale de la mondialisation, en la définissant de la façon suivante : la mondialisation est un processus de redistribution des principales fonctions économiques, culturelles et politiques dans le monde, une « nouvelle donne », qui prend appui sur des mutations technologiques radicales, fondement de ce que l'on appelle aujourd'hui la « nouvelle économie », et qui impose des transformations substantielles au sein des territoires à diverses échelles, mais aussi dans les relations entre ceux-ci.

2.1. MONDIALISATION, TERRITOIRE ET GÉOGRAPHIE

Un article récent de Jean Piel (1999), qu'il faut peut-être lire au deuxième degré, analyse la mondialisation progressive depuis l'apparition de l'homme sur la Terre. De ce fait, l'histoire de l'humanité serait l'histoire de ce processus de prise de conscience de l'étendue de la planète, de sa conquête progressive, jusqu'à un aboutissement où il ne reste plus un espace vierge, car le moindre recoin est surveillé par des satellites qui balayent le territoire plusieurs fois par jour ou par semaine. On ne peut que se rappeler, avec une certaine nostalgie, cette époque où Kropotkine

1. Et à l'intérieur de chacune de ces entités territoriales, des diverses régions qui gagnent (Benko et Lipietz, 1992) ou qui perdent (Côté, Klein et Proulx, 1994).

se penchait sur des cartes pratiquement vides avec son ami et collègue Élisée Reclus, en tentant de comprendre la structure du relief de la Sibérie, en lisant des récits de voyage, des rapports partiels et des communications de collègues de par le monde. Il y a à peine un siècle de cela !

Aujourd'hui le fait de disposer d'une vision intégrale et panoptique de l'espace amène certains à penser qu'ils peuvent dominer le monde en en connaissant la superficie. Toutefois, l'espace connu ne l'est que dans ses dimensions épidermiques, celles des distances, des accidents de terrain et des localisations, mais certainement pas celles des hommes et de leur espace vécu. On est pourtant loin de connaître vraiment le territoire, si l'on écarte de l'analyse la dimension du vécu, la dimension de l'humain (Bailly et Pollock, 1991).

L'expansion réelle du capitalisme à l'échelle mondiale ne débute de façon intensive qu'à la fin du siècle dernier. À cette époque, les économistes remplacèrent une vision intégrale de l'économie, où persistait encore une vision de la société articulée au territoire – l'héritage des classiques – par des modèles de plus en plus temporels, desquels l'espace est vidé ou, au mieux, transformé en un système de coordonnées de références (Dockés, 1969). C'est par une phase de forte accélération que commencera à s'imposer cette hypermodernité fondée sur l'accélération du temps et de la vitesse, plutôt que sur le territoire (Giddens, 1993). Cette expansion a été bien comprise par les premiers sociologues, comme Tönnies, qui voyaient déjà dans les villes en pleine croissance, dont Berlin, la mise en place d'un système cosmopolite où se multipliaient les échanges (Jonas, 1995). Simmel a lui aussi mis en évidence cette présence croissante des grandes villes cosmopolites, dont certains traits annonçaient déjà les villes « globales » ou « mondiales » (Simmel, 1986). L'expansion de l'économie capitaliste aura lieu malgré un certain renfermement des économies sur elles-mêmes dès la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre du modèle que l'École de la régulation nommera le fordisme.

Il n'en reste pas moins que la présence d'un espace mondial double, par ses prises de position idéologiques et sociales, alors que l'industrialisme contrôlait les économies de l'Est comme de l'Ouest, imposa un certain frein à l'expansion du capitalisme et permit même d'envisager la possibilité d'imposer les points de vue des pays du tiers-monde, soit par le biais de grandes réunions de mise en discours de ces propositions, soit par une certaine combativité dans le domaine des prix des matières premières, dont le pétrole.

2.1.1. DE LA NOUVELLE DIVISION DU TRAVAIL À LA MONDIALISATION

Le caractère spatial de la mondialisation actuelle est incontournable, car elle répond à un besoin de réactiver une accumulation en crise depuis les années 1970 par le biais d'une recomposition des systèmes d'accumulation à une échelle planétaire. C'est en fait une nouvelle étape de ce que l'on tenait, il y a quelques années, pour la nouvelle division internationale du travail. Toutefois, il y a une différence essentielle entre celle-ci et la mondialisation : la division du travail des années 1970 n'était encore qu'un prolongement du mode de développement fordiste, son dernier soubresaut, avant une remise en question radicale de ses fondements mêmes. La mondialisation, quant à elle, joue sur un tableau différent : elle cherche à imposer une nouvelle donne territoriale beaucoup plus radicale qui ne tient compte que partiellement des différences entre les dotations et les prix des facteurs, pour se centrer essentiellement sur la réactivation de certains marchés et le déploiement de technologies nouvelles.

Il serait toutefois exagéré d'affirmer que l'on est en présence d'une transformation systémique, ce qui d'ailleurs serait sous-entendu dans l'usage du terme « globalisation » en anglais (Chesnais, 1996), alors que la mondialisation est surtout une accumulation d'efforts, certes, en partie convergents, mais aussi concurrentiels d'agents économiques soumis encore – et parfois de façon très compliquée – à des modes de régulation et à des régimes d'accumulation distincts dans chaque pays.

Comme l'a souligné Boyer (1997), il n'y a pas de firmes vraiment mondialisées (ou peu) et l'ensemble des acteurs qui évoluent sur la nouvelle toile de fond mondiale ou sur la « Toile » tout court sont avant tout des représentants des divers mondes de production qui peuvent être identifiés dans un monde en transition, encore profondément lié aux ancrages territoriaux et aux échelles traditionnelles dont celle de l'espace-nation.

2.1.2. L'ESSOR DE LA MONDIALISATION DES MARCHÉS

Pour la plupart des entreprises qui cherchent à faire partie de cette élite des entreprises mondiales, il s'agit avant tout de s'étendre par-delà les frontières nationales, réalisant enfin le vieux rêve de François Perroux d'une économie internationalisée, vers une meilleure accumulation capitaliste, dans un espace supranational optimisé (Perroux, 1948). Cette expansion sur l'espace-Monde n'est encore, le plus souvent, qu'une extension des marchés à des territoires non couverts auparavant.

Cette extension mercantile est rendue possible, dans une bonne mesure, grâce à trois facteurs centraux. En premier lieu, l'acceptation de cette expansion qui dérive de la généralisation d'une idéologie de libre-échange entre pays, imposée soit par les *diktats* des organisations financières internationales, soit par les choix de politiques économiques de gouvernements néoconservateurs, ou même par des sociaux-démocrates qui ont abjuré leur idéologie originelle et se sont pliés à l'économie ouverte.

En second lieu, il aura fallu que cette acceptation idéologique soit soutenue par une baisse constante des prix des transports, situation acquise d'abord par la baisse du prix du pétrole. Ensuite, face à sa nouvelle flambée, s'est imposé l'usage d'un mécanisme substitutif, la Toile, comme véhicule des échanges commerciaux, sans pour cela éliminer les échanges matériels dont se nourrissent encore et essentiellement de nombreuses entreprises de production, associées aux grandes entreprises de distribution dont les entreprises maritimes, les grandes messageries internationales, etc. Mais, en troisième lieu, il faudra aussi une forte expansion d'une idéologie consummatrice à outrance parmi les classes moyennes, diffusée par les massmédias et relayée par tous les moyens publicitaires possibles dont la Toile, une fois encore, est l'un des vecteurs les plus attrayants.

L'expansion des marchés joue ainsi sur de nombreux tableaux : l'exportation directe de biens, la constitution de franchises qui reprennent la marque et l'image tout en produisant localement la création d'entreprises associées et des organisations locales qui offrent des services considérés comme équivalents à ceux des pays d'origine (banques, agents boursiers, *consulting*, groupes publicitaires, etc.), vendus donc comme des services de qualité, etc.

L'expansion a aussi été le résultat de l'intégration dans le marché capitaliste des anciens pays communistes, entre autres ceux d'Europe de l'Est, et la Chine, dont les tendances antidémocratiques ont dû être ignorées. Les pays du tiers-monde, comme le Mexique, ont vite emboîté le pas des économies capitalistes avancées, soumis à la tentation de la modernité accélérée.

2.1.3. UNE MONDIALISATION PRODUCTIVE LIMITÉE

Les entreprises qui se sont introduites dans le système mondial par le biais de la mondialisation de leur production ne sont cependant qu'une minorité. Outre le fait quasi inévitable que leur siège social central est encore et toujours basé dans leur pays d'origine, ce qui leur donne

forcément une « coloration nationale » (entreprise reconnue comme japonaise, canadienne, française, etc.), certaines entreprises – dont les producteurs automobiles sont sans aucun doute le paradigme – ont non seulement procédé à des fusions et acheté des actions qui démultiplient leurs activités en réseaux d'entreprises sous divers registres, mais elles ont aussi divisé leur processus productif en diverses composantes réparties dans plusieurs espaces productifs choisis selon les avantages compétitifs procurés par les territoires. Ces entreprises qui misent sur la multiplication des territoires de production, associée évidemment à une fragmentation de leur produit final en composantes redistribuables à volonté, sont celles qui s'approchent le plus d'un modèle d'entreprise globale ou mondiale.

La mondialisation productive passe le plus souvent par des solutions plutôt douteuses qui mettent en péril les acquis sociaux.

Toutefois, la mondialisation productive passe le plus souvent par des solutions plutôt douteuses qui mettent en péril les acquis sociaux et humains de la phase antérieure du développement de l'économie mondiale: il s'agit de ces entreprises qui misent sur l'atout du coût réduit de la main-d'œuvre dans certains pays, comme dans le cas de la sous-traitance, qui utilisent des pays de complaisance, soit pour enregistrer les sièges sociaux, soit pour des opérations financières souvent douteuses, et qui jouent sur le statut international de certains espaces pour contourner les réglementations (par exemple les bateaux d'esclaves chinois qui produisent en haute mer).

Il y a donc bien expansion sur l'espace-Monde de certaines branches et de quelques entreprises ayant ainsi acquis un statut de reconnaissance internationale qui se traduit par leur cote élevée en Bourse, par exemple, et par une acceptation croissante de leurs produits, tous territoires confondus. Il y a aussi mise en réseaux, c'est-à-dire la création de nouvelles formes d'articulation dont la complexité des systèmes et des conditions légales et techniques d'articulation est loin d'être cernée.

2.1.4. LA REMISE EN CAUSE DES SAVOIRS GÉOGRAPHIQUES

Cette nouvelle donne impose une remise en question d'une bonne part du savoir géographique, qui s'est bâti au cours des phases ou cycles de croissance de l'économie mondiale qui ont privilégié l'expansion capitaliste tout en maintenant des ancrages territoriaux traditionnels basés sur la proximité, l'accumulation locale et la continuité spatiale. Même ceux qui ont prôné de façon récurrente l'analyse des systèmes mondiaux au-delà des frontières nationales, qu'ils soient économistes ou géographes,

ont surtout élaboré des concepts qui visaient à expliquer la continuité et les effets de la diffusion dans l'espace continu, et à comprendre les différences entre les niveaux de développement en observant les transferts entre les sous-espaces.

Aujourd'hui, tous ces concepts sont bouleversés : un cours de géographie de la localisation, par exemple, peut encore commencer par les modèles traditionnels de localisation des entreprises qui, en fait, étaient l'aboutissement de la théorie il y a 20 ans. Mais pour expliquer les tendances actuelles, il faut avoir recours à d'autres disciplines et à de nombreuses analyses sur les effets de cette « mondialisation », sur les configurations du territoire et la localisation des entreprises. Certains remettent en cause la continuité comme condition *sine qua non* de l'existence de la région en parlant de « régions virtuelles ». D'autres sont d'avis que les nouvelles dimensions de l'espace-temps dans la simultanéité apparente permise par les nouvelles technologies de communication, selon l'une des prémisses centrales pour recommencer à théoriser l'espace (Santos, 1997). En somme, il y a peu de concepts traditionnels en géographie qui ne soient pas remis en cause par la modification des relations spatio-temporelles imposée par cette « mondialisation » qui nous concerne tous.

2.1.5. DE NOUVELLES PISTES DONT PARFOIS ON SE DÉTOURNE LE LENDEMAIN...

Il va de soi que les géographes n'ont pas ménagé leurs efforts pour essayer de reconstruire ces concepts de base de la géographie dont on pourrait tirer de nouvelles méthodes d'analyse de la dimension territoriale de la mondialisation. L'association de géographes et d'économistes a produit une nouvelle géographie économique dont les premiers résultats sont intéressants mais pas toujours généralisables. Nous pensons par exemple au concept de « district industriel » dont la mise en application à partir de l'expérience italienne a débordé la capacité explicative réelle du concept pour déboucher sur des cadres référentiels forcés comme c'est le cas dans une étude récente sur le Pérou (Cáceres-Dutertre, 2000).

Toutefois, c'est dans le contexte d'autres disciplines des sciences sociales et humaines que l'on assiste à une reconceptualisation peut-être plus riche que celle des géographes : anthropologues, ethnologues et sociologues sont certes des conceptualisateurs plus audacieux que les géographes de ces nouvelles tendances.

La position de la géographie est donc difficile, sans aucun doute critique par rapport à ces phénomènes dont les résultats sont loin d'être concrets, et plus facilement analysables par les disciplines spéculatives

que par celles qui exigent une connaissance précise de certaines dimensions, dont la dimension territoriale. Celle-ci, fluctuante, peu saisissable par les données actuelles, toujours complexes – car le territoire est bien la cristallisation de processus à plusieurs dimensions temporelles –, est pourtant centrale pour comprendre les tendances mondialisantes actuelles et, pourquoï pas, les combattre, si nous admettons avec d'autres que « le monde n'est pas une marchandise » (Bové et Dufour, 2000).

C'est dans cette ligne de pensée que nous situons nos recherches actuelles sur la mondialisation. Même si le concept et les processus en jeu exigent une perspective scientifique qui soit, elle aussi, plus « mondiale », nous sommes convaincu que c'est à partir d'espaces plus réduits que le géographe pourra appréhender la mondialisation. Nous nous centrerons donc sur un espace, celui du Mexique, et nous présenterons dans les pages qui suivent une brève synthèse de la manière dont nous percevons cette mondialisation à partir de l'expérience mexicaine.

Le rôle de la carte est essentiel comme représentation d'un espace-Monde en pleine mutation et comme un moyen d'exploration de ces changements.

Nous pensons que, même dans le cas de la mondialisation et peut-être surtout dans ce cas-là, le recours à la carte, un des instruments privilégiés de la connaissance géographique, est essentiel et incontournable ; mais nous devons aussi en exposer les limites et les imprécisions. Le rôle de la carte est d'ailleurs essentiel non seulement comme représentation d'un espace-Monde en pleine mutation, mais aussi comme un moyen d'exploration de ces changements qui sont à la source de la constitution d'une nouvelle donne territoriale à l'échelle mondiale.

2.2. LA MONDIALISATION AU MEXIQUE

Le processus de « mise au monde » du Mexique est assez récent, même si ce pays a toujours maintenu des relations internationales dans le cadre des échanges économiques ou de la culture par exemple. Mais c'est à partir de l'ouverture des marchés, qui commença en 1982, que l'on peut vraiment percevoir les effets de cette nouvelle relation à une économie mondiale en voie de constitution.

L'ouverture des marchés au Mexique a suivi une phase assez longue d'intervention de l'État, dans le cadre d'un modèle que nous qualifions de « fordisme périphérique imparfait » qui a débuté après la Seconde

Guerre mondiale et qui a connu une fin brutale, après la phase de « pétrolisation » de l'économie et de la société mexicaine (1978-1982) et la chute des prix internationaux du pétrole.

La relation avec le système économique mondial a été traumatisante pour l'économie mexicaine, qui n'était pas prête à recevoir une avalanche de produits importés à des prix inférieurs. Ces nouveaux produits trouvaient immédiatement preneurs, car les consommateurs mexicains étaient las des produits de basse qualité, peu variés et chers que leur offraient les entreprises mexicaines et multinationales, protégées par des impôts élevés aux importations.

Dans cette nouvelle relation au monde, la proximité des États-Unis a accru la dépendance à l'égard de ses produits et de ses marchés. Le bilatéralisme préexistant s'est encore renforcé même si de nouveaux partenaires profiteront aussi de la nouvelle donne au Mexique. C'est dans ce cadre que le Canada, qui avait déjà signé un accord de libre-échange bilatéral avec les États-Unis, s'est vu forcé de participer aux négociations entre le Mexique et les États-Unis pour maintenir sa position sur le marché nord-américain en pleine constitution (Gutiérrez-Haces, 2000).

Toutefois, les importations d'autres pays, en provenance de l'Union européenne et de la Chine se sont accrues de façon significative. Le Mexique prétend donc établir une relation étroite avec l'ensemble de l'économie mondiale, en devenant un membre actif de la mondialisation, mais, en même temps, il est soumis à la domination des États-Unis qui imposent un bilatéralisme incontournable.

Dans le cadre de la mondialisation en cours, il faut aussi tenir compte du rôle du Mexique en tant qu'« ouvreuse de portes » vers l'Amérique latine, en renforçant ainsi la vision américaine d'une espèce d'alliance du continent américain sous l'influence des États-Unis. Le Mexique a ainsi conclu des accords en tout genre avec les pays d'Amérique centrale, avec les pays andins, et plus récemment avec le Mercosur, qui a toujours manifesté une certaine réserve à l'égard du Mexique, considéré comme la tête de pont de l'économie américaine. Ouvert au monde mais essentiellement coincé dans une relation bilatérale qui rend passablement difficile le contact avec ses autres partenaires dont le Canada, le Mexique cherche une voie propre qui pourrait garantir son développement dans un espace ouvert.

De ce fait, du point de vue de l'organisation du territoire mexicain, nous assistons à la formation de grands axes de connexion entre le Mexique et les États-Unis: il s'agit en premier lieu de l'autoroute de l'Aléna, cette connexion internationale qui partirait de Mexico et rejoindrait Toronto par Ciudad Juárez, El Paso et la zone des Grands Lacs aux

États-Unis. À l'heure actuelle, le trafic de poids lourds sur cette autoroute est très intense, non seulement du fait des relations entre les trois pays, mais aussi parce que cette voie est en train de devenir l'épine dorsale des transports terrestres mexicains, remplaçant les chemins de fer, dont la modernisation est encore très imparfaite.

En outre, de grands axes de communication aérienne se sont constitués au cours de 20 dernières années, dont la connexion de Mexico et Los Angeles. Cette intensification des vols a au moins trois explications : les mouvements intervilles de cadres et techniciens d'entreprise en raison de l'intensification des relations économiques, la croissance des échanges touristiques internationaux surtout vers le Mexique et ses stations balnéaires, particulièrement Cancun, et les fortes migrations temporaires de Mexicains vers les États-Unis.

La nouvelle relation du Mexique avec les grandes économies mondiales et, particulièrement, les États-Unis a redéfini le rôle industriel du premier. D'une part, certains secteurs de production dont les biens de consommation alimentaires pour le marché interne mexicain ont été peu touchés, car ils étaient déjà sous la coupe d'entreprises multinationales, surtout américaines. En revanche, le textile et l'industrie de la chaussure, par exemple, ont été fortement touchés par les importations asiatiques, souvent de mauvaise qualité, mais finalement adaptées à une demande provenant de population à faibles revenus.

Un des traits essentiels de la mondialisation de l'économie mexicaine, c'est la redéfinition de son rôle industriel par l'expansion de la sous-traitance.

Par conséquent, l'un des traits essentiels de la mondialisation croissante de l'économie mexicaine, c'est la redéfinition de son rôle industriel par l'expansion de la sous-traitance, soit la *maquiladora*, avec près de un million d'emplois créés dans les dernières années depuis 1982. La *maquiladora* se situe principalement le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis, et se concentre de plus en plus autour de deux villes principales, Tijuana, liée à l'expansion de l'économie californienne, et Ciudad Juárez face à El Paso, Texas, et située sur l'autoroute de l'Aléna. La concentration des emplois en *maquiladoras* a aussi entraîné une forte croissance démographique et urbaine, dans des zones désertiques, ce qui crée de nombreux problèmes d'environnement et d'approvisionnement en eau.

D'autre part, le reste de l'économie mexicaine repose sur quelques secteurs clés, dont l'industrie automobile, le plus grand exportateur mais aussi importateur du Mexique, le tourisme, les exportations sidérurgiques et de ciment, entre autres. Quelques entreprises de première importance

arrivent à contrôler un pourcentage substantiel du PIB mexicain, et la majorité des exportations. Ce renforcement des grandes entreprises a aussi accru le pouvoir de contrôle ou de commandement, dont parle Saskia Sassen, de la ville de Mexico par rapport aux autres villes du Mexique (Hiernaux-Nicolas, 1998). Il semblerait bien que même si Mexico est passée par une phase de désindustrialisation pendant les premières années de la restructuration (de 1982 à 1988), il y a une reprise nette de l'emploi industriel, ainsi qu'une forte augmentation de l'installation des sièges sociaux des grandes entreprises mexicaines et des succursales des entreprises étrangères.

Dans le cadre de ce réagencement économique, la main-d'œuvre a aussi vécu des changements qui sont loin d'être terminés et qui pourraient s'accroître dans les prochaines années. Il y a tout d'abord la reconfiguration des bassins de main-d'œuvre, un aspect central qui a réorienté les migrations traditionnelles. Mexico n'est plus le grand centre d'attraction de la main-d'œuvre, et c'est surtout vers les villes moyennes que se dirigent les migrants. Cela est dû à la crise très sensible de Mexico, mais aussi à l'offre croissante d'emplois dans les villes moyennes et particulièrement à la frontière.

Les villes moyennes sont actuellement celles qui démontrent les taux de croissance les plus élevés, mais les toutes dernières données encore préliminaires du recensement de 2000, indiqueraient une certaine reprise de la migration vers Mexico, signal évident de la reprise économique qu'annonçaient déjà les recensements économiques de 1993 et de 1999.

On assiste à un renforcement évident des inégalités régionales, qui nous font penser davantage à une véritable fracture qu'à une simple reprise des inégalités. Nous n'avons pas encore tous les éléments pour confirmer cette hypothèse, mais il semblerait que les 15 dernières années ont provoqué deux types de mise à distance des espaces qui perdent par rapport à ceux qui gagnent. D'une part, il s'agit de la distance croissante en termes de PIB par habitant par exemple, entre les États du Nord et ceux du Sud ; dans ce cas, la fracture est évidente. Mais il y a aussi d'autres faits à considérer, dont l'expansion d'une modernité intégrale qui place les villes et les espaces qui gagnent dans des conditions de production et de modes de vie infiniment supérieures à celles qui prévalent dans les espaces qui perdent. D'autre part, à l'intérieur des espaces qui gagnent, telle la région centrale autour de Mexico, il est évident que la distance économique et sociale entre les espaces métropolitains, dans le sens que donne Ascher à ce terme, et les espaces résiduels ou interstitiels est énorme et s'accroît toujours, comme nous sommes en train de le démontrer dans une recherche collective.

De ce fait, il ne s'agit pas de simples déséquilibres qui pourraient être facilement comblés, mais d'une brèche qui s'agrandit à mesure que le système économique mexicain reprend de la vigueur. La brèche est donc en passe de devenir une fracture si cela n'est pas déjà fait.

2.3. MISE EN CARTES : LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DE LA MONDIALISATION AU MEXIQUE

La mise en cartes de la mondialisation au Mexique est un exercice d'autant plus complexe que les systèmes d'information actuels sont tout à fait incapables de répondre aux exigences de connaissance des processus en cours. Et cela est valable non seulement pour les chercheurs, mais aussi pour ceux qui sont chargés de la stratégie opérationnelle d'expansion mondiale des entreprises, ou des preneurs de décisions qui doivent mettre en place des politiques qui favorisent ou régulent cette mondialisation.

En premier lieu, il est évident que la dimension spatiale des processus économiques et sociaux est loin d'être facilement saisissable à partir des données disponibles. Le manque de données territorialisées (un phénomène plus sensible au Mexique qu'au Canada par exemple) est évident et empêche de comprendre la mondialisation dans sa dimension territoriale. C'est ainsi que nous ne disposons pas de données fiables, voire de données tout court, pour analyser les échanges entre régions et provinces des divers pays.

Des données territorialisées permettraient de calibrer de façon plus sûre les inégalités productives des régions et leur condition de « gagnantes » ou « perdantes ».

Nous aimerions par exemple établir une carte des échanges du Québec avec la ville de Mexico : inutile d'y penser, ces données ne sont pas disponibles. L'origine et la destination des produits sont aussi occultées sous le registre territorial des entreprises. La Ford Mexique par exemple rapporte tout son commerce extérieur au lieu de son siège social ; Mexico devient ainsi un grand exportateur de voitures, alors qu'elle n'en produit pas !

Les cas sont nombreux, il s'agit non seulement d'une incompréhension des phénomènes géographiques, mais aussi parfois d'un manque de transparence volontaire. Des données territorialisées permettraient de mieux calibrer les inégalités productives des régions et leur condition de « gagnantes » ou « perdantes ».

Il y a donc matière à discussion mais aussi à exercer des pressions pour rendre les données mondiales plus territoriales et donc plus facilement utilisables par les analystes, fussent-ils chercheurs ou politiciens.

La deuxième dimension de cette inadéquation des données avec les besoins, c'est leur caractère statique: les données de stock surpassent toujours les données de flux. Migrations, flux financiers, captation bancaire, destinations des investissements étrangers, connexions aéroportuaires sont le genre de données qui exigent de véritables talents de détectives de la part des chercheurs; et souvent sans résultat, car ces données ne sont tout simplement pas enregistrées. Il y a donc là aussi matière à réflexion sur le rôle que peuvent jouer les géographes lorsque les données disponibles sont peu utiles pour comprendre les dynamiques des territoires.

Cela étant dit, tout n'est pas perdu, et nous avons commencé une recherche sans doute de longue haleine, car elle dépend du bon vouloir des producteurs de données, de travaux de terrain difficiles et, d'une certaine mesure, de la chance de tomber sur les données adéquates. L'objectif de cette recherche est de mettre en cartes de nombreuses dimensions de la mondialisation par rapport à un territoire de référence, le Mexique. Certaines données sont directement liées à des processus mondialisés, alors que d'autres sont des indicateurs plus traditionnels que nous croyons toutefois susceptibles d'apporter un certain éclairage sur les effets positifs ou négatifs de la mondialisation au Mexique. La recherche étant en cours, nos résultats sont encore limités mais l'ensemble des données feront par la suite l'objet d'une publication d'un atlas de la mondialisation et de ses conséquences sur la structuration territoriale du Mexique. Ce projet se situe dans la perspective de mettre en évidence les grandes tendances de l'emprise de la mondialisation au Mexique. On essaie donc de mettre en place un système d'information et de cartes qui permettra de comprendre des dynamiques du territoire et des tendances.

2.4. LES GÉOGRAPHES ET LA MONDIALISATION: UN RÔLE ACCRU, MAIS COMPLEXE

Comme nous l'avons déjà mentionné, il y a un certain risque que la géographie ne soit progressivement supplantée par d'autres sciences sociales et naturelles. Nous pouvons en voir les conséquences dans les études culturelles, entre autres lorsque des chercheurs discutent de territorialité, le plus souvent sans aucune base épistémologique sur l'espace,

le territoire et la territorialité. Le retour de l'espace n'est donc pas toujours positif, lorsque sa définition en est déformée par d'autres sciences (Reynoso, 2000).

Il y a aussi un risque plus grave, qui découle du succès croissant des systèmes d'information géographique (SIG) ; ceux-ci sont une arme à double tranchant. D'une part, il faut leur reconnaître la vertu de servir d'appui au processus de mise en carte et d'analyse des données. Personne ne demande de retourner à l'époque pas si lointaine où nous traînions nos cartes à la main, limités à une seule carte, à cause du temps nécessaire à la configuration de ce qui est pourtant l'un des principaux atouts de la géographie. Mais les SIG ont plusieurs défauts centraux : d'une part, ils partent d'une conception de l'espace qui est loin d'être très poussée puisqu'il s'agit de coordonnées spatiales sans plus. C'est la conception de l'espace propre à la géographie quantitative des années 1960 et 1970, alors que la réflexion sur la nature de l'espace a tout de même beaucoup évolué depuis lors (Santos, 1997). D'autre part, la majorité des SIG commerciaux ont été conçus par des mathématiciens et des spécialistes en informatique, et non par des géographes². Il en résulte de nombreux problèmes d'analyse pour les géographes. Finalement, la conception des SIG, surtout des plus sophistiqués, est avant tout affaire d'informaticiens ; ils deviennent ainsi une sorte de chasse gardée³.

Nous oserions aussi affirmer que la présence croissante des thèmes environnementaux dans la géographie est loin de nous réjouir, car ils ont tendance à transformer la géographie en une espèce de succursale des instituts d'écologie et à confondre l'usage des méthodes géographiques avec celles qu'élaborent – intelligemment d'ailleurs – les biologistes et autres spécialistes des thèmes de l'environnement.

Les risques que nous venons de signaler de façon plus polémique que justificative – mais il s'agit d'ouvrir un débat – ne sont pas suffisants pour nier la nécessité de l'apport géographique. Il faut donc que nous retrouvions notre position par rapport aux sciences sociales, par rapport aux techniques (pas seulement aux SIG d'ailleurs), mais aussi par rapport aux sciences de la terre. Il faut donc prendre en considération plusieurs aspects du futur de la géographie que nous développerons ici à partir du

2. À l'exception, entre autres, du SIG conçu par Alain Reynaud, Wingeo 5.0 qui est un modèle de travail de géographe appliqué à la conception d'un logiciel.

3. J'ai d'ailleurs entendu une informaticienne québécoise affirmer que c'est elle et non les chercheurs qui produit les cartes dans son centre de recherche, alors que le SIG permet un dialogue autour de l'écran et des représentations. La raison : « Sinon je n'aurais pas de travail ! »

rappel de quelques traits d'un géographe du XX^e siècle dont l'œuvre a été remise à jour mais qui demeure largement ignorée par les géographes contemporains ; il s'agit d'Élisée Reclus (Hiernaux-Nicolas, 1999).

Le monde que nous invite à connaître Élisée Reclus n'est pas ce monde de fragments que nous offre le canal de télévision Discovery ou les pages du *National Geographic*. Reclus avait construit, il y a plus de 100 ans, une vision globale du monde, capable d'en reconnaître la diversité sans pour autant en perdre l'intégralité. C'est sans doute une leçon importante pour la géographie actuelle, qui a tendance soit à se perdre en grandes affirmations sur la mondialisation et l'importance des processus mondiaux, en oubliant le détail, l'ancrage différent que cette mondialisation impose à des territoires distants. La relation entre le local et le global ne constitue pas une aporie du territoire, elle est la base même de la compréhension du global.

La relation entre le local et le global ne constitue pas une aporie du territoire, elle est la base même de la compréhension du global.

De ce fait, le territoire, dans ses dimensions de fonctionnement quotidien, local, peut parfaitement nous aider à comprendre la mondialisation (ou son absence). Pour ce faire, les sciences sociales ont utilisé le concept d'hologramme et nous pouvons aussi reprendre l'idée de l'existence d'un agencement régulier dans le chaos et celle que, dans le plus petit élément, se retrouve la globalité dont elle est une image (Navarro, 1994).

Le géographe qui perd la dimension du réel local pour se complaire dans des grandes théories du mondial transforme son objet, pourtant très géographique en un objet plus proche des intérêts de la science politique ou de l'étude des relations internationales ; il perd ainsi la spécificité de son objet géographique et sa propre spécificité. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de moments où il convient de réfléchir à partir des conditions plus générales, mais c'est à partir des ancrages dans le territoire que le géographe pourra discerner le véritable caractère de la mondialisation. Et c'est bien ce que faisait Reclus, lorsqu'il voulait démontrer au monde, et particulièrement aux plus humbles auxquels étaient destinés les quelques feuillets publiés hebdomadairement de sa *Géographie universelle*, qu'il y a des lois durables qui expliquent les relations entre les hommes et entre ceux-ci et le territoire. Par sa description, parfois longue et fastidieuse en ce qui concerne certains des derniers recoins de la planète, Reclus nous amène à développer notre propre approche du territoire, notre compréhension personnelle de ses apories.

*La géographie
de Reclus est
une géographie
du monde qui met
à l'œuvre
l'entrelacement
des territoires.*

Pourtant, la géographie de Reclus est une géographie du monde qui met à l'œuvre l'entrelacement des territoires. Lorsqu'il analyse, par exemple, l'esclavage dans le Sud des États-Unis ou le rôle de la modernité de la fin du ^{xx}e siècle au Mexique, il a bien compris que ces processus ne peuvent être interprétés seulement dans leur dimension locale, mais que c'est dans le contexte de l'évolution du monde comme globalité que l'on peut comprendre ces transformations substantielles des espaces ponctuels.

Par ailleurs, outre l'importance des espaces locaux qui sont le reflet de la mondialisation, sa cristallisation dans les modes de vie, il faut aussi relever l'importance de l'individu dans la pensée reclusienne. La valorisation de l'individu, en partie due à son héritage protestant, mais aussi et surtout à sa filiation anarchiste, permet à Reclus d'éviter d'avoir une vision manichéenne des transformations sociales. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir assimiler la mondialisation à un processus que l'homme ne peut plus transformer ou réorienter : le fatalisme mondialiste est sans aucun doute l'une des grandes plaies de la pensée actuelle.

En nous rappelant le rôle de l'individu, Reclus nous montre que la mondialisation est un processus construit par des hommes mais qui peut aussi être combattu par des hommes. La lutte actuelle contre la mondialisation, de Seattle à Davos, à Nice et à Porto Alegre, passe aussi par des actions à l'échelle des collectivités.

Le géographe qui veut comprendre la mondialisation doit aussi comprendre les petites actions quotidiennes des entrepreneurs, des politiciens et des habitants de la planète en général, qui agissent en tant qu'individus et qui prennent des décisions pouvant avoir un effet certain sur l'orientation de la mondialisation.

Dans un monde qui change de façon accélérée, la géographie est une discipline qui n'a pas dit son dernier mot, à condition de ne pas perdre de vue son objet, le territoire, et de redéfinir ses rapports aux autres sciences sociales et naturelles qui reconnaissent enfin le rôle croissant du territoire dans la structuration du monde.

BIBLIOGRAPHIE

- BAILLY, A. et D.C. POLLOCK (1991). « L'humanisme en géographie », dans A.S. BAILLY, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, p. 161-168.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (1992). *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOVÉ, J. et F. DUFOUR (2000). *Le monde n'est pas une marchandise (des paysans contre la malbouffe)*, Paris, La Découverte.
- BOYER, R. (1997). « Les mots et les réalités », dans *Mondialisation au-delà des mythes*, Paris, La Découverte, coll. « Les dossiers de l'État du Monde », p. 13-56.
- CÁCERES-DUTERTRE, C. (2000). « Un district vigoureux dans une économie en détresse: le "miracle" Gamarra », dans G. BENKO et A. LIPIETZ (dir.), *La richesse des régions: la nouvelle géographie socioéconomique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Économie en liberté », p. 293-328.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (dir.) (1994). *Et les régions qui perdent... ?* Rimouski, GRIDEQ.
- CHESNAIS, F. (dir.) (1996). *La mondialisation financière, genèse, coûts et enjeux*, Paris, Syros.
- DOCKÉS, P. (1969). *L'espace dans la pensée économique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion.
- GIDDENS, A. (1993). *Consecuencias de la modernidad*, Madrid, Alianza Editorial.
- GUTIÉRREZ-HACES, T. (dir.) (2000). *Canada, un estado posmoderno*, Plaza y Valdés, Mexico.
- HIERNAUX-NICOLAS, D. (1998). « L'économie de México à l'heure de la mondialisation », *Cahiers des Amériques latines*, n° 27, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, Institut des hautes études de l'Amérique latine, Paris, p. 5-21.
- HIERNAUX-NICOLAS, D. (1999). *La geografía como metáfora de la libertad, (presentación y selección de textos de Eliseo Reclus)*, Mexico, Plaza et Valdés et Centro de Investigaciones Científicas Jorge L. Tamayo, A.C.
- JONAS, S. (1995). « La grosstadt métropole européenne dans la sociologie des pères fondateurs allemands », dans J. REMY (dir.), *Georg Simmel: ville et modernité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et Entreprises », p. 19-36.

- NAVARRO, P. (1994). *El holograma social. Una ontología de la socialidad humana*, Madrid, Siglo XXI.
- PERROUX, F. (1948). « Esquisse d'une théorie de l'économie dominante », *Économie appliquée*, avril-septembre, p. 243-300.
- PIEL, J. (1999). « De quelques considérations lexicales et historiques à propos de la "mondialisation" », dans M. BEAUD *et al.* (dir.), *Mondialisation, les mots et les choses*, Paris, Karthala, p. 141-168.
- REYNOSO, C. (2000). *Apogeo y decadencia de los estudios culturales. Una visión antropológica*, Barcelona, Gedisa editorial.
- SANTOS, M. (1997). *La nature de l'espace*, Paris, L'Harmattan.
- SIMMEL, G. (1986). « Las grandes ciudades y la vida del espíritu », dans G. Simmel, *El individuo y la libertad, ensayos de crítica de la cultura*, Barcelona, Península, p. 247-263.

CHAPITRE



UNE GÉOMORPHOLOGIE SOCIALEMENT UTILE LA QUESTION DES RISQUES NATURELS

Bernard Héту*

Université du Québec à Rimouski

Cet essai se veut une réflexion sur le rôle du géographe physicien, plus spécialement du géomorphologue, dans la prévention et la gestion des risques naturels. Par conséquent, seuls seront envisagés ici les risques reliés à la dynamique externe¹: inondations, crues torrentielles, érosion littorale, mouvements de terrain, avalanches, etc. Bien que souvent accompagnés de conséquences géomorphologiques aggravantes (Tricart, 1982; Thouret, 1990), les risques d'origine tectonique (éruptions volcaniques, séismes) ou purement climatique (crise du verglas) ne seront pas

* bernard_hetu@uqar.quebec.ca

1. Le relief terrestre traduit le bilan des forces qui s'affrontent le long de l'interface entre la lithosphère et les fluides qui l'enveloppent (atmosphère, hydrosphère, cryosphère). On distingue les forces (ou processus) internes, qui trouvent leur énergie dans les profondeurs de la Terre (déplacement des plaques tectoniques, séismes, volcanisme), et les forces externes, liées au déplacement des fluides sous l'influence combinée de la gravité et des différences de densité/température: ruissellement sous toutes ses formes, vent, vagues et courants marins, avalanches, écoulement glaciaire, mouvements de masse variés, etc.

examinés ici. Ce texte est divisé en trois parties. Après une courte mise au point sur les notions de risque, d'aléa et de catastrophe naturels, nous nous emploierons à en préciser les causes, tant naturelles que sociales, puis nous examinerons quelques pistes de solution en soulignant la contribution éventuelle du géographe-géomorphologue. Pour le lecteur qui ne serait pas familier avec notre discipline, la géomorphologie², branche de la géographie physique³, est la science qui a pour objet la description et l'explication du relief terrestre, et ce, à toutes les échelles. Or toute transformation du relief passe nécessairement par des transferts de matière solide (érosion mécanique) ou dissoute (érosion chimique). Dans une version adaptée à la géomorphologie, le célèbre principe de Lavoisier se lirait comme suit : « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se déplace ». L'étude des nombreux agents impliqués dans ces transferts de matière, d'abord des versants vers les rivières, puis des rivières vers les littoraux, tombe ainsi tout naturellement dans le champ de la **géomorphologie dynamique**. Participant au projet global de la géographie, la géomorphologie dynamique s'intéresse tout particulièrement à la distribution spatiale des agents naturels ainsi qu'aux facteurs qui la contrôlent. Or il se trouve que plusieurs de ces agents représentent une menace pour les populations qui s'y trouvent exposées. À ce titre, la géomorphologie, parmi d'autres disciplines (géologie, climatologie, hydrologie, etc.), a un rôle très important à jouer dans la prévention des risques naturels ; mais encore faut-il que les géomorphologues souhaitent y prendre part, une démarche de plus en plus fréquente qui gagne peu à peu le milieu universitaire (Tricart, 1978 ; Thouret, 1996). Cependant, il faut bien l'admettre, cet engagement envers une géomorphologie socialement utile a été plutôt tardif dans la francophonie

La géomorphologie a un rôle très important à jouer dans la prévention des risques naturels.

2. Géomorphologie : du grec *gê*, terre, *morphé*, forme, *logos*, étude, discours. Ce terme a été créé par le géologue américain A. Keith pour remplacer celui de *physiographie*, jugé trop restrictif.
3. La géographie physique s'intéresse à l'organisation spatiale et à l'évolution du monde biophysique qui nous entoure, et ce, dans tous ses aspects (relief, climat, sol, végétation, processus), étudiés sous l'angle systémique. Outre la géomorphologie, elle comprend la climatologie, la pédologie et la biogéographie. Le petit livre suivant donne un aperçu complet de la géographie physique, de son histoire et de ses concepts théoriques : *Composantes et concepts de la géographie physique*, Paris, Armand Colin, publié en 1996 sous la direction de Max Derruau. Pour ce qui est plus particulièrement de la géomorphologie, le livre de C.E. Thorn, *Introduction to Theoretical Geomorphology*, Boston, Unwin Hyman, 1988, est incontournable. Le livre de A. Reynaud, publié en 1971, reste une lecture indispensable : *Épistémologie de la géomorphologie*, Paris, Masson.

comparativement aux pays anglo-saxons (Costa et Fleisher, 1984 ; Brunsten, 1985 ; Kirk *et al.*, 1999)⁴ et, est-il besoin de le rappeler, il reste encore insuffisant.

3.1. ALÉAS, CATASTROPHES ET RISQUES NATURELS

Le vocabulaire usuel en cette matière est à la fois varié et complexe, car il intègre différents concepts mal maîtrisés par le grand public, qui est pourtant le premier concerné par les catastrophes. Il n'est donc pas inutile d'en préciser les nuances. Pour d'Ercole et Pigeon (1999, p. 340), « les aléas dits naturels sont des phénomènes physiques, identifiables par leurs intensités et leurs fréquences », **intensités** et **fréquences** étant ici les maîtres-mots (Tricart, 1992). Dans le même ordre d'idées, la loi française dite du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes des phénomènes naturels, définit « la catastrophe naturelle comme un événement qui résulte de l'intensité anormale d'un agent naturel » (Gathié, 1998, p. 81-82), sans toutefois préciser à partir de quel seuil un phénomène naturel peut être considéré comme anormal⁵. Dans ces définitions qui se recourent, il y a l'idée qu'un phénomène naturel souvent banal – une avalanche par exemple, phénomène courant en montagne – peut parfois frapper avec une intensité telle qu'il sera considéré comme hors norme, voire anormal ! Ce caractère normal ou anormal d'un phénomène, que les spécialistes préfèrent analyser à travers la dualité fréquence-intensité⁶, n'est pas uniquement un problème théorique, bien au contraire ; il est au cœur même de toute démarche visant la cartographie des zones à risque.

-
4. Ce décalage s'explique en partie par l'histoire respective des géomorphologies française et anglo-saxonne. Alors que l'école franco-allemande de géomorphologie développait la géomorphologie climatique, synthèse brillante mais dont l'intérêt pratique est moins évident, la géomorphologie anglo-saxonne, elle, se tournait vers l'étude des processus actuels, ceux-là mêmes qui bien souvent représentent un risque. Alors, de l'étude des processus à l'application, il n'y avait qu'un pas que les géomorphologues anglo-saxons ont rapidement franchi. Pour eux, « *geomorphology is now viewed as an indispensable partner of engineering and geology in the world of applied science* » (Costa et Fleisher, 1984, p. VI).
 5. Qualifier un phénomène naturel d'anormal n'a aucun sens pour les géoscientifiques. D'ailleurs, les spécialistes mandatés pour statuer sur la question, au moment où la loi du 13 juillet 1982 était à l'étude, ont tous déclaré forfait (Vié le Sage, 1989) et, finalement, c'est au gouvernement français que revient la responsabilité de reconnaître un désastre comme étant une catastrophe naturelle. Pour que les dispositions de la loi prennent effet, il faut que cette reconnaissance se fasse par le biais d'un arrêté interministériel.
 6. La nuance est importante. La dyade « normal/anormal » a en effet quelque chose de manichéen. Pour les géoscientifiques, qui préfèrent aborder la question à travers le prisme des probabilités d'occurrence et des périodes de retour, aucun phénomène n'est anormal.

Pour d'Ercole et Pigeon (1999, p. 340) le **risque** traduit en effet « la possibilité ou la probabilité d'atteinte aux enjeux humains (personnes, biens, valeurs culturelles, entre autres) ». Son synonyme, **aléa**, mot latin signifiant « coup de dés », exprime parfaitement le caractère aléatoire et imprévisible du phénomène en cause. Cartographier les risques/aléas naturels, c'est « déterminer » la probabilité que se produise tel phénomène dans telle ou telle zone en fonction d'une intensité et d'une période de retour données. Nous reviendrons sur cette question un peu plus loin.

Qu'est-ce qu'une catastrophe naturelle ?

Qu'est-ce qu'une catastrophe naturelle ? Voilà un concept bien difficile à cerner, d'autant plus qu'il ne signifie absolument rien pour les naturalistes. La catastrophe dite « naturelle » est une tragédie humaine et un désastre économique, certes, mais pas nécessairement une calamité pour la nature elle-même. Les perturbations naturelles, lorsqu'elles n'excèdent pas la capacité de régénération de l'écosystème, sont au contraire porteuses de biodiversité : la flore des couloirs d'avalanches est plus riche que la forêt voisine ; les feux de forêt favorisent le castor qui préfère les feuillus de re-colonisation aux résineux. Une catastrophe planétaire pourrait sonner le glas de notre système socioéconomique⁷, peut-être même de l'homme en tant qu'espèce, mais elle ne serait pas nécessairement la fin de toute forme de vie sur Terre. En fait, l'évolution géologique et biologique de notre planète nous démontre exactement le contraire. On sait en effet que l'évolution de la vie sur Terre a été rythmée par les grandes catastrophes planétaires et, à cet égard, on oublie trop souvent que les principales coupures sur l'échelle des temps géologiques coïncident, par définition, avec des extinctions massives (Dercourt, Foucault et Renard, 1986 ; Allègre, 1992 ; Ager, 1993), lesquelles, en libérant des niches écologiques, ont en fait stimulé l'évolution (Gould, 1991). L'ère des mammifères et l'avènement de l'homme n'ont-ils pas leurs racines dans ce cataclysme planétaire qui a décimé les dinosaures (Alvarez, 1997) ? Cette notion de catastrophe naturelle, il faut donc la remettre à sa place. Une catastrophe, quand bien même on la qualifierait de naturelle, est d'abord et avant tout

7. Le 8 décembre 1994, un astéroïde de la grosseur d'une maison est passé à 112 000 km de la Terre, soit le quart de la distance entre notre planète et la Lune. Tous les 5 000 ans environ, la Terre est frappée par un bolide de 200 m de diamètre qui pourrait détruire une ville entière. Des impacts majeurs capables de perturber l'écosystème planétaire surviennent en moyenne à tous les 100 millions d'années (Wood, 2000). Le dernier impact de ce type, il y a 65 millions d'années, a mis fin à l'ère des dinosaures ouvrant ainsi la voie aux mammifères (Alvarez, 1997).

un phénomène social⁸. Un séisme de magnitude 8 survenant au beau milieu de l'Antarctique est un phénomène géologique intéressant, certes, mais ce n'est pas une catastrophe.

Par ailleurs, compte tenu des modifications importantes apportées à l'environnement par les sociétés modernes, qui peut affirmer le caractère purement naturel d'une catastrophe ? Si la chose paraît simple dans le cas d'un séisme qui a ses origines dans les profondeurs de la Terre, il en va autrement avec les mouvements de terrain, les avalanches et les inondations dont les effets destructeurs peuvent être démultipliés par nos pratiques délétères en matière de gestion de l'espace. Si les glissements de terrain sont plus fréquents le long des routes, c'est parce qu'ils sont causés par les routes elles-mêmes⁹ (Larsen et Parks, 1997). Les déboisements peuvent introduire des avalanches là où elles étaient auparavant absentes¹⁰. Les inondations sont souvent aggravées par une mauvaise utilisation du sol, une gestion inadéquate des lits fluviaux et des ouvrages d'art mal conçus, mal gérés ou mal entretenus (Mennessier, 1992a). Les crues de l'Ouvèze, en France, en 1992 (Mennessier, 1992b ; Arnaud-Fassetta *et al.*, 1993) et du Saguenay, au Québec, en 1996, en sont des exemples éloquentes¹¹ (Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, 1997 ; Proulx, 1998).

Il faut également prendre en considération le degré d'exposition aux risques que chaque société est prête à accepter, lequel est fonction de l'époque et du lieu. Il est clair que les pays riches et ceux en développement n'entretiennent pas les mêmes relations avec les catastrophes naturelles (Veyret et Pech, 1993). Si les catastrophes sont si terribles dans

8. « Pour les géographes, le terme de catastrophe a pris aujourd'hui une connotation humaine. Pas de définitions concevables pour eux sans références sociales. Un spécialiste japonais des catastrophes, M. Sugawara, est encore plus catégorique : pour lui « tout dommage pour lequel une population peut obtenir une aide du gouvernement est une catastrophe » (Péguy, 1990, p. 10).

9. À Puerto Rico, les glissements de terrain sont cinq à huit fois plus fréquents le long des routes. Les auteurs, qui en ont cartographié plus de 1 600 au moyen d'un SIG, concluent que la construction d'une route compromet la stabilité des versants à travers un jeu complexe de facteurs, incluant la route elle-même, qui représente une surcharge (remblai). Les fossés creusés de chaque côté de la route ont deux conséquences défavorables : ils accroissent la pente du versant localement tout en lui retirant son fretage latéral. La vulnérabilité du versant en cas de forte pluie s'en trouve accrue.

10. Ce problème fait actuellement l'objet de la thèse de doctorat de Daniel Germain (Université Laval).

11. On se rappellera que la mauvaise gestion des barrages avait eu des conséquences très néfastes dans le déroulement de la crue. D'entrée de jeu, dans leur lettre de présentation du rapport, les commissaires écrivaient ceci : « Les précipitations ont été exceptionnelles, mais des décennies de tolérance, d'insouciance et surtout de méconnaissance de la véritable signification de phénomènes qui se mesurent dans une perspective probabiliste expliquent les carences des contrôles publics et les insuffisances des pratiques de gestion des propriétaires/exploitants des ouvrages de retenue des eaux. »

les pays en voie de développement, ce n'est pas seulement à cause des diktats de la géographie (volcanisme, ouragan, typhon, mousson), mais surtout en raison du niveau d'exposition excessif dans lequel se trouvent des pans entiers de la population, en particulier les plus pauvres¹² (Vié le Sage, 1989 ; Thouret, 1990 ; d'Ercole et Pigeon, 1999).

Bref, la catastrophe naturelle est une notion floue qui reste difficile à circonscrire. Il faut bien admettre qu'en dehors du nombre de victimes et de la valeur des dégâts matériels, nous manquons d'indicateurs objectifs pour en évaluer la gravité. Nous ne disposons en fait que d'éléments relatifs reliés au type de société.

*Un agent naturel
représentant un risque
potentiel sera
considéré comme
une catastrophe
dès qu'il a causé
des pertes de vie
ou des dégâts
matériels.*

Pour les fins de ce texte, un **agent naturel** représentant un **risque** potentiel sera considéré comme une **catastrophe** dès qu'il a frappé (pertes de vie et/ou dégâts matériels). La nuance est importante, car si les risques peuvent être raisonnablement gérés grâce à une bonne connaissance des agents naturels en cause, les catastrophes, elles, échappent généralement à tout contrôle. En cette matière comme en beaucoup d'autres, il est donc préférable de bien se préparer.

3.2. EXPLIQUER LES CATASTROPHES « NATURELLES »

3.2.1. LES CAUSES NATURELLES : UNE MISE AU POINT

Les catastrophes naturelles reliées à la dynamique externe résultent la plupart du temps de contextes météorologiques exceptionnels – tels que le « déluge du Saguenay » en 1996¹³, les inondations du sud du Manitoba en 1997¹⁴ ou encore la « crise du verglas » en 1998¹⁵ – et comme ces crises climatiques nous paraissent de plus en plus fréquentes (parce que plus

12. Selon J. Gallais, cité par d'Ercole et Pigeon (1999, p. 341), « la pauvreté est le lit des risques et des violences ».

13. Précipitations reçues du 18 au 21 juillet: 140 à 280 mm suivant les stations. Conséquences: la pire inondation de l'histoire du Saguenay, 10 morts, des milliers de personnes évacuées, des dégâts matériels estimés à 700 millions de dollars. Source: Rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages (1997).

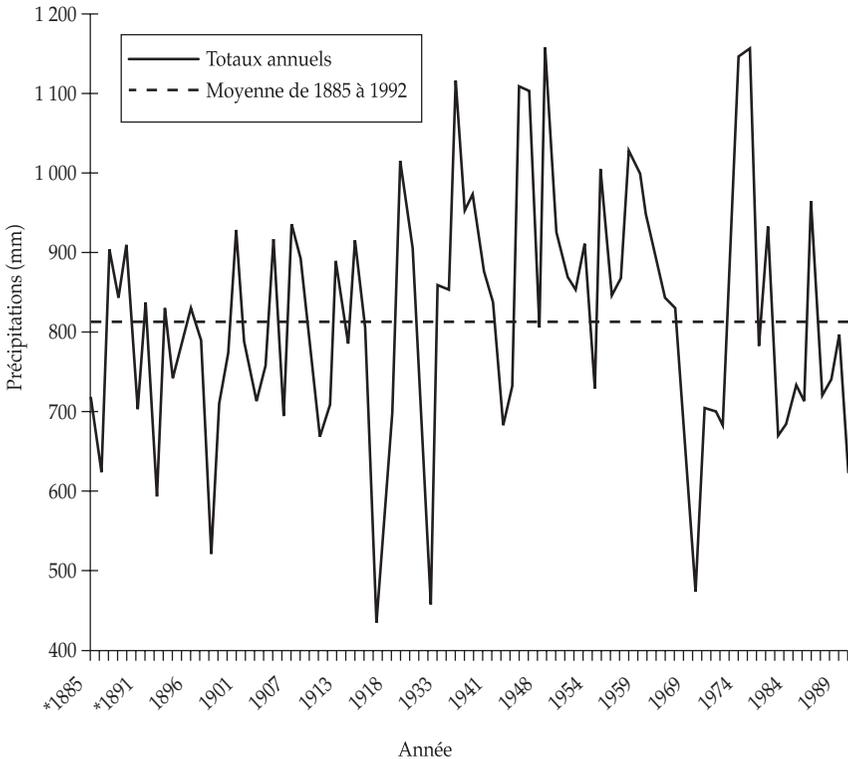
14. Au total, 24 000 personnes évacuées. Dégâts estimés à 750 millions de dollars. Source: Les catastrophes naturelles (carte), *L'Atlas national du Canada*, 1996, MCR 1403F.

15. Plus de 300 000 personnes ont été privées d'électricité pendant plusieurs semaines, en plein mois de janvier, à la suite de l'effondrement des lignes électriques surchargées de glace.

médiatisées?), il est devenu courant – on pourrait dire à la mode – de les attribuer au réchauffement climatique en cours (PNR 31, 1998). Or cette hypothèse, qui n’est pas encore formellement démontrée, occulte deux faits qu’il faut rétablir.

Tout régime climatique, quel qu’il soit, se caractérise d’abord par sa **grande variabilité interannuelle**. Un simple coup d’œil à la figure 1 suffit pour s’en convaincre : elle montre que le total des précipitations annuelles à Cap-Madeleine, dans le nord de la Gaspésie, peut varier du simple au triple (430 mm seulement en 1919 contre 1 156 mm en 1954), et ces variations ne dessinent aucune tendance qui pourrait être interprétée à coup sûr en termes de changement climatique. Même si l’on a parfois tendance à l’oublier, cette forte variabilité climatique, dont les conséquences socio-économiques peuvent être très lourdes, est tout à fait normale.

FIGURE 1
Évolution des précipitations annuelles à Cap-Madeleine de 1885 à 1992



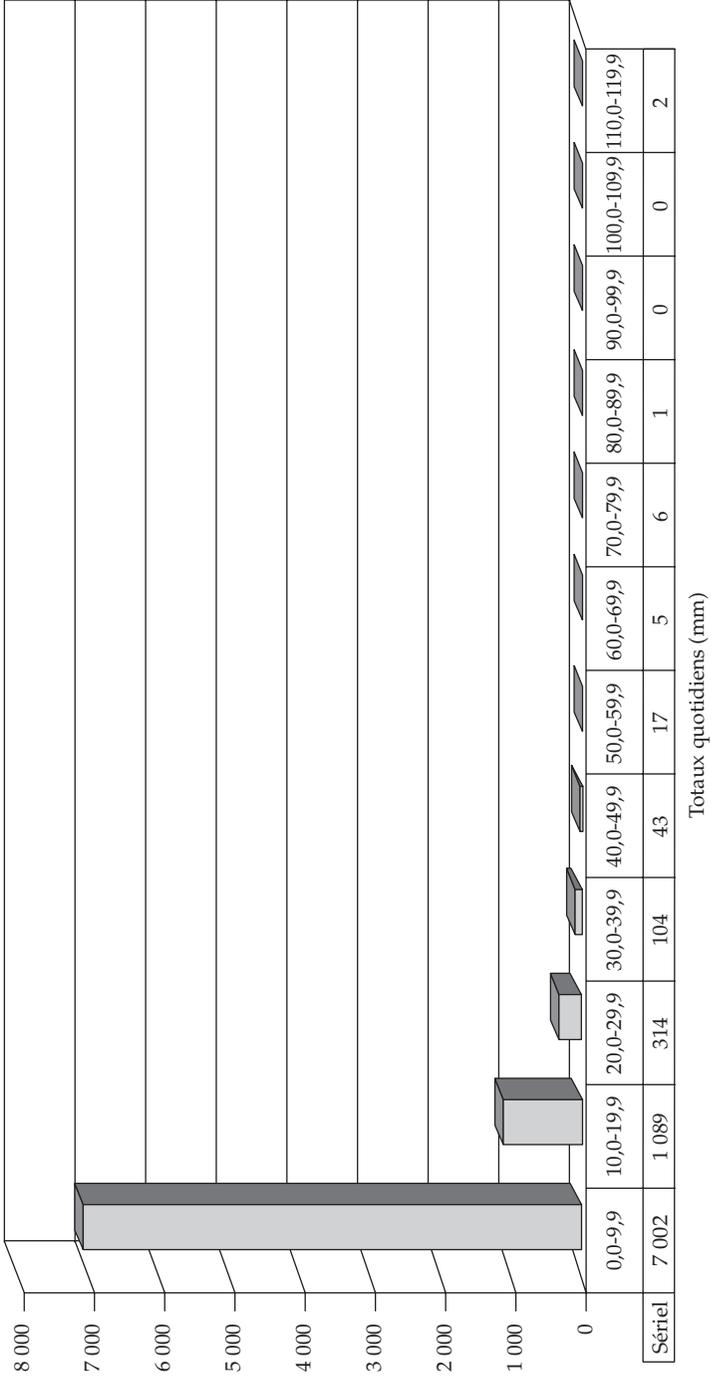
Il est pratique courante de décrire le climat d'une région avec des moyennes (annuelles ou mensuelles). Or ces moyennes cachent la véritable nature du climat. Tout climat est en fait constitué d'une succession de contextes météorologiques – appelés situations synoptiques – de courte durée, allant de quelques heures à quelques jours. Pour le commun des mortels, chaque situation se distingue par son intensité, mesurée sur l'échelle subjective du confort ou des inconvénients qui en découlent : en été, les périodes de canicule alternent avec des journées plus tempérées ; les pluies légères, bénéfiques pour le potager, dégénèrent parfois en pluies diluviennes, heureusement assez rares, etc. Bref, si l'on examine une longue série d'événements météorologiques, on constate immédiatement que **la fréquence d'un phénomène est inversement proportionnelle à son intensité**¹⁶. Illustrons ce principe au moyen des précipitations liquides enregistrées quotidiennement à la station de Cap-Madeleine entre 1885 et 1992 (figure 2). Si les pluies de moins de 10 mm en 24 heures sont très fréquentes (7 002 occurrences), on en compte seulement trois de plus de 80 mm en 24 heures. Le record, qui s'établit à 118,1 mm, a été enregistré le 22 octobre 1943. La seconde pluie en importance, survenue le 6 juillet 1980 (110 mm)¹⁷, a eu des conséquences géomorphologiques spectaculaires¹⁸ (Hétu, 1987) : 1) le lit des rivières s'est considérablement élargi, en particulier dans les zones déboisées, emportant les infrastructures qui se trouvaient à proximité (maisons, hangars, granges, points d'ancrage des ponts, une étable avec tous ses locataires, etc.) ; 2) les versants, déstabilisés, ont produit des dizaines de glissements de terrain et de coulées de débris qui ont bloqué la route 132 par endroits. Ces événements extrêmes, d'autant plus rares qu'ils sont intenses, frappent à juste titre l'imagination populaire, mais pris isolément, ils ne sont pas en soi annonciateurs de changement climatique. **Toutes les distributions statistiques comportent des événements extrêmes.** Si nous avons aujourd'hui l'impression que les crises climatiques sont plus fréquentes, c'est que les médias se comportent à leur endroit comme ils le font avec

16. C'est une loi de la nature qui s'applique à tous les phénomènes récurrents : séismes, inondations, éboulements, etc.

17. Il était tombé 24 mm de pluie la veille, pour un total de 134 mm en 48 heures.

18. Nous n'avons aucune information sur les conséquences éventuelles de la forte pluie de 1943. Des témoignages recueillis à Cap-Chat font état de crues majeures dans les années 1940 ou 1950, mais les témoins rencontrés ne se rappellent pas l'année exacte.

FIGURE 2
Fréquence des pluies quotidiennes à Cap-Madeleine de 1885 à 1992



les accidents aériens : où qu'elles se produisent sur la planète, elles font la « une » de toutes les antennes. Mais en fait rien ne prouve que dans une région donnée, ces crises soient réellement plus fréquentes¹⁹.

Ceci dit, c'est bien connu, les changements climatiques peuvent avoir une incidence réelle sur la fréquence des crises météorologiques, mais pas nécessairement dans le sens envisagé dans le discours sans nuance véhiculé par les médias. Si nous examinons le passé récent de notre planète, plus aisé à reconstituer que les climats du futur²⁰, nous constatons que **les périodes froides sont beaucoup plus instables que les périodes chaudes**. D'une durée de moins de trois siècles (de 1550 à 1850 environ), le Petit Âge Glaciaire, très bien connu – surtout en Europe – grâce aux archives historiques et aux données géomorphologiques, en fournit le meilleur exemple (Lamb, 1982 ; Grove, 1988). Cette courte période froide et humide, qui a vu croître la plupart des glaciers du globe, se signale en outre par des tempêtes littorales fréquentes, des inondations dévastatrices, une instabilité accrue sur les versants (glissements de terrain, éboulements, avalanches) et une importante extension de la banquise qui a contraint les Vikings à abandonner le Groenland, colonisé au cours de la période chaude et stable qui chevauche l'an mil (Le Roy Ladurie, 1967 ; Lamb, 1982 ; Grove, 1988). Et cette relation entre climat froid et instabilité accrue n'est pas une spécificité du Petit Âge Glaciaire ; elle se vérifie tout au long de l'Holocène (Grove, 1988 ; Magny, 1995).

19. Pour Vié le Sage (1989, p. 53), « de telles variations [les changements climatiques] ne peuvent en effet s'apprécier valablement qu'à l'échelle des temps géologiques », et si la cadence des catastrophes semble s'accélérer, c'est que « les accès de fièvre » de la planète sont aujourd'hui infiniment mieux mesurés qu'il y a quelques décennies. De là à en déduire, puisque l'on suit mieux et plus régulièrement la température du malade, qu'il est plus fréquemment fébrile... ». Pour Péguy (1990, p. 11), avec l'explosion démographique en cours, « il y a donc eu à la fois diminution de la probabilité qu'un événement physique se produise quelque part sur la planète sans que l'homme en soit au moins le témoin, et augmentation du nombre de victimes potentielles qu'un tel événement était susceptible de provoquer », en bonne partie parce que les zones exposées sont de plus en plus recherchées. Exemple : l'urbanisation huppée le long des côtes états-uniennes, spécialement en Californie.

20. Les reconstitutions paléoclimatiques reposent sur des faits réels (pollen fossile, signature isotopique, etc.) alors que les climats du futur, simulés sur ordinateur, relèvent de la spéculation, une spéculation balisée bien entendu, qui s'enracine dans notre connaissance des climats passés et actuels, mais une spéculation tout de même.

Dans le contexte du discours actuel qui associe le spectre des catastrophes à celui du réchauffement²¹, les climats du passé sont une invitation à la réflexion.

3.2.2. LES CAUSES SOCIALES : ELLES SONT MULTIPLES

Une mauvaise gestion de l'espace

Lorsqu'un agent naturel frappe une maison ou une route, dans la plupart des cas, c'est un problème de localisation qui est la cause première de la catastrophe et non la fatalité : des gens et/ou des infrastructures se sont trouvés au mauvais endroit, au mauvais moment. C'est donc, fondamentalement, notre capacité à bien gérer l'espace qui est en cause. Renaud Vié le Sage (1989, p. 11), ex-délégué aux risques naturels dans le gouvernement Mitterrand, est catégorique sur ce point :

Même si, quoi que certains affirment, la lecture des cataclysmes est une discipline mal maîtrisée et leur prévision un art difficile, il n'en reste pas moins que, sauf en de très rares exceptions, c'est uniquement par ignorance, inconscience, facilité ou cupidité que l'homme s'expose à payer aux risques naturels un tribut au moins dix fois plus élevé que celui qu'il consent aux catastrophes technologiques.

Que notre gestion de l'espace soit bonne ou mauvaise, pourrait-on répliquer, rien ni personne ne pouvait empêcher la crue du Saguenay, tout comme il est impossible d'arrêter une avalanche. C'est tout à fait exact. D'où la nécessité d'organiser l'espace bâti de manière éclairée, notamment en évitant systématiquement les secteurs à haut risque. Les embouchures de torrent et les cônes de déjection en font partie, tous les géomorphologues s'entendent sur ce point. Or, à l'Anse-Saint-Jean (Saguenay), le gros des dommages causés par la crue torrentielle de juillet

21. Les causes du réchauffement font elles-mêmes l'objet d'un débat au sein de la communauté scientifique. Dans le discours dominant actuel, du moins celui qui est répercuté jusqu'au public par le biais des médias, il n'y en a que pour la théorie de l'effet de serre, mais cette théorie ne fait pas l'unanimité. Des travaux récents publiés dans des revues aussi prestigieuses que *Nature et Science* soulignent le parallélisme frappant entre l'évolution des températures depuis un siècle et certains cycles solaires, en particulier ceux de 11, 88 et 210 ans. Une fois combinés, ces cycles peuvent expliquer à eux seuls les principales inflexions de la courbe climatique du ^{xx}e siècle, à savoir le réchauffement des années 1920-1940, le léger refroidissement des années 1940-1980, puis enfin la reprise du réchauffement au début des années 1980. Cette approche offre une alternative à la théorie de l'effet de serre, laquelle est d'ailleurs incapable de fournir une explication cohérente au refroidissement des années 1940-1980 puisque les émissions de gaz à effet de serre n'ont jamais diminué depuis le début de la révolution industrielle, bien au contraire. Aujourd'hui, certains spécialistes comme Magny (1995) préfèrent parler, et avec prudence, d'un effet de serre additionnel qui viendrait se surimposer à une tendance naturelle au réchauffement commandée par les cycles solaires.

*Pourquoi, au Québec,
a-t-on construit des
maisons, des routes,
des pylônes
électriques et autres
infrastructures dans
des zones où le risque
est évident ?*

1996 était concentré le long d'une rue qui traverse un cône de déjection ! Pourtant, sous nos climats, il n'est pas de forme de terrain plus sournoise que le cône de déjection. Il est en effet dans sa nature même d'entrer furieusement en activité lors des pluies diluviennes, après quoi il retourne en dormance jusqu'à la prochaine crise (Kochel et Johnson, 1984). Et ces périodes de dormance peuvent durer des décennies²². Cela, tous les bacheliers en géographie le savent. L'expertise est donc disponible. Alors pourquoi au Québec a-t-on construit des maisons, des routes, des pylônes électriques et autres infrastructures dans des zones où le risque est évident ? On se trouve exactement devant le même questionnement à Blanc-Sablon et à Kangiqsualujjuak. À Blanc-Sablon, où deux personnes ont perdu la vie lorsqu'une coulée de neige a rasé leur maison dans la nuit du 10 mars 1995 (Hétu et Dubé, 1995a), une rue bordée de résidences a été implantée à quelques mètres seulement d'une pente avalancheuse. À Kangiqsualujjuak, c'est une large partie du village, incluant l'école, l'église et la Coop, que l'on a construit directement au pied de la montagne afin de se protéger du vent, une pratique courante dans les communautés du Québec nordique qui doivent composer avec des hivers extrêmement rigoureux. De toute évidence, quand fut construit le village au début des années 1960, personne n'a tenu compte des risques d'avalanches pourtant manifestes sur ce versant sous le vent par rapport aux vents dominants (Hétu et Dubé, 1995b, 1999). Plusieurs familles en ont payé le prix : l'avalanche du 1^{er} janvier 1999 a fait neuf morts et 25 blessés ; rarement au Canada une avalanche a fait autant de victimes en une seule fois²³. Comme le rappelle si justement Vié le Sage (1989, p. 57) : « Le fait de ne pas avoir étudié de façon approfondie les zones exposées à des risques naturels avant d'y autoriser une implantation constitue une faute. » Au Québec, ces exemples criants de mauvaise gestion de l'espace, on pourrait les multiplier *ad*

22. Un cône de déjection de la vallée de la rivière à Claude, en Gaspésie, contient une souche fossile (cèdre de l'Est) de plus de 34 cm de diamètre encore enracinée dans un sol forestier enterré sous 1,65 m de cailloutis d'origine torrentielle. Le bois est trop pourri pour permettre le décompte des anneaux de croissance, mais par analogie avec des arbres vivants de diamètre comparable, on en déduit que la crise torrentielle est survenue après une accalmie qui aurait duré un siècle environ. Dans un pays jeune dépourvu d'archives, de telles durées dépassent la capacité de rétention de la mémoire collective.

23. En 1910, 62 employés du CP ont été ensevelis sous une avalanche alors qu'ils étaient occupés à déblayer la voie ferrée enterrée sous la neige accumulée par une première avalanche (Rogers Pass, Colombie-Britannique). C'est la plus grave tragédie attribuable à une avalanche au Canada.

nauseam. Pensons à toutes ces maisons que l'on a édifiées dans des plaines alluviales régulièrement inondées²⁴, le long de littoraux en érosion rapide²⁵, sur le rebord de terrasses argileuses susceptibles de glissement²⁶, au pied de parois rocheuses instables, qui menacent de s'écrouler²⁷, etc. Au Québec, de toute évidence, il y a un réel problème de gestion des espaces constructibles, et ce, malgré la loi québécoise sur l'aménagement et l'urbanisme qui semble pourtant adéquate. Alors pourquoi ne donne-t-elle pas les résultats attendus sur le terrain? Les réflexions présentées ci-dessous apportent un éclairage sur différents aspects d'une problématique au demeurant très complexe.

Perte de contact avec la nature et défaillance des mémoires collectives : deux caractéristiques des sociétés modernes « qui font le lit » des catastrophes

En mai 2000, la directrice du Programme international de l'Université de Trent (Ontario) invitait la communauté à participer à un colloque ayant pour thème les quatre éléments de la cosmologie grecque :

Earth, Air, Fire, Water – these are the underlying elements in which all life is rooted. In the current era of globalized economies, high technology, instantaneous communication, widening gaps between rich and poor, and decreasing connections to the natural world, how will we meet the challenge of

-
24. Tout le village de Nouvelle en Gaspésie a été construit dans une zone inondable. Les résidences de l'île Enchanteresse, près de Québec, ont été inondées à plusieurs reprises au cours des dernières années, parfois en plein hiver lors de redoux imprévisibles.
 25. Localement, les côtes sableuses de la Côte-Nord reculent très rapidement, emportant routes, maisons et chalets, et les enrochements réalisés pour ralentir le phénomène ne font que déplacer le problème.
 26. Les argiles héritées des mers postglaciaires du Québec représentent un risque majeur, à l'origine de plusieurs pertes de vie. Depuis les nombreux glissements historiques de 1663, signalés par les Jésuites, puis attestés par la dendrochronologie (Filion, Quinry et Bégin, 1991) et la géomorphologie (Quilliam et Allard, 1989), jusqu'aux glissements récents du Saguenay (1996), en passant par ceux de Notre-Dame-de-la-Salette (27 avril 1908, 33 morts) et de Saint-Jean-Vianney (4 mai 1971, 31 morts), on ne compte plus, au Québec, les coulées d'argile tellement elles sont fréquentes (Landry et Mercier, 1992, p. 300). Dans certains secteurs, en particulier le long des rivières qui traversent les basses plaines argileuses jouxtant le Saint-Laurent, les photographies aériennes verticales sont littéralement truffées de cicatrices de glissements coalescentes se disputant l'espace (Gagnon, 1974 ; voir le site Web de J. Vallée, à la note 35).
 27. C'est le cas notamment de la Côte Saint-Nicolas, à Québec, où plusieurs résidences sont actuellement menacées. Toujours à Québec, la rue Champlain a été particulièrement éprouvée puisque les éboulements rocheux y ont tué 85 personnes entre 1836 et 1889 (six éboulements majeurs directement sur les résidences). Source: Landry et Mercier (1992, p. 292).

integrating community and environment into our future? (Extrait de l'annonce officielle publiée sur le Web par Linda Slavin, directrice du programme.)

Pour Péguy (1990, p. 12-13), la raison première de cette distanciation par rapport au milieu naturel réside dans la structure même des sociétés modernes et peut-être aussi dans le psychisme des individus.

[...] la perte du sens de la durée que je vais évoquer est sans doute à mettre en rapport avec une diminution de certaines valeurs philosophiques ou religieuses. La plupart de nos contemporains sont allergiques au « long terme », voire simplement aux lendemains. Affaire de démographie et d'une économie toute entière tournée vers les profits immédiats. Notre urbanisme n'est pas fait pour construire des cathédrales, ni quelque monument que ce soit qui se doivent visiter dans six ou huit siècles ! Comment s'intéresser par exemple à une crue dont la « durée de retour » serait de trois ou quatre fois à peine par millénaire ?

Il est clair que notre rapport à la nature et à ses rythmes a beaucoup évolué, d'une part pour des raisons philosophiques, comme le soutient Péguy (1990), et d'autre part, pour des raisons plus terre-à-terre qui mettent en cause la mobilité croissante des individus. Dans les sociétés préindustrielles, plus rurales, les gens passaient toute leur vie sur la terre ancestrale, ce qui favorisait la constitution, au fil des générations, d'une solide mémoire collective. C'est cette mémoire des catastrophes antérieures, cruellement acquise, qui permettait de faire le tri entre les terrains constructibles et ceux jugés à risque. Par exemple, dans la vallée de l'Ossau (Pyrénées atlantiques), les vieux villages – qui datent des XV^e et XVI^e siècles – et les routes sinueuses qui les relient occupent des terrasses perchées, à l'abri des inondations. Ce n'est qu'au XX^e siècle qu'on a commencé à construire des maisons et des infrastructures touristiques sur les basses terrasses de part et d'autre de la rivière. Peu à peu, des estivants venus de la ville y ont construit des chalets ; les campings ont suivi. Idem à Vaison-la-Romaine où lotissements et campings furent implantés dans le lit majeur de l'Ouvèze sur une basse terrasse dont le replat se trouve, par endroits, à un mètre à peine au-dessus du niveau d'étiage ! La crue torrentielle qui a ravagé la vallée en 1992 nous a tragiquement rappelé que cette basse terrasse faisait bel et bien partie du lit majeur de la rivière qui a tout simplement réoccupé, brutalement, les espaces qui lui appartiennent depuis des siècles²⁸. Il en est de même à La Baie (Saguenay) où une bonne partie de la basse ville dévastée par la crue de 1996 empiétait sur le lit majeur et le delta de la rivière Ha ! Ha ! (Proulx, 1998).

28. Rien qu'à Vaison-la-Romaine, la crue, aggravée par la rupture de nombreux ponts mal conçus (effet d'embâcle-débâcle), a fait 32 morts (Mennessier, 1992b).

La tragédie de Vaison-la-Romaine, une sorte de « *remake* » de celle du Grand-Bornand (Haute-Savoie) en 1987, qui impliquait, elle aussi, un camping logé au cœur d'une plaine alluviale à haut risque, soulève la question des mémoires collectives avec plus d'acuité encore. La crue du Grand-Bornand, rappelons-le, a fait 23 morts, des touristes pour la plupart. « Dans quelle mémoire collective, cette mémoire qui s'établit et se transmet au long de multiples générations, pouvaient-ils aller puiser, eux qui étaient de passage sur le site pour quelques jours ? » (Vié le Sage, 1989, p. 54). Indigné, Vié le Sage conclut que « L'État et les communes concernées ont une responsabilité particulière vis-à-vis des étrangers au pays » (p. 57). Mais, justement, les touristes ne sont plus les seuls « étrangers au pays ». Compte tenu de la mobilité accrue des populations depuis 30-40 ans, on peut maintenant étendre ce concept d'« étrangers au pays » à des pans entiers de la population. Comment ces nouveaux arrivants dont les parents ou les grands-parents ont grandi ailleurs pourraient-ils connaître le milieu naturel dans lequel ils viennent tout juste de s'installer²⁹, d'autant que contrairement à leurs aïeux ruraux, ils ont depuis longtemps troqué la charrue contre l'ordinateur. En clair, la tertiarisation d'une main-d'œuvre de plus en plus mobile se double d'une perte de contact avec la Nature qui devient préjudiciable au regard des risques naturels. C'est donc aux administrations locales que revient maintenant la responsabilité de pourvoir aux lacunes des mémoires collectives. Mais cette responsabilité, les administrations locales (municipalités, MRC) sont-elles prêtes à l'assumer ?

L'avis avant la mort (incrédulité plus laxisme égale désastre)

Selon l'ingénieur André Fortin, « le premier facteur de risque est l'incrédulité ». À l'aide de modèles informatiques, Fortin avait simulé la crue qui a dévasté Chicoutimi le 20 juillet 1996... avant qu'elle ne se produise ! « À ceux qui passaient dans son labo, il montrait sa vague déferlante emportant tout un pan de la ville de Chicoutimi vers le Bassin, roulant, malaxant usines, églises et maisons... Tout le monde trouvait ça bien intéressant ; personne ne croyait que ça pouvait se produire » (Germain, 1997, p. 16). Les tristes événements que l'on sait lui auront donné raison.

29. Les petits villages du Québec subarctique – tel Kangiqsualujjuak – sont, eux aussi, des créations assez récentes qui s'inscrivent dans la vague de sédentarisation des communautés inuites amorcée par le gouvernement fédéral dans les années 1950-1960. La problématique des avalanches est donc elle-même toute récente.

Force est de constater que les administrations sont lentes à bouger ; et ce n'est pas toujours l'incrédulité qui est en cause. Le cas de Kangiqsualujjuak est particulièrement éloquent à cet égard. Nous reproduisons ici l'article publié par Rollande Parent dans le quotidien *Le Soleil* (édition électronique) du 19 avril 2000 au lendemain du dépôt du rapport du coroner chargé de faire la lumière sur les « causes » de la tragédie du 1^{er} janvier 1999. Tous les ingrédients qui font le lit des catastrophes sont ici réunis.

L'avalanche mortelle survenue au Nouveau-Québec dans la nuit du 1^{er} janvier 1999 et qui a causé neuf morts n'a pas été déclenchée par la soixantaine de coups de feu tirés dans les airs par les autochtones de l'endroit, en direction de la montagne, pour souligner l'arrivée de la nouvelle année, conclut le coroner. « Je me permets de souligner que ces coups de feu ne constituent en rien l'élément déclencheur de l'avalanche qui surviendra environ 90 minutes plus tard », prend la peine de préciser le coroner Jacques Bérubé dans son rapport d'enquête sur la mort de neuf personnes à Kangiqsualujjuak rendu public mardi.

En outre, le coroner Bérubé prend soin de ne personnaliser aucun reproche, comme le requiert la loi. Il se dit toutefois d'avis que « plusieurs personnes mêlées au dossier (de la construction de l'école et du danger potentiel d'avalanches à cet endroit) ont fait preuve de laxisme en intervenant ou en décidant de ne pas intervenir ». « Un ancien adage nous enseigne qu'une chaîne ne peut être plus forte que son plus faible maillon. Celle forgée par les différents intervenants entre le moment de la construction de l'école en 1974 et l'avalanche du 1^{er} janvier 1999 se voulait faible à plusieurs niveaux. C'est ma conclusion », écrit le coroner.

Son rapport nous apprend que la mairesse de Kangiqsualujjuak, Mme Emudluk, a signalé au conseiller Sylvain Tremblay du ministère de la Sécurité civile l'existence de risques pour les usagers de l'école du village. En janvier 1995, le directeur général du comité exécutif de la commission scolaire Kativik, M. Gilbert Legault, est informé de la problématique. Des experts sont chargés de donner leur avis en raison du projet d'agrandissement de l'école prévu pour 1998.

École trop près

Dans un rapport préliminaire, les experts Dubé et Héту indiquent que « de toute évidence l'école est située trop près du versant [...] et qu'il y aura toujours une menace pour les gens qui se tiendront dans la cour arrière de l'école pendant l'hiver. Des avalanches, il y en a probablement toujours eues sur ce versant et il y en aura encore dans le futur lorsque les conditions propices seront réunies », écrivent les experts. Le rapport ne fut pas transmis aux autorités de l'école ni non

plus aux autorités municipales. L'architecte du ministère de l'Éducation a reçu le rapport préliminaire « mais n'a jamais jugé utile de demander une copie du rapport d'expertise », signale le coroner. Il s'est rendu sur place en 1997. « Il est intrigué, préoccupé par la présence d'une corniche de neige sur le versant de la montagne à l'arrière de l'école. Il s'informe, on ne sait à qui. Les réponses qu'il obtient sont à l'effet qu'il est le seul à se poser des questions sur le sujet [...] », indique le coroner.

Forte des informations contenues dans le rapport, la commission scolaire Kativik décide d'interdire aux élèves d'utiliser l'accès arrière durant la saison hivernale, comme cela avait été fait après les avalanches de 1993.

Arrière du bâtiment

Se basant sur les témoignages, le coroner constate que la plupart des victimes et des blessés graves se trouvaient à l'arrière du bâtiment lors de l'avalanche. « C'était le seul endroit pour pénétrer ou sortir du gymnase, toutes les autres issues ayant été verrouillées par les autorités de l'école pour des raisons de sécurité et de salubrité des lieux », a fait valoir le principal lors de l'enquête.

Le coroner invite finalement le ministère de la Sécurité publique à identifier les zones propices aux avalanches et à interdire la construction aux endroits les plus dangereux. Il en profite pour signaler que des résidences situées au pied du mont Bon-Enfant dans le village de Blanc-Sablon, où il y a déjà eu une avalanche mortelle, se trouvent dans une zone dangereuse et que la clôture de protection installée après l'avalanche n'a pas résisté aux intempéries. « Doit-on collectivement prévenir, forcer ou aider une municipalité à se prévenir d'un éventuel désastre ou bien se contenter de réparer les pots cassés », demande le coroner qui espère ainsi susciter un débat.

Les décès survenus au Nouveau-Québec sont attribuables à une asphyxie ou à une compression d'organes vitaux. L'école qui abritait le gymnase en question avait été construite en 1974 à 40 mètres de la base d'une montagne de 200 mètres (*sic*) d'élévation.

L'article de R. Parent évoque rapidement le cas de Blanc-Sablon sur lequel nous aimerions revenir brièvement. Après l'avalanche mortelle du 10 mars 1995, l'administration municipale, de concert avec le ministère de la Sécurité publique et sur recommandation des experts consultés (Hétu et Dubé, 1995a), a décidé de construire une clôture sur le plateau dominant la rue Goodchilds afin de réduire les apports en neige soufflée sur le versant. Mais cette clôture, mal construite, n'a pas résisté au premier coup de vent qui s'est présenté : avant même qu'on ait achevé de

la construire, elle était déjà par terre et le projet a été abandonné ! Depuis, rien n'a été fait pour atténuer le risque. En cette fin du mois de mars 2000, les résidents de la rue Goodchilds terminent leur cinquième hiver sans protection au pied d'une pente que l'on sait avalancheuse³⁰. Pour Vié le Sage (1989, p. 23) : « [...] **dès lors qu'un risque est connu, l'État et la commune ont l'obligation de prendre toutes dispositions de nature à éviter des conséquences dommageables aux personnes et aux biens [...]** »³¹.

Dans ce triste répertoire des histoires d'horreur, la Gaspésie a de quoi alimenter, elle aussi, la réflexion. Des dizaines, voire des centaines d'avalanches se produisent à chaque année dans les Chic-Chocs. Tous les intervenants concernés par le problème le savent depuis plusieurs années. D'ailleurs, dès 1988-1989 le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), conscient du problème, nous commandait une évaluation des risques d'avalanches au mont Albert, au terme de laquelle nous recommandions, entre autres, « un suivi régulier des conditions de neige, de préférence sur une base quotidienne », la « mise en place d'une procédure permettant de fermer rapidement certains secteurs ou même l'accès à l'ensemble du périmètre suivant les conditions de neige » et, en cas d'accident, la mise sur pied d'une équipe d'intervention rapide dotée du matériel requis (Girard et Héту, 1989, p. 18-20). Nous recommandions en outre l'instauration d'un programme d'étude à long terme des avalanches. Très peu, trop peu, a été fait : des panneaux dispersés ici et là sur le terrain signalent les risques d'avalanches ; une brochure publiée conjointement par Parcs Québec, Destination Chic-Chocs inc. et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) identifie quelques montagnes à risque tout en prodiguant des conseils élémentaires de sécurité. Mais pour le reste : néant. Non seulement les usagers, de plus en plus nombreux, sont-ils livrés à eux-mêmes (sans guide adéquatement formé, sans matériel spécialisé, sans information sur les conditions de neige, sans moyen de communication efficace, sans équipe de sauvetage

30. Sur les 25 maisons que compte la rue Goodchilds, une dizaine au moins, très proches du versant, nous paraissent fortement exposées.

31. En octobre 2000, le gouvernement du Québec autorisait enfin l'expropriation des terrains et le déplacement des maisons qui bordent la rue Goodchilds. Ces travaux sont prévus pour l'été 2001. Il aura donc fallu six ans pour régler le problème soulevé par la tragédie du 10 mars 1995.

dûment entraînée et équipée)³², mais, comme si ce n'était pas assez, cette même brochure vante des secteurs dont certains peuvent être considérés comme à très haut risque. C'est le cas tout particulièrement du Mur des Patrouilleurs qui concentrait à lui seul près de 50 % des avalanches observées lors de l'inventaire que nous avons réalisé pour le MLCP durant l'hiver 1988-1989³³. On peut à juste titre se demander si notre rapport a été lu par les personnes concernées. Pourtant, le risque est bien réel. Depuis 10 ans, une quinzaine de randonneurs auraient été impliqués dans des avalanches³⁴ (Boucher, 2000a), mais jusqu'à tout récemment ils s'en étaient tous sortis indemnes ou avec des blessures mineures (fractures, hypothermie, ecchymoses). En janvier 1999, quelques jours après l'avalanche de Kangiqsualuujuaq, nous avons déclaré dans les différents médias régionaux (journaux, radio, télévision) que tôt ou tard un accident mortel surviendrait dans les Chic-Chocs. Pendant que nous rédigeons ce texte, deux skieurs hors piste ont péri dans des avalanches à une semaine d'intervalle; il est donc grand temps de réagir. Le *Projet d'implantation d'un centre d'avalanches dans le Parc de la Gaspésie* mis de l'avant par la MRC de Denis-Riverin arrive à point nommé (Boucher, 2000a). Espérons qu'il recevra les appuis nécessaires.

Nous terminerons cette rubrique en revenant sur l'exemple de La Baie (Saguenay). Pendant que sévissait l'inondation dans la basse ville, deux enfants trouvaient la mort lorsque leur maison de la rue Henri-McNicoll était emboutie par un glissement de terrain. Comme le souligne le journaliste G.-H. Germain (1997) dans l'excellent dossier qu'il a préparé sur la crue catastrophique du Saguenay, le quartier qui comprend la rue Henri-McNicoll a été construit dans un secteur où les risques de glissement étaient pourtant connus de longue date. Une *Carte d'aptitude* du gouvernement du Québec publiée en 1978 et la carte des *Contraintes d'aménagement* de la Ville de La Baie (1992) les mentionnent explicitement.

« Ces glissements sont aujourd'hui prévisibles » dit l'ingénieur Jean Vallée, spécialiste des argiles sensibles. « Tous les terrains sensibles devraient être déclarés impropres à la construction résidentielle. À

-
32. « Étant donné qu'environ la moitié des victimes d'avalanches meurent dans les trente minutes qui suivent leur ensevelissement, les probabilités de trouver des survivants s'amenuisent grandement si les membres du groupe [de skieurs] qui ont été épargnés doivent s'éloigner des lieux de l'accident pour aller chercher de l'aide. Tous les membres doivent donc être munis de radios émetteurs-récepteurs, de pelles ainsi que de sondes et savoir se servir de ce matériel. » (Jamieson et Geldsetzer, 1997).
33. Dans le but de rendre cette information accessible au plus grand nombre, nous l'avons diffusée par le biais de l'Atlas électronique du Bas-Saint-Laurent (<<http://www.uqar.quebec.ca/atlasbsl/>>), mais combien de skieurs ont l'occasion d'en prendre connaissance avant de se lancer dans la montagne ?
34. Comme les skieurs ne sont pas tenus de s'enregistrer et que les accidents ne sont pas systématiquement rapportés, il s'agit là d'une évaluation très conservatrice.

moins d'être traités correctement. Mais les municipalités sont incapables de résister aux pressions. Quand un promoteur s'amène, le conseil municipal oublie toutes ses bonnes intentions : on cache les cartes de sols, et on fait taire les oiseaux de malheur. » [...] Jean Vallée a sou-vent, et bien haut, signalé le danger de construire des maisons dans les anciens lits de rivières ou sur ces dépôts d'argile sensible... Il y a quatre ans le promoteur obtenait une injonction ordonnant à Jean Vallée « de cesser toute affirmation gratuite, estimation, accusation et référence malveillante concernant la possibilité de glissement de terrain sur le site » [autour du lac Ricochet]. L'injonction, rendue permanente l'an dernier [1996], s'applique à tout le monde, y compris aux médias de la région et aux scientifiques de l'UQAC qui avait publiquement donné raison à Jean Vallée ! (Germain, 1997, p. 26).

Revenant sur la tragédie de la rue Henri-McNicoll, Jean Vallée sou-tient qu'« on aurait pu et on aurait dû prévenir ce drame, on n'avait qu'à lire le paysage³⁵, qu'à écouter ce que disent les scientifiques depuis 20 ans » (propos rapportés par G.-H. Germain, 1997, p. 26). L'affaire Jean Vallée souligne la difficulté des prises de position publiques en matière de gestion des risques naturels, surtout lorsqu'elles vont à contre-courant des intérêts économiques. Mais lorsque les forces économiques et juri-diques – voire politiques – s'associent contre la sécurité des gens, on ne peut rester passif.

Ces exemples nous plongent au cœur de la problématique des sché-mas d'aménagement et des cartes de zones à risque dont disposent les municipalités. Constatant le nombre élevé d'entorses au gros bon sens, on peut se demander si ces documents sont complets, accessibles et, surtout, respectés³⁶. Pourtant les lois québécoises sont très claires quant aux responsabilités des administrations municipales en matière de risques naturels et technologiques.

35. Les photographies aériennes verticales (Q64184, p. 72-74) que nous avons personnel-lement consultées révèlent, tout autour de la ville, une multitude de cicatrices laissées par les glissements de terrain qui se sont produits au fil des siècles et que Jean Vallée s'est employé à cartographier dans son site Web : <<http://www.wdsa.uqac.quebec.ca/glislements/>>. Ces cartes parlent d'elles-mêmes. Jean Vallée évite la question des risques futurs puisqu'une injonction lui interdit de les faire connaître ; il s'est contenté de cartographier les traces laissées par les anciens glissements mais avec les lotisse-ments en arrière-plan. Au citoyen de se faire une opinion. Astucieux !

36. Lorsqu'il travaillait à la modélisation des crues (à Chicoutimi), advenant une rupture de barrage, André Fortin « a eu toutes les misères du monde à mettre la main sur les cartes de risques de mouvements de sol et d'inondations naturelles. Chaque municipa-lité a les siennes, dressées à différentes échelles et selon des critères variables par des gens de diverses disciplines. Pour les consulter, il faut l'accord du maire, de l'oppo-sition, des promoteurs, des propriétaires et de leurs voisins, bref, de tout le monde et de son père. Ces cartes remettent en question les façons de faire, les usages. "Si on les consultait sérieusement, dit Fortin, il faudrait fermer des rues, déménager peut-être des quartiers entiers. Tout le tableau d'évaluation serait perturbé. Et bien des plans compromis." » (Germain, 1997, p. 16).

3.3. VERS UNE SOLUTION : QUELQUES PISTES

La prévention et la gestion des risques naturels est une entreprise complexe qui suppose un haut niveau de concertation entre toutes les instances et personnes concernées, incluant le citoyen trop souvent absent de cette problématique alors que c'est lui qui est sur la première ligne lorsque survient la catastrophe. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous présentons ci-dessous quelques pistes de solution dans le seul but de susciter la réflexion.

3.3.1. PROMOUVOIR LA RECHERCHE SUR LES RISQUES NATURELS ET EN DIFFUSER LES RÉSULTATS

S'agissant des risques naturels, Marcel Roubault écrivait dans *Le Monde* du 26 février 1970 :

Qui peut prévoir en effet que le phénomène se déclencherà à une minute donnée, un jour donné ? Mais cela ne veut pas dire pour autant que ces désastres ne soient pas scientifiquement prévisibles. Certes, lorsqu'on emploie ce mot, il faut bien s'entendre sur sa signification profonde. Il ne s'agit pas de prévoir le phénomène pour un moment déterminé, mais de savoir s'il est possible et s'il peut se produire. Après l'accident, inmanquablement, on peut lire : « Ceci ne s'était jamais vu de mémoire d'homme ; cela était imprévisible. » Mais la mémoire des hommes est courte. En général, cela signifie simplement : « Cela ne s'est pas produit au cours des quinze ou vingt dernières années. » Est-ce à dire pour autant que cela n'a jamais eu lieu ? Certes non. Tous ces phénomènes se reproduisent en effet à une cadence sans doute plus ou moins régulière, mais de façon certaine, dans des régions qui sont parfaitement connues.

C'est ici qu'interviennent les géoscientifiques, toutes disciplines confondues, incluant le géomorphologue, spécialiste des dynamiques de surface. Partant du principe qu'il vaut mieux bien connaître l'ennemi avant de le combattre, il nous paraît essentiel d'encourager la recherche sur les phénomènes naturels récurrents. Il faut commencer par colliger les données portant sur les aléas potentiels. Cela revient à dresser la liste, pour chaque lieu, des phénomènes physiques qui se sont déjà produits dans le passé (avalanches, éboulements, inondations, etc.) ou qui sont susceptibles de se produire dans le futur. Il faut ensuite les spatialiser, c'est-à-dire les délimiter, en déterminer la fréquence et si possible l'intensité (volume, étendue). Selon d'Ercole et Dollfus (1996)³⁷, « cette mémoire des temps de la nature se constitue et se consulte en analysant les

37. Cité par d'Ercole et Pigeon (1999, p. 341).

événements qui ont laissé des traces sur la surface de la terre»³⁸. Ainsi, par exemple, l'étude stratigraphique des cônes de déjection, des plaines alluviales et des séquences colluviales, complétée par des datations au radiocarbone, fournit de précieuses données sur la fréquence millénaire des inondations catastrophiques et des mouvements de terrain en un lieu donné, une approche qui permet de remonter bien au-delà de ce qu'autorisent les enregistrements hydrologiques et météorologiques disponibles, qui s'étendent au mieux sur quelques décennies³⁹. À l'échelle du siècle, les arbres représentent une autre source d'informations inestimable puisqu'ils permettent de dater les événements du passé à l'année près (dendrochronologie), suppléant ainsi aux lacunes des mémoires collectives. C'est ainsi que notre équipe a pu établir que la fréquence des avalanches dans les Chic-Chocs avait doublé au cours des dernières décennies (Dubé, 1999; Boucher, 2000b). Il s'agit en quelque sorte d'interroger le passé pour mieux gérer l'avenir. Et à cet égard, les cartes géomorphologiques, qui permettent de faire le tri entre les formes actives, donc potentiellement menaçantes, et les formes héritées, sont également d'une grande utilité en ce qui concerne la spatialisation des zones à risque (Tricart, 1978 et 1982).

Dans cette démarche visant à mieux connaître les risques naturels, l'autopsie des catastrophes revêt un intérêt particulier : « Pour la prévention des risques, l'intérêt fondamental d'un décryptage des mécanismes qui ont généré une catastrophe réside dans les projections que l'on peut

38. Il ne faudrait pas pour autant négliger la mémoire collective qui peut fournir des données inestimables, pour peu qu'on leur accorde l'attention qu'elles méritent. À preuve, des enquêtes réalisées après les avalanches mortelles de Blanc-Sablon et de Kangiqsualujjuak ont révélé que des avalanches de moindre ampleur, mais tout de même assez graves, s'étaient produites sur ces mêmes versants quelques années auparavant. À Blanc-Sablon, une avalanche avait même fracassé la fenêtre arrière d'une maison, déversant des masses de neige dans le salon. Une autre année, une fillette avait été enterrée sous les yeux de ses parents qui ont pu la dégager rapidement. Même chose à Kangiqsualujjuak où pas moins de quatre avalanches antérieures nous ont été rapportées. Deux d'entre elles avaient enseveli des enfants qui s'en étaient tirés indemnes. Ces incidents précurseurs, auxquels on n'a pas accordé toute l'attention requise, auraient dû servir d'avertissement.

39. Les hydrologues calculent la fréquence théorique des crues d'une intensité donnée à partir des données hydrologiques (débit des rivières) et météorologiques (précipitations). Comme ces enregistrements ne couvrent que quelques décennies, les crues à longue période de retour restent difficiles à cerner (voir le Rapport de la commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, 1997, p. 3-9 et 3-10), d'où l'intérêt de l'approche naturaliste en complément de l'approche statistique (Masson, 1993), d'autant plus que cette dernière n'est pas en mesure de bien saisir les phénomènes d'amplification liés à l'utilisation du sol. L'exemple de Vaison-la-Romaine est très parlant à cet égard (Mennessier, 1993).

réaliser sur le futur afin d'éviter leur récurrence. [...] Il procède de la recherche de clefs pour l'avenir et non pas d'autojustifications pour le passé » (Vié le Sage, 1989, p. 41).

Il faut en comprendre les causes, examiner le rôle qu'a pu jouer notre gestion de l'espace et des infrastructures, en tirer les conclusions qui s'imposent et faire les recommandations jugées nécessaires (Arnaud-Fassetta *et al.*, 1993 ; Masson, 1993 ; Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, 1997). Actuellement au Québec, les interventions se limitent bien souvent à gérer la crise et, comme le soulignait le coroner Bérubé dans son rapport sur les causes de la tragédie de Kangiqsualujjuak, à « réparer les pots cassés ». Mais que fait-on entre les crises ? Devant l'ampleur des catastrophes que furent le déluge du Saguenay et la crise du verglas, les autorités gouvernementales n'ont eu d'autre choix que de décréter des **enquêtes publiques**, mais dans le cas des sinistres de moindre envergure, il est rare que des enquêtes aussi fouillées soient réalisées et lorsqu'elles le sont, on peut se demander si la population aura accès à l'ensemble des résultats. Les sites touchés par les sinistres sont en effet traités comme des « scènes de crime ». Par conséquent, seuls les spécialistes mandatés par le ministère de la Sécurité publique y auront accès et il faut savoir que ces spécialistes interviennent sous le sceau d'une clause de confidentialité.

La création d'un centre de recherche (ou d'une chaire universitaire) sur la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques serait un atout majeur pour le Québec. En plus de faire de la recherche fondamentale sur les agents naturels représentant un risque potentiel, ce centre cumulerait plusieurs tâches reliées à la prévention et à la gestion des risques : faire l'autopsie des catastrophes ; en dégager les enseignements ; faire circuler l'information de sorte qu'elle profite à l'ensemble des MRC, notamment par le biais de colloques thématiques, de préférence itinérants, qui réuniraient scientifiques, fonctionnaires provinciaux et municipaux, citoyens, journalistes, etc. ; préparer les cartes de zones à risque ; assister les MRC dans la confection et la révision des schémas d'aménagement ; collaborer avec l'entreprise privée (firmes d'ingénieurs, de géomorphologues-conseil, etc.) à la mise au point de structures défensives efficaces (paravalanches, contrôle de l'érosion, etc.), etc. Ce centre de recherche deviendrait en quelque sorte la mémoire collective du pays. On trouve de tels centres dans la plupart des pays développés : l'Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement

La création d'un centre de recherche sur la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques serait un atout majeur pour le Québec.

(CEMAGREF) en France, le Norwegian Geotechnical Institute (NGI) en Norvège et le United States Geological Survey (USGS) aux États-Unis en sont quelques exemples. Au Québec, aux prises depuis des décennies avec un problème d'inondations récurrentes, nous attendons toujours le centre de recherche qui se penchera enfin sur la question !

À défaut d'un tel centre⁴⁰, diverses actions peuvent être posées par les spécialistes, en particulier ceux du milieu universitaire, eux qui ne sont pas tenus d'épouser la philosophie de leur ministère ou encore de leur employeur. Il faut, notamment, repenser les programmes d'enseignement universitaire en visant un meilleur équilibre entre la recherche fondamentale, par ailleurs absolument nécessaire⁴¹, et la recherche appliquée, la première trouvant sa justification sociale dans la seconde. C'est dans cette optique que nous avons créé à Rimouski des cours axés sur la géomorphologie appliquée, la dynamique des versants et les problèmes d'aménagement, afin de mieux préparer les étudiants à jouer pleinement leur rôle de citoyens et de décideurs. Plusieurs de nos diplômés sont devenus des intervenants irremplaçables dans divers dossiers fondamentalement géographiques : développement durable des ressources forestières (P. Vandelac), mise sur pied d'un comité de bassin visant une meilleure gestion des ressources en eau de la rivière Rimouski (J.-F. Girard), projet d'implantation d'un centre de gestion et de prévention des risques d'avalanche dans le Parc de la Gaspésie (D. Boucher), expansion du Musée de la Mer à Pointe-au-Père (S. Guay), etc. L'Atlas électronique du Bas-Saint-Laurent, qui vise à fournir aux citoyens et aux décideurs régionaux toute l'information géographique nécessaire à la prise de décisions éclairées, est un pas dans la même direction. On y trouve notamment une rubrique sur l'actualité régionale dont le but est de réagir rapidement aux dossiers « chauds » tout en fournissant une tribune ouverte à tous les intervenants de quelque allégeance que ce soit de sorte que tous les points de vue puissent émerger. Sur la scène publique, il faut multiplier

40. À moins que les citoyens eux-mêmes n'en fassent une priorité, il est peu probable qu'un parti politique, quel qu'il soit, y voie le moindre intérêt électoral. De nos jours, c'est bien connu, ce sont les préoccupations des masses, cernées à coup de sondages, qui guident les programmes politiques et non l'inverse. Et comme le souligne André Pratte dans son dernier bouquin, il ne faut plus compter sur les journalistes, axés qu'ils sont sur la nouvelle sensationnelle du jour, pour faire évoluer le débat. Nos concitoyens de Blanc-Sablon vivent depuis cinq ans au pied d'un versant à risque, mais cela n'intéresse plus personne. Qu'une avalanche mortelle survienne demain matin et une armada de journalistes en quête d'images poignantes y affluera.

41. La recherche fondamentale d'aujourd'hui n'est-elle pas la recherche appliquée de demain ? En outre, en matière de gestion des risques naturels, comme en bien d'autres domaines, il ne saurait y avoir de véritable application sans une bonne compréhension des phénomènes en cause.

les engagements, prendre position, dénoncer laxisme, tentatives de dissimulation et décisions erronées, bref, fournir une alternative au discours dominant, faire contrepoids à l'information « officielle » souvent tamisée, lorsqu'elle n'est pas carrément biaisée (Mennessier, 1993). À ce titre, il faut saluer Jean Vallée (UQAC) et ses cartes de glissements de terrain publiées sur le Web. Enfin, d'un point de vue professionnel, il est grand temps que les géographes fassent connaître leurs habiletés auprès des citoyens, des municipalités et des MRC. Pour trop de gens encore, la géographie est associée à des souvenirs douloureux de mémorisation forcée d'une litanie de capitales et de ressources naturelles, lorsqu'elle n'est pas simplement réduite à ses dimensions culturelle ou cartographique. Cela d'autres l'ont dit avant nous et il est grand temps de s'engager dans l'action. Les moyens ne manquent pas ; les organisateurs du Festival de géographie de Saint-Dié-des-Vosges nous montrent la voie à suivre : il faut amener la géographie dans l'agora et faire en sorte qu'elle soit plus qu'un savoir encyclopédique.

3.3.2. UNE RÉVISION PÉRIODIQUE DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT EN TENANT COMPTE DES ACQUIS RÉCENTS DE LA RECHERCHE

Cette opération est au cœur du problème. Les municipalités régionales de comté (MRC) ont l'obligation légale de revoir leur schéma d'aménagement tous les cinq ans. Cette révision est l'occasion d'intégrer de nouveaux risques inconnus jusqu'alors (par exemple les avalanches) ou encore d'adopter de nouvelles normes au regard des risques déjà connus. Dans le contexte actuel (coupures budgétaires, transfert de charges du gouvernement vers les municipalités), est-ce que les MRC ont les ressources et l'expertise nécessaires pour mener cette opération à bien ? Peuvent-elles se prononcer adéquatement sur la pertinence d'un plan d'urbanisme eu égard aux risques naturels ? Dans les grandes villes peut-être. C'est moins évident en milieu rural. Les sinistrés de l'Anse-Saint-Jean sont-ils conscients qu'ils vivent sur un cône de déjection qui pourrait à nouveau leur causer bien des ennuis ? Leur administration municipale a-t-elle tiré les leçons qui s'imposent ? Les autres MRC ont-elles intégré l'information ? Comment faire en sorte que cette information circule d'une MRC à l'autre afin que les mauvaises expériences des uns servent à la prévention chez les autres ? Les enquêtes publiques donnent souvent l'impression qu'on s'occupe du problème. Elles ont, certes, l'avantage de calmer les esprits surchauffés au lendemain d'une catastrophe, mais qu'advient-il des recommandations au lendemain du bulletin de nouvelles qui nous annonce le dépôt du rapport ? Autant de questions auxquelles il faudra bien trouver des réponses.

3.3.3. UNE RESPONSABILISATION ACCRUE DES CITOYENS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

*Un citoyen instruit,
au fait des risques qui
concernent sa région,
fera un conseiller
municipal éclairé
et responsable.*

La responsabilisation passe d'abord par l'éducation. Un citoyen instruit, au fait des risques qui concernent sa région, fera un conseiller municipal éclairé et responsable, soucieux d'appliquer le schéma d'aménagement à la lettre.

« Sensibiliser davantage la population à l'environnement est un point capital si l'on veut créer un environnement viable. Selon certains pédagogues, si cela n'est pas fait entre l'âge de deux et seize ans, il est trop tard » (OCDE, 1995, p. 3). C'est dire le rôle crucial de l'école en cette matière. Les spécialistes de l'OCDE prônent une approche pédagogique dynamique et pragmatique fondée sur la responsabilisation et l'implication concrète des individus.

[...] les élèves ou étudiants doivent considérer que leur environnement immédiat est un lieu sur lequel ils peuvent agir eux-mêmes, qu'ils peuvent assimiler à un domaine d'apprentissage interdisciplinaire, dans lequel ils ont la possibilité d'apporter des transformations importantes pour la collectivité, et à l'égard duquel ils peuvent prendre des initiatives et avoir en toute indépendance une attitude responsable (OCDE, 1995, p. 15).

En clair, il s'agit de contribuer au développement d'une conscience géographique chez le citoyen (Klein et Laurin, 1999). Mais le défi est grand. Comme le souligne Sauv  (1994), il faut  viter l'approche catastrophiste ch re aux m dias, laquelle insiste beaucoup trop sur la pollution et autres d gradations irr versibles que l'Homme fait subir   la Nature, et contribuer plut t au d veloppement d'une attitude positive d bouchant sur l'action. Au plan p dagogique, il y a en effet un risque   pr senter toute question environnementale comme un probl me. En cela, nous nous rallions sans partage   l'opinion de A. Beauchamp :

Le th me des horreurs de l'environnement est tellement facile que j'ai peur parfois que l'on engouffre les jeunes dans une perspective de laideur et de d nonciation agressive de la pollution sans que cette perspective assure qu'ils deviennent des amoureux de la nature, des gens soucieux de partage et de justice, des scientifiques et des techniciens conscients des limites et des distorsions de leurs savoirs, des consommateurs et des consommatrices modestes, prudents et responsables ou des techniciens  veill s, des preneurs de d cision attentifs aux effets   long terme de leur d cision. L' ducation   l'environnement n'a pas pour but de projeter chez les jeunes, surtout les adolescents, nos probl mes et nos angoisses d'adultes mais de les aider   faire ce qui est d j  en leur pouvoir – et qui n'est pas peu – pour penser globalement et agir localement (cit  par Sauv , 1994, p. 46).

La responsabilité des géographes, et en particulier des professeurs de géographie, discipline par excellence de l'interface Nature-Société, est ici manifeste.

3.3.4. LA BONNE VOLONTÉ NE SUFFIT PAS...

IL FAUT UN CADRE PLUS CONTRAIGNANT

Malgré les prescriptions de la loi québécoise sur l'aménagement et l'urbanisme, on continue à construire dans des zones à risque. Et quand bien même, à compter de ce jour, on produisait des schémas d'aménagement parfaits appliqués à la lettre, comment corriger les erreurs du passé ? Que faire avec les lotissements et les infrastructures qui sont déjà dans des zones à risque ? Le modèle français fournit matière à réflexion.

La loi française du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, vise la prévention des dommages par la responsabilisation des principaux intéressés, à savoir les citoyens qui résident dans des zones considérées à risque. Un document acheminé par le Service R. T. M. (1986)⁴² aux mairies des communes du département des Hautes-Pyrénées, résume les dispositions de cette loi :

Par la loi du 13 juillet 1982, le législateur a voulu apporter une réponse aux problèmes posés par l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. [...] En effet, jusqu'à l'intervention de cette loi, très peu de risques de cette nature étaient assurables. [...] La loi du 13 juillet remédie à cette situation en introduisant un droit à l'assurance contre les effets des catastrophes naturelles⁴³ sur les biens et les activités. [...] L'adjonction de cette couverture aux contrats d'assurance est accompagnée de la perception d'une prime ou cotisation additionnelle individualisée dans l'avis d'échéance du contrat et calculée à partir d'un *taux unique* défini par arrêté pour chaque catégorie de contrat. [...] C'est par ce dispositif que s'exerce la solidarité entre tous les assurés. [...] *En contrepartie de la garantie offerte au titre de la solidarité, les personnes concernées par l'éventualité d'une catastrophe naturelle ont la responsabilité de mettre en œuvre certaines mesures de prévention*⁴⁴. À cette fin, le législateur a confié à l'État la mission d'élaborer des plans d'exposition aux risques naturels

42. Service R. T. M. (1986). *Prescription d'un plan d'exposition aux risques naturels prévisibles sur le territoire de la commune de ...* (document type), Bureau d'études d'aménagement rural, Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, département des Hautes-Pyrénées. Note: le sigle R. T. M. signifie « restauration des terrains en montagne ».

43. Les risques visés par cette loi sont les avalanches, les mouvements de terrain, les séismes, les inondations, la sécheresse et les raz-de-marée.

44. L'italique est de nous.

prévisibles (P.E.R.)⁴⁵ qui déterminent, notamment, les zones exposées et les techniques de prévention à y mettre en œuvre. [...] *Le respect des dispositions du P.E.R. conditionne la possibilité pour l'assuré de bénéficiaire de la réparation des dommages matériels directement occasionnés par l'intensité anormale d'un agent naturel.*

Concernant les lotissements qui étaient déjà dans des zones à risque avant que la loi ne prenne effet, deux mesures sont prévues. L'article 13 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 a institué un fonds chargé de financer, dans les limites de ses ressources, soit les indemnités d'expropriation des biens exposés à un risque prévisible de mouvements de terrain, d'avalanches ou de crues torrentielles menaçant gravement des vies humaines, soit les moyens de sauvegarde et de protection des biens exposés s'ils ne s'avèrent pas plus coûteux. Ce fonds, qui prend aussi en charge les dépenses liées à la limitation d'accès et à la démolition des biens exposés, est alimenté par un prélèvement de 2,5 % qui s'applique sur le produit des cotisations additionnelles relatives à la garantie des catastrophes naturelles. «[...] lorsque le propriétaire ou l'exploitant ne se sera pas conformé aux prescriptions du PPR dans les 5 ans suivant sa publication, l'assureur pourra alors demander au Bureau central de tarification (BCT) « Catastrophes naturelles » de déroger aux conditions de garantie fixées par les clauses-types (franchises majorées, exclusion de certains biens)» (Gathié, 1998, p. 82).

3.4. LE RÉVEIL DES GÉOGRAPHES

Le titre de cette rubrique est emprunté au géographe François Hulbert. Dans un vibrant plaidoyer qui ne devrait laisser aucun géographe indifférent, Hulbert (1995, p. 498) en appelle à une plus grande implication des géographes dans leur communauté: «les travaux de recherche et d'enquêtes ne manquent pas, dit-il, mais ils s'arrêtent trop souvent là où l'application et l'action pourraient commencer. Ils laissent ainsi aux décideurs la quasi-exclusivité de l'usage de ce savoir; les géographes contribuent ainsi à renforcer leur pouvoir sans en fournir à ceux qui pourraient développer une alternative à leurs choix».

Par-delà les querelles de clocher, il est grand temps que les géographes se tournent vers l'action. Comme le rappelle Lecœur (1995, p. 43), «le principe de l'unité de la géographie physique et humaine n'est

45. La loi du 13 juillet 1982 a été légèrement modifiée en 1995, mais sur le fond les visées et l'esprit de la loi restent inchangés. En 1995, les «plans d'exposition aux risques naturels prévisibles» ou PER institués par la loi 1982 ont été remplacés par les «plans de prévention des risques naturels prévisibles» ou PPR (Gathié, 1998).

pas une idée dépassée », bien au contraire. « Le monde physique combine des temps longs, voire très longs, et des temps courts qui sont ceux des aménagements opérés par les sociétés et qui s'intègrent dans l'évolution » (Lecœur, 1995, p. 51). Et il n'y a pas de discipline mieux placée que la géographie pour démêler l'écheveau des interrelations complexes entre Nature et Société. Pas seulement pour comprendre, mais avant tout pour servir. « La géographie peut mesurer les forces en présence et contribuer à modifier le rapport de force entre le pouvoir en place, détenteur traditionnel de l'information, et les citoyens intéressés » (Hulbert, 1995, p. 499). Soulignant l'intérêt des sciences naturelles en général et de la géomorphologie en particulier, J.-P. Blanck écrivait, dans sa présentation (éditorial) du numéro spécial que la *Revue de géomorphologie dynamique* (1993, n° 2) consacrait à l'analyse des causes et des conséquences de la crue catastrophique de l'Ouvèze du 22 septembre 1992, qu'« il est temps de faire savoir aux collectivités et aux services concernés que des chercheurs universitaires ou autres, consacrent leurs travaux au fonctionnement des milieux naturels dans l'optique de la mise en valeur et d'une gestion optimale de leurs ressources ». Les universitaires ont le devoir de prendre parti. Grâce à la liberté d'expression dont ils jouissent (jusqu'à preuve du contraire, l'affaire Jean Vallée portant à réfléchir), ils sont les mieux placés pour intervenir dans l'intérêt des collectivités. « Sans remettre en cause les carrières d'enseignement et de recherche, il est clair que le nombre de géographes engagés dans l'action devra croître, ou bien notre discipline déperira » (Beaudet, Dufaure et Godard, 1982, p. 156).

BIBLIOGRAPHIE

- AGER, D.V. (1993). *The Nature of Stratigraphical Record*, Toronto, John Wiley & Sons.
- ALLÈGRE, C. (1992). *Introduction à une histoire naturelle*, Paris, Fayard.
- ALVAREZ, W. (1997). *La fin tragique des dinosaures*, Paris, Hachette.
- ARNAUD-FASSETTA, G., J.-L. BALLAIS, E. BEGHIN, M. JORDA, J.-C. MEFFRE, M. PROVANSAL, J.-C. RODITIS et S. SUANEZ (1993). « La crue de l'Ouvèze à Vaison-la-Romaine (22 septembre 1992). Ses effets morphodynamiques, sa place dans le fonctionnement d'un géosystème anthropisé », *Revue de géomorphologie dynamique*, n° 2, p. 34-48.
- BEAUDET, G., J.-J. DUFAURE et A. GODARD (1982). « La géographie physique existe », *Hérodote*, n° 24, p. 36-156.
- BOUCHER, D. (2000a). « Projet d'implantation d'un centre d'avalanche dans le Parc de la Gaspésie », MRC de Denis-Riverin.

- BOUCHER, D. (2000b). «Évolution millénaire de la dynamique des avalanches de neige au mont Hog's Back, Gaspésie, Québec», Mémoire de maîtrise (M. A.), Québec, Université Laval.
- BRUNSDEN, D. (1985). «Geomorphology in the Service of the Society», dans R.J. JOHNSON (dir.), *The Future of Geography*, Londres, Methuen, p. 225-257.
- COMMISSION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LA GESTION DES BARRAGES (1997). *Rapport Nicolet*, Québec.
- COSTA, J.E. et P.J. FLEISHER (1984). *Developments and Applications of Geomorphology*, Berlin, Springer-Verlag.
- D'ERCOLE, R. et P. PIGEON (1999). «L'expertise internationale des risques dits naturels : intérêt géographique», *Annales de géographie*, n° 608, p. 339-357.
- DERCOURT, J., A. FOUCAULT et M. RENARD (1986). «Liaisons entre les phénomènes globaux, les changements du milieu et les grandes crises du monde vivant», *Bulletin des Centres de recherches exploration-production ELF-Aquitaine*, vol. 10, n° 2, p. 285-311.
- DUBÉ, S. (1999). «Impacts dendroécologiques et fréquence séculaire des avalanches sur trois versants boisés de la Gaspésie septentrionale, Québec», Mémoire de maîtrise (M. A.), Québec, Université Laval.
- FILION, L., F. QUINTY et C. BÉGIN (1991). «A Chronology of Landslide Activity in the Valley of rivière du Gouffre, Charlevoix, Québec», *Canadian Journal of Earth Science*, vol. 28, n° 2, p. 250-256.
- GAGNON, H. (1974). *La photo-interprétation*, Montréal, Les Éditions HRW.
- GATHIÉ, H. (1998). «L'assurance des catastrophes naturelles», *La Houille blanche*, n° 1, p. 81-84.
- GERMAIN, G.-H. (1997). «Saguenay, juillet 1996. Autopsie d'une catastrophe», *L'actualité*, vol. 22, n° 4, p. 14-30.
- GIRARD, J.-F. et B. HÉTU (1989). *Le mont Albert, Parc de la Gaspésie : inventaire des avalanches et cartographie des zones à risque*, Québec, Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.
- GOULD, S.J. (1991). *La vie est belle*, Paris, Seuil.
- GROVE, J.M. (1988). *The Little Ice Age*, Londres, Methuen.
- HÉTU, B. (1987). *L'influence du contexte géomorphologique quaternaire sur la dynamique postglaciaire des versants raides de la Gaspésie septentrionale*, Thèse de doctorat (Ph. D.), Université de Montréal.

- HÉTU, B. et J.-F. DUBÉ (1999). *L'avalanche du 1^{er} janvier 1999 à l'école Satuu-mavik de Kangiqsualujjuak (Québec nordique)*, Direction de la Sécurité civile du Québec.
- HÉTU, B. et J.-F. DUBÉ (1995a). *L'avalanche meurtrière du 10 mars 1995 à Blanc-Sablon (mont Bon-Enfant, Basse-Côte-Nord)*, Direction de la Sécurité civile du Québec.
- HÉTU, B. et J.-F. DUBÉ (1995b). *Les risques d'avalanches à Kangiqsualujjuak*, Commission scolaire Kativik.
- HULBERT, F. (1995). « Le réveil des géographes ? », *Cahiers de Géographie de Québec*, vol. 39, n° 108, décembre, p. 497-508.
- JAMIESON, B. et T. GELDSETZER (1997). *Avalanches au Canada, Volume 4, 1984-1996*, Canadian Avalanche Association.
- KIRK, R.M., R.K. MORGAN, M.B. SINGLE et B. FAHEY (1999). « Applied Physical Geography in New Zealand », *Progress in Physical Geography*, vol. 23, n° 4, p. 525-540.
- KOCHEL, R.C. et R.A. JOHNSON (1984). « Geomorphology and Sedimentology of Humid-temperate Alluvial-fans, Central Virginia », dans E.H. KOSTER et R.J. STEEL (dir.), *Sedimentology of Gravels and Conglomerates*, Canadian Society of Petroleum Geologists, p. 109-122.
- KLEIN, J.-L. et S. LAURIN (dir.) (1999). *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*, 2^e édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. « Géographie contemporaine ».
- LAMB, H.H. (1982). *Climate History and the Modern World*, Londres, Methuen.
- LANDRY, B. et M. MERCIER (1992). *Notions de géologie*, 3^e édition, Montréal, Modulo Éditeur.
- LARSEN, M.C. et J.E. PARKS (1997). « How Wide Is a Road? The Association of Roads and Mass-wasting in a Forested Montane Environment », *Earth Surface Processes and Landforms*, vol. 22, p. 835-848.
- LECŒUR, C. (1995). « La géographie n'est pas seulement une science sociale », *Hérodote*, n° 76, janvier-mars, p. 39-51.
- LE ROY LADURIE, E. (1967). *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion.
- MAGNY, M. (1995). *Une histoire du climat des derniers mammoths au siècle de l'automobile*, Paris, Éditions Errance.
- MASSON, M. (1993). « Après Vaison-la-Romaine. Pour une approche pluridisciplinaire de la prévision et de la planification », *Revue de géomorphologie dynamique*, n° 2, p. 73-77.

- MENNESSIER, M. (1993). « Vaison : le silence des experts », *Science et Vie*, n° 904, p. 20.
- MENNESSIER, M. (1992a). « Après nous le déluge », *Science et Vie*, n° 898, p. 60-77.
- MENNESSIER, M. (1992b). « Vaison : un torrent de négligences », *Science et Vie*, n° 902, p. 96-103 et p. 179.
- OCDE (1995). *L'éducation à l'environnement pour le XXI^e siècle*, Paris, OCDE, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.
- PÉGUY, C.-P. (1990). « Bavures, ou dérapage ? », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, fascicules 1-2, p. 9-20.
- PNR 31 (1998). *Le regard de Janus. Changements climatiques et catastrophes naturelles*, Genève, Georg Éditeur.
- PROULX, M.-U. (dir.) (1998). *Une région dans la turbulence*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- QUILLIAM, L. et M. ALLARD (1989). « Évolution géomorphologique du glissement de terrain et du marais littoral de Saint-Joseph-de-la-Rive, Charlevoix, Québec », *Géographie physique et quaternaire*, vol. 43, n° 3, p. 367-376.
- SAUVÉ, L. (1994). *Pour une éducation relative à l'environnement*, Montréal, Guérin ; Paris, Eska.
- THOURET, J.-C. (1990). « Activité volcanique explosive et calotte glaciaire : le cas des lahars du Nevado del Ruiz, Colombie (13 novembre 1985) et l'évaluation des risques volcano-glaciaires », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, fascicules 1-2, p. 29-55.
- THOURET, J.-C. (1996). « Géographie physique appliquée, risques naturels », dans M. DERRUAU (dir.), *Composantes et concepts de la géographie physique*, Paris, Armand Colin, p. 167-180.
- TRICART, J. (1978). *Géomorphologie applicable*, Paris, Masson.
- TRICART, J. (1982). « L'Homme et les cataclysmes », *Hérodote*, vol. 24, p. 12-39.
- TRICART, J. (1992). « Dangers et risques naturels et technologiques », *Annales de géographie*, n° 565, p. 257-288.
- VEYRET, Y. et P. PECH (1993). *L'Homme et l'environnement*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Premier Cycle ».
- VIÉ LE SAGE, R. (1989). *La Terre en otage*, Paris, Seuil.
- WOOD, D. (2000). « Les vigiles du cosmos », *Géographica*, vol. 4, n° 2, p. 11-14.

CHAPITRE



LES SIG EN GÉOGRAPHIE OUTIL DE DÉMOCRATISATION OU INSTRUMENT ÉLITISTE ?

Marius Thériault*

Université Laval

Les 30 dernières années ont été caractérisées par un développement de plus en plus rapide des technologies de l'information qui ont désormais atteint un stade d'évolution irréversible et ont transformé tous les secteurs d'activité économique et scientifique. Liées au développement de l'informatique, de l'électronique et des communications, ces innovations ont certes accru notre capacité d'intervention pour contrôler l'évolution du milieu, mais ont paradoxalement limité notre emprise effective sur ce dernier en amplifiant l'importance relative de l'échelle de décision mondiale par rapport aux niveaux nationaux, régionaux et locaux. On peut déjà observer des impacts notables sur la transformation des structures géographiques (multiplication des réseaux d'échange) et le devenir des régions (mondialisation des économies, réseautage des organismes, concentration des entreprises, compétitivité entre les agglomérations à travers des échelles spatiales imbriquées, etc.).

* marius.theriault@ggr.ulaval.ca

De plus, la mise au point et la diffusion des nouvelles technologies de l'information ont produit des impacts tout aussi notables sur l'évolution des disciplines scientifiques et sur le partage des rôles entre les professions. Au-delà de la croissance remarquable des métiers liés au traitement de l'information et à sa diffusion (informatique, communication, éditique, etc.), on peut constater une demande accrue pour l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité qui découlent de la complexification des processus sociaux et économiques à analyser et de l'émergence d'intersections entre les objets des disciplines traditionnelles. Ces dernières doivent renégocier leurs champs exclusifs d'intervention ou élaborer des partenariats avec les disciplines connexes. Certaines combinaisons issues des contacts interdisciplinaires revendiquent même le statut de discipline scientifique autonome. Dans des domaines d'intérêts proches de la géographie, le développement de recherches et d'applications en écologie, en aménagement du territoire et en géomatique illustre bien les retombées novatrices et les débats corporatistes liés à ces entreprises interdisciplinaires.

Les avantages et les inconvénients qui découlent du développement et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information.

Bien qu'il soit enrobé dans un tel cadre pluridisciplinaire, cet exposé n'entend pas prendre position pour ou contre l'opportunité d'une telle évolution de la science, pas plus qu'il ne vise à documenter de manière exhaustive ses conséquences à court et à long terme. Poursuivant un objectif plus modeste, nous entendons plutôt poser un regard critique sur les avantages et les inconvénients qui découlent du développement et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information. Il s'agit notamment de réfléchir aux conséquences immédiates sur l'évolution de la géographie à travers leurs applications pour améliorer la compréhension et la gestion des milieux naturels et anthropiques. Pour bien situer notre intervention, nous porterons une attention particulière aux conséquences de la mise en œuvre des systèmes d'information géographique (SIG) sur la pratique de la géographie et sa portée sociale.

4.1. MISE EN CONTEXTE

Avant d'étudier l'effet des SIG, il convient d'en proposer une définition pour établir l'extension de son domaine d'intérêt et de lever certaines ambiguïtés quant à sa nature conceptuelle ou technologique et à ses recoupements avec la géomatique et l'informatique. Dans sa version

anglaise (GIS), comme française (SIG), ce terme a un caractère polysémique; le soin d'en déterminer le sens exact est souvent laissé à l'auditeur ou au lecteur. Dans un contexte très technique, il devient synonyme d'un type particulier de logiciel qui réalise la gestion et le traitement des données géographiques (*ArcInfo*, *ArcView*, *MapInfo*, *Spans*, etc.), ou, selon le cas, renvoie au couplage de la base de données territoriales, du matériel et des logiciels pertinents (système informatique). Bien qu'il soit répandu, ce sens est surtout utilisé par les informaticiens, les ingénieurs et les géomaticiens et cette acception est inadéquate pour interpréter la réflexion qui suit. Une seconde définition élargit la perspective en complétant la définition précédente de manière à inclure les personnes qui utilisent le système, les institutions qui en régissent l'opération, de même que leurs mandats, leurs objectifs et les normes de fonctionnement afférentes. C'est cette définition élargie, moins technique et plus stratégique, qui constitue l'objet de référence de notre réflexion.

Une seconde ambiguïté provient du domaine d'application des SIG. À l'instar des ingénieurs et des cartographes, on pourrait retenir une définition plutôt restrictive qui se limite à la structuration, l'entreposage, le traitement géométrique, la construction de sous-ensembles thématiques et la cartographie des informations territoriales. Ici, également, nous étendons la perspective en incluant dans la définition des SIG, sans toutefois les subordonner ou les y réduire, tous les genres d'analyse spatiale (incluant la statistique, les analyses de réseau, les divers types de modélisation), la télédétection, les méthodes d'aide à la décision et les outils de simulation visant à reproduire sur ordinateur le fonctionnement des processus naturels et humains (Thériault, 1995).

Cette définition étendue est justifiée dans la mesure où elle transpose dans un système informatique une vision systémique qui est en analogie directe avec le fonctionnement du territoire, vu comme un assemblage de sous-systèmes (Prélaz-Droux, 1995; De Sède et Thériault, 1996). Elle s'arrime très bien également avec une définition intégrée des milieux géographiques vus dans leur globalité en termes de composition et de mécanismes évolutifs. Par opposition, une vision restreinte fondée sur le paradigme de la base de données cartographiques exclut d'emblée la dimension temporelle et la prise en compte des processus pour caractériser l'évolution du territoire. De plus, la simple addition de dates pour situer les faits sur une échelle chronologique ou la superposition de couches d'information successives se révèle totalement inapte à reproduire la richesse sémantique des processus tels qu'ils sont observés dans la nature et ont été conceptualisés en sciences de la Terre (Thériault et Claramunt, 1999). À notre avis, l'adoption d'un paradigme systémique avec une fusion complète des composantes spatiales, temporelles et

factuelles constitue une condition essentielle pour effectuer un arrimage efficace avec la géographie contemporaine, sans entraîner d'appauvrissement conceptuel de cette dernière. L'adoption d'un paradigme excluant les aspects dynamiques et la description explicite des processus dégrade la représentation du territoire en une vue essentiellement descriptive. Cette vision statique est calquée sur les limites opérationnelles des logiciels actuels et comporte des risques majeurs de dérive vers des approches empiriques mal fondées au plan conceptuel (Aangeenberg, 1991). Les travaux d'Openshaw (1991) et Peuquet (1994) peuvent être consultés pour une discussion plus approfondie de l'opportunité d'un paradigme spatiotemporel dans les SIG.

En somme, pour les besoins de la discussion qui suit, nous définissons les SIG comme un ensemble de concepts, de méthodes, d'instruments et de données à référence spatiotemporelle qui sont coordonnés, dans un système informatique, afin de saisir, d'entreposer, de transformer, d'analyser, de modéliser, de simuler et de représenter les phénomènes et les processus distribués dans l'espace géographique. Le système organise les données brutes observées ou mesurées et les synthétise afin de produire une information utile pour comprendre les transformations du territoire et guider les décisions, en fonction des objectifs, des valeurs et des contraintes spécifiés par les utilisateurs. Cette façon de définir les SIG leur confère la majorité des propriétés nécessaires pour appuyer le développement de ce que Maguire, Goodchild et Rhind (1991) ont appelé la science de l'information géographique et qui constitue une troisième acception du terme GIS (Geographical Information Science).

Les définitions précédentes et les paradigmes auxquels elles se réfèrent annoncent des modalités très différentes pour l'arrimage de ces nouvelles technologies avec les concepts de la géographie et leur mise en œuvre pour développer ses applications. En effet, dans la mesure où les géographes adoptent, sans les critiquer, les définitions proposées par les ingénieurs afin de construire le volet appliqué de la géographie ou pour effectuer l'étude des phénomènes géographiques, on peut facilement prévoir une discordance notable entre les concepts géographiques et les moyens mis en œuvre pour les étudier. Cette approche simpliste engendre une césure inévitable entre la portée des résultats obtenus et les questions posées. Par exemple, il est improbable que l'on identifie les mécanismes responsables de l'évolution d'une forêt en effectuant des superpositions géométriques de polygones délimitant les états successifs de cette dernière, et ce, quelles que soient les échelles spatiale et temporelle utilisées. Fondamentalement, il s'agit de découvrir des processus complexes qui résultent de la combinaison d'événements qui surviennent dans un système régi par des boucles de rétroaction positive et négative. Or, bien que

les faits observés expriment la résultante de l'action des processus et manifestent les changements consécutifs, seule la notion d'événement permet de distinguer les faits significatifs et de réduire l'analyse à ses dimensions fondamentales. De plus, comme les processus sont interreliés à plusieurs échelles spatiotemporelles, une telle étude requiert des méthodes adéquates pour identifier les transformations significatives et leur portée. Encore une fois, la sélection des événements pertinents et des entités qui interagissent est essentielle pour établir les réseaux d'interaction entre les phénomènes et les échelles spatiales et temporelles. Ce type de relation déborde largement les capacités d'un paradigme statique et requiert des SIG avec une visée spatiotemporelle afin de décrire les événements et d'analyser leur enchaînement pour découvrir les processus sous-jacents.

Malheureusement, les technologies relationnelles en usage actuellement sont loin d'offrir la flexibilité formelle requise (expressivité des modèles de données) et un éventail suffisant de fonctions analytiques nécessaires pour reproduire la dynamique des milieux. C'est essentiellement ce constat de décrochage entre la richesse sémantique des concepts de la géographie et la relative inflexibilité des logiciels de géomatique qui motive la suspicion de plusieurs géographes envers le champ des SIG dont ils observent le développement avec un regard critique. Néanmoins, pressés de conclure, ils en déduisent que ce domaine présente un intérêt certain pour manipuler des données et accélérer la cartographie, mais qu'il est inadéquat pour réaliser des études scientifiques ou pour simuler l'évolution du territoire.

Ce constat est certainement juste si l'on se restreint à l'état actuel de la technologie qui utilise des bases de données spatiales avec une structure relationnelle. Cependant, quand on considère les progrès substantiels réalisés par la communauté scientifique transdisciplinaire qui développe les SIG, on peut déjà prévoir des améliorations significatives dans ce domaine. L'informatisation des phénomènes composant le territoire suppose une réflexion sur les concepts mêmes d'espace et de temps et une révision des ontologies afin de formuler des règles mathématiques explicites pour relier les faits et les événements. Une telle révision des bases conceptuelles constitue un préalable essentiel pour dériver des méthodologies et construire des outils capables de retenir toute la richesse sémantique des concepts élaborés par les disciplines classiques, dont la géographie. Or, bien que la recherche à ce sujet progresse rapidement, une telle révision des concepts fondamentaux et la formulation des règles mathématiques pertinentes prend un certain temps. Par contre, elle permettra, à terme, un enrichissement notable des concepts fondamentaux qui appuient le développement des SIG.

Actuellement, si l'on examine la situation à l'échelle internationale, on constate que trois communautés scientifiques s'activent à cette tâche. Il s'agit des informaticiens de bases de données, des géomaticiens et, dans une moindre mesure, des géographes. Des innovations émergentes comme les bases de données orientées-objets (*Smallworld, Caris, ArcInfo Version 8*) et certains formalismes spatiotemporels permettent déjà d'annoncer que la prochaine génération de logiciels de SIG sera beaucoup plus apte pour représenter les dynamiques territoriales, selon une logique compatible avec la notion de processus, telle que comprise par les spécialistes des sciences de la Terre. Mais les géographes sont-ils bien préparés pour profiter de ces innovations? Risquent-ils d'être détournés de leurs vrais objectifs par un leurre technologique ou de rejeter l'innovation sur la foi d'évaluations fragmentaires?

4.2. GÉOGRAPHIE EXPÉRIMENTALE OU VERS UN RETOUR À L'EMPIRISME?

Il peut sembler anachronique de discuter aujourd'hui de la pertinence, pour les géographes, de s'investir dans le domaine des systèmes d'information géographique. D'une part, la demande du marché de l'emploi milite fortement en faveur de l'ajout de ce type d'instrument dans l'éventail méthodologique du géographe. D'autre part, le développement de la géographie appliquée est en bonne partie tributaire des progrès de ces technologies. Néanmoins, au Québec, le dernier rapport de la Commission des universités sur les programmes (1999) reflète encore fortement la perception populaire d'une géographie visant un savoir encyclopédique à propos de l'état du monde. Héritée de la présentation des concepts géographiques dans les programmes d'études du secondaire, cette dernière se reflète dans l'opinion que les autres professionnels des sciences de la Terre se font de la géographie. Basée sur une démarche analytique de sciences humaines, une telle géographie semble caractérisée par un appareil méthodologique peu développé ou du moins relativement flou, ce qui se traduit par une grande permissivité des normes d'admission dans les programmes universitaires.

Même si l'on ajoute une initiation aux nouvelles technologies de l'information dans les programmes universitaires, on pourra toujours argumenter que les progrès de la géographie dans ce domaine sont à la remorque des autres disciplines; ce qui est en partie confirmé lorsqu'on examine l'origine disciplinaire des contributions marquantes dans la littérature scientifique relative aux SIG. Sensibles à la forte demande du marché pour des outils de gestion dynamique, les informaticiens rivalisent

désormais avec les géomaticiens pour développer des extensions spatio-temporelles à partir de la conception classique des bases de données. Compte tenu de leur poids relatif en termes d'effectifs, de l'efficacité de leurs associations professionnelles déjà fortement intégrées à l'échelle internationale et de leurs liens privilégiés avec les milieux d'affaires, ces derniers vont certainement occuper une place prépondérante dans le développement de la prochaine génération des logiciels des SIG.

Si les géographes ne sont pas suffisamment actifs sur le front de la recherche de pointe, il y a un risque réel que les nouveaux instruments demeurent plus ou moins bien adaptés pour répondre à leurs besoins. Or, en dépit de son caractère interdisciplinaire, la littérature de pointe en SIG repose sur une formalisation des notions d'espace et de temps dont l'approche est essentiellement mathématique. La majorité des géographes peuvent difficilement accéder à ce type de littérature, étant peu formés dans cette matière. De plus, même à l'échelle internationale, le nombre de géographes capables d'œuvrer au développement des concepts fondamentaux demeure limité, même si la pertinence de leur contribution est indubitable. Ils peuvent évidemment prendre le parti de se spécialiser dans le développement des applications, mais en se concentrant à l'aval du processus, sans une représentation adéquate à l'amont des développements méthodologiques, ils risquent d'hériter d'instruments plus ou moins adaptés pour réaliser des analyses à caractère géographique. Tout en reconnaissant l'utilité de la concertation multidisciplinaire dans le développement des SIG, les géographes doivent assurer une présence suffisante sur le front de la recherche méthodologique, faute de quoi ils seront marginalisés et éventuellement défavorisés par la nature même des outils disponibles, car ils seront conçus pour répondre d'abord aux besoins de leurs concepteurs. Sans leur participation, ils privilégieront vraisemblablement les applications d'ingénierie, d'infographie et de gestion au détriment des capacités d'analyse et de simulation.

À l'heure actuelle, l'intégration des SIG dans la formation des géographes peut suivre deux courants opposés. D'une part, la puissance des outils informatiques et leur potentiel pour manipuler de vastes ensembles de données constituent des avantages notables qui sont certes utiles pour développer les applications de la géographie. Cependant, on risque de corrompre les objectifs fondamentaux de la recherche ou de l'application, notamment si les outils sont inadaptés et si le géographe reçoit une formation insuffisante pour détecter les problèmes conceptuels. Dans la situation extrême, il

*Les géographes
peuvent contribuer
au développement
du cadre conceptuel
requis pour
informatiser l'analyse
des dynamiques
spatiales.*

jouerait un rôle de simple technicien avec un regard critique superficiel quant à la pertinence des traitements effectués, ce qui entraînerait une montée de l'empirisme sous couvert de haute technologie. D'autre part, les géographes peuvent contribuer au développement du cadre conceptuel requis pour informatiser l'analyse des dynamiques spatiales. Au plan pratique, cette entreprise aboutirait à la formulation d'un cadre analytique rigoureux adapté à la problématique et favoriserait l'intégration de méthodes d'analyse spatiale dans les SIG, renforçant dès lors la capacité analytique des outils disponibles. Cependant, cette dernière option implique un renforcement de la formation des géographes dans le domaine des sciences pures et appliquées, une tâche difficile, compte tenu de la structure des programmes de premier cycle et des normes actuelles d'admission. Peut-être vaut-il mieux prévoir une formation complémentaire ou de deuxième cycle, mais à quel prix ?

4.3. LES GÉOGRAPHES SONT-ILS BIEN PRÉPARÉS ?

La plupart des programmes de géographie du premier cycle universitaire comportent désormais une initiation aux SIG, à la cartographie numérique, à la télédétection et à la statistique. Si l'on regarde la situation du point de vue de l'offre de cours, le problème semble donc résolu. Cependant, si l'on examine les contenus et que l'on considère les exigences d'admission dans les programmes, on constate que l'essentiel de la formation est tournée vers les applications pratiques, en laboratoire, laissant peu de temps pour une partie conceptuelle insuffisamment développée, parfois en raison même des lacunes dans la formation scientifique des étudiants. Compte tenu de la nature très extensive de la géographie, il semble difficile d'ajouter de nouveaux cours pour combler ces lacunes sans allonger la durée des études. Dans de telles circonstances, on peut, soit renforcer les normes d'admission, soit donner une formation initiale axée essentiellement sur le côté technique et pratique, quitte à proposer une extension de la formation plus spécialisée aux études graduées, soit une solution à l'échelle individuelle.

Les approches varient d'un pays à l'autre. Au Québec et en France, la géographie est classée parmi les sciences humaines avec des normes et des programmes adaptés en conséquence. Dans la tradition britannique, belge et germanique, elle est classée parmi les sciences de la nature, les normes d'admission sont plus restrictives et le contenu mathématique des SIG peut être abordé de manière plus directe. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ces pays fournissent une proportion importante

de la littérature scientifique portant sur le développement méthodologique des SIG. En Amérique du Nord anglophone, on observe une position intermédiaire entre ces deux extrêmes.

Dans le réseau universitaire québécois, en tenant compte du fait qu'une bonne partie de la formation est actuellement optionnelle, on diplôme des géographes qui ont acquis des formations très inégales en ce qui concerne la compréhension et l'usage des SIG. Plusieurs finissants sont tout juste capables d'utiliser des logiciels de SIG élémentaires (*MapInfo*, *ArcView*, etc.), sans réellement comprendre les principes sous-jacents, et surtout sans se douter des pièges méthodologiques que des traitements abusifs ou inopportuns peuvent camoufler. Par ailleurs, ils ont, en général, acquis une compréhension synthétique du territoire et de son fonctionnement. Ce qui leur manque porte simplement sur l'arrimage conceptuel entre les concepts de la géographie et les principes fondamentaux qui sont mis en œuvre dans les logiciels qu'ils utilisent souvent comme des boîtes noires. Certains géographes, une infime minorité, ont choisi de parfaire leur formation en SIG et, dans la majorité des cas, comprennent ses principes fondamentaux.

On aboutit dès lors à deux classes de compétences : ceux qui ont été initiés et suivent des recettes par opposition à ceux qui maîtrisent la technologie. Si on les compare avec des professionnels des disciplines connexes (géomatique, informatique, génie), les premiers sont largement défavorisés et ne sont même pas en concurrence avec des techniciens ayant reçu une formation plus approfondie au collégial. En revanche, les seconds sont nettement avantagés par une meilleure compréhension des problématiques et par leur capacité de développer des approches originales pour étudier les relations entre les phénomènes géographiques.

*On aboutit dès lors
à un paradoxe.
Une révolution
technologique
extrêmement efficace
[...] provoque une
inégalité des chances
entre les individus
qui maîtrisent
les technologies
et ceux qui sont
à peine initiés.*

Au plan professionnel, on aboutit à deux catégories de géographes avec une nette différenciation dans la capacité d'exploiter des technologies de l'information qui deviennent graduellement essentielles pour accomplir leurs fonctions. Au regard de la visibilité sociale, ce sont les géographes les moins formés qui, étant fortement majoritaires, influencent le plus la perception de la compétence des géographes pour réaliser des traitements informatiques avec des données géographiques. Une telle situation affaiblit considérablement la position concurrentielle du groupe sur un marché de l'emploi qui réclame avec force ce type de compétence.

Il ne faut pas oublier que le traitement de l'information spatiale est actuellement convoité par les informaticiens et les géomaticiens. De plus, on peut facilement imaginer qu'une meilleure disponibilité de données spatiales attiserait la convoitise d'autres disciplines. Cette observation est bien illustrée par le développement du géomarketing aux États-Unis où les données produites par les agences gouvernementales appartiennent au domaine public. Au Canada, la mise sur pied du nouveau réseau de centres d'excellence en géomatique (GEOIDE) laisse prévoir une croissance prochaine des applications dans des domaines aussi diversifiés que la santé publique, le génie minier, l'océanographie, la foresterie, l'agriculture, les communications, les transports, le marketing, l'aménagement, etc. Les géographes peuvent-ils se permettre d'être virtuellement exclus de tous ces domaines d'application parce qu'ils n'ont pas acquis les habiletés techniques et les connaissances fondamentales nécessaires ?

4.4. LE PARADOXE INFORMATIONNEL

Les progrès des nouvelles technologies de l'information et des communications sont nettement plus considérables dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement, ce qui cause des inégalités entre les nations sur les marchés internationaux au fur et à mesure que leur usage se répand. Depuis une vingtaine d'années, les agences gouvernementales des pays industrialisés ont commencé à diffuser les données qu'elles produisent en utilisant des médias électroniques (CD-ROM, Internet, Intranet, etc.). Cette tendance s'affirme et, pour des raisons d'économie, entraîne souvent l'abandon des modes traditionnels de diffusion de l'information (documents imprimés). On doit donc désormais être habile dans l'utilisation de l'ordinateur pour accéder aux données brutes, en plus de disposer des moyens financiers nécessaires pour se payer une technologie qui devient obsolète à un rythme plutôt rapide (tous les cinq ans environ). Cette tendance est source d'inégalités sociales (entre les individus). Et si l'écart de formation à caractère scientifique entre les disciplines se maintient, elle deviendra également source d'inégalités entre les professions.

On aboutit dès lors à un paradoxe. Une révolution technologique extrêmement efficace pour améliorer la diffusion des données brutes et, même, pour en augmenter la qualité et la quantité provoque une inégalité des chances entre, d'une part, les individus qui maîtrisent pleinement les technologies habilitantes et, d'autre part, ceux qui y sont à peine initiés ou qui n'ont aucune formation. L'époque actuelle est caractérisée par un développement rapide d'outils performants pour manipuler ces données

avec des logiciels qui deviennent de plus en plus conviviaux, ce qui favorise leur adoption rapide et diminue le recours aux formes antérieures de diffusion de l'information. Or, la disparition graduelle des modes classiques de diffusion risque fort de transformer ces inégalités en disparités structurelles.

Toutefois, les contraintes d'accès aux données ne sont pas toutes d'ordre technologique. Plusieurs banques de données utiles pour les géographes sont distribuées sur une base commerciale et comportent des coûts d'acquisition. Cette pratique qui vise à monnayer la valeur ajoutée de l'information entraîne, elle aussi, des disparités entre, par exemple, les grosses entreprises commerciales qui disposent des moyens nécessaires pour se les payer et les groupes de citoyens qui sont démunis. D'autres types de données ont un caractère confidentiel (protection de la vie privée) ou sont destinées à un usage restreint (par exemple, données commerciales de nature stratégique).

Ensuite, le traitement efficace de ces masses souvent imposantes de données, pour en tirer une information utile et, éventuellement un enrichissement des connaissances, accroît les besoins de formation en informatique, en statistique et en analyse spatiale pour les utiliser à bon escient et en effectuer une synthèse cohérente visant à répondre à des questions géographiques précises. Dans l'esprit des techniciens et de certains professionnels, les SIG sont encore perçus comme de simples outils de cartographie assistée par ordinateur, avec peu de réflexion sur la structuration et la transformation des données. Pour eux, il s'agit d'informatiser des tâches routinières avec un cadre conceptuel pauvre (de nature essentiellement descriptive). Dans les applications un peu plus évoluées, les traitements se restreignent souvent à des opérations de géométrie analytique qui exploitent la topologie des réseaux.

Une telle vision sous-utilise grandement le potentiel analytique des SIG qui peuvent être utilisés pour mieux structurer les informations afin d'améliorer notre compréhension du territoire et de ses dynamiques. De fait, les développements actuels des SIG annoncent déjà la création d'une nouvelle économie de l'information géographique qui sera basée sur la valeur ajoutée aux données brutes par des traitements analytiques visant à dégager les informations stratégiques pour améliorer les prises de décisions dans divers domaines d'application. Cette alternative ne peut survenir que par le développement de cadres conceptuels riches basés sur une vue systémique du territoire et mettant en œuvre des procédés d'analyse spatiotemporels. En tant que géographe, la maîtrise

*Le développement
actuel des SIG
annonce la création
d'une nouvelle
économie de
l'information
géographique.*

de ce type de technologie nous permet d'étudier les phénomènes spatiaux à l'échelle des individus (par opposition aux données agrégées des recensements) et d'améliorer notre compréhension des processus naturels et sociaux à des échelles pertinentes pour repérer les chaînes de causalité. On peut ainsi étudier les processus élémentaires afin de comprendre comment l'accumulation de décisions individuelles et l'enchevêtrement des multiples boucles de rétroaction qui les unissent pour constituer un système complexe en arrivent à produire, par agrégation, des structures géographiques permanentes qui traduisent leurs effets globaux à l'échelle d'une agglomération ou d'un écosystème.

Utilisée pour construire des outils de simulation et en jonction avec des méthodes d'aide à la décision, une telle approche devrait permettre de développer une véritable géographie appliquée. Il en découlerait une amélioration notable de nos interventions en aménagement du territoire. On pourrait, par exemple, assouplir les réglementations inflexibles actuelles (règlements de zonage, marges de recul, etc.) pour les remplacer par une analyse prospective des effets spécifiques de chaque projet de développement et de ses effets synergiques lorsque combiné aux autres interventions. Il s'agit là d'un moyen fort efficace pour atteindre des objectifs de développement durable et maximiser notre compétitivité sur les marchés internationaux. En plus d'être plus sensible que les cadres réglementaires actuels aux particularités de chaque lieu et aux effets de chaque intervention, cette approche procure la marge de manœuvre nécessaire pour innover, confronter les enjeux et favoriser la négociation des solutions en cas de conflit d'usage.

4.5. DES ENJEUX ÉTHIQUES NOUVEAUX

Au-delà des nouvelles avenues de recherche qu'il procure, l'usage des SIG en géographie est relié à plusieurs effets sociaux, juridiques et politiques qui engendrent des enjeux éthiques relativement nouveaux pour le géographe. Je me contenterai d'en noter certains ici pour ouvrir le débat, mais sans toutefois les approfondir.

Il est désormais techniquement possible de manipuler les masses de données désagrégées qui sont nécessaires pour étudier et comprendre les mécanismes de décision individuels à l'échelle des personnes, des ménages, des firmes, etc. Toutefois, diverses lois relatives à la protection de la vie privée (confidentialité des informations nominatives), aux données commerciales et à l'accès à l'information restreignent le genre d'opération qui peuvent être réalisées en toute légalité ou, plus généralement, de manière légitime. Il est donc urgent de réfléchir à cette question sur

deux plans : d'une part, en ce qui concerne les règles d'éthique applicables à l'usage de données individuelles dans un protocole de recherche scientifique ou d'utilisation commerciale et, d'autre part, en ce qui a trait aux normes de sécurité informatique et d'accès aux données qui sont nécessaires pour préserver la confidentialité des informations nominatives. À l'ère de l'Internet, on peut raisonnablement douter que le simple entreposage de données sur le disque rigide d'un micro-ordinateur constitue une mesure efficace pour assurer leur protection contre les virus et les usages non autorisés.

La technologie informatique facilite l'échange des données spatiales, cartographiques ou thématiques, entre divers projets. Des données traitées pour un usage peuvent donc se retrouver fortuitement utilisées pour un usage imprévu dans le devis initial. Qu'en est-il des règles de responsabilité civile applicables pour sanctionner les conséquences d'une éventuelle erreur ou imprécision dans l'information véhiculée ?

Les données informatiques et les logiciels sont protégés par les mêmes lois de propriété intellectuelle que les volumes et autres œuvres de création. Or, comme les données spatiales sont aisément transférables entre les applications, il arrive fréquemment qu'une base de données (par exemple une carte) soit graduellement enrichie par divers intervenants qui y déposent des informations complémentaires. La jurisprudence actuelle est encore relativement floue en ce qui concerne la propriété d'une base de données élaborée par plusieurs organismes. On utilise généralement un principe de valeur ajoutée pour déterminer la proportion de propriété de chaque intervenant dans le produit final. Mais comment déterminer cette valeur ajoutée et en vertu de quels principes ?

Au Canada, les données produites par les agences gouvernementales sont protégées par un droit d'auteur de la Couronne et ne sont commercialisables que contre le paiement de redevances assez substantielles. Aux États-Unis, en vertu de législations adoptées dans les années 1930, toute base de données élaborée avec des fonds gouvernementaux est versée dans le domaine public et les compagnies privées peuvent récupérer les contenus pour l'améliorer afin de développer des produits commerciaux (par exemple, système de localisation et de guidage de véhicules sur un réseau routier). En Europe, la situation ressemble à celle du Canada, bien que les prix soient, en général, sensiblement plus élevés. À l'échelle internationale, ces différences de politiques créent des distorsions sur le marché de la géomatique et tendent à assurer une domination des États-Unis pour la commercialisation de logiciels spécialisés et le développement d'applications dans des secteurs dotés de ressources économiques limitées. En conséquence, au Canada, l'utilisation de la géomatique est actuellement concentrée dans les compagnies de ressources

naturelles et d'infrastructure, de même que dans les agences gouvernementales. Les développements visant le grand public et une gamme élargie d'applications (géomarketing, santé publique, transport, etc.) sont ralentis par le coût prohibitif des données de base, notamment celui des cartes fondamentales.

Que l'on traite de la confidentialité des données ou de leur diffusion sur une base commerciale, on est immédiatement en présence d'une opposition entre le droit du public d'être informé et le droit de gérance des autorités civiles et des entreprises commerciales. Dans la mesure où leur collecte est financée totalement ou en partie avec des deniers publics, les informations sur le territoire gérées par une corporation publique ou privée lui appartiennent-elles totalement? En poursuivant plus loin la réflexion, on pourrait argumenter que le territoire est un bien collectif dont l'usage privé est régi par des règles de propriété, notion qui est distincte de la propriété de l'information concernant la chose. La possession d'un édifice, implique-t-elle un droit de propriété sur sa description dans le rôle d'évaluation municipale? Cette propriété est-elle exclusive ou doit-elle être partagée avec la collectivité afin de réaliser des opérations comme la préparation de schémas d'aménagement ou pour effectuer l'évaluation foncière?

Par exemple, en utilisant la localisation des patients traités dans les hôpitaux, ce qui est réalisable grâce aux codes postaux à six positions de leur résidence, on pourrait sensiblement améliorer les études en santé publique et, probablement, identifier quelques sources de nuisances environnementales dommageables pour la population. Présentement, la loi prévoit une protection indéfectible de ces données sous le couvert de la protection de la vie privée. Mais est-ce bien raisonnable de laisser des populations être exposées à des risques potentiels alors qu'on dispose de moyens utiles pour les identifier et les localiser? Nous sommes ici en présence d'une opposition entre le droit collectif (bénéfique pour l'ensemble de la population) et le droit privé (respect de confidentialité des informations personnelles). Mais dès qu'on admet l'utilité de réaliser des études basées sur des informations désagrégées, on soulève une série de questions éthiques de nature fondamentale. Doit-on permettre ce genre d'étude et d'application? Le cas échéant, qui doit être autorisé à les réaliser et sous quelles conditions?

L'information géographique aura dans l'avenir un rôle de plus en plus marquant, par exemple, en marketing et dans le domaine des affaires (optimisation des décisions économiques). Son rôle est essentiel pour accroître la productivité, se démarquer de la concurrence (identifier les meilleures occasions d'affaires) et pour atteindre un développement durable. Mais au bénéfice de qui? Des administrations publiques? des

compagnies privées? des groupes de citoyens et des collectivités? des individus? des formations politiques? Transposerons-nous, à l'échelle de la société, les disparités qui découlent d'un accès différentiel aux informations et d'une maîtrise plus ou moins efficace des traitements requis pour en tirer parti? Dans une civilisation où l'activité économique et l'exercice du pouvoir qui l'accompagne seront de plus en plus reliés à la maîtrise de l'information et des communications, cette question revêt une importance fondamentale.

4.6. CONCLUSION

La problématique des SIG déborde largement le volet technologique qui leur est généralement associé (domaine des nouvelles technologies de l'information) et où les non-initiés ont souvent tendance à les reléguer. Cependant, une intégration harmonieuse dans une discipline comme la géographie requiert une réflexion théorique sur la nature du territoire et les finalités de la discipline en termes de concepts, d'objets de recherche et d'applications. Les champs d'expertise traditionnels des géographes seront de plus en plus contestés par des disciplines connexes. Pour contrer cette tendance, ils peuvent recourir à diverses stratégies :

- un repli sur soi avec une attitude de victime face à l'érosion graduelle des champs d'intervention (sentiment d'infériorité);
- une position corporatiste revendiquant des champs d'exclusivité (position de confrontation);
- une position arrogante clamant la supériorité des positions intellectuelles de la géographie et dénigrant le côté technique des approches utilisées par les autres disciplines (sentiment de supériorité);
- une attitude d'ouverture interdisciplinaire avec un esprit constructif de partage des expertises et de collaboration entre les domaines de spécialité (position coopérative).

La réponse appartient partiellement à la communauté des géographes qui peut orienter son développement grâce à une attitude proactive. Néanmoins, le succès de ses interventions dépend surtout de la perception du rôle des géographes par les spécialistes des autres disciplines et dans la population. À mon avis, l'attitude d'ouverture interdisciplinaire est de loin la plus féconde, bien que son succès repose sur la réunion de plusieurs conditions essentielles : une attitude positive et sans préjugé entre les partenaires au-delà des différences de leur formation ; le développement d'un langage commun ; une compréhension adéquate

de l'apport spécifique de chaque domaine ; l'acquisition d'une rigueur intellectuelle équivalente d'une discipline à l'autre ; et une compréhension des autres disciplines qui soit suffisante pour élaborer des fondements méthodologiques communs sur des bases conceptuelles solides. La réponse que nous formulerons à cette question et le genre d'action que nous prendrons pour rehausser la formation des géographes détermineront en bonne partie le devenir de la géographie québécoise et sa position concurrentielle durant le XXI^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

- AANGEENBERG, R.T. (1991). « A Critique of GIS », dans D.J. MAGUIRE, M.F. GOODCHILD et D.W. RHIND (dir.), *Geographical Information Systems*, New York, Longman, p. 101-107.
- COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES – CUP (1999). « Les programmes d'histoire, géographie, archivistique, bibliothéconomie, sciences de l'information, archéologie, démographie dans les universités du Québec », Rapport n° 16.
- DE SÈDE, M.H. et M. THÉRIAULT (1996). « La représentation systémique du territoire : un concept structurant pour les SIRS institutionnels », *Revue internationale de géomatique*, vol. 6, p. 27-50.
- MAGUIRE, D.J., M.F. GOODCHILD et D.W. RHIND (dir.) (1991). *Geographical Information Systems*, New York, Longman, 2 volumes.
- OPENSHAW, S. (1991). « Developing Appropriate Spatial Analysis Methods for GIS », dans D.J. MAGUIRE, M.F. GOODCHILD et D.W. RHIND (dir.), *Geographical Information Systems*, New York, Longman, p. 389-402.
- PEUQUET, D. (1994). « It's about Time: A Conceptual Framework for the Representation of Temporal Dynamics in Geographic Information Systems », *Annals of the Association of the American Geographers*, vol. 84, n° 3, p. 441-461.
- PRÉLAX-DROUX, R. (1995). *Systèmes d'information géographique et gestion du territoire. Approche systémique et procédure de réalisation*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, EPFL.
- THÉRIAULT, M. (1995). *La cartographie numérique des schémas d'aménagement. Guide de planification à l'usage des municipalités et des MRC*, Québec, Ministère des Affaires municipales du Québec.
- THÉRIAULT, M. et C. CLARAMUNT (1999). « La modélisation du temps et des processus dans les SIG : une nécessité pour la recherche interdisciplinaire », *Revue internationale de géomatique*, Paris, vol. 9, n° 1, p. 67-99.

CHAPITRE



L'ENVIRONNEMENT SOUS LE SIGNE DU SUJET ASPECTS DES TERRITOIRES EN DEVENIR

**Gilles Sénécal et
Nathalie Bouvier***

INRS-Urbanisation, Culture et Société

La géographie contemporaine cherche à renouveler le sens à donner à la notion de territoire mais résiste encore à penser l'individu comme un sujet autonome. Ce constat initial est repris des travaux de Berdoulay et Entrikin qui, parlant des études géographiques et partant de la notion de territoire, font remarquer que les individus « semblent obéir à des logiques déterminées non par eux-mêmes, en tant que sujets, mais selon des critères d'optimisation du pouvoir ou du profit » (Berdoulay et Entrikin, 1998, p. 113). Il reste ainsi une sorte de difficulté disciplinaire à accorder au sujet la place qui lui revient dans la construction du territoire, compris ici comme une institution objectivée, et de la même façon à s'affranchir de ces mêmes structures objectives, conçues comme des produits de la société programmée. En d'autres termes, les ensembles objectifs que sont les territoires sont aussi le siège de l'expérience du sujet et se colorent de sa subjectivité. Il reste que le sujet appartient à une

* gilles_senecal@inrs-urb.quebec.ca – nathalie_bouvier@inrs-ucs.quebec.ca

*Les ensembles
objectivés que sont
les territoires sont
aussi le siège de
l'expérience du sujet
et se colorent de
sa subjectivité.*

société moderne et programmée où le triomphe de la raison n'annihile pas tous ses efforts pour construire ses propres schèmes identitaires et, tant bien que mal, son code de valeurs. Par sociétés programmées, on entend, avec Touraine (1992) et Bassand (1995), celles justement dominées par la rationalité instrumentale, la mondialisation, l'émergence de l'individualisme et l'expression d'une tension, à l'intérieur des systèmes d'acteurs, entre la technocratie et ses opposants (Berdoulay et Entrikin, 1998). Dans un contexte dominé par les structures technocratiques, et ce, même à l'intérieur des organisations propres à la société civile, le défi est de reconnaître, comme le propose Touraine (1992), que l'individu puisse être le sujet central, au cœur des sociétés modernes, des transformations sociales en cours.

Le problème soulevé dans notre contribution est celui de la difficulté à comprendre l'autonomie du sujet dans un environnement programmé, et ce, à l'ère de la modernité avancée et de l'érosion des identités territoriales et communautaires. La question est de savoir comment les individus peuvent se dégager, un tant soit peu, des déterminismes sociaux, avoir des comportements qui ne soient pas aisément prévisibles¹ et faire valoir des choix pouvant aller à l'encontre des schèmes établis en fonction de l'ordre social ou des principes de la rationalité propre aux sociétés modernes. Dans l'optique de ce questionnement, nous ferons référence à un courant de la sociologie actuelle qui s'intéresse au rôle des idées, des valeurs, des situations, des indéterminés sociaux, et ce, afin de comprendre l'action humaine et les phénomènes sociaux (Boudon, 1998). Nous pouvons dès lors prétendre avec Boudon « qu'expliquer un phénomène social, c'est le ramener aux actions individuelles élémentaires qui le composent » (Boudon et Bourricaud, 1982, p. 1). Autrement dit, « tout fait social n'est que la résultante de l'interaction d'un ensemble de comportements individuels, même lorsque ceux-ci se trouvent soumis à l'influence de normes ou de valeurs collectives » (Ferréol, 1991, p. 119). Cette approche, appelée « l'individualisme méthodologique », met l'accent sur les phénomènes d'interaction et peut trouver une application, par exemple, en aménagement du territoire, notamment en éclairant les effets des décisions sur la forme urbaine et l'organisation spatiale (Villeneuve, 2000).

1. Des systèmes sociaux peuvent permettre une grande autonomie aux individus et leur laissent la possibilité de procéder à des choix contrastés et imprévus (Boudon et Bourricaud, 1982).

Par ailleurs, l'identité moderne s'érige sur la conscience de soi et la quête d'authenticité de l'individu. L'affirmation de l'individualisme désengagé, que Taylor (1998) réproouve et qu'il associe à une forme d'instrumentalisme, se mesure autant à l'aune de la liberté du sujet qu'à celle de la motivation de chacun à forger des projets avec ses concitoyens. Car l'adhésion à des normes morales, le sens à donner aux choses et les significations composent cette part de liberté personnelle. En d'autres termes, l'intentionnalité du sujet doit être tenue pour importante. La capacité d'adhérer à des valeurs partagées vient en quelque sorte compenser, en partie, cette tendance poussée à ce que Taylor nomme la fragmentation identitaire.

Ce chapitre gravite autour de trois idées : 1) le rappel des fondements des grandes approches de la géographie classique et contemporaine et la place qu'elles accordent au sujet ; 2) la prise en considération du sujet dans l'analyse des réseaux sociaux ; 3) la présentation de trois lieux ou territoires emblématiques des formes de territorialité de l'époque contemporaine et prodrome des formes à venir.

5.1. L'ÉMERGENCE DU SUJET DANS LA SCIENCE DU TERRITOIRE

La géographie a longtemps cherché à définir les sociétés par leurs attributs, notamment les genres de vie, plutôt que par les relations qui unissaient les individus entre eux. Dès lors, ses objets d'étude de prédilection, que sont l'espace et le territoire, apparaissent plus orientés vers les agrégats sociaux territorialisés que vers les individus qui animent les réseaux sociaux. Certes, il est possible de convenir que l'on peut sans peine considérer à la fois les formes territoriales institutionnelles objectivées et les individus qui cherchent à prendre leurs distances par rapport à ces mêmes organisations. Il n'empêche que ces deux approches furent plutôt antagonisées à l'intérieur du champ disciplinaire de la géographie. Il faut se rappeler que la géographie classique s'appliqua à distinguer des ensembles territoriaux selon des modalités d'existence découlant des caractéristiques du milieu et menant à la constitution de types d'activité propres à la collectivité. Il n'est pas inutile de rappeler que la géographie se constitue en discipline universitaire autour d'une conception naturaliste de la société. La région fut longtemps le site d'une forme de société globale.

En ce qui a trait aux autres disciplines du champ social, rappelons que la sociologie durkheimienne s'interrogeait sur les mécanismes par lesquels les individus adhèrent à un ordre social ; et l'on sait que l'un des mécanismes clés est la division sociale du travail. Par ailleurs, les thèses

néoclassiques en économie mettent de l'avant les principes du choix rationnel, c'est-à-dire une approche normative des comportements individuels. Les tenants du renouveau disciplinaire, qui imprègne la géographie depuis les années 1960, étaient aux prises avec le risque de s'enfermer dans une conception étroite de l'*homo œconomicus*, alors que la théorie économique est basée sur la rationalité du sujet. Par exemple, en géographie, la théorie des lieux centraux envisage un comportement maximisateur des sujets. Les consommateurs tendraient à optimiser leurs profits et à minimiser leurs efforts. La loi du moindre effort est à la base de certaines lois en géographie, notamment la loi rang-taille de Zipf, qui était tirée d'un chapitre de son ouvrage intitulé *Human Behavior and the Principle of Least Effort* (Zipf, 1949) dans lequel les hiérarchies urbaines étaient un élément parmi d'autres. Zipf comparait aussi, par exemple, les occurrences des mots dans *l'Ulysse* de James Joyce. L'utilisation des mots devait suivre la même courbe que celle du classement des villes selon la taille (Bak, 1996). Cela pour conclure que la loi de Zipf fait aussi partie des références incontournables de la linguistique. Concernant la rationalité de l'*homo œconomicus*, des auteurs tels Simmel ou Weber mettaient en doute qu'elle soit tenue comme un principe général d'action. Pour Weber, par exemple, le rôle des institutions et des structures sociales doit être tenu pour capital. La lecture des thèses wébériennes de la société fut ainsi utile pour comprendre le sens des actions individuelles qui, sans faire abstraction d'invariants sociaux, engagent l'intersubjectivité du sujet. Enfin, dans un autre domaine, les débuts du freudisme marquèrent l'avènement du sujet : la psychanalyse fait de l'individualité le fil conducteur de l'analyse.

La critique de la géographie classique de même que des fondements de l'analyse spatiale déboucha sur l'émergence de nouveaux courants. Des géographes amorcent alors une réflexion sur l'individualisme dans les sociétés modernes. Car si la géographie a longtemps semblé comprendre les territoires en l'absence du sujet, comme le soutiennent Berdoulay et Entrikin (1998), elle est le témoin, récemment, d'un intérêt marqué pour des concepts comme la signification des lieux, l'imagination géographique et les représentations qui servent à comprendre l'expérience du sujet dans l'espace et les lieux. Des concepts comme ceux de médiance (Berque) et d'entre-deux (Entrikin) croisent les clés explicatives, objectivité et subjectivité ou rationalité selon les buts et rationalité selon les valeurs. En parallèle s'affine depuis plusieurs années, à l'intérieur du courant postmoderne, une réflexion sur l'émancipation de l'individu à l'égard de tout confinement identitaire et spatial. On commence à comprendre des individus libérés de la contrainte d'appartenir à leur espace d'origine, de plus en plus mobiles, pouvant s'affranchir des organisations

et des discours communautaires et capables finalement d'opérer leurs propres rapports au territoire (Deshaies et Sénécal, 1997 ; Deshaies et Lussier, 1998). Cette géographie met l'accent sur le sens donné par chacun à un lieu ou à un paysage, tout en maintenant un fort scepticisme à l'égard des discours propres aux tenants de l'identité communautaire territoriale. Bref, la part de l'individu dans la vie sociale et dans les organisations concerne aussi la géographie.

5.2. LA FIN DES TERRITOIRES ?

Fin des territoires (Badie, 1995), mort des villes (Vachon, 1986), déclin du quartier (Ascher, 1995), fin du rural (Hoggart, 1990), les formules sont nombreuses pour annoncer la fin de quelque chose qui se rapporte à une forme quelconque de territorialité. Ainsi, la montée de l'individualisme, le repli sur la sphère privée et le besoin d'anonymat concourent à la mise entre parenthèses des communautés, mais qui, par un curieux retournement des choses, font désormais l'objet de la nostalgie des modernes. Les notions de communautés perdues et de communautés protégées (Wellman et Leighton, 1981) mettent dans la balance le constat de la fin des communautés et des contraintes des appartenances primordiales, tout en posant l'hypothèse que « la communauté de voisinage se soit maintenue dans les systèmes sociaux, industriels, bureaucratiques et qu'elle représente un important facteur de sociabilité et d'entraide » (Wellman et Leighton, 1981, p. 118). On recourt alors à un troisième type de communauté, l'émancipée, qui met l'accent sur la mobilité et le fonctionnement en réseau, tout en mettant en doute le besoin de proximité et la pertinence de l'espace social du quartier (Wellman et Leighton, 1981). À l'instar de Richard Sennett (1979), très sceptique à l'égard du repli sur soi des communautés locales, Charbonneau (1998) fait remarquer que les identités locales territorialisées s'apparentent à la thèse de la communauté protégée. De telles identités ne seraient finalement effectives que devant des crises ou des menaces. Cela expliquerait peut-être qu'elles ne semblent se maintenir que dans les quartiers dits défavorisés et dans les régions dites marginales. En l'absence de telles situations, l'émancipation de l'individu devient la norme et les relations sociales se structurent à l'intérieur de réseaux sociaux dont la plupart n'ont pas d'assises territoriales. De tels réseaux sociaux sont plus basés sur des affinités ou des besoins que sur des déterminants territoriaux. Car la notion de réseau repose sur une épistémologie des rapports sociaux, en mettant l'accent sur des sujets individuels et les relations qui les unissent. Le réseau social permet, d'une part, à l'individu d'achever son affranchissement des

appartenances primaires (ethnie, religion) et de proximité, qui ne sont plus les ressorts de son action. Car le réseau renvoie, d'autre part, à un système de relations sociales qui dépassent les systèmes territoriaux ou industriels et permet de rapprocher les acteurs éloignés : il se fonde sur des relations sociales auxquelles les individus ne sont pas totalement prisonniers ou dépendants puisqu'ils peuvent parvenir à s'en libérer (Lemieux, 2000). Leur motivation à participer à de tels réseaux sociaux se fonde dorénavant sur l'exigence d'autonomie et la garantie d'anonymat (Ion et Ravon, 1998).

Le réseau, en devenant la forme privilégiée des relations sociales dans la société informationnelle, témoigne-t-il d'une organisation sociale « visant la négation de l'espace et l'annihilation du temps » (Castells, 1998, p. 527) ? Les liens territoriaux apparaissent-ils comme des contraintes ou une sorte d'enveloppe protectrice des plus pauvres et des exclus du développement ? La fin des territoires précède-t-elle l'avènement de la société en réseaux ? Le réseau est-il alors la figure prophétique de la fin du territoire et plus encore de la fin des États-nations ? La crise de l'identité territoriale, la constitution de grands ensembles économiques et l'ère de la mondialisation ne concourent-elles pas à élaguer les hiérarchies spatiales et à ne laisser que le local face au système-monde, comme semblent le laisser entendre les tenants du courant du développement local ? L'avenir est-il au réseau et/ou est-ce le retour vers l'individu, comme s'interrogeait Badie (1995) ?

Devant toutes ces questions plusieurs tendances se dessinent, de nature complexe et contradictoire. On serait tenté d'attendre des études empiriques plus poussées et de se contenter d'affirmer que les identités nationales prennent de nouvelles formes, notamment en matière culturelle, et que le rôle des États-nations se renouvelle par, entre autres choses, la gestion du local. Nous formulons ainsi l'hypothèse du maintien de l'État-nation, sous d'autres formes que celles auxquelles nous sommes habitués, d'abord, comme unique espace de démocratie réelle et formelle et, ensuite, comme cadre ultime de la forme des identités citoyennes ou, en d'autres termes, de l'expression de l'intérêt général. En outre, nous avançons qu'une bonne part de la programmation des réseaux de concertation locaux relève des États et que les individus poursuivent leur recherche, à l'extérieur des organisations technocratiques et des structures territoriales objectivées, de lieux ou d'espaces publics où ils pourront retisser des liens sociaux et recomposer en toute liberté des réseaux sociaux de proximité ou non, mais sur des bases autonomes et indéterminées.

5.3. TROIS FIGURES CONTEMPORAINES DU TERRITOIRE

C'est peu dire que les rapports aux territoires sont, à l'époque actuelle, en recomposition. La transformation du rôle de l'État, la décentralisation vers la société locale d'une partie de la gestion des tensions locales et la montée de l'individualisme marquent fortement le nouvel ordre territorial et la recherche de lieux ou d'espaces publics. Ces phénomènes ne participent pas d'une même chaîne de causalités ; ils ne relèvent pas d'une même origine sinon de survenir à cette époque de mise entre parenthèses des identités territoriales et d'émergence de réseaux déterritorialisés. Par-delà la très grande hétéronomie du concept de réseau, qui recoupe tout autant les réseaux techniques,

La transformation du rôle de l'État, la décentralisation vers la société locale d'une partie de la gestion des tensions locales et la montée de l'individualisme marquent le nouvel ordre territorial et la recherche de lieux publics.

sociaux ou urbains, il faut reconnaître que les réseaux sociaux mettent l'accent sur les interactions ou les relations qui unissent des sujets. Ceux-ci concourent au lien social et confortent, par ailleurs, la position d'autonomie du sujet : les réseaux sont instables, multiples, configurables à souhait, interchangeables. L'individu cherche à y maîtriser sa participation.

De ces phénomènes apparemment contradictoires, c'est-à-dire de programmation étatique, de décentralisation, de reterritorialisation du local, de mise en réseau des relations sociales, de montée de l'individualisme, il ressort des tensions profondes entre le maintien de formes territorialisées de gestion du social et la fragmentation identitaire, pour reprendre l'expression de Taylor (1992), qui consisterait en l'érosion des allégeances communes ainsi qu'en l'affirmation de l'authenticité personnelle. De telles tensions s'expriment dans les différentes formes et figures contemporaines du territoire. Nous en explorerons brièvement trois qui ont fait l'objet de nos études récentes.

5.3.1. LE QUARTIER COMME ESPACE DE CONCERTATION

Notre étude sur l'évolution de la vie associative à Montréal postulait le retour vers le territoire (Germain, Morin et Sénécal, 2000). Après la phase des groupes de pression peu ou prou territorialisés, puis des groupes plus associés à des thématiques précises, comme la lutte des femmes ou la protection de l'environnement, le mouvement associatif se recomposait sur le projet générique de planification concertée à l'intérieur d'un cadre territorialisé : le quartier. Le changement était de taille mais avait en

commun avec les phases antérieures la distance par rapport aux groupes et associations qui offrent des services de proximité et qui ont poursuivi leur action vaille que vaille et comme si de rien n'était. Ainsi s'est formé un espace de transactions à l'intérieur duquel un certain nombre de questions ou de mandats ont pu être gérés localement. Ce réseau est notamment structuré, à Montréal, autour des Corporations de développement économique communautaire (CDEC), qui se voient ainsi chargées du rôle de concertation et de médiation des tensions locales tout en permettant la coopération entre différents groupes d'intérêt (Morin, Latendresse et Parazelli, 1994). Il constitue un palier intermédiaire entre l'État et le citoyen qui semble être un mode de gouvernance locale plutôt efficace même s'il doit gérer parfois des tensions et des intérêts opposés. Par son fonctionnement même, il s'inscrit sur la voie du compromis et du pragmatisme (Germain, Morin et Sénécal, 2000).

En ce sens, le mouvement de décentralisation de certaines des fonctions de l'État, notamment de la gestion de programmes gouvernementaux par les CDEC, permet la redynamisation du mouvement associatif dans le cadre du quartier, mais sous une forme institutionnalisée, soumis à une gestion technocratique, employant des professionnels (Germain, Morin et Sénécal, 2000). Car, formées à la demande d'organismes locaux, les CDEC tout comme les CLD, vont désormais se détacher d'une conception identitaire et communautaire du quartier, pour le comprendre comme un espace objectivé de gestion et de planification économique. Fonctionnant sur un mode que certains suspectent de néocorporatisme, de tels organismes de concertation ont le mérite de structurer des partenariats entre les différents milieux sociaux, dont les gens d'affaires et les centrales syndicales. Il en résulte un mode de gouvernance territorialisé, chargé localement de la gestion des programmes de l'État et relativement peu concerné par les discours identitaires ou communautaires.

5.3.2. L'ESPACE PUBLIC DU NIMBY²

Nous avons suivi, en parallèle, nombre de controverses microlocales ayant occupé l'actualité montréalaise ces dernières années, et ayant la même caractéristique, soit d'être l'émanation d'individus sans liens réels

2. On fait ici référence au syndrome NIMBY (*not in my back-yard*) ou « pas dans ma cour ».

avec les organismes de concertation du quartier (Sénécal, 2000). La controverse microlocale, trop souvent décriée, ravalée au rang de NIMBY, apparaît ainsi comme l'expression d'une critique de riverains ou de citoyens faiblement organisés, voulant s'opposer à un projet défendu par les autorités publiques. Elle s'accroît lorsque les associations et organisations locales prennent parti en faveur du projet ou, ce qui est généralement le cas, préfèrent garder le silence afin de ne s'aliéner ni les autres résidants ni les autorités publiques. Elle ouvre alors un débat à l'échelle de la proximité qui, souvent de manière fulgurante, prend la forme d'un conflit livré sur des bases ponctuelles et éphémères. De telles situations animent un nouvel espace de délibérations, à l'extérieur des structures instituées de concertation du quartier, et expriment une tension entre le riverain, celui qui habite là, et ceux qui planifient, décident ou utilisent l'espace pour la société; ou, pour le dire autrement, entre les citoyens résidants, d'autres citoyens (les futurs usagers, clients, etc.), l'État et les réseaux de concertation.

Le NIMBY devient la seule option pour faire état de la situation vécue, pour faire entendre le point de vue de riverains ou des résidants proches, concernant les impacts sous-estimés voire méprisés de tel ou tel projet. Il s'ensuit un conflit qui bouscule les règles tacites des acteurs institutionnels, des médiations entre les partenaires sociaux et économiques. Il fait intervenir un citoyen trop souvent visé de manière abstraite par les corps constitués, rarement rejoint directement par le réseau d'acteurs oubliés des problèmes décrits comme trop particuliers ou trop micro.

De la même manière, la controverse microlocale s'insère alors dans un espace de revendication (un espace public médiatisé) qui obéit à une logique propre, celle de la recherche d'une meilleure qualité du cadre de vie, exprimée en l'absence d'une plate-forme de médiation un tant soit peu efficace. Les voix qui se font entendre pour contrer un projet ou corriger une situation suscitent une sorte de remise en question du contenu éthique des discours institutionnels, qu'ils soient issus des gouvernements, des grands partenaires sociaux ou des acteurs locaux organisés en réseau, et qui font appel à la solidarité, à l'effort ou à la contrainte. Finalement, la controverse microlocale est le signe d'une résistance, souvent diffuse, organisée de manière instable, mais porteuse d'un sentiment d'identité combien éphémère, puisque circonstanciée et ponctuelle. Elle met en scène des individus hétérogènes, réunis autour d'un enjeu spécifique, la qualité de leur habitat, compris comme un facteur d'identité personnelle et, pour un temps et sous des formes particulières, d'identité collective à l'échelle de l'unité de voisinage.

5.3.3. LE JARDIN COMME MÉTAPHORE

Une dernière étude relève la capacité de l'individu à recréer des espaces de relations sociales dans un cadre à la fois formel, celui d'un espace public sous la gestion d'un service municipal, et informel, puisque mettant en cause des individus autonomes (Bouvier, 2000). Ce lieu choisi est le jardin communautaire en milieu urbain que la Ville de Montréal offre au bon plaisir de ces citoyens qui veulent y manier la bêche et ainsi renouer avec le travail de la terre; c'est aussi un espace dans lequel certaines formes d'échanges et de socialité sont possibles. Le jardin communautaire urbain, tel qu'il est vécu dans la Ville de Montréal, apparaît comme la métaphore du lieu urbain postmoderne, exprimant à la fois un désir de socialité et d'anonymat, de ville et de nature, de travail et de loisir. Il est représentatif de ces espaces publics appropriés par une population hétérogène, au contenu social incertain où il est possible de discuter, de rencontrer d'autres jardiniers, de manière ponctuelle et éphémère, sans engagement réel et sans que le lien au territoire environnant ne soit clairement établi. Le jardin communautaire est donc un espace urbain ambigu. C'est un espace urbain de plein air semi-public – dont la pratique est spécialisée et réservée à un petit nombre de personnes, mais également espace de la collectivité – offert aux yeux de tous et inséré au sein d'un quartier, mais non *ouvert* à tous les citoyens. Korosec-Serfaty (1991) remarque ainsi dans le cas français que les jardiniers des jardins ouvriers doivent s'accommoder d'un certain nombre d'ambiguïtés, par exemple « la précarité d'une location de jardin, la contradiction entre la durée du jardinage, celle de l'auto-construction de soi et celle d'un bail » (Korosec-Serfaty, 1991, p. 259), ce qui amène à se pencher sur le rapport individuel des jardiniers au jardin. Est-ce pour ces raisons, mêlant quête de nature (Mercier et Bethemont, 1998), d'anonymat et de sociabilité qu'une demande sociale s'exprime pour ce type d'équipement? Les motivations sont en effet nombreuses: quête de nature en ville certes, mais aussi recherche de la rentabilité économique, passion personnelle, construction de l'estime de soi (Weber, 1998), et l'attrait de l'espace vert domestique (Dubost, 1997).

Le jardinage est une activité qui résulte d'un choix individuel, mais qui, dans le cas d'un jardin communautaire, se réalise dans un cadre collectif, normé et réglementé: « *every gardener must agree to the rules of the garden program, such as the insurance stipulation* » (Cosgrove, 1998). La parcelle qui leur est louée est en effet le fruit d'un grand investissement personnel (de temps, financier, mais aussi affectif), mais le jardin conserve malgré tout son « caractère concédé » et le jardinier le « sentiment de n'être jamais complètement chez soi » (Cosgrove, 1998, p. 258). Avec le temps et

les nouveaux règlements (en particulier sur les conditions d'aménagement) des municipalités concernant les jardins français, ce sentiment s'accroît : ces espaces sont reconnus comme « emprunté(s) à la collectivité en dépit du labeur qu'il(s) exige(nt) et des attachements qu'il(s) provoque(nt) » (Cosgrove, 1998, p. 262-263). Weber (1998, p. 263) définit d'ailleurs le jardinage comme étant « l'appropriation pratique d'un terrain, [...] par l'usage et non par la loi » qui se fait de façon directe « par l'occupation et l'activité ». Il est, pour ses usagers, un espace productif (assurant une part de l'alimentation), mais aussi un espace où le jardinier s'investit d'une pratique quotidienne et saisonnière. « Occupation privative originale d'un espace vert collectif, paysage né de l'interaction d'une structure donnée et de la spontanéité des désirs individuels, le jardin ouvrier permet à chacun (et à une communauté) d'organiser à sa guise son propre espace (simplement octroyé au départ) » (Hissard, 1979, p. 113).

En somme, le jardin communautaire urbain est placé sous le signe du paradoxe. Il est régi par la municipalité et les pratiques qui s'y déroulent en font un espace très contrôlé, alors qu'il est aussi le produit, quant à ses formes vécues et concrètes, d'un groupe d'individus dont chacun des membres peut choisir ou non de coopérer ou d'interagir avec l'un ou l'autre des cojardiniers.

*Le jardin
communautaire
urbain est placé sous
le signe du paradoxe.*

5.4. QUELLE TERRITORIALITÉ POUR DEMAIN ?

De grandes tendances se dessinent et renouvellent le sens à donner au territoire et, plus particulièrement, à l'identité territoriale. L'érosion des identités territoriales et une quête des sujets individuels de plus en plus affirmée pour la qualité de vie et de leur environnement apparaissent comme deux constats incontournables. L'État-nation, qui demeure l'espace de transaction et de programmation dominant, délègue vers les réseaux locaux de concertation certaines des fonctions qu'il accaparait par le passé. On lui fait d'ailleurs de plus en plus appel pour agir en faveur de la protection des libertés individuelles, des minorités comme des marginaux.

Les trois figures du territoire évoquées ici démontrent à la fois un mouvement de décentralisation vers l'échelle des quartiers ainsi que l'écart grandissant entre les aspirations individuelles et les pratiques des organisations locales. Mais plus encore, il ressort une diversité des formes sociales et des interactions individuelles, qui témoigne de la capacité de chacun à effectuer des choix, souvent difficiles à prévoir, généralement

motivés par des raisons individuelles. Les territoires en devenir sont donc le lieu de confrontation des formes objectivées et programmées de gestion du local et des manifestations du sujet à défendre son environnement immédiat et à recomposer sans cesse des espaces d'interactions au gré de ses besoins et de ses désirs.

BIBLIOGRAPHIE

- ASCHER, F. (1995). *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.
- BADIE, B. (1995). *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- BAK, P. (1996). *How Nature Works. The Science of Self-organized Critically*, New York, Springer Verlag.
- BASSAND, M. (1995). « L'environnement programmé », dans L. QUESNEL (dir.), *Les sciences sociales et l'environnement*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 11-33.
- BERDOULAY, V. et J.N. ENTRIKIN (1998). « Lieu et sujet: Perspectives théoriques », *L'espace géographique*, n° 2, p. 111-121.
- BOUDON, R. (1998). *La place du désordre*, 2^e édition, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige ».
- BOUDON, R., P. BESNARD, M. CHERKAOUI et B.-P. LÉCUYER (1989). *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Éditions Larousse, coll. « Essentiels ».
- BOUDON, R. et F. BOURRICAUD (1982). *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige ».
- BOUVIER, N. (2000). *Les jardins communautaires de Montréal comme espace de structuration sociale*, Communication présentée au LXVIII^e Congrès de l'ACFAS, le 17 mai, Université de Montréal.
- CASTELLS, M. (1998). *La société en réseaux*, Paris, Fayard.
- CHARBONNEAU, J. (1998). « Lien social et communauté locale: quelques questions préalables », *Lien social et politiques – RIAC*, n° 39, p. 115-126.
- COSGROVE, S. (1998). « *Community Gardening in Major Canadian Cities: Toronto, Montreal and Vancouver Compared* », Communication présentée à Prétoria pour la conférence Urban Agriculture Policy in Southern Africa, <<http://www.cityfarmer.org/canadaCC.html>>.

- DESHAIES, L. et R. LUSSIER (1998). « La place de la géographie dans un monde postmoderne », dans Y. BOISVERT (dir.), *Postmodernité et sciences humaines*, Montréal, Liber, p. 161-175.
- DESHAIES, L. et G. SÉNÉCAL (1997). « Postmodernité et territoire, vers de nouvelles territorialités », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, p. 279-283.
- DUBOST, F. (1997). *Les jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan.
- FERRÉOL, G. (dir.) (1991). *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus ».
- FISTETTI, F. (1999). « L'individualisme méthodologique », *Revue du MAUSS*, n° 14, p. 295-301.
- GERMAIN, A., R. MORIN et G. SÉNÉCAL (2000). *L'évolution récente du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé, un pragmatisme renouvelé*, Rapport remis au Secrétariat Urbanisme, construction et architecture, Ministère des Équipements, de Transports et du Logement (France), INRS-Urbanisation.
- HISSARD, J.-R. (1979). « Jardins-ouvriers : un paysage bricolé. Images d'un bonheur précaire », *Urbanisme*, n° 168-169, p. 112-113.
- HOGGART, K. (1990). « Let's Do Away With Rural », *Journal of Rural Studies*, p. 6-31.
- ION, J. et B. RAVON (1998). « Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel », *Lien social et politiques – RIAC*, n° 39, p. 59-71.
- JACKSON, P. (1993). « Changing Ourselves: A Geography of Position », dans R.J. JOHNSTON (dir.), *The Challenge for Geography*, Oxford, Blackwell, p. 198-214.
- KOROSEC-SERFATY, P. (1991). « La ville et ses restes », dans A. GERMAIN (dir.), *L'aménagement urbain : promesses et défis*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Questions de recherche », chap. 7, p. 233-267.
- LEMIEUX, V. (2000). « L'individu dans les réseaux et les appareils », dans M. POTVIN, B. FOURNIER et Y. COUTURE (dir.), *L'individu et le citoyen dans la société moderne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 67-77.
- MERCIER, G. et J. BETHEMONT (dir.) (1998). *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion.

- MORIN, R., A. LATENDRESSE et M. PARAZELLI (1994). *Les Corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'études urbaines et touristiques, coll. « Études et matériaux », n° 5.
- SÉNÉCAL, G. (2000). « L'espace public au défi de la proximité », dans F. TOMAS et J.-C. MARSAN (dir.), *Espaces publics, architecture et urbanité*, Presses de l'Université de Saint-Étienne.
- SÉNÉCAL, G. (1992). « Aspects de l'imaginaire spatial : territorialité ou fin des territoires », *Annales de géographie*, janvier-février, n° 563, p. 28-42.
- SENNETT, R. (1979). *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil.
- TAYLOR, C. (1992). *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin.
- TAYLOR, C. (1998). *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal.
- TOURAINÉ, A. (1992). *Critique de la modernité*, Paris, Librairie Arthème-Fayard.
- VACHON, B. (1986). « Le peuplement des régions rurales face aux phénomènes de dénatalité et de désurbanisation », *Espaces, populations, sociétés*, vol. III, p. 85-94.
- VANT, A. (1998). « Les jardins ouvriers stéphanois : entre contrôle social et espace de liberté », dans G. MERCIER et J. BETHEMONT (dir.), *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion, p. 179-199.
- VILLENEUVE, P. (2000). « Espaces dégradés, interprétations renouvelées », dans G. SÉNÉCAL et D. SAINT-LAURENT (dir.), *Les espaces dégradés, contraintes, conquêtes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 255-264.
- WEBER, F. (1998). *L'honneur des jardiniers : les potagers dans la France du XX^e siècle*, Baume-les-Dames, Éditions Belin.
- WELLMAN, B. et B. LEIGHTON (1981). « Réseau, quartier et communauté », *Espaces et sociétés*, n° 38-39, p. 111-133.
- ZIPF, G.K. (1949). *Human Behavior and the Principle of Least Effort*, Cambridge, Addison-Wesley.

CHAPITRE



DU TERRAIN À L'AMPHI LE MANDAT DES GÉOGRAPHES

Rodolphe De Koninck*

Université Laval

C'est l'observation de la Terre qui nous explique les événements de l'Histoire et celle-ci nous ramène à son tour vers une étude plus approfondie de la planète, vers une solidarité plus consciente de notre individu, à la fois si petit et si grand, avec l'immense univers.
(RECLUS, ~1905)¹

La connaissance du monde est l'affaire de tous. Tout citoyen peut s'adonner à la géographie et y trouver satisfaction. Cela dit, les géographes professionnels ont le devoir de rappeler à ceux qui veulent bien les entendre que la pratique de la géographie peut mener loin... En effet, celui qui veut approfondir sa compréhension de la nature et de la dynamique d'un territoire donné, en particulier un territoire habité, doit comprendre l'ampleur de la tâche qui l'attend. Il doit savoir qu'il sera inévitablement amené à se pencher premièrement sur toutes les caractéristiques du territoire, leur genèse et leur dynamique et donc sur les façons dont ses résidents l'habitent; deuxièmement, sur les ramifications de cette genèse, de cette dynamique; bref, il aura à élargir son champ d'observation et d'interprétation. Il constatera alors que, pour chercher à

* rodolphe.dekoninck@ggr.ulaval.ca

1. Cette phrase d'Élisée Reclus est citée par Béatrice Giblin, dans le double recueil rassemblant des extraits de *L'homme et la terre*, dont elle a assuré la publication en 1982 (volume 1, p. 105).

comprendre le monde, il faut, troisièmement, analyser comment ses habitants cherchent à s'en approprier des portions, finissent toujours par se les approprier, semble-t-il, puis, les utilisent, les occupent, les transforment, les façonnent, les défigurent et les reconfigurent. Il en arrivera ainsi à concevoir le territoire comme un théâtre, un théâtre aménagé par l'humanité, une scène sur laquelle celle-ci s'active, une scène en transformation constante...

Ce théâtre prend ainsi la forme de scènes, de paysages, étant entendu que ceux-ci peuvent être empreints de beauté mais aussi de laideur, d'injustice même, voire de violence. Bien que ces paysages ne constituent qu'une mince pellicule à la surface du globe, leurs racines plongent loin dans l'écorce terrestre, afin d'y puiser leur substantifique moelle, en quelque sorte, alors que leur rayonnement, leurs émissions, oserais-je dire, se font sentir de plus en plus loin dans l'atmosphère.

En d'autres termes, paysages, racines et rayonnement résultent d'une action, celle dite de «l'Homme sur la Terre», toute tissée d'enjeux et de défis, donc de passion, d'action, de drames et de conflits. S'y retrouver, analyser et tenter de comprendre la ou les logiques de ces enjeux, prévoir ou tenter d'en prévoir les issues représentent un mandat qui dépasse largement ce qu'un citoyen non géographe, même admirablement disposé, est prêt à accomplir. Le citoyen a donc besoin des lumières des géographes qui, contrairement à lui, ont la responsabilité professionnelle d'observer, d'analyser, d'interpréter, de représenter et de tramer, en long et en large, en profondeur et en hauteur, l'ensemble tout comme le détail de ces enjeux, étant entendu qu'ils revêtent une dimension spatiale ou, mieux encore, territoriale, c'est-à-dire portant la marque de l'œuvre humaine.

6.1. LE MANDAT DES GÉOGRAPHES : RECHERCHER

Ma grande ambition serait de pouvoir décrire toutes les contrées de la Terre et les faire apparaître aux yeux du lecteur comme s'il m'avait été donné de les parcourir moi-même et de les contempler sous leurs divers aspects.
(RECLUS, 1875, p. 10)

Pour assumer ses responsabilités, un géographe a donc le mandat d'observer le monde, de le *rechercher*; ce qui veut dire qu'il peut être appelé à réaliser plusieurs *types* de recherche et, de plus, de *niveaux* fort différents. Une chose est certaine: quoi qu'il advienne, toute véritable recherche, géographique ou autre, doit viser à l'élaboration de connaissances nouvelles, voire de lois scientifiques nouvelles. S'agissant de la recherche en géographie se pose aussi la question des échelles.

6.1.1. LA QUESTION DES ÉCHELLES

Nous disons bien échelles, au pluriel, car l'échelle d'analyse, d'interprétation et d'explication d'un phénomène ne sera pas nécessairement celle de l'observation. En fait, il est presque inévitable qu'après avoir observé, examiné, mesuré tel ou tel phénomène, tel ou tel processus se déroulant à une échelle donnée, on soit appelé à rechercher et à identifier les causes de ce processus à plusieurs échelles. Voyons un exemple.

En 1994, un géographe-chercheur a voulu connaître les véritables causes de la déforestation massive sévissant dans les hautes terres du Viêt-nam. Après avoir consulté les résultats des travaux existants sur la question, il fut amené à conclure qu'il y avait plusieurs explications, dont l'une prédominait, à savoir que ce sont les représentants des minorités ethniques qui seraient les premiers responsables du recul de la forêt, essentiellement à cause de leur pratique de l'agriculture sur brûlis. Les auteurs consultés, dont bon nombre œuvraient pour le compte des autorités Viêt-namiennes ou pour celui de grands organismes internationaux, telle la Banque mondiale, évoquaient aussi la coupe commerciale du bois, légale et illégale, tout comme l'expansion agricole. On soulignait également le rôle de l'expansion agricole, prenant la forme de l'ouverture de nouvelles terres à l'agriculture commerciale pratiquée par des colons *kinh*, c'est-à-dire des représentants de l'ethnie dominante du Viêt-nam, plus connus sous le nom de Viets. Enfin, certains observateurs rappelaient aussi l'ampleur des destructions causées par les bombardements pendant la guerre américaine du Viêt-nam (1963-1975), en particulier les épandages de défoliants, surtout vers la fin des années 1960.

Mais l'explication soutenue par la plupart des observateurs consultés par le géographe-chercheur en question était bel et bien celle-ci : l'action des minorités ethniques est d'abord en cause. En réalité, le géographe n'était pas très surpris d'entendre claironner cette explication, prenant souvent la forme d'une accusation, car elle était véhiculée un peu partout dans le Sud-Est asiatique, malgré les travaux de plusieurs chercheurs la réfutant. Dans tous les pays où la forêt a fait et continue de faire l'objet d'un recul accéléré, que ce soit au Viêt-nam, en Thaïlande, aux Philippines, en Indonésie ou en Malaysia, les minorités ethniques sont pointées du doigt².

2. On pourrait en dire autant du Laos et de la Birmanie, alors qu'au Cambodge, pays le plus homogène de la région au plan ethnique, le recul là aussi rapide de la couverture forestière peut difficilement être imputé aux minorités ethniques, lesquelles comptent pour quelque 4% de la population du pays (sans compter les Viêt-namiens et les Chinois, qui, ensemble, comptent sans doute pour un peu plus de 5% du total).

Ayant déjà beaucoup voyagé dans la région, le géographe-chercheur avait en réalité eu l'occasion d'observer que l'affaire n'était pas aussi simple que l'on voulait bien le lui faire croire et qu'il fallait relire les travaux d'auteurs, tels que Condominas (1957), Boulbet (1975) et Dove (1983), ayant montré à quel point l'agriculture itinérante pratiquée par les minorités ethniques du Sud-Est asiatique n'était que très rarement destructrice de la forêt. De plus, à bien des occasions, le géographe-chercheur avait lui-même été témoin de l'ampleur de la déforestation commerciale et de l'expansion agricole dans la région. Il choisit donc de fonder sa recherche sur la vérification de la proposition hypothétique suivante.

Le premier facteur instrumental du recul de la forêt dans les hautes terres du Viêt-nam serait l'expansion agricole commerciale, les autres facteurs, secondaires ceux-là, s'y articulant, telle la coupe commerciale légale – celle qui consiste à « récolter » les arbres peuplant les espaces sur le point d'être défrichés par les colons – ou illégale, notamment celle pratiquée par les colons nouvellement établis. Parmi les autres facteurs de déforestation articulés aux précédents, on pourrait compter l'ouverture des routes utiles tant à la progression des fronts pionniers qu'à la coupe commerciale.

Pour tenter de vérifier cette hypothèse, un projet de recherches fut donc mené dans deux régions fort distinctes du Viêt-nam, en l'occurrence la province de Tuyen Quang, faisant partie de la couronne des hautes terres du nord du pays, et celle de Lam Dong, située sur le versant méridional des plateaux centraux. Pour la vérification de l'hypothèse précitée, des données furent recueillies concernant surtout l'évolution, entre 1958 et 1992, de l'utilisation du sol et de la répartition qualitative de la population (*kinh* et non-*kinh*). Les travaux de recherche furent menés par une équipe de chercheurs Viêt-namiens et canadiens, avec l'appui du Centre de recherches pour le développement international. Grâce à une analyse rigoureuse, reposant sur une cartographie diachronique des résultats des recherches, il a été possible de confirmer l'hypothèse centrale, à savoir que la principale cause instrumentale de la déforestation, qui bat d'ailleurs toujours son plein, est bien la colonisation agricole *kinh*, laquelle est largement appuyée par l'État, celui-là même qui accuse les minorités d'être responsables du recul de la forêt (De Koninck, 1997).

Quant aux autres facteurs présumés, il a été possible de confirmer qu'ils ont un rôle à jouer, mais qu'ils sont essentiellement dépendants du facteur central auxquels ils sont articulés. Cela comprend le grignotage

de la forêt à la périphérie des fronts pionniers, œuvre des colons *kinh* à la recherche de ressources diverses, tel le bois de cuisson et de construction, ou allant même jusqu'à défricher, cette fois illégalement, des pans de forêt additionnels, souvent aidés en cela par d'autres colons venus s'établir clandestinement. Cela concerne aussi les minorités ethniques, souvent désignés par le terme collectif de « montagnards ». Il est vrai que certains groupes de ces « montagnards » sont amenés à pratiquer une agriculture itinérante excessive, alors qu'ils ouvrent des essarts dans des environnements plus vulnérables, en l'occurrence des massifs forestiers caractérisés par de fortes pentes, massifs vers lesquels ils sont repoussés par l'avancée des fronts pionniers. Mais le recul définitif de la forêt qui peut en résulter est tout à fait marginal par rapport à celui causé par la colonisation agricole elle-même, véritable rouleau compresseur.

Enfin, la recherche a aussi permis de montrer que, tout spectaculaires et dramatiques qu'ils aient pu être à l'époque, les effets de la déforestation résultant de la guerre américaine du Viêt-nam se sont, pour leur part, essentiellement résorbés, du moins dans les hautes terres du pays. Cela dit, on est en droit de se demander pourquoi les autorités Viêt-namiennes favorisent l'expansion agricole et pourquoi elles tentent d'en nier les conséquences écologiques désastreuses tout en accusant les minorités ethniques d'en être les principaux responsables (De Koninck, 2000a). Pour répondre, il faut examiner les échelles des enjeux, ce que je qualifierais de facteurs fondamentaux. Ici, les mots clés sont pauvreté, densité de la population, économie nationale et exportations agricoles, contrôle territorial et politique ethnique, toutes choses qui sont opérationnelles à plusieurs échelles, en particulier à l'échelle nationale. Pour comprendre l'embroûtement dynamique des facteurs, il faut donc « prendre de l'altitude », observer l'ensemble du territoire.

*Pour comprendre
l'embroûtement
dynamique des
facteurs, il faut
« prendre de
l'altitude », observer
l'ensemble
du territoire.*

Le Viêt-nam est un pays marqué par la pauvreté. De plus, non seulement la densité moyenne de la population y est-elle très élevée, de l'ordre de 235 h/km², mais elle est aussi exceptionnelle dans les basses terres, dépassant les 1000 h/km² dans le delta du fleuve Rouge situé au nord du pays. Dès les années 1960, dans cette même région du nord, puis surtout depuis la réunification nationale de 1975, les autorités Viêt-namiennes ont appliqué une politique vigoureuse de développement territorial, consistant à favoriser le développement massif de fronts

pionniers dans les hautes terres. Ainsi a pu être poursuivie une stratégie fondamentalement géopolitique, comprenant au moins cinq volets : 1) décongestion relative des plaines agricoles densément peuplées ; 2) intégration administrative, économique et territoriale de régions frontalières – avec la Chine, le Laos et le Cambodge – essentiellement montagneuses et forestières, jusqu'alors mal intégrées au tissu central du pays ; 3) domestication concomitante du domaine forestier, si nécessaire par son nivellement, lequel domaine était traditionnellement demeuré en marge de l'univers culturel des *Kinh* ; 4) intégration tout aussi concomitante, notamment par la sédentarisation contrainte, des minorités ethniques jusqu'à récemment majoritaires dans toutes ces hautes terres ; 5) mise en place d'une agriculture parcellaire essentiellement tournée vers les cultures de rente destinées aux exportations, tout particulièrement le café dont le pays est devenu un producteur majeur : de telles exportations profitent généralement tant à l'État Viêt-namien qu'aux petits producteurs impliqués, pour le moment.

Le développement et l'expansion territoriale de cette agriculture parcellaire se réalisent dans un pays se réclamant encore du communisme, mais dans le contexte d'une libéralisation officiellement prônée depuis 1986, avec l'établissement de la politique de renouveau (*Doi Moi*). Il faut comprendre que les autorités Viêt-namiennes ont alors misé et continuent à miser sur le développement de l'agriculture comme fondement initial de la croissance économique, ayant à cette fin largement recours à une méthode bien éprouvée dans plusieurs pays de la région, à savoir l'intégration de la petite paysannerie à des réseaux de production de plus en plus articulés au marché mondial (De Koninck, 2000b). Malgré l'interdiction de la propriété privée de la terre, sa location, y compris dans le cadre de baux à long terme, lui a redonné sa valeur « ancestrale », de telle sorte que tous ont intérêt à se garantir au moins un droit d'usage de la terre. Il en résulte une véritable ruée sur les forêts, d'autant plus profitable que depuis quelques années le prix du café sur le marché mondial – autre échelle d'intervention – est demeuré avantageux pour les producteurs, en particulier pour les caféiculteurs Viêt-namiens, lesquels, pour un certain nombre de raisons, dont l'intensité de leur labeur, obtiennent des rendements exceptionnels sur leurs parcelles.

6.1.2. LES ÉCHELLES ET LES NIVEAUX DE LA CRÉATION DU SAVOIR

Comme on peut le constater, les échelles auxquelles s'articulent les facteurs fondamentaux et les facteurs instrumentaux d'un processus, dans ce cas-ci la déforestation tropicale, sont multiples. En conséquence, l'identification tout comme l'interprétation de ces échelles de causalité

nécessitent un travail rigoureux, minutieux, d'envergure et de longue haleine, mais permettant d'en arriver à des synthèses utiles que seule une démarche proprement géographique peut engendrer. De telles synthèses, permettant de comprendre ce que j'appellerais « l'amont d'un processus », doivent aussi indiquer la direction de l'interprétation de son aval, c'est-à-dire ses conséquences. Ainsi, qui dit déforestation dit modification environnementale, ce qui peut comprendre érosion et lessivage des sols, modification dans le ruissellement et l'écoulement des eaux et, possiblement, changements microclimatiques.

Pour en arriver à mesurer de façon rigoureuse de tels impacts de la déforestation, il est nécessaire de revenir à une échelle très réduite, plus réduite encore que celle de l'observation de la déforestation sur l'ensemble des plateaux centraux du Viêt-nam. C'est précisément ce qu'un chercheur a réalisé dans le cadre de la préparation de son mémoire de maîtrise (Kestens, 2000). L'un des objectifs de ce mémoire était de vérifier l'hypothèse selon laquelle la déforestation peut entraîner une modification importante des composantes du cycle hydrologique, du côté des intrants et, plus encore, du côté des extrants, soit l'évaporation et l'écoulement direct et indirect.

L'étude a été menée dans le haut bassin de la rivière Srepok, un affluent de rive gauche du Mékong, avec lequel il se joint dans le sud du Laos. Cette Haute-Srepok et ses affluents se déploient dans la province de Dak Lak, au cœur des Plateaux centraux du Viêt-nam. S'appuyant sur l'analyse, notamment, de l'évolution tant de l'utilisation du sol que des précipitations mensuelles et des débits moyens mensuels dans six sous-bassins versants de la Haute-Srepok, d'une taille variant entre 500 km² et 1 000 km² (Kestens, 2000, p. 20), l'auteur a pu mettre en parallèle déforestation et changements hydrologiques. Ainsi, au sujet de l'un des sous-bassins ayant été soumis à un fort taux de remplacement de la forêt pluviale par les caféiers, il a pu « mettre en évidence une baisse des débits de saison sèche au cours de la période étudiée, soit 1979-1994 » (Kestens, 2000, p. 81).

Toute limitée dans l'espace que puisse être cette « découverte », que je qualifierais de nouveau savoir, elle représente l'un des matériaux dont sont construits les grands corpus scientifiques, ceux qui, additionnés à bien d'autres résultats de recherche, permettent, par exemple, d'interpréter, voire d'identifier des processus dynamiques se manifestant à d'autres échelles. Ainsi, il semble évident que les inondations et glissements de terrain massifs ayant, en novembre 1999, emporté des villages entiers des basses terres et du littoral Viêt-namien, notamment dans la province de Thua Thien Hué, n'étaient pas seulement attribuables aux pluies exceptionnelles s'étant alors abattues sur la région. La capacité de rétention de

plus en plus réduite des plateaux, massifs et versants montagneux de l'intérieur, désormais largement dénudés de leur couverture forestière, aurait joué un rôle considérable dans la violence et l'ampleur du ruissellement et de l'érosion. Des sols couverts par des caféiers ou d'autres cultures de rente, plus encore des sols laissés en friche, sont nettement moins susceptibles de contenir ou au moins de rythmer l'écoulement des eaux que ne saurait le faire la forêt pluviale.

On le voit donc ici aussi : les types et les niveaux de la recherche ainsi que les résultats qui en émanent s'articulent et s'emboîtent au même titre que les phénomènes et processus ayant été dans la mire de l'observation scientifique³.

6.1.3. LA DIFFUSION PREMIÈRE DES RÉSULTATS

Un géographe-chercheur a bien sûr la responsabilité de faire connaître les résultats de ses travaux de recherche, le principal moyen pour y parvenir, au-delà de la préparation de rapports d'étapes, étant d'en faire état dans des publications pouvant circuler largement. Par « largement », il faut comprendre au plan géographique, c'est-à-dire accessible à d'autres chercheurs œuvrant à distance, dans un pays voisin, comme à l'autre bout du monde. De tels chercheurs peuvent être peu nombreux, leurs recherches de haut niveau, pour ne pas dire pointues. Ce sont pourtant eux qui sont les mieux placés pour jeter un regard critique sur les résultats diffusés, un tel regard étant indispensable à l'accumulation de savoirs scientifiques réels. Mais ces résultats et savoirs scientifiques peuvent-ils, sous une forme ou une autre, être diffusés dans le cadre des enseignements universitaires de premier cycle, peuvent-ils même atteindre tous les citoyens, de façon compréhensible et utile ?

3. Un autre exemple me vient à l'esprit. Tout récemment, deux chercheurs de l'Université Laval, le géographe Reinhard Pienitz et le biologiste Warwick Vincent, ont publié, dans le numéro du mois de mars de la revue *Nature*, les résultats de recherches menées dans les Territoires du Nord-Ouest où ils ont « reconstitué les conditions lumineuses qui ont prévalu au cours des 6 000 dernières années dans le lac Queen's [...] Ils ont ainsi déterminé que, pendant cette période, les phases de réchauffement climatique ont eu un impact 100 fois plus grand sur les conditions lumineuses du lac qu'une réduction de 30 % de la couche d'ozone [...] Le réchauffement climatique va repousser la limite des arbres vers le nord [...] Des impacts significatifs pourraient survenir dans les 100 à 150 ans qui suivront » (Jean Hamann, *Au fil des événements*, 30 mars 2000, p. 5).

6.2. LE MANDAT DES GÉOGRAPHES : ENSEIGNER

Le grand art du professeur, qu'il soit professeur de géographie
ou de toute autre science, est précisément de savoir montrer
dans tout et de varier à l'infini les points de vue,
afin de tenir toujours l'esprit en éveil et de lui faciliter
incessamment de nouvelles conquêtes.
(RECLUS, ~1905)⁴

Il faut savoir qu'il est tout à fait possible à un géographe universitaire de remplir son mandat de chercheur, tout en passant à côté de son mandat didactique⁵. Par mandat didactique, je ne pense pas ici à celui, essentiel, qui consiste à former d'autres chercheurs, à préparer la relève en quelque sorte, mais bien à celui, tout aussi essentiel, qui consiste à former des géographes que je qualifierais « de base ».

Cependant, à mon avis, un enseignant universitaire ne peut remplir pleinement son mandat s'il n'est pas impliqué en recherche ou du moins s'il n'a pas une large expérience de la recherche ; l'originalité, voire la crédibilité de son enseignement en dépendent. Car pour communiquer les savoirs du monde, pour inciter à les fréquenter, il est utile de contribuer à leur développement même. Pour contribuer au développement des savoirs, la recherche en géographie peut prendre bien des formes, être de plusieurs types et reposer ou non sur des expériences de « terrain », quoi qu'il m'apparaisse préférable d'avoir l'expérience de la véritable recherche de terrain lorsqu'on veut enseigner la géographie du monde, quelle que soit l'échelle du discours didactique.

6.2.1. AVEZ-VOUS DIT « TERRAIN » ?

Dans les couloirs de la géographie, il n'est pas rare que l'on entende : « Lui, y connaît ça, lui, il y est allé... », ou quelque chose du genre. Rien n'est plus faux, bien sûr, tant il est vrai que l'on peut voyager et ne rien voir, surtout ne rien comprendre, au même titre qu'il ne suffit pas d'ouvrir un livre pour l'avoir lu, en avoir compris le sens et l'avoir retenu. Mais celui qui a lui-même mené une recherche, une enquête,

4. Cette phrase d'Élisée Reclus est citée par Béatrice Giblin, dans le double recueil rassemblant des extraits de *L'homme et la terre*, dont elle a assuré la publication en 1982 (volume 1, p. 54).

5. Convenons de suite que bien des géographes, qu'ils soient de « purs » chercheurs ou des professionnels œuvrant dans le secteur public ou auprès d'une entreprise, n'ont pas le mandat officiel d'enseigner. D'autres, et c'est à ceux-là que je pense ici, ont un double mandat : rechercher et enseigner. Ceux-là œuvrent généralement dans les universités.

auprès d'un paysage, d'un processus, d'une dynamique environnementale, sociale ou culturelle, celui qui est familier avec les conditions de la recherche, et par conséquent avec celles de la construction des savoirs, se trouve mieux placé, en principe, pour faire la synthèse des choses savantes, pour en tirer l'essence même et la transmettre par l'enseignement. Celui qui a côtoyé et analysé les paysages nordiques, qui a affronté la toundra et la banquise peut certes en parler avec plus de sagesse que celui qui n'a jamais fréquenté ni surtout analysé les « terrains » du Nord. Je dis bien « analysé », car le géographe ne saurait être un reporter, malgré tout le respect que l'on peut avoir pour ce métier.

Cela m'apparaît important pour plusieurs raisons, dont les suivantes :

1. À une époque où l'image, notamment la photographie, tend de plus en plus à se substituer à la description et à l'analyse textuelle ou verbale, il est essentiel que cette photographie puisse être interprétée par une personne familière avec le contexte et même l'arrière-plan de cette photo. Cela comprend le moment, le lieu, le sujet ou les sujets représentés (on serait tenté de dire « mis en vedette »), ce qu'ils sont ou qui ils sont, ce qu'ils cachent et ce qui est en dehors, au-delà du cadre de la photo, le temps qu'il faisait lorsque celle-ci a été prise, la température ambiante, les bruits, les odeurs, etc. Tous ceux qui ont l'expérience du recours à la photo, « à la diapo », même au vidéo et autres multimédias savent à quel point il s'agit d'outils didactiques ambivalents, qui peuvent mystifier, mythifier, voire tromper. On peut en dire autant de tous les outils de représentation de la réalité, qu'il s'agisse des photos aériennes, des images satellitaires ou même des cartes, formidable outil, voire le moyen d'expression par excellence du géographe, mais aussi outil *réducteur*, ne serait-ce que parce qu'il *réduit* la réalité, en diminue l'échelle (à la manière du discours, convenons-en).
2. À partir du moment où l'analyse et l'interprétation d'un objet géographique concret, plus encore celles d'une dynamique géographique concrète, sont confiées à un système, par exemple, à un système d'information géographique, lequel repose sur un ensemble d'outils par essence *réducteurs*, le risque d'erreur est grand : je veux dire par là que la distance entre l'observé et l'observateur peut devenir telle que le résultat de l'observation sera faussé.

6.2.2. ICI ENCORE, LA QUESTION DES ÉCHELLES

C'est pourquoi un enseignant-chercheur doit avoir la capacité de passer des échelles de la recherche, lesquelles peuvent être très serrées, très pointues, très concrètes, sentant parfois le terrain, à celles de l'enseignement, lesquelles sont souvent très ouvertes, très larges, très « synthétiques », parfois même éthérées.

Revenons, brièvement, au cas de la déforestation tropicale. Il est certes possible d'en faire état dans le cadre d'un cours de premier cycle universitaire et même de faire appel aux résultats des recherches pointues qui sont menées afin d'en comprendre les causes profondes, multiples et d'en évaluer les conséquences tout aussi nombreuses et complexes (De Koninck, 1998a). Mais, pour ce faire, il m'apparaît extrêmement utile, voire indispensable d'être familier avec une bonne proportion de ces résultats de recherche et, idéalement, d'y avoir contribué. Au sujet d'un objet de recherche aussi fondamental que le recul des forêts du monde tropical, il est important de savoir approfondir tout comme de savoir élargir, généraliser, vulgariser même.

Et ici je ne puis m'empêcher de penser à ce que je considère comme l'un des chefs-d'œuvre de la vulgarisation géographique, à savoir cette *Histoire d'un ruisseau* publiée par Élisée Reclus en 1882. Dans ce recueil de 317 pages, en principe destiné aux enfants, il est question de sujets aussi divers que l'hydrologie, la morphologie, les déserts, les inondations et l'irrigation, l'agriculture mais aussi la pêche, l'industrie, les villes et la pollution... Mais Reclus parvient à traiter de ces sujets de façon harmonieuse, s'appuyant sur un style très lyrique, facile diraient certains, poursuivant un raisonnement éminemment géographique, exploitant à merveille l'emboîtement des échelles d'observation et d'analyse.

6.2.3. AVEZ-VOUS DIT VULGARISER ?

En procédant ainsi, Reclus ne reniait en rien le mandat qu'il s'était fixé de politiser la géographie, de montrer à quel point les processus géographiques relèvent de logiques qui dépassent les contextes locaux, que *L'homme et la terre*, pour reprendre le titre de l'une de ses grandes œuvres, sont en interaction à l'échelle planétaire. Autant l'action locale est incontournable,

*Autant l'action locale
est incontournable,
autant elle doit se
concevoir dans
un contexte de
solidarité mondiale.*

autant elle doit se concevoir dans un contexte de solidarité mondiale. Est-il nécessaire de rappeler à quel point Reclus était tout sauf un simple vulgarisateur ? Ce grand géographe, assurément l'un des plus grands de

tous les temps, le plus prolifique et l'un des plus engagés politiquement, était un anarchiste doté d'une mission à la fois humaniste et politique, celle d'unifier les hommes par le moyen de la connaissance du monde à laquelle il a consacré une œuvre gigantesque, certes sans équivalent⁶.

En 1894, en conclusion du dix-neuvième et dernier volume de sa monumentale *Nouvelle géographie universelle*, il écrivit ceci : « Peut-être arriverons-nous à contempler par la pensée le spectacle de l'histoire humaine, jusque par delà les temps mauvais de la lutte et de l'ignorance, et y retrouverons-nous le tableau de grandeur et de beauté que nous présente déjà la Terre » (1894, p. 796)⁷. Si Élisée Reclus pouvait affirmer cela il y a plus d'un siècle, comment les géographes d'aujourd'hui, qui font face à un monde encore plus « mondialisé », peuvent-ils reculer devant la tâche, c'est-à-dire dévoiler, expliquer le monde à des fins de solidarité.

6.3. EXORCISER LA MONDIALISATION

Il faut tenir compte de l'interévolution de tous les peuples.
Aujourd'hui, tous les peuples entrent dans la danse.
Il n'y a plus de question de progrès que pour la terre entière.
(RECLUS, ~1905, p. 37)⁸

*Les géographes
doivent étudier
le monde, partir
à sa recherche, sans
cesse, et l'enseigner.*

Le programme de travail proposé aux géographes est donc vaste. Ils doivent étudier le monde, partir à sa recherche, sans cesse, et l'enseigner. Si eux ne le font pas, personne ne saura le faire ; en tout cas, personne ne saura le faire correctement. Car qui mieux que le géographe peut analyser, expliquer la croissante,

-
6. Entre 1875 et 1894, Élisée Reclus (1830-1905) a rédigé et publié, seul, « *single-handed* », une *Nouvelle géographie universelle*, constituée de 19 volumes, totalisant 17 873 pages et comptant 4 290 cartes. Vers la fin de sa vie, il a aussi rédigé *L'homme et la terre*, œuvre totalisant 3 545 pages rassemblées en six volumes ; le premier est paru en 1905 et les autres parurent après sa mort, de 1906 à 1908. Non content d'avoir construit ces deux grands monuments de la littérature géographique, Reclus a aussi publié d'autres œuvres majeures, dont *La terre. Description des phénomènes de la vie du globe* (2 volumes, 1868-1869), *Histoire d'un ruisseau* (1869), *Histoire d'une montagne* (?), *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique* (1897), etc.
 7. Cette phrase d'Élisée Reclus est tirée du « Mot de la fin », apparaissant dans le dix-neuvième et dernier volume de la *Nouvelle géographie universelle*.
 8. Cette phrase d'Élisée Reclus est citée par Béatrice Giblin, dans le double recueil rassemblant des extraits de *L'homme et la terre*, dont elle a assuré la publication en 1982 (volume 1, p. 7).

voire l'irréductible dépendance entre les régions du monde, entre les géographies du monde, tout comme leurs essentielles spécificités et leurs nécessaires résistances.

C'est en tout cas ce que je m'efforce de réaliser dans le cadre d'un cours intitulé *Introduction à la carte du monde*, offert à chaque automne depuis 1970, en amphithéâtre, à de grands groupes d'étudiants (généralement entre 150 et 200). Aussi diffusé dans une version télévisuelle, sous le nom de *Le Monde à la carte*, il « sévit » sur les ondes depuis 1990⁹. Il a été tourné et « monté » à trois reprises, la diffusion de la troisième édition (les deux premières remontent à 1989-1990 et 1995), entièrement nouvelle, ayant débuté à l'automne 2000. Dans ce cas, une attention particulière aura été portée aux « réseaux du monde », c'est-à-dire aux processus et agents dynamiques qui font et refont le monde, qui le trament à nouveau, qu'il s'agisse des grands courants culturels ou des multinationales.

Pourquoi persister ainsi (De Koninck, 1999) ? Pourquoi continuer à transiter du terrain à l'amphi ? Parce qu'il me semble que la défense, l'illustration tout comme la critique (De Koninck, 1998b) de la géographie du monde sont au cœur du mandat des géographes, que ce sont encore eux qui sont les mieux placés, les mieux outillés pour s'attaquer aux nouveaux défis de la connaissance du monde. Qui d'autre peut, mieux que les géographes, tenter de comprendre et d'enseigner l'amont et l'aval des grands bouleversements que subit le monde dans son tout et dans ses parties ? Les catastrophes, et ici je ne pense pas seulement aux catastrophes dites « écologiques » ou « environnementales », mais aussi aux « catastrophes » géopolitiques, représentent à mon avis un excellent exemple d'objets d'étude que les géographes sont particulièrement bien outillés à analyser. À cet égard, la récente étude de Céciliu (1999), consacrée au « climat de la Terre », m'apparaît particulièrement éloquente, notamment parce qu'elle illustre bien la nécessité d'une analyse à échelles multiples. Une analyse qui peut montrer à quel point – changement climatique ou pas – la vulnérabilité des territoires et des populations s'accroît, tout particulièrement dans les pays pauvres.

Tout autant, l'étude de Klein (1999), concernant la restructuration territoriale du système-monde – pour ma part, je préciserais la restructuration territoriale *permanente* – illustre bien combien les territoires de la mondialisation sont de ceux que les géographes peuvent traquer. Cela

9. Depuis lors, il a été diffusé intégralement trois fois par an, pendant les trimestres dits d'automne, d'hiver et d'été. Les 13 leçons qui le composent sont généralement diffusées pendant 13 semaines, chaque leçon repassant trois ou quatre fois par semaine.

comprend ceux de ce capitalisme nomade, si bien expliqué par un économiste, Pierre-Noël Giraud (1996), mais dont la traque territoriale devrait être assurée par les géographes.

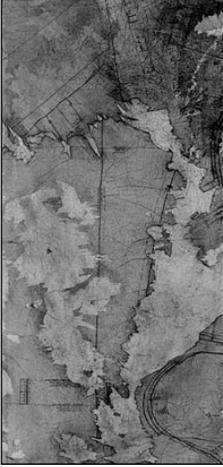
Observer le monde, observer l'accumulation croissante de la richesse tout comme l'ampleur des pauvretés, l'arrogance des uns et la détresse des autres – car c'est aussi cela la mondialisation – fait partie du mandat des géographes, qui doivent donc analyser le monde, le louer tout comme le critiquer afin de mieux le comprendre, de le faire mieux comprendre ; bref, le mandat de l'enseigner, voire de le changer. Ils ont ainsi la responsabilité de rappeler qu'au-delà des États et des entreprises, il y a les lieux et ceux qui les habitent, c'est-à-dire les populations avec leurs cultures, leurs valeurs, leurs réductionnismes tout comme leurs perceptions et leurs propres compréhensions du monde, dont les changements, finalement, les concernent au premier chef.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHARD, M. et É. GOVARE (1999). « Une vision globale de notre environnement : le géosystème planétaire », dans J.-L. KLEIN et S. LAURIN (dir.), *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience géographique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 93-126.
- BOULBET, J. (1975). *Les paysans de la forêt*, Paris, École française d'Extrême-Orient.
- CECIU, A. (1999). « Le climat de la terre : la perception humaine d'un fait naturel », dans J.-L. KLEIN et S. LAURIN (dir.), *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience géographique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 127-149.
- CONDOMINAS, G. (1957). *Nous avons mangé la forêt de la Pierre-Génie Goo*, Paris, Mercure de France (réédité chez Flammarion en 1982).
- DE KONINCK, R. (2000a). « The Theory and Practice of Frontier Development: Viêt-nam's Contribution », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 41, n° 1, p. 7-21.
- DE KONINCK, R. (2000b). « Southeast Asian Agriculture since the Sixties : Economic and Territorial Expansion », dans S. CHIA LIN (dir.), *Southeast Asia Transformed : A Geography of Change*, Singapore, Institute of Southeast Asian Studies.
- DE KONINCK, R. (1999). *Le Monde à la Carte*, Québec, 4^e édition, Cap-Rouge, Presses InterUniversitaires.

- DE KONINCK, R. (1998a). « La logique de la déforestation en Asie du Sud-Est », *Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 51, n° 204, p. 339-366.
- DE KONINCK, R. (1998b). « La géographie critique », dans A. BAILLY (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*, 4^e édition, Paris, Armand Colin, p. 185-198.
- DE KONINCK, R. (1997). *Le recul de la forêt au Viêt-nam*, Ottawa, CRDI.
- DOVE, M.R. (1983). « Theories of Swedden Agriculture and the Political Economy of Ignorance », *Agroforestry Systems*, vol. 1, n° 2, p. 85-99.
- GIRAUD, P.-N. (1996). *L'inégalité du monde. Économie du monde contemporain*, Paris, Gallimard.
- KLEIN, J.-L. (1999). « Mondialisation et État-nation : la restructuration territoriale du système-monde », dans J.-L. KLEIN et S. LAURIN (dir.), *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience géographique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 55-92.
- KLEIN, J.-L. et S. LAURIN (dir.) (1999). *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience géographique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- KESTENS, Y. (2000). « Les conséquences de la déforestation sur le cycle hydrologique : une étude de cas, bassin versant de la Haute-Srepok, Viêt-nam », Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, Département de géographie.
- RECLUS, É. (1982). *L'homme et la terre. Introduction et choix de textes par Béatrice Giblin*, 2 volumes, Paris, La Découverte.
- RECLUS, É. (1905-1908). *L'homme et la terre*, 6 volumes, Paris, Librairie nouvelle.
- RECLUS, É. (1897). *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique*, Paris, Stock-Plus (édition de 1979).
- RECLUS, É. (1894). *Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes*, volume 19, L'Amérique du Sud. L'Amazonie et La Plata, Paris, Hachette.
- RECLUS, É. (1875). *Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes*, volume 1, L'Europe méridionale, Paris, Hachette.
- RECLUS, É. (1869). *Histoire d'une montagne*, Paris, Hetzel.
- RECLUS, É. (1869). *Histoire d'un ruisseau*, Paris, Bibliothèque d'éducation et de récréation.
- RECLUS, É. (1868-1869). *La Terre. Description des phénomènes de la vie du globe*, 2 volumes, Paris, Hachette.

Commentaire



LA CULTURE GÉOGRAPHIQUE

Louis Dupont*

Université Paris-Sorbonne

Aborder le thème de la culture géographique implique que l'on s'entende d'abord sur le terme culture. Rien de plus difficile, les définitions abondent et il n'y a pas de place ici pour en débattre. Entendons-nous sur un seul point : aucune culture n'existe en vase clos. En conséquence, on considérera que ce sont moins les singularités d'une culture qui lui donnent son essence que l'agencement particulier qu'elles permettent d'éléments, qui sont en grande majorité communs à toutes les cultures, sinon à plusieurs. S'agissant de la culture géographique, cela veut dire que l'on doit en discuter en référence à la culture générale des sciences humaines et sociales, ainsi qu'aux autres cultures disciplinaires. Cela veut dire aussi qu'il faut tenir compte du rapport entre la culture géographique universitaire et la culture géographique générale. Cela veut dire, enfin, qu'il faut se pencher sur le rapport entre, d'une part, la connaissance géographique, dont la production et la diffusion incombent surtout

* dupontlouis@aol.com

*La géographie est-elle
praticable sans
culture géographique ?*

aux géographes professionnels, et, d'autre part, la culture géographique, qui dépend en partie seulement de l'activité intellectuelle. Plusieurs questions peuvent ainsi être posées. Entre autres, la culture géographique a-t-elle toujours besoin pour s'étendre de la connaissance géographique ? Ou de la géographie comme discipline universitaire ? La géographie est-elle praticable sans culture géographique ?

Pour débattre de ces questions, je propose d'adopter une perspective radicale. Posons que la bombe postmoderne est tombée et, d'un claquement de doigts, transportons-nous dans la période postbombe. Par « bombe postmoderne », j'entends la mise en application de la critique postmoderne du savoir qui prétend que le véritable savoir aujourd'hui se situe entre les disciplines, qu'en conséquence il faut favoriser l'émergence de programmes d'études – multidisciplinaires – plutôt que de travailler dans des disciplines et surtout dans des départements plus ou moins étanches. Ma proposition est loin d'être farfelue. En Australie, les débats vont bon train pour abolir les départements qui ne seraient plus que des « corporations professionnelles de défense d'un savoir figé et compartimenté ». Le calcul est simple : lorsque plus de travail est produit dans les *studies* (programmes d'études), les départements deviennent inutiles. Aux États-Unis, la bombe a déjà explosé dans certaines universités ; j'ai personnellement assisté à l'événement à St. Lawrence University (État de New York) en 1992. Fini les départements, du moins en sciences humaines et sociales, bienvenue dans les études de l'homme et de la société. Ou, pour donner une saveur politique à l'énoncé, exit la souveraineté disciplinaire rétrograde, passons à la multiculturalité universalisante ! (Il s'agit d'une métaphore, boiteuse comme elles le sont toutes, qui ne cache pas une pointe de critique à l'égard de la survalorisation des programmes qui, pour être multidisciplinaires, doivent logiquement reposer sur l'existence préalable de disciplines. *Idem* pour le multiculturalisme par rapport aux cultures nationales). Ainsi débarrassé des départements et de la discipline géographique, spéculons librement sur l'évolution de la culture géographique, en s'attardant aux singularités du savoir géographique qui trouveraient place dans les sciences de l'homme et de la société. Autrement dit, essayons de penser la géographie sans la sûreté que procurent les départements ; lorsqu'on est le dernier Mohican géographique, qu'est-ce qu'on fait et surtout qu'est-ce qu'on fait valoir ?

En ce qui a trait à la pensée, les géographes pourraient faire valoir deux spécificités auprès de leurs collègues des sciences sociales. La première fournit l'une des grandes distinctions de la géographie : les échelles et le jeu des échelles. On en conviendra, le recours aux échelles n'est pas

réservé aux seuls géographes. Considérons les économistes qui changent d'échelles pour faire de la micro- et de la macro-analyse des phénomènes économiques, ou encore les historiens, qui ont plusieurs lentilles qui leur permettent de faire de l'histoire générale dans une perspective civilisationniste ou de focaliser sur des histoires nationales, régionales ou locales. Les politologues, sociologues et anthropologues ne sont pas en reste. Toutefois, dans chacun de ces cas, les échelles sont généralement considérées d'une manière statique, elles fournissent en somme un cadre d'analyse. L'analyse régionale, si importante en géographie, ne fonctionne pas différemment. En revanche, ce qui caractérise vraiment la pensée géographique est que l'on pose que le changement d'échelle modifie la nature même des phénomènes et que la mise en tension de ces transformations contribue substantiellement à l'explication. Le jeu des échelles comme mode de pensée occupe une place importante dans la culture géographique, mais il est aujourd'hui beaucoup moins usité, notamment parce que dans l'analyse comme dans la perception des milieux de vie, les échelles comme simple cadre de référence ont eu tendance à survaloriser le particulier et à limiter le jeu des échelles dans la compréhension des rapports du particulier au général, du singulier à l'universel, du local au mondial. La mondialisation change-t-elle la donne ? Pour l'instant, je constate une chose : hors de l'idéal ou de l'idéologie du tout-planétaire, de la science fiction aux fictions scientifiques, la conscience de l'échelle mondiale va de pair avec une conscience accrue des milieux de vie aux échelles plus grandes. La pensée des échelles serait dans ce contexte plus que jamais pertinente.

L'autre spécificité de la pensée géographique, la comparaison, est moins apparente. La comparaison n'est souvent qu'un procédé rhétorique dont les prétentions à l'explication sont réprimées par l'adage « comparaison n'est pas raison ». Mais à ce premier degré de la comparaison s'en ajoute un second. La comparaison fournit au chercheur un point de départ lui permettant de dégager de la connaissance au-delà des multiples phénomènes apparaissant sous des formes tout aussi variées. Dans la pensée géographique, la comparaison s'entend au sens étymologique du terme, soit celui de « raisonner avec » ou de « penser avec ». Ainsi lorsqu'il repère, décrit et analyse un phénomène dans un lieu, le géographe ne peut s'empêcher de penser aux autres occurrences du phénomène, ici, là-bas, ailleurs. Ces occurrences lui permettent de parler de diffusion et de répartition mais favorisent aussi l'exercice d'une « pensée avec » qui met en valeur le rôle de l'espace dans l'explication. Ce mode de pensée non linéaire, qui introduit nécessairement de la relativité dans l'analyse, n'a jamais eu la cote dans les sciences sociales dominées par le rationalisme et le positivisme. Mais dans le contexte de la critique de la

modernité et du rationalisme où, la relativité ayant remplacé le doute méthodologique force les chercheurs à penser l'absolu par rapport à un contexte, à un espace et à un groupe, les géographes doivent plus que jamais mettre en valeur ce mode « pensée avec » inhérent à la culture géographique.

Du point de vue méthodologique, la géographie possède deux particularités : la pratique du terrain et la cartographie. Si la carte demeure essentielle pour le géographe, elle n'est plus aujourd'hui l'apanage de la géographie. Les géographes ne sont plus les seuls à utiliser et à produire des cartes, d'ailleurs le système d'information géographique (SIG) leur échappe partiellement. En outre, si les géographes reprochent souvent aux autres chercheurs des sciences sociales de ne pas accompagner leurs travaux de cartes, ces derniers leur reprochent tout autant la fabrication de cartes jugées incompréhensibles. De même, la culture géographique générale recherche des cartes accessibles et les géographes ne les produisent pas toujours. S'agit-il d'une perte pour la culture géographique ou d'un affranchissement de la culture cartographique par rapport à la culture géographique ? Les géographes doivent y méditer.

En ce qui a trait à la pratique du terrain, les géographes ne sont évidemment pas les seuls à la valoriser, je pense entre autres à l'anthropologie, mais elle occupe encore une place importante dans la culture géographique. Mais, ici, il me semble que quelque chose se perd : l'esprit d'exploration, qui fut pendant longtemps l'une des distinctions de la géographie. L'esprit d'exploration a cédé le pas à l'esprit de compilation. Dans *Le Petit Prince*, Saint-Exupéry a relevé ce glissement :

C'est exact dit le géographe, mais je ne suis pas explorateur. Je manque absolument d'explorateurs. Ce n'est pas le géographe qui va faire le compte des villes, des fleuves, des montagnes, des mers, des océans et des déserts. Le géographe est trop important pour flâner. Il ne quitte pas son bureau. Mais il y reçoit les explorateurs. Il les interroge, et il prend en note leurs souvenirs. Et si les souvenirs de l'un d'entre eux lui paraissent intéressants, le géographe fait faire une enquête sur la moralité de l'explorateur.

Je n'ai rien contre la compilation et l'outil statistique, je crois simplement que la culture géographique s'affaiblit en ne valorisant plus l'esprit d'exploration. L'« enquête sur la moralité de l'explorateur » est aujourd'hui remplacée par une enquête sur la scientificité de l'explorateur-géographe. En fait, c'est la culture géographique universitaire qui a tendance à exclure l'esprit d'exploration, pendant que la culture générale l'exploite à plein à partir de revues, magazines, films et séries télévisées.

L'esprit d'exploration, c'est la possibilité de ré-enchanter ou re-politiser le monde que les chiffres et le discours scientifique souvent désincarnent. Faut-il alors s'étonner que le point de vue du géographe, ce qui en dernière instance pourrait le singulariser au-delà de la compilation et de l'exposé des faits, soit rarement sollicité ? C'est une chose de vouloir faire entendre sa voix dans les médias, encore faut-il avoir un message et un message original, bref, un regard singulier qui contribue à la compréhension générale et à la recherche de l'universel. Dans le supplément spécial du quotidien français *Le Monde* sur le nouveau millénaire, on ne trouvait aucun géographe sur la vingtaine de contributions ; dans *Libération* (quotidien parisien), aucun géographe sur la centaine de textes publiés ; même chose dans le *Herald Tribune* (produit conjointement par le *New York Times* et le *Washington Post*). La disparition de l'esprit d'exploration va de pair avec la dévalorisation du texte géographique où, selon Entrikin, peut se résoudre la tension entre la recherche d'objectivité de la démarche scientifique et l'inévitable part de non-objectivité qui caractérise la relation de l'homme aux lieux qu'il occupe.

Pour ce qui est de la théorie, l'apport de la géographie se situe quelque part entre nul et presque nul. Il y a en géographie ce que Paul Claval a appelé un déficit intellectuel et théorique. Pour les autres sciences sociales, la géographie est plus souvent qu'autrement perçue comme une science mineure. Plusieurs raisons sont évoquées. Les plus courantes sont un long passé taxé de littéraire, une trop grande importance donnée à la pratique du terrain et l'arrimage à une géographie physique nettement plus près des sciences dures. Les grands textes géographiques, ceux que l'on considère comme ayant été à l'origine de la pensée géographique n'étaient pas théoriques. Au *xx^e* siècle ils furent taxés de littéraires et demeurent aujourd'hui plus ou moins oubliés. Le Québec fait ici exception puisque tous les départements de géographie offrent un cours d'évolution de la pensée géographique. Aux États-Unis, la mise à l'écart relative des grands textes géographiques fait de la géographie la science postmoderne par excellence : nul besoin de liquider les « canons », comme disent les postmodernes des grands auteurs blancs européens (*Dead White Males*), puisqu'il n'y en a pas. Le revers de la médaille est que l'on considère ne plus avoir besoin de départements de géographie et parfois de géographes pour faire de la géographie.

Néanmoins, la suggestion dans les années 1960 du géographe américain William Bunge d'explorer le champ théorique avec le même esprit d'exploration qui a entraîné les géographes aux quatre coins de la planète au siècle dernier a été partiellement entendue. Plusieurs géographes pratiquent aujourd'hui la gymnastique intellectuelle des idées. Une pratique souvent sanctionnée par un « ce n'est plus de la géographie », que chaque

géographe a dû utiliser au moins une fois dans sa vie professionnelle. Car cette tendance à l'exclusion s'applique aussi à d'autres pratiques géographiques, comme s'il existait en géographie une norme bien établie – une définition claire – sur la base de laquelle on pourrait juger ce qui est et ce qui n'est pas géographique.

*Qu'est-ce qui
distingue la
géographie dans les
sciences sociales ?*

Qu'est-ce qui distingue la géographie dans les sciences sociales ? Deux choses : l'espace comme principal facteur explicatif et le regard géographique. Néanmoins, les géographes doivent s'y faire, ce qui constitue l'objet de la géographie, l'espace, n'est pour les non-géographes qu'un facteur explicatif parmi d'autres. La controverse autour de la théorie de la société d'Anthony Giddens (sociologue anglais) nous en fournit le meilleur exemple. Sans se référer aux travaux des géographes ou sans y faire explicitement allusion, Giddens a placé l'espace au centre de sa théorie de la société. Les géographes britanniques ont dû lui rappeler l'existence de la géographie. Le célèbre historien français, Fernand Braudel, n'a pas procédé autrement. Or s'ils ne sont pas les seuls à avoir recours à l'espace comme facteur explicatif, ils sont les seuls à pouvoir l'associer au regard géographique. C'est, il me semble, le grand défi que doivent aujourd'hui relever les géographes dans leurs efforts de valorisation de la formation géographique et de diffusion de la culture géographique. Sans cette association, les géographes qui sont sans « canons » deviennent des *loose canons* (des tireurs sans ancrage solide). Comment faire pour maintenir cette association ? Peu importe la géographie que l'on pratique, il faut renouer et entretenir l'esprit d'exploration, en mettant en valeur les particularités de la pensée géographique, en pratiquant la gymnastique des idées, en insistant sur la pratique du terrain et l'imagination. Ce feu de la géographie, si je puis dire, cet esprit d'exploration n'est-il pas la raison pour laquelle la plupart d'entre nous ont choisi la géographie ou emprunté les sentiers géographiques ? Lorsqu'on résiste à la tentation de la contenir et de l'éliminer, l'incertitude ou l'insécurité géographique devient une force pour le géographe qui, explorant librement la société, la théorie et les lieux de l'homme, peut mieux composer avec l'irréductible subjectivité humaine, sur le terrain, dans l'explication face à la théorie et dans le texte.

PARTIE



**QUELQUES
PROBLÉMATIQUES
SOCIOSPATIALES**

CHAPITRE



L'INTERVENTION GÉOGRAPHIQUE LES DILEMMES ÉTHIQUES ET POLITIQUES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Martin Simard*

Université Laval

Les intervenants locaux travaillent depuis longtemps au développement des communautés locales selon différentes influences (géographie, urbanisme, travail social, etc.) que nous pouvons désigner par l'expression développement local. Cette volonté de stimuler les dynamiques socio-économiques locales et régionales a d'abord été l'œuvre de l'Église et des organismes d'entraide, mais elle a pris un nouvel élan avec la consolidation du rôle de l'État à partir du milieu du XX^e siècle, du moins en Occident (Favreau, 1991). Que ce soit par le biais d'approches « communautaires » ou « technocratiques », l'objectif visé est généralement similaire : le développement social et économique des milieux géographiques dans une optique de régulation et de redistribution. Depuis une vingtaine d'années, ce mouvement s'amplifie. Le « palier local » serait devenu un immense chantier de construction sociale qui se caractérise par la montée

* martin_g_simard@uqtr.quebec.ca

de mouvements de citoyens, par la réforme des institutions politico-administratives et par la multiplication des recherches sur le développement local.

Le développement local apparaît comme un champ privilégié de débats et d'apprentissage social.

Ce renouveau du local observé depuis près de 15 ans (Sokoloff, 1988 ; Gagnon et Klein, 1991) a été associé à divers phénomènes socioéconomiques locaux qui émergent dans un mouvement parallèle à la mondialisation. Mentionnons notamment la « polarité interactive » (Soja, 1989), qui rapproche les groupes sociaux sur une base territoriale, et la « dépendance locale » (Cox et Mair, 1991), qui oblige les agents socioéconomiques à s'investir sur la scène locale. Au plan sociopsychologique, notre époque serait affectée par un « malaise de civilisation » (Beaudry et Dionne, 1995) et par la perte de sens liée à l'affaiblissement de la territorialité (Berque, 1996). Simard (1999b) a décrit le contexte postmoderne comme étant créateur d'une « demande de communauté » chez les individus alors que la construction du local serait l'une des voies potentielles de rétablissement des liens sociaux (Klein, 1997), voire une condition à l'établissement d'un nouveau « contrat géographique » (Ferrier, 1998). Le développement local apparaît de plus en plus comme un champ privilégié de débats et d'apprentissages sociaux. Ce processus a pour cadre un lieu très prégnant pour l'individu, son village, sa ville ou son quartier (Moles et Rhomer, 1972 ; Di Méo, 1994). Malgré la progression des échanges en réseaux et le développement des technologies de l'information au sein de la société-monde, l'être humain semble se rabattre sur le milieu local pour effectuer un « replis identitaire » (Chamussy, 1997). Ce phénomène de construction simultanée du local et du global a été appelé « glocalisation » (Luke, 1994 ; Vidal, 1998).

Ce nouveau dynamisme des milieux locaux soulève la question de la gouvernance, en particulier celle des relations entre les acteurs locaux du développement (Klein, 1997 ; Morin, 1998). Quelle est la nature de ces relations ? S'agit-il de relations symbiotiques attribuables au partage d'une identité communautaire, ou de relations conflictuelles liées aux divergences d'intérêts au sein d'un agrégat issu de la société sectorielle ? La réponse est plutôt nuancée. En effet, les groupes sociaux représentés par les acteurs du développement local affichent des intérêts distincts tout en apparaissant liés par « le partage d'un fragment de géographie » (Jacobs, 1961) et la résolution des problèmes locaux (Morin, 1998). Par ailleurs, quelle est la légitimité et la rationalité des acteurs participant au processus de développement ? Cette question nous ramène sur le terrain délicat de la théorie de la planification qui a suscité de nombreux débats,

en particulier chez les Anglo-Saxons (Hall, 1983). Partons d'un postulat naïf : chacun des groupes d'acteurs, qu'il soit communautaire, économique ou politique, œuvrerait à sa manière au développement des communautés locales mais avec des références, des méthodes et des moyens différents. Dans l'ensemble, le chantier du développement local procéderait d'un exercice de coopération conflictuelle entre divers groupes d'acteurs condamnés à s'entendre (Le Galès, 1993). Le milieu local prend alors forme à travers les projets de développement qui s'inscrivent dans le territoire et marque autant sa valeur d'usage que sa valeur d'échange ou sa valeur symbolique. Ce processus de négociation projet par projet semble particulièrement dynamique en milieu urbain (Simard, 1999b).

Les géographes, comme d'autres spécialistes, participent à ce mouvement du développement local. Ce domaine se présente comme un champ privilégié pour la géographie, car il permettrait de lier expertise professionnelle et engagement social, à une échelle d'intervention familiale (Mérenne-Schoumaker, 1996). Toutefois, le développement local amène souvent le géographe en plein cœur d'une dynamique politique dans laquelle on cherche plus à lui faire prendre parti qu'à favoriser une réflexion éthique sur son action. L'intervention auprès des communautés locales prend diverses formes : activisme social, fonction professionnelle, implication politique, etc. Ces types d'actions nécessitent tous un positionnement sociopolitique et des méthodes d'intervention correspondantes. Les objectifs de ce texte sont au nombre de deux : premièrement, analyser les dilemmes éthiques et politiques posés aux intervenants dans leur action auprès des communautés locales ; deuxièmement, faire ressortir la légitimité de tous les groupes d'acteurs et l'importance du dialogue. Il s'agit de chercher à mieux comprendre les fondements des comportements d'acteurs afin de sortir de la logique « des bons et des méchants » et de favoriser une collaboration constructive qui tienne compte de la diversité des intérêts. L'hypothèse est la suivante : les débats et conflits sur la scène locale ont lieu à travers un champ cognitif qui conditionne le positionnement politique et éthique des acteurs les uns par rapport aux autres.

Sur le plan méthodologique, nous nous inspirerons de 10 années d'action auprès de communautés de quartiers à Québec (Saint-Roch) et à Montréal (Hochelaga-Maisonneuve). Cette pratique du développement local en milieu urbain s'est déroulée au cours des années 1990 et a permis d'expérimenter diverses positions d'acteurs. Grâce à ces expériences nous pourrions effectuer une analyse conceptuelle des positions d'acteurs en ce qui a trait à leur légitimité, à leur rationalité et aux dilemmes qui leur sont associés à l'aide de classements épistémologiques et paradigmatiques. Les positions d'acteurs du développement étudiées ici sont

celles d'intervenants professionnel, communautaire, politique et universitaire. Même s'il faut garder en mémoire les conflits politiques inhérents à la structure sociale, on part du point de vue que les conflits sont souvent issus d'une différence de conception du monde et de la communauté locale (Schön, 1983 ; Ghorra-Gobbin, 1989 ; Guba, 1990). En ce qui concerne la structure, nous présenterons d'abord un bref historique des interventions publiques sur les milieux locaux. Ensuite, nous traiterons des modèles d'intervention et des positionnements d'acteurs qui en résultent pour déboucher sur le type de rationalité et le courant éthique qui semblent être utilisés par chaque groupe d'intervenants locaux. Nous terminerons en soulignant les dilemmes qu'ont eu à résoudre les diverses catégories d'intervenants dans leur action.

7.1. POLITIQUE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT : UN BILAN HISTORIQUE

7.1.1. PHASE 1 : LES GRANDES OPÉRATIONS ÉTATIQUES

Avec l'accroissement des activités de l'État vers le milieu du XX^e siècle, de nouveaux champs d'intervention à caractère géographique s'ouvrent : l'aménagement du territoire, le développement régional, les transports, l'environnement, etc. L'intervention de l'État est influencée par les politiques keynésiennes de redistribution ; l'expérience américaine de la Tennessee Valley Authority (TVA) est l'une des premières en ce domaine. En France, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) s'inspire également de cette approche interventionniste pour proposer la consolidation de « métropoles d'équilibre » (Lajugie, Delfaud et Lacour, 1985). Le Canada et le Québec ne seront pas en reste comme en témoigne le programme d'Aménagement rural et de développement agricole (ARDA), au niveau fédéral, et la mise en place du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), au niveau provincial. Ainsi, l'Est du Québec sera particulièrement touché par les fermetures de villages et les expropriations liées à l'établissement du parc Forillon au tournant des années 1960 et 1970.

À la même époque, les milieux urbains sont également la cible d'interventions étatiques, modernisation oblige, notamment Québec (Filion, 1987) et Montréal (Morin, 1987). Les programmes de rénovation urbaine (*urban renewal*) mis en œuvre en Amérique du Nord et en Europe ont irrémédiablement transformé la géographie urbaine des agglomérations. Principalement axée sur le réaménagement des Centres d'affaires (CDA ou CBD en anglais) et sur la construction d'autoroutes métropolitaines,

la rénovation urbaine fut caractérisée par son approche « bulldozer » et son goût pour les mégastructures (Holcomb et Beauregard, 1981). La rénovation urbaine a amené la démolition de larges secteurs dans les quartiers centraux et affecté considérablement la vie sociale de ces milieux sensibles (Coing, 1966); elle fut abandonnée au début des années 1980 au profit d'approches plus « douces » qualifiées de revitalisation urbaine.

Globalement, on peut faire un bilan plutôt négatif de cette période des grandes opérations étatiques. Malgré les visées redistributrices des interventions de l'État sur les communautés locales, ces démarches se révélèrent brutales et autoritaires, en plus de traduire une insensibilité au patrimoine architectural et aux cultures locales. Ainsi, la rénovation urbaine a souvent plus contribué au déclin des quartiers qu'à leur développement (Billard, 1999). Dans d'autres cas, les améliorations physiques et paysagères ont servi d'élément déclencheur d'une dynamique d'embourgeoisement ou de gentrification (Marsan, 1983). Résultat : il y a eu un réveil des groupes de citoyens et des communautés locales (Mollenkopf, 1981). Ce mouvement communautaire annoncera une forte politisation de la scène locale vue comme le théâtre de « luttes urbaines » (Hamel, 1986). Des groupes, s'inspirant de la théorie critique, feront ressortir la dimension politique de l'aménagement et du développement, notamment en effectuant une lecture en termes de classes sociales des conflits de localisation.

*On peut faire un bilan
plutôt négatif
des grandes
opérations étatiques.*

7.1.2. PHASE 2: LA PÉRIODE CONFLICTUELLE

La « réaction communautaire » (Simard, 1999a) affectera considérablement le développement local. Pendant une vingtaine d'années, la dynamique locale sera soutenue par une idéologie d'inclusion/exclusion, genre de territorialisation des relations sociales à l'intérieur de laquelle on distingue la vraie communauté, la base ou la population, des forces extérieures, les classes dominantes agissant à l'échelle de l'agglomération ou de la région. Il en découle un discours de revendication selon « une logique de quartier » ainsi que la contestation de la légitimité des élites politiques locales (Lukes, 1976). Tout cela se déroule dans un contexte d'effritement des valeurs traditionnelles et de crise des professions. Le développement local constitue alors une forme d'activisme social qui s'intègre aux mouvements sociaux progressistes (Hamel, 1991; Castells, 1997). Il y eut également des demandes de participation de la part des citoyens afin de combler « un vide social » (Parenteau, 1988). La participation est vue comme essentielle à la démocratisation des politiques locales

et régionales et est décrite comme un processus quasi mythique à partir duquel émergerait un consensus communautaire après le dévoilement des intérêts de classes.

Cette période conflictuelle, qui semble se terminer au milieu des années 1980, a permis de sensibiliser la population et l'ensemble des intervenants locaux au caractère politique du développement. En effet, les décisions des administrations locales ont des effets différenciés au plan sociospatial et touchent davantage certains groupes sociaux. Au cours de cette période, les élites locales ont été en mesure de constater le pouvoir de contestation et d'obstruction des groupes de citoyens. Il en résulte une sorte d'impasse politique qui laissera progressivement la place à l'ère de la concertation entre des acteurs locaux plus pragmatiques et un État rendu prudent et modeste par l'insuccès de ses politiques et par la crise des finances publiques (Hamel, 1991).

7.1.3. PHASE 3: LA PÉRIODE DE CONCERTATION

À l'aube des années 1990, les mots concertation et partenariat sont sur toutes les lèvres ; on cherche à rétablir le dialogue entre les acteurs locaux du développement après 20 ans d'affrontement. Au Québec, le gouvernement parle de laisser la place « aux choix des régions » (1983) sur la base « de régions d'appartenance » (1980). Fatigue sociale ou mécanisme intuitif de cohésion sociale ? Difficile de répondre à cette interrogation. Chose certaine, on tente de sortir de l'impasse politique. Les acteurs locaux semblent prendre conscience que la mise en place de projets ou de politiques demande une acceptation et une collaboration de plusieurs groupes d'intervenants (Gagnon et Klein, 1991). De plus, la généralisation des procédures de consultation et de concertation a permis la sophistication de la dynamique politique locale même si l'on demeure souvent loin du débat démocratique idéal et des consensus. L'arrivée au pouvoir de partis issus des milieux communautaires à Montréal (Rassemblement des citoyens de Montréal ou RCM), en 1986, et à Québec (Rassemblement populaire ou RP), en 1989, a aussi changé les positions traditionnelles des acteurs locaux et les alliances stratégiques (Quesnels et Belley, 1991).

Le bilan de cette « troisième période » apparaît plutôt partagé au début du nouveau millénaire. Un dialogue a bien été établi entre les intervenants locaux, mais une bonne dose de suspicion demeure et l'on revient rapidement au discours conflictuel et à la polarisation de la période précédente. On remarque aussi une démobilisation des citoyens en général et la « professionnalisation » du développement local. En outre, la concertation n'éliminerait pas les divergences d'intérêts ou de

points de vue, mais susciterait des débats et des tentatives de conciliation. Les projets tendent ainsi à se réaliser à travers une négociation politique locale faite d'attitudes de type « donnant-donnant » et de compromis. Le message implicite serait le suivant : « le dialogue est nécessaire mais demeurons sur nos gardes ! » (Hamel, 1999). À la suite de cet apprentissage social qui se déroule sur une période de près de 40 ans, il paraît justifié de s'interroger sur ce qui guide les actions des acteurs locaux et l'origine des divergences dans les positions des groupes d'intervenants. Il s'agirait d'un positionnement d'acteurs concrets à l'intérieur d'un champ cognitif influencé par des discours idéologiques et des savoirs de référence distincts, processus politique duquel n'est pas exclue une identité communautaire développée à travers la dynamique d'acteurs et la réalisation de projets au sein d'un milieu donné. Arrêtons-nous maintenant aux discours idéologiques sur la planification, processus général dans lequel on peut inclure le développement local. Ce discours fait ressortir deux modèles d'intervention pour les acteurs communautaires, professionnels, politiques ou scientifiques.

7.2. LES MODÈLES D'INTERVENTION

7.2.1. LE MODÈLE RATIONALISTE

Le modèle rationaliste se développe progressivement à partir des années 1950, en tant que méthode raisonnée d'intervention, de manière à appuyer les professionnels du développement local, notamment les urbanistes (Yiftachel, 1989 ; Lewis, 1990). Le développement de cette méthode est marqué par les travaux en milieu universitaire et débouche sur l'émergence d'un premier paradigme interventionniste, qui est appelé modèle rationaliste (*rational comprehensive model*) : « *A dominant theoretical paradigm emerged in the 1950's and 1960's to define the contribution of planning: a comprehensive, rational model of problem-solving and decision-making to guide state intervention* » (Beauregard, 1989, p. 384). On a alors l'impression d'avoir trouvé l'essence de tout processus de planification et de développement. Il s'agirait principalement d'un processus de prise de décision qualifié de rationnel visant à trouver des solutions optimales épurées de jugements de valeurs et de considérations politiques. Ce modèle basé sur la rationalité technique résulte principalement des travaux de Geddes, de Myerson et Banfield et de Faludi (Yiftachel, 1989). Ce processus peut varier d'un auteur à l'autre, mais il comporte généralement cinq étapes : identification du problème, définition des buts, évaluation des diverses solutions possibles, élaboration d'un plan d'action

et mise en œuvre (Catanesi, 1974). Cette première tentative de constituer la planification en une doctrine scientifique cohérente sera vite attaquée, en particulier dans les milieux universitaires relevant des sciences sociales; ces critiques s'établissent tant sur le plan politique que sur le plan de la validité du savoir utilisé (Hamel, 1986).

Tout d'abord, plusieurs auteurs ont signalé que la notion de problème est subjective par essence car elle dépendrait des buts et objectifs d'une société et de la compréhension de ce qui est bien ou mal (Rittel et Weber, 1973; Schön, 1983). Deuxièmement, l'idée du bien commun ou de l'intérêt public devant orienter les interventions de développement est aussi fortement contestée. Les concepts d'efficacité, de fonctionnalité et d'esthétique qui ont longtemps été les buts implicites de l'intervention des professionnels ne seraient plus suffisants dans le contexte d'une société pluraliste où il n'y aurait plus de consensus. En troisième lieu, on remet en cause l'objectivité du professionnel, un autre postulat du modèle rationaliste; cette supposée objectivité peut véhiculer des jugements de valeur ou être adaptée à l'idéologie politique de ses employeurs.

Dans l'ensemble, on reproche à la planification rationaliste son manque d'arrimage au politique et ses prétentions exagérées dans le contexte des limites de la connaissance; on dénonce aussi sa vision élitiste du politique, sa naïveté à l'égard du rôle de l'État et son acceptation inconditionnelle de l'économie de marché (Albrecht, 1991). Ces critiques s'intègrent généralement à un mouvement ayant des impacts bien au-delà du développement local: elles questionnent l'ensemble des pratiques professionnelles de même qu'une certaine conception de la science et de la société (Schön, 1983; Alexander, 1984). Ces commentaires, largement fondés, ont amené une remise en cause du modèle rationaliste et le développement d'une nouvelle approche d'intervention.

7.2.2. LE MODÈLE PARTISAN

Le modèle partisan (*advocacy planning*) a été développé aux États-Unis dans les années 1960 par Paul Davidoff (1965). Partant d'une réflexion sur le rôle de l'État dans le développement urbain et du constat de l'impossible objectivité des professionnels, Davidoff propose aux intervenants locaux d'adopter un préjugé favorable envers les plus démunis de la société. En fait, il propose la création d'une pratique de contre-expertise dans le but de contrecarrer les intervenants œuvrant au sein de l'État. Bon nombre de géographes, de sociologues et d'urbanistes se mettent alors au service de groupes communautaires et de mouvements de contestation. Ils partent du postulat que les démunis de la société ne sont

pas en mesure de faire valoir leur point de vue étant donné leur manque de formation et de moyens ; ils présument également que les élus et les professionnels traditionnels sont au service de la classe dominante. Les intervenants progressistes auraient donc pour rôle d'informer et d'organiser l'action des groupes populaires de manière à rééquilibrer les forces dans le combat politique entre les groupes sociaux.

Cette forme d'intervention a été fortement influencée par les opérations de rénovation urbaine qui se multipliaient à cette époque. Dans ce contexte, les enjeux de la planification et du développement sont interprétés comme relevant essentiellement de la lutte des classes. En conséquence, l'intervenant « partisan » se base sur une connaissance de type idéologique même s'il ne rejette pas complètement les savoirs scientifiques ; il veut rendre accessible à tous les groupes sociaux une information conscientisée. On accepte une vision conflictuelle du processus politique dans lequel tous les moyens sont bons pour faire passer son point de vue, par exemple, les manifestations, la désobéissance civile, les recours aux tribunaux, etc. Cette pratique du développement local se réaliserait principalement en dehors des structures gouvernementales, car on y considère l'État comme étant un simple instrument de la classe dominante. Cependant, certains essaient de concilier la théorie critique et la pratique de la planification dans un cadre étatique. Forester (1989) invite les planificateurs employés par les administrations publiques à combattre les tentatives de désinformation, que cet auteur juge inhérentes au système, notamment par le recours aux mécanismes de participation et de consultation. Toutefois, plusieurs s'interrogent sur les possibilités d'application de cette forme d'intervention où le planificateur joue un rôle d'agent double.

La première critique pouvant être adressée à ce modèle de pratique est la suivante : on y dénonce le rôle d'expert du planificateur rationaliste mais on se propose en tant qu'expert aux groupes communautaires. Cette position est pour le moins contradictoire si l'on considère que l'intervenant partisan fait face aux mêmes dilemmes éthiques que ceux reliés à la pratique traditionnelle. Ce qui permet à Schön d'affirmer : « *When advocates organize clients to defend their rights against excessive professional control, the organized advocacy and the adversarial process may become as controlling and as unreflective as traditional professional practice at its worst* » (1983, p. 294). Le deuxième reproche que l'on peut faire au modèle partisan est de ne pas considérer adéquatement la question de la pluralité des intérêts. La planification ne fait plus consensus dans la société pluraliste dans laquelle nous vivons, mais celle-ci devrait tenter de concilier les visions de différents groupes sociaux plutôt que de se limiter à un seul. En troisième lieu, certains se demandent dans quelle mesure l'intervenant

professionnel conserve sa spécificité et sa justification lorsqu'il est positionné clairement dans l'arène politique alors qu'à l'origine il voulait apporter une dimension réfléchie à la prise de décision par l'utilisation de connaissances scientifiques.

7.3. LE POSITIONNEMENT DES INTERVENANTS LOCAUX

Le géographe peut agir à différents niveaux dans le cadre de son engagement envers l'amélioration des conditions de vie locales. Chaque modèle attribue un rôle et une légitimité aux divers groupes d'intervenants, ce qui influence les pratiques et la compréhension des comportements des autres acteurs. Les interventions sont également soumises à la diversité des rationalités et de l'éthique entre les acteurs, c'est-à-dire à leurs conceptions du monde et de ce qui est juste et bon pour la communauté, le village ou le quartier. Regardons le positionnement des intervenants locaux en comparant les deux modèles d'intervention, notamment la légitimité des acteurs dans le processus de développement local ainsi que ce qui semble être leur rationalité et leur éthique.

7.3.1. LA LÉGITIMITÉ DES INTERVENANTS LOCAUX

Les intervenants professionnels travaillant au développement local sont en majorité regroupés dans les organismes publics. Selon le modèle rationaliste, l'intervenant professionnel peut avoir un engagement personnel envers le développement social et économique du milieu. Cependant, il doit demeurer en retrait des débats politiques et assumer essentiellement un rôle de soutien technique (voir tableau 1). Selon le modèle partisan, le rôle du professionnel doit être limité, car son caractère d'éminence

TABLEAU 1

La légitimité des intervenants locaux

Types d'acteurs	Modèle rationaliste	Modèle partisan
Intervenant professionnel	Légitimité technique	Légitimité politique de dévoilement
Intervenant communautaire	Légitimité politique de citoyenneté	Légitimité politique de conscientisation
Intervenant politique	Légitimité politique élective	Légitimité politique d'écoute et de mise en œuvre
Intervenant universitaire	Légitimité scientifique	Légitimité politique de dévoilement

grise œuvrant dans l'ombre du prince sans mandat est plutôt négatif. S'il doit exister, le professionnel devrait se confondre avec l'intervenant communautaire. Dans le cas où il se retrouverait dans un appareil administratif officiel, l'intervenant professionnel doit travailler à dévoiler les enjeux sociaux sous-jacents aux décisions, à diffuser les informations et à stimuler les débats. Il y a donc une opposition entre les modèles sur la légitimité de l'intervenant professionnel, le modèle rationaliste prône une légitimité technique alors que le modèle partisan propose une légitimité politique de dévoilement.

L'intervenant communautaire est un autre acteur du développement local dont il importe de situer le rôle. Le modèle rationaliste le cadre surtout comme une énergie gratuite et une force de travail qui peut prendre en charge des tâches déléguées dans le domaine de « l'économie sociale » (Favreau et Lévesque, 1996). Il s'agit aussi d'un interlocuteur valable pour l'intervenant politique, car il permet de prendre le pouls de la population et peut servir de courroie de transmission de l'information, quoique ce dernier puisse éventuellement devenir un compétiteur sur la scène politique locale. Selon le modèle partisan, l'intervenant communautaire a surtout un rôle de leadership, de conscientisation et de mobilisation auprès de la population (Hall, 1983). Il agit comme défenseur de l'intérêt communautaire et intervient à travers les mécanismes participatifs ou démocratiques et par l'intermédiaire des médias. Il y aurait donc deux interprétations possibles : une légitimité politique de citoyenneté et une légitimité politique de conscientisation.

L'intervenant politique affiche aussi un positionnement distinct selon les modèles de référence. Les tenants du modèle rationaliste lui attribuent le rôle d'assumer le leadership et la prise de décision concernant les enjeux locaux de développement. Dans ce cadre, il serait appelé à arbitrer les intérêts des différents groupes d'acteurs à l'intérieur du processus politique local (Catanese, 1974). Pour les adeptes du modèle partisan, l'intervenant politique est un acteur ayant ses propres intérêts et qui est fréquemment acouiné avec les agents économiques. Il possède son utilité, mais il doit être mis sous haute surveillance dans le cadre d'un régime d'économie de marché (Forester, 1989). Il devrait chercher à dépasser sa partisanerie par un recours constant aux mécanismes de participation de la population, ce qui le conduirait à une décision tenant compte des intérêts réels de la communauté locale. On remarque alors une légitimité politique électorale qui fait face à une légitimité d'écoute et de mise en œuvre.

L'intervenant universitaire peut aussi être positionné dans la dynamique de développement local même s'il se présente souvent comme un acteur extérieur. Selon le modèle rationaliste, il constitue un intervenant

neutre faisant appel à la connaissance scientifique. Il peut ainsi aider à trancher les débats par un appel à la raison fondé sur des critères scientifiques ou par l'utilisation de techniques de type coûts-bénéfices (Faludi, 1973). À contrario, le modèle partisan perçoit l'intervenant universitaire comme un acteur qui ne peut être neutre : soit il dénonce les inégalités et le processus décisionnel, soit il travaille à reproduire ces inégalités et le caractère antidémocratique des institutions (Harvey, 1989). Il y a ainsi encore une fois une démarcation nette entre deux formes de légitimité, soit une légitimité scientifique, pour les rationalistes, et une légitimité potentielle de dévoilement, pour ceux qui se réfèrent au modèle partisan.

Faisons quelques constats avant de poursuivre notre réflexion. Il y a déplacement vers la dimension politique de la légitimité des acteurs avec l'avènement du modèle partisan. Ce positionnement sociopolitique de la planification et du développement est fécond à plusieurs égards, mais il comporte aussi des faiblesses. Dans le contexte partisan, les intervenants professionnels et universitaires deviennent des intrus qui renforcent la position de l'intervenant politique, à moins de se mettre au service d'une idéologie politique. De plus, tous les intervenants non communautaires se voient prêter des intentions malveillantes, ce que Catanese (1974) appelle la théorie du complot. Malgré sa naïveté politique et son caractère bureaucratique, le modèle rationaliste montre une plus grande cohérence logique dans le positionnement des acteurs du développement local. Il accorde une place et une légitimité à chacun des groupes d'acteurs plutôt que d'instituer un conflit de légitimité entre acteurs sous le seul mode politique. Il paraît plus propice à l'établissement d'un dialogue dans la mesure où les acteurs ne sont pas considérés au départ comme mal intentionnés, malgré qu'on puisse aisément concevoir qu'ils aient des intérêts propres. En somme, chaque modèle comporte ses faiblesses et ses contradictions et il faut voir ces modèles comme complémentaires plutôt qu'opposés. Par ailleurs, il semble y avoir une interpénétration des deux modèles dans l'imaginaire des intervenants du développement local et l'ensemble des acteurs tendent à tenir compte de la question politique dans leur positionnement.

7.3.2. LA RATIONALITÉ ET L'ÉTHIQUE DES INTERVENANTS LOCAUX

Tentons maintenant de comparer les intervenants locaux à d'autres niveaux afin de mieux saisir leurs postulats et schèmes de référence à l'intérieur du processus de développement. Utilisons d'abord le classement de Yiftachel (1989). Cet auteur essaie de mettre en perspective les discussions sur la théorie de la planification et soumet l'idée qu'on retrouve divers débats traitant de questions différentes qui ne sont pas

nécessairement contradictoires. En s'inspirant de Yiftachel, on doit situer ces débats dans leurs cadres épistémologique et disciplinaire pour véritablement les comprendre. Il relève trois champs de connaissances de référence qui se reflètent dans la rationalité des acteurs locaux. On remarque le champ **substantiviste** (*urban form*) sur l'objet de la planification et du développement, c'est-à-dire le territoire et la société ; le champ **procédural**, qui se concentre sur le processus décisionnel et le rôle des différents acteurs ; finalement, le champ **analytique**, qui place la substance et les procédures dans un environnement sociopolitique plus large.

Ajoutons à cela un deuxième classement qui vise plutôt l'éthique des intervenants locaux. Chung (1999) a tenté de catégoriser les grands paradigmes éthiques afin d'étudier les pratiques des acteurs sociaux. Cette auteure fait ressortir trois courants éthiques auxquels les acteurs pourraient être associés, même si leurs actions peuvent être tributaires de plusieurs niveaux simultanément. En premier lieu, il y aurait l'éthique **conséquentialiste**, qui se fonde sur les doctrines classiques de Bentham et Mill ; ce courant éthique se résume comme ceci : « l'évaluation des conséquences positives et négatives de nos actes détermine le critère du jugement moral et le principe fondamental de nos actions » (1999, p. 5). En deuxième lieu, on retrouverait l'éthique **déontologique**, qui s'inspire notamment des écrits de Rawls et d'Habermas. Ce courant éthique s'appuie sur les devoirs de l'intervenant face à l'action ; on souligne notamment les obligations liées aux droits de la personne et l'importance des débats démocratiques. En troisième lieu, Chung identifie un autre courant éthique, soit l'éthique de **la vertu** ; ce courant plus fluide regrouperait les écrits d'Aristote, de Hume et de C. Taylor et prônerait la recherche du juste milieu et de l'épanouissement personnel dans une dynamique d'adaptation au contexte de la décision.

À titre de pratiques planificatrices, l'aménagement et le développement seraient des phénomènes de sociétés complexes. Les acteurs auraient tendance à se situer par rapport aux champs théoriques et aux courants éthiques pour établir les points de repère de leurs actions ; ces repères viendraient aiguiller les intervenants dans le processus de développement local. Quoiqu'il faille prendre garde aux affirmations simplistes, on peut essayer de situer les intervenants locaux par rapport aux types de rationalité et aux courants éthiques proposés par Yiftachel et Chung (voir tableau 2). Premièrement, les intervenants professionnels semblent arborer une rationalité de type substantiviste ; ils se considèrent principalement comme des spécialistes « de la bonne forme ». Leur légitimité technique s'explique par leurs connaissances de substance et favorise l'utilisation de méthodes comme la réglementation de zonage. Les professionnels s'intègrent aussi à un processus décisionnel dicté par des

TABLEAU 2
La rationalité et l'éthique des intervenants locaux

Types d'acteurs	Types de rationalité	Courants éthiques
Intervenant professionnel	Substantiviste	Conséquentialiste
Intervenant communautaire	Procédural	Déontologique
Intervenant politique	Procédural, substantiviste	De la vertu, conséquentialiste
Intervenant universitaire	Analytique	Conséquentialiste, déontologique

lois telles que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou la Loi des cités et villes du Québec. Toutefois, ils se perçoivent essentiellement comme des experts du territoire. À ce titre, on peut leur attribuer une éthique de type conséquentialiste dans la mesure où leurs actions visent à produire des résultats particuliers, visibles dans le paysage. Cet engagement envers les résultats de substance justifie même aux yeux de certains d'aller à contre-courant de l'opinion des gens; de la sorte, on cherche quelquefois à rendre le citoyen heureux malgré lui (Pilette et Tribillon, 1993).

Deuxièmement, les intervenants communautaires paraissent se référer à une rationalité de type procédural. En effet, même s'ils s'inspirent de la théorie critique qui contient des évaluations sur la forme urbaine et sur le contexte sociopolitique de la planification (Castells, 1975; Simmie, 1987), c'est essentiellement à travers la procédure qu'il faut intervenir. L'intervenant communautaire devient un spécialiste de la mobilisation sociale, des processus participatifs et de la politique locale; il organise des « assemblées de cuisine », convoque les médias locaux et prend la parole sur diverses tribunes. Cet accent sur la procédure semble confirmé par le fait que la théorie critique a proposé peu de solutions de rechange sur le plan substantiviste, c'est-à-dire en ce qui concerne la « bonne forme » d'un quartier ou d'une ville (Hall, 1983). Au plan éthique, l'intervenant communautaire peut être classé dans le courant déontologique, car son action repose sur l'établissement d'un débat large et démocratique afin de promouvoir les droits des citoyens.

Troisièmement, l'intervenant politique est plus difficile à situer. Sa position est clairement procédurale dans la mesure où le système de démocratie de représentation lui donne la responsabilité de la décision (Wengert, 1976). Il a la tâche de distribuer les gains et les pertes entre les groupes sociaux et les quartiers par le biais de ses politiques et décisions, tâche plutôt difficile il faut bien l'admettre! Ce rôle dans le processus de développement s'accompagne généralement d'une éthique de la vertu, c'est-à-dire qu'on cherche à s'adapter à chaque situation en essayant de maximiser les avantages pour le plus grand nombre de personnes.

Toutefois, on pourra affirmer, à juste titre, que cette éthique de la vertu est influencée par une analyse politique de type conséquentialiste qui considère la base électorale de l'élu ou de sa formation politique. Par ailleurs, l'action procédurale de l'intervenant politique est aussi guidée par une rationalité substantiviste que l'on associe généralement aux étiquettes politiques de la gauche et de la droite. Le politicien local semble donc afficher une double rationalité, soit une démarche procédurale doublée d'une éthique de la vertu qui s'alimente d'une réflexion substantiviste à caractère conséquentialiste. Il devient alors difficile de séparer le processus de la substance, comme l'a fait ressortir Simmie (1987); cependant, la tendance actuelle au pragmatisme donne priorité à la première rationalité, selon nous.

Le dernier intervenant est l'universitaire et, à l'instar du politique, sa situation est complexe. Au départ, mentionnons que la rationalité de l'intervenant universitaire peut être qualifiée d'analytique, car elle cherche habituellement à se situer au-dessus de la mêlée et à cadrer la dynamique de développement local dans une réflexion large sur le monde et la société. Au plan éthique, l'universitaire peut se positionner aux niveaux conséquentialiste ou déontologique, mais rarement dans l'éthique de la vertu, car cela consisterait simplement à dire aux acteurs locaux « faites ce qui vous apparaît le plus juste dans un contexte donné ». L'universitaire conséquentialiste cherchera à révéler les effets sociospatiaux des politiques de développement, par exemple en traitant de l'étalement urbain ou de l'exclusion sociale. Pour sa part, l'universitaire déontologique s'attardera à la question des droits des différentes catégories de citoyens et des devoirs de l'administration locale envers eux.

Procédons à un deuxième groupe de constats. Il ressort de notre analyse que les acteurs du développement possèdent des schèmes de référence distincts au-delà de la question des modèles d'intervention. En effet, les intervenants opèrent dans un contexte où il existe des rationalités et des éthiques différentes qui s'ajoutent à une base méthodologique fluide issue de la juxtaposition de deux modèles concurrents.

*Les acteurs du
développement
possèdent des schèmes
de référence distincts
de la question
des modèles
d'intervention.*

Malgré les dominances, tous les acteurs combineront une rationalité substantiviste de type conséquentialiste, influencée par les idéologies politiques, et une rationalité procédurale qui peut être déontologique ou de la vertu. Le mélange de ces considérations de légitimité, de rationalité et d'éthique rend très difficile le positionnement des groupes d'intervenants qui sont placés devant différents dilemmes dans leur pratique quotidienne. Voyons plus en détail la nature de ces dilemmes.

7.4. LES DILEMMES DES ACTEURS LOCAUX

L'intervenant professionnel utilise sa légitimité technique pour véhiculer un engagement social envers une substance, la bonne forme, présentant un bilan optimal selon une analyse de type conséquentialiste. Dans cette optique, il se situe comme travaillant pour la cause du développement local en dépit des critiques dont il est souvent l'objet. Il se veut ouvert aux mécanismes de participation, mais les conçoit généralement comme un moyen d'obtenir des intrants supplémentaires sur la « bonne forme » par l'entremise du vécu des usagers. Il est plutôt réfractaire à une participation qui se situe en amont du cadre conceptuel, car elle remet en cause ses connaissances substantivistes (Lussier, 1997). Par ailleurs, il y a une volonté des intervenants professionnels d'adopter un rôle plus proche de la dynamique sociale (Billard, 1999). Ce glissement procédural, que favorise la concertation avec les groupes de citoyens, est souvent freiné par les intervenants politiques qui y voient une menace à leurs prérogatives. Cet état de fait résulte peut-être de l'expérience du BAEQ au Québec qui a donné lieu à une interprétation du rôle des professionnels comme venant limiter la relation directe qui doit exister entre les élus et leurs commettants (Godbout, 1983). Malgré les appels en faveur d'une intervention démocratique et participative (Pilette et Tribillon, 1993), les intervenants professionnels, du moins les urbanistes, se présentent comme étant limités par le cadre institutionnel et leurs instruments réglementaires.

L'intervenant communautaire possède également ses dilemmes éthiques et politiques. Son statut de citoyen et « d'expert du milieu » lui donne une certaine légitimité mais qui demeure circonscrite par la légitimité politique électorale des politiciens et la légitimité technique des professionnels. À l'intérieur même des mouvements communautaires, on tend à discerner les groupes en fonction de l'idéologie (Castells, 1983; Hamel, 1991), les « véritables » groupes communautaires se distingueraient alors des coalitions ponctuelles de type NIMBY (*not in my backyard*). Les intervenants communautaires désirent participer au développement de leur milieu selon une optique procédurale, mais ils sont aussi exposés aux dangers de parler au nom de tous sans réel mandat ou d'être récupérés par l'État et utilisés afin de pallier, à faibles coûts, les insuffisances du système économique (Parazelli, 1998). Leur action, qui se veut globale, a tendance à se sectorialiser dans des domaines comme l'habitation, l'environnement, la réinsertion des populations marginalisées, ce qui les rapproche de l'intervenant professionnel. Leurs appels à une éthique déontologique, soit au respect des droits et au principe de justice sociale,

peuvent paraître rigides au sein d'une dynamique politique locale qui vise la négociation et les compromis entre acteurs engagés dans un débat concret et contextualisé (Le Galès, 1993).

En ce qui le concerne, l'intervenant politique tente de prendre des décisions justes dans un contexte de pluralité d'intérêts. Il est aussi en conflit potentiel de légitimité avec l'intervenant communautaire, les deux groupes se voulant représenter la population. Dans son rôle de responsable de la décision, il tente de concilier les informations substantivistes des professionnels, les représentations des acteurs économiques et les demandes des groupes de citoyens, sans compter les politiques des gouvernements supérieurs auxquelles il est assujéti. Le politicien local se sent souvent piégé. Quelle que soit la décision prise, il y aura des insatisfactions et des critiques. Dans ce contexte, l'intervenant politique aurait tendance à revenir aux éléments substantivistes de la plate-forme politique de son parti politique ou des intérêts de la coalition qui caractérise son régime politique (Mollenkopf, 1992).

L'intervenant universitaire est un acteur plus distant qui jouit généralement d'une grande crédibilité. Son intervention se situe au plan analytique et peut être délicate dans le contexte de la polarisation des débats. En effet, il risque d'être associé aux mouvements de citoyens ou à l'administration locale. Maintenir le dialogue avec tous les groupes d'acteurs représente donc un défi de taille. La simplicité et le respect des individus sont également importants vu que l'intervenant universitaire est appelé à côtoyer des populations marginalisées. De plus, au-delà de l'accent conséquentialiste ou déontologique de ses recherches, les études réalisées doivent demeurer pertinentes pour les communautés locales et éviter les abstractions abusives malgré les pressions en ce sens du milieu universitaire.

7.5. CONCLUSION

Les modèles d'intervention ont grandement affecté le champ cognitif des acteurs du développement local ; cependant, il ne faut pas les voir comme des pratiques exclusives à certains groupes. Au contraire, on semble assister à une combinaison des modèles rationaliste et partisan dans un cadre dynamique d'apprentissage social où chaque acteur intègre à son positionnement la vision des autres acteurs. Par ailleurs, il faut également considérer les divergences aux plans de la rationalité et de l'éthique pour mieux saisir les pratiques des intervenants locaux. Dans cette optique, le développement local a été qualifié de « choc des imaginaires » (Mercier, Parazelli et Morin, 1999). En conséquence, il n'est pas facile d'œuvrer

dans le développement local en essayant de sortir de la catégorisation vrai/faux, bons/méchants, etc. Chaque groupe d'intervenants a d'ailleurs tendance à se croire « du bon côté » et dépositaire « de la bonne vision ».

L'époque actuelle est plus ouverte à la concertation et au dialogue, mais les divergences d'intérêts ne sont pas qu'imaginaires ou conjoncturelles : elles comportent des éléments structuraux qui transpirent dans les pratiques des acteurs locaux du développement (Mollenkopf, 1992). Les acteurs actuels sont plus sensibilisés à la dimension politique du développement même s'ils demeurent pragmatiques. Ceux-ci paraissent partagés entre la nécessité de s'entendre et la perception de leur rôle et de leur devoir à l'intérieur de la dynamique politique locale. Par ailleurs, l'idéal du consensus paraît difficile à atteindre malgré des procédures plus démocratiques. En ce sens, la concertation qui était généralement vue comme un mécanisme supérieur à la consultation peut s'apparenter à une gestion élitiste et favoriser l'exclusion des groupes discordants dans la construction sociale de la réalité locale. De plus, les partenariats avec les acteurs économiques changent la nature et les objectifs des projets et des politiques.

Le mouvement du développement local apparaît comme un mouvement communautaire de cristallisation d'identités à l'intérieur de structures sociales localisées.

Outre la gouvernance et la dynamique d'acteurs, le développement local doit être analysé globalement comme phénomène de société. À ce titre, il peut être considéré comme un mouvement social progressif engagé envers le changement social et le renouveau démocratique. Cet engagement correspond généralement aux conditions « progressistes » de Castells (1983), soit la valorisation de la valeur d'usage (qualité de vie, environnement, etc.), la recherche d'une identité culturelle locale et des aspirations autonomistes dans la gestion des projets

de développement. Ces conditions se réalisent à travers des revendications et des actions qui expriment une opposition à un adversaire qui n'est plus nécessairement l'État mais plutôt les inégalités sociospatiales qui se consolident dans le contexte de la mondialisation. Le mouvement du développement local apparaît ainsi comme un mouvement communautaire de cristallisation d'identités (Neveu, 1996) à l'intérieur de structures sociales localisées fonctionnant comme des « agents » au sein de la société globale (Cox et Mair, 1991).

En perspective, la planification et le développement constituent des démarches essentielles pour relier connaissance et action en faveur de l'amélioration des conditions de vie locales, malgré les différences

d'approches des acteurs locaux. Albrecht (1991) et Lecoin (1995) ont rappelé l'importance de maintenir la planification à une époque où l'urbanisation atteint des proportions gigantesques, d'autant plus que notre époque combine opportunités et contraintes d'une manière paradoxale. Le développement local se révèle alors être un outil de reconstruction de la réalité sur une base locale dans un contexte d'incertitude. On assisterait donc à l'apparition d'une nouvelle cohésion sociale par le biais du développement local, et cette cohésion serait la synthèse de l'identité communautaire et de l'identité de groupes sociaux. À l'ère de la concertation, le développement local se révèle comme le lieu de construction d'une intersubjectivité communautaire à travers la conciliation d'intérêts sectoriels dans le cadre d'une dynamique d'acteurs territorialisée.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBRECHT, L. (1991). « Changing Roles and Positions of Planners », *Urban Studies*, vol. 28, n° 1, p. 123-137.
- ALEXANDER, E.R. (1984). « After Rationality, What?: A Review of Responses to Paradigm Breakdown », *Journal of the American Planning Association*, vol. 50, n° 1, p. 62-69.
- BEAUDRY, R. et H. DIONNE (1995). « La permanence des communautés contre la mobilité des réseaux », dans J.-L. KLEIN et B. LÉVESQUE (dir.), *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 268-286.
- BEAUREGARD, R.A. (1989). « Between Modernity and Post-modernity: The Ambiguous Position of US Planning », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 7, p. 381-395.
- BERQUE, A. (1996). *Être humains sur la terre*, Paris, Gallimard.
- BILLARD, G. (1999). *Citoyenneté, planification et gouvernements urbains aux États-Unis. Des communautés dans la ville*, Paris, L'Harmattan.
- CASTELLS, M. (1997). *The Power of Identity*, Oxford, Blackwell.
- CASTELLS, M. (1983). *The City and the Grassroots: A Cross-cultural Theory of Urban Social Movements*, Los Angeles, University of California Press.
- CASTELLS, M. (1975). *La question urbaine*, 2^e édition, Paris, Maspero.
- CATANESE, A.J. (1974). *Planners and Local Politics: Impossible Dreams*, Londres, Sage Publications.

- CHAMUSSY, H. (1997). « Postmodernisme et nouveaux espaces en France », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, p. 357-366.
- CHUNG, R. (1999). « Description des principaux paradigmes éthiques », Rapport réalisé dans le cadre du projet de recherche « Les populations marginalisées face à l'urbanisme contemporain », Université du Québec à Montréal / Université Laval.
- COING, H. (1966). *Rénovation urbaine et changement social – L'îlot n° 4*, Paris XIII^e, Paris, Les éditions Ouvrières.
- COX, K.R. et A. MAIR (1991). « From Localised Social Structures to Localities as Agents », *Environment and Planning A*, vol. 23, p. 197-213.
- DAVIDOFF, P. (1965). « Advocacy and Pluralism in Planning », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 31, p. 596-615.
- DI MÉO, G. (1994). « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », *Annales de géographie*, n° 577, p. 255-275.
- FAVREAU, L. (1991). « Le développement local de type communautaire », dans L. DOUCET et L. FAVREAU (dir.), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 73-94.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996). *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FERRIER, J.-P. (1998). *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*, Dijon, Éditions Payot Lausanne.
- FILION, P. (1987). « Core Redevelopment, Neighbourhood Revitalization and Municipal Government Motivation: Twenty Years of Urban Renewal in Quebec City », *Revue canadienne de science politique*, vol. 20, n° 1, p. 131-147.
- FORESTER, J. (1989). *Planning in the Face of Power*, Berkeley (Cal.), University of California Press.
- GAGNON, C. et J.-L. KLEIN (1991). « Le partenariat dans le développement local », dans P. HAMEL et J.-L. KLEIN (dir.), *Cahiers de géographie du Québec*, « Partenariat et territoire », numéro spécial, vol. 35, n° 95, p. 239-255.
- GODBOUT, J.T. (1983). *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions St-Martin.

- GHORRA-GOBIN, C. (1989). « La planification aux États-Unis, questions de méthode : interrogations des professionnels américains », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 44, p. 226-230.
- GUBA, E.G. (1990). *The Paradigm Dialogue*, Londres, Sage Publications.
- HALL, P. (1983). « The Anglo-American Connection : Rival Rationalities in Planning Theory and Practice, 1955-1980 », *Environment and Planning B : Planning and Design*, vol. 10, p. 41-46.
- HAMEL, P. (1999). « La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines », *Recherches sociographiques*, vol. XL, n° 3, p. 33-68.
- HAMEL, P. (1991). *Action collective et démocratie locale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- HAMEL, P. (1986). « Les pratiques planificatrices dans le contexte actuel : comment interpréter l'appel à la participation », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 15, p. 65-76.
- HARVEY, D. (1989). *The Urban Experience*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- HOLCOMB, H.B. et R.A. BEAUREGARD (1981). *Revitalizing cities*, Washington D.C., AAG (Resource Publications in Geography).
- JACOBS, J. (1961). *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House.
- KLEIN, J.-L. (1997). « L'espace local à l'heure de la mondialisation, la part de la mobilisation sociale », dans L. DESHAIES et G. SÉNÉCAL (dir.), *Cahiers de géographie du Québec*, « Les territoires dans l'œil de la postmodernité », numéro spécial, vol. 41, n° 114, p. 367-380.
- LAJUGIE, J., P. DELFAUD et C. LACOUR (1985). *Espace régional et aménagement du territoire*, 2^e édition, Paris, Dalloz.
- LECOIN, J.-P. (1995). « Quelle planification urbaine pour le 21^e siècle ? », *Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région de l'Île-de-France*, n° 104-105, p. 8-33.
- LE GALES, P. (1993). *Politique urbaine et développement local : une comparaison franco-britannique*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- LEWIS, P. (1990). « L'invention de la rationalité : Patrick Geddes et le modèle rationaliste », Notes de recherche, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal.
- LUKE, T.W. (1994). « Placing Power / Sitting Space : The Politics of the Global and the Local in the New World Order », *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 12, p. 613-628.

- LUKES, S. (1976). *Power: A Radical View*, Londres, The Macmillan Press.
- LUSSIER, R. (1997). « Vers une nouvelle démarche d'aménagement du territoire: le cheminement d'un praticien », dans L. DESHAIES et G. SÉNÉCAL (dir.), *Cahiers de géographie du Québec*, « Les territoires dans l'œil de la postmodernité », numéro spécial, vol. 41, n° 114, p. 323-336.
- MARSAN, J.-C. (1983). *Montréal: une esquisse du futur*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- MERCIER, G., M. PARAZELLI et R. MORIN (1999). « La ville et le choc des imaginaires: populations marginalisées et revitalisation urbaine », dans L.K. MORISSET, L. NOPPEN et D. SAINT-JACQUES (dir.), *Ville imaginaire / Ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 209-229.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER, B. (1996). « La géographie au service du développement local », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 40, n° 111, p. 479-486.
- MOLES, A. et É. ROHMER (1972). *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman.
- MOLLENKOPF, J. (1992). *A Phoenix in the Ashes: The Rise and Fall of the Koch Coalition in New York City Politics*, New York, Princeton University Press.
- MOLLENKOPF, J. (1981). « Community and Accumulation », dans M. DEAR et A.J. SCOTT (dir.), *Urbanization and Urban Planning in Capitalist Society*, New York, Methuen, p. 319-338.
- MONOT, P. et M. SIMON (1998). *Habiter le cybermonde*, Paris, Éditions de l'atelier.
- MORIN, R. (1998). « Gouvernance locale et développement économique des quartiers de Montréal », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 73, n° 2, p. 127-134.
- MORIN, R. (1987). *Réanimation urbaine et pouvoir local: Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Montréal, Presses de l'Université du Québec / INRS-Urbanisation.
- NEVEU, É. (1996). *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Éditions La Découverte.
- PARENTEAU, R. (1988). *La participation du public aux décisions d'aménagement*, Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.
- PILETTE, D. et J.-F. TRIBILLON (1993). *L'urbanisme*, Montréal, Fischer Presses.

- QUESNELS, L. et S. BELLEY (1991). *Partis politiques municipaux. Une étude de sociologie électorale*, Montréal, Agence d'Arc.
- RITTEL, H.W.J. et M.M. WEBBER (1973). « Dilemmas in a General Theory of Planning », *Policy Sciences*, vol. 4, p. 155-169.
- SCHÖN, D.A. (1983). *The Reflective Practitioner: How Professionals Think in Action*, Cambridge, Basic Books.
- SIMARD, M. (1999a). « Communauté, identité et développement: pour un nouveau cadre d'analyse », dans D. LAFONTAINE et N. THIVIERGE (dir.), *Les régions fragiles face à la mondialisation*, Rimouski, Québec, GRIDEQ-GRIR, p. 23-39.
- SIMARD, M. (1999b). « La question urbaine: développement local et processus identitaires », dans L.K. MORISSET, L. NOPPEN et D. SAINT-JACQUES (dir.), *Ville imaginaire / Ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 229-253.
- SIMME, J. (1987). « Planning Theory and Planning Practice: An Analysis of the San Francisco Downtown Plan », *Cities*, n° 5, p. 304-324.
- SOJA, E.W. (1989). *Postmodern Geographies: The Reassertion of Space in Critical Social Theory*, New York, Verso.
- SOKOLOFF, B. (1988). « Interventions urbanistiques: le retour de l'espace », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 6, n° 2, p. 131-146.
- VIDAL, P. (1998). *Territoire, environnement et aménagement*, Thèse de doctorat publiée sur Internet: <<http://www.globenet.org/horizon-local/perso/deal.html#ville>>.
- WENGERT, N. (1976). « Citizen Participation: Practice in Search of a Theory », *Natural Resources Journal*, vol. 16, p. 23-40.
- YIFTACHEL, O. (1989). « Towards a New Typology of Urban Planning Theories », *Environment and Planning B: Planning and Design*, vol. 16, p. 23-39.

CHAPITRE



L'ÉTUDE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE LA PERTINENCE DE L'ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

David Doloreux*
University of Waterloo

La société postfordiste entre dans une période où la connaissance est la plus importante ressource et l'apprentissage le plus important processus (Lundvall, 1992). L'innovation technologique est donc devenue une condition au maintien et l'accroissement des avantages compétitifs (Porter, 1990; Maillat et Kebir, 1999). Il est largement reconnu dans la littérature que l'innovation constitue le principal élément qui favorise l'accroissement de la compétitivité et de la performance économique des régions (Cooke, Boekholt et Todling, 2000).

La compréhension de l'innovation a considérablement évolué; deux faits saillants retiennent notre attention. En premier lieu, Asheim (1996) et Smith (1994) ont démontré que l'innovation était un processus d'interaction sociale entre différents acteurs (firmes, institutions) et plusieurs éléments (infrastructures) dans un contexte donné (culture, secteur,

* ddoloreux@fes.uwaterloo.ca

région et pays). En second lieu, les recherches de Freeman (1987) et Lundvall (1992) ont révélé que l'innovation technologique était avant tout un processus systémique, c'est-à-dire qu'il impliquait à la fois les acteurs de la chaîne de production et les institutions et que le succès de ce processus dépendait de la manière dont ces acteurs collaboraient et interagissaient. Dans la conception traditionnelle, l'innovation était vue comme un processus séquentiel, technocratique et strictement basé sur la recherche (Smith, 1994) dans lequel on retrouvait, d'un côté, la recherche appliquée et expérimentale, et de l'autre, la production et la diffusion. Ces changements donnent à la région une dimension cruciale dans le processus de l'innovation. Dans ces circonstances, les chercheurs et les praticiens reconnaissent de plus en plus l'importance de la dimension géographique et territoriale dans le succès de l'innovation. Ils soulignent, en outre, l'importance de la proximité spatiale dans l'échange de connaissances tacites (Maillat, 1991) ou encore l'importance du cadre régional pour instaurer une politique technologique (Hassink, 1993) et rassembler les ressources matérielles pour stimuler l'innovation (Johnson, 1997).

Le texte traite de la place occupée par l'analyse géographique dans la compréhension des phénomènes contemporains de l'innovation technologique. Plus spécifiquement, il s'agit de démontrer aussi bien la pertinence de la géographie dans l'étude de l'innovation que d'exposer les défis du géographe. Dans un premier temps, un bref rappel du concept de l'innovation et de son rôle dans le développement économique régional est proposé. Par la suite, la perspective géographique dans l'analyse de l'innovation est exposée. Finalement, sont relevés les principaux défis qui se posent à la géographie dans ce domaine.

8.1. INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dans cette section, nous présenterons une synthèse du concept de l'innovation et de son influence sur le développement régional, principalement sur le plan des politiques technologiques.

8.1.1 DÉFINIR L'INNOVATION

L'innovation est un concept difficile à définir. D'une part, l'innovation peut être considérée comme un concept ciblé et isolé qui s'applique strictement lorsqu'on est en présence d'un changement technologique majeur, visant soit un produit ou un procédé (Nelson et Rosenberg, 1993). D'autre part, selon Schumpeter (1939), le concept d'innovation ne porte pas

exclusivement sur le changement technologique ; selon lui, l'innovation se définit en termes de fonctions productives, c'est-à-dire la manière dont les découvertes, les expérimentations, le développement, l'imitation, l'adoption des nouveaux produits et processus ainsi que leur mise en application sont effectués. De plus, on peut distinguer les chercheurs qui envisagent l'innovation en tenant compte du développement à l'intérieur d'un secteur ou d'une collectivité et les autres qui s'attardent plutôt aux nouveaux processus adoptés par l'entreprise.

À notre avis, l'analyse de l'innovation doit considérer six idées principales :

1. l'innovation correspond aux résultats obtenus après le processus d'apprentissage mis en œuvre par la firme ;
2. l'innovation est un processus interactif qui concerne la firme qui la pratique et les agents de son environnement ;
3. par l'innovation, les firmes mettent en pratique des processus qui sont nouveaux pour elles et qui leur permettent de construire des fonctions technologiques incorporées soit dans des produits, des démarches ou des systèmes ;
4. l'innovation concerne avant tout un changement effectué par la firme dans le but de maintenir et d'augmenter sa compétitivité sur les marchés économiques ;
5. différents niveaux d'innovation peuvent être distingués. D'une part, l'innovation est incrémentale lorsqu'elle concerne l'amélioration et le renforcement des composantes d'un produit ou d'une technologie déjà existante. D'autre part, elle est radicale lorsqu'elle bouleverse les conceptions et provoque l'obsolescence du savoir et des concepts technologiques ;
6. l'innovation agit sur diverses dimensions : les produits et services, le développement des marchés, les méthodes de mise en marché, les processus de production, et les technologies utilisées. Ainsi, l'innovation ne comprend pas seulement une dimension scientifique.

8.1.2. L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL :

ENCOURAGER LA FORMATION DE « *LEARNING REGION* »

Actuellement, l'innovation technologique est considérée comme un important facteur de développement économique régional (Hassink, 1999). Pour promouvoir l'innovation et rassembler les divers éléments

L'une des conditions de succès de l'innovation peut être partiellement expliquée par le rôle que joue la proximité géographique dans la dynamique des échanges et des réseaux entre les individus.

qui la stimuleront, les régions ont été amenées à réorienter leurs politiques de développement et, surtout, à intensifier et à valoriser le processus d'interaction, de réseautage, de partenariat et de collaboration entre les différents acteurs concernés. Les orientations des politiques technologiques traditionnelles qui visaient à compenser les déficiences de marché propres à la recherche-développement (subventions directes et encouragements fiscaux) ont été remplacées par des pratiques ayant maintenant pour cible les déficiences concernant la diffusion, l'interface et l'infrastructure socio-institutionnelle de support à l'innovation (Landry, Lamari et Nimijean, 1999). Dans ce contexte, les régions sont amenées, pour participer à cette nouvelle donne, à devenir des « *learning regions* » (Florida, 1995).

La littérature sur les « *learning regions* » révèle que ce concept a plusieurs significations (Hassink, 1999). Qu'il s'agisse de la « *learning economy* » (Asheim, 1996), du capitalisme intensif de connaissances (Florida, 1995) ou de la réorientation des politiques technologiques régionales (Morgan, 1997), la « *learning region* » demeure pas moins une approche porteuse pour le développement régional car elle repose sur une vision à long terme qui considère à la fois la trajectoire technologique et la spécialisation industrielle d'un territoire (Malecki, 1997).

Selon cette approche, l'innovation est liée aux territoires ; les acteurs ne peuvent agir seuls ou isolés, ils doivent profiter des compétences externes et complémentaires des autres individus. Ainsi, la « *learning region* » correspond à un territoire caractérisé par des processus d'innovation et d'apprentissage (Maillat et Kebir, 1999). Il s'agit non seulement de régions dynamiques dans la mesure où les individus interagissent entre eux, mais aussi de régions évolutives, où chaque acteur ou institution évolue continuellement grâce au rôle actif du processus d'apprentissage, soit par le « *learning interactif* », le « *learning organisationnel* », le « *learning institutionnel* » et le « *learning-by-learning* » (Maskell et Malmberg, 1999).

Dans le contexte des « *learning regions* », les territoires qui pratiquent, ou qui souhaitent pratiquer, ce type de développement régional cherchent d'abord à s'assurer un avantage concurrentiel axé sur les connaissances et l'apprentissage (Asheim, 1996). Ici, la problématique de développement rejoint celle des milieux innovateurs, bien qu'elle s'en

différencie par l'accent mis sur les différents processus d'apprentissage intervenant dans les régions (Hassink, 1999) contrairement aux milieux innovateurs qui font plus appel à un modèle d'organisation productive basé sur l'innovation (Camagni, 1991 ; Maillat et Kebir, 1999). En contrepartie, Asheim (1996) considère la « *learning region* » comme un concept qui remplace celui du district industriel dans la mesure où les politiques technologiques concernées par ce développement sont orientées vers l'amélioration des processus d'innovation chez les PME localisées dans les agglomérations industrielles. Finalement, la « *learning region* » se distingue très peu du concept du système régional d'innovation, bien que les études sur ce système présentent un cadre conceptuel plus complet (Morgan, 1997) : cela est dû au fait qu'il a été plus testé et étudié sur le plan empirique (Cooke, Boekholt et Todling, 2000 ; Edquist, 1997).

Le processus d'innovation et ses fondements territoriaux soulèvent deux questions portant sur le rôle de la perspective géographique dans l'analyse de ces phénomènes. L'une touche les réalités de l'ancrage territorial des processus d'innovation et nécessite de préciser le rôle et l'importance de la proximité géographique ; une telle optique suppose d'examiner le lien entre la proximité géographique et le rôle de l'agglomération régionale dans le processus d'innovation. L'autre concerne la territorialisation de l'innovation et amène à se pencher sur les limites de la géographie dans l'analyse des processus d'innovation.

8.2. L'INNOVATION ET LE RÔLE DE LA GÉOGRAPHIE

Plusieurs auteurs ont souligné l'importance de la dimension géographique dans les processus d'innovation. Malmberg et Maskell (1997, p. 28) précisent : « *geography plays a fundamental role in the process of innovation and learning, since innovations are in most cases less the product of individual firms than of the assembled resources, knowledge, and other inputs and capabilities that are localized in specific places* ».

Les caractéristiques de la région ainsi que les attributs de l'environnement dans lequel l'innovation se produit sont d'importantes conditions de succès. En fait, la relation entre l'innovation et l'environnement régional est aussi importante, sinon plus, que les stratégies et les structures internes des firmes innovantes. Les prochains points traiteront des deux principales approches qui permettent de clarifier le rôle du territoire dans les processus d'innovation, soit la proximité géographique et l'agglomération régionale.

8.2.1. LA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE

L'une des conditions de succès de l'innovation peut être retracée notamment dans le rôle que joue la proximité géographique dans la dynamique des échanges entre les individus. Parce qu'elle réduit les coûts de transaction, facilite les rencontres en personne, crée une atmosphère et fait apparaître des valeurs culturelles et sociales semblables, la proximité géographique joue un rôle qui se résume à l'échange de connaissances et d'informations tacites, c'est-à-dire celles composées de savoir-faire non codifiables. Communiquer ce type de connaissances requiert un certain degré de confiance et de compréhension entre les individus, mais surtout l'usage d'un langage commun et des échanges des valeurs communes.

La proximité géographique facilite également la création de réseaux d'innovation. Comme l'innovation est un processus collectif, interactif et social, les acteurs doivent former des réseaux performants afin de gérer la complexité des processus d'innovation et surtout les contraintes qui peuvent l'entraver, car il faut le rappeler, ces réseaux regroupent des individus qui ne possèdent pas toutes les ressources internes nécessaires à l'innovation.

On peut citer trois exemples illustrant le rôle joué par la proximité géographique dans l'innovation technologique :

1. Le cas d'un projet conjoint (*joint-venture*) : la proximité permet aux individus concernés de se rencontrer régulièrement et de développer une interaction dynamique afin de tirer profit de la diffusion d'informations non codifiables et d'échanger sur les nouveaux apprentissages ;
2. Le cas d'un financement en capital de risque : ce type de relation entre individus nécessite un contrôle et un suivi régulier de l'entreprise par l'investisseur, ce que la proximité géographique favorise ;
3. Le cas d'un transfert technologique d'une université ou d'un centre de recherche : souvent, ces institutions publiques offrent des programmes et des politiques de transferts technologiques sur le plan régional. À ce titre, plusieurs universités soutiennent activement leur région par la promotion de *start-ups* technologiques, de consultations scientifiques et des contrats de recherches avec le milieu environnant. Dans ces circonstances, la proximité géographique devient un important facteur dans la réalisation de ces activités, car ces acteurs doivent souvent entretenir des relations étroites avec les individus concernés dans le cadre des activités mises sur pied.

8.2.2. L'AGGLOMÉRATION RÉGIONALE

L'importance de l'agglomération régionale dans les processus d'innovation se révèle d'abord dans le désir des individus et des acteurs de se concentrer géographiquement afin de tirer profit de l'effet des actions des autres individus et acteurs. La concentration leur procure des avantages indéniables : l'accès au marché, aux sous-traitants, à une main-d'œuvre spécialisée, aux réseaux formels et informels, aux infrastructures technologiques, etc. (Malmberg, 1996, 1997). Ces facteurs sont particulièrement importants pour les entreprises qui innovent, car cela leur épargne certaines contraintes qui peuvent apparaître dans la démarche d'innovation. En général, les entreprises sont relativement dépendantes de leur environnement immédiat. Ainsi, des relations dynamiques avec les autres acteurs de l'agglomération régionale (sous-traitants, consommateurs, institutions) vont permettre d'améliorer le processus interactif d'apprentissage et de créer les conditions favorables à l'innovation et à sa constante amélioration. En outre, l'agglomération régionale offre l'avantage d'être un mode de coordination économique pour l'innovation et réunit les principaux éléments favorables à l'innovation :

- les infrastructures de production (manufactures) ;
- les infrastructures humaines ;
- les infrastructures physiques et institutionnelles ;
- les infrastructures financières.

Bien que la présence de ces éléments soit importante, ce sont surtout les relations entre eux qui importent, car elles permettent de diffuser des informations et des connaissances ou toute autre interaction : les synergies, réseaux d'innovation ou partenariats. La dimension régionale de ces relations représente le niveau géographique le plus approprié pour la promotion de l'innovation, que ce soit en termes de politiques technologiques ou d'interactions entre les acteurs. Asheim et Cooke (1999) en donnent quatre raisons :

1. La formation du capital social est facilitée par les interactions entre entreprises, écoles, collègues et instituts de formation qui se trouvent à proximité ;
2. La création de réseaux, à la fois formels et informels, entre membres est rendue possible grâce à l'échange d'informations et aux relations qu'entretiennent les individus entre eux ;
3. Les synergies et les coopérations sont déterminées par le partage de perspectives culturelles, psychologiques et politiques semblables ;

4. Des forces institutionnelles se retrouvent dans la promotion de l'innovation telles que l'éducation, le soutien aux entreprises, les politiques de développement, etc.

L'environnement géographique n'est plus envisagé comme un simple support à l'affectation des ressources, mais comme un milieu générant la création de ressources spécifiques.

Par conséquent, on peut avancer que l'agglomération régionale possède le meilleur potentiel pour promouvoir une économie basée sur l'innovation et l'apprentissage. À ce titre, Maillat (1991, p. 111) souligne que : « *the creation of technologies presupposes that the (regional) environment becomes an essential component of innovation, that these various resources be used and combined to generate a new form of localized production organization* ».

La région devient donc dynamique dans la mesure où elle constitue un carrefour entre la technologie, les marchés, le capital productif, les savoir-faire, la culture technique et les représentations. Ainsi, l'environnement géographique n'est plus envisagé comme un simple support à l'affectation des ressources, mais comme un milieu pouvant stimuler la création de ressources spécifiques.

8.3. LA DIFFUSION DE LA GÉOGRAPHIE ET L'ANALYSE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Jusqu'à présent, nous avons abordé la question de l'innovation en considérant le rôle de la géographie dans la compréhension de ce phénomène ; l'importance de la proximité géographique, de la concentration spatiale et de la dimension régionale dans les processus d'innovation. L'objectif de la présente section est de traiter de la portée et des limites de la géographie dans les études reliées à l'innovation. Pour ce faire, nous verrons en premier lieu la place qu'occupent les apports de la géographie en la matière parmi les autres sciences sociales. En deuxième lieu, nous présenterons les principaux défis que la géographie doit relever dans l'étude de l'innovation.

8.3.1. LES AUTRES SCIENCES ET LA GÉOGRAPHIE

La géographie comme d'autres disciplines en science sociale fait fréquemment appel à d'autres sciences pour mieux comprendre les phénomènes contemporains. Braudel (1969) avait bien soulevé l'idée que les

sciences sociales devaient s'ouvrir les unes aux autres afin de mieux comprendre et expliquer les faits, mais il demeure que les recherches sont les plus souvent réalisées de façon indépendante.

Dans l'analyse des processus d'innovation, force est de constater que les autres sciences recourent de plus en plus à la science géographique. Cependant, l'intérêt premier de ces analyses n'est pas géographique: il porte d'abord sur certains processus particuliers de l'innovation. Par exemple, des hypothèses sont soulevées à propos du comportement des individus et des firmes, du rôle de l'apprentissage et des connaissances, de l'organisation interne de la recherche et du développement, etc.

À notre avis, trois œuvres majeures sur le plan scientifique ont donné à la géographie une dimension nouvelle et encore inexplorée par les autres disciplines universitaires en ce qui concerne l'analyse de l'innovation. La monographie de Michael Porter, *The Competitive Advantage of Nations*, publiée en 1990, est certes l'une des œuvres où la perspective géographique est la plus présente. Il a démontré, à partir d'études de cas de plusieurs nations, comment l'agglomération était source d'avantages compétitifs. En effet, il reconnaît que c'est à l'échelle locale que se créent les avantages concurrentiels internationaux. Porter stipule également que la concentration d'activités économiques procure des externalités essentielles et a des effets d'entraînement déterminants pour la croissance économique et l'innovation. Il soutient que le succès des industries sur les marchés mondiaux dépend des facteurs suivants :

- la nature de la stratégie de la firme ;
- les conditions dans lesquelles la firme cherche à être compétitive ;
- la nature de la demande locale ;
- la présence d'industries complémentaires et concurrentielles.

En fait, il a intégré la dimension géographique à ses recherches théoriques afin d'expliquer l'avantage de la concentration des activités pour le maintien et la croissance des avantages compétitifs des régions et de la nation.

La seconde œuvre est celle de Paul Krugman (1995). L'intérêt particulier de ses travaux, contrairement à ses prédécesseurs néoclassiques, tient au fait qu'il tente de modéliser l'effet de l'espace à travers des modèles économétriques pour comprendre la localisation industrielle des activités économiques. Plus spécifiquement, ses travaux portent sur l'analyse du déséquilibre régional pour comprendre les échanges interindustriels à l'intérieur des économies développées. Il a découvert qu'une fois que les entreprises trouvent une niche particulière, elles deviennent dépendantes du milieu en raison des bénéfices qu'elles en tirent. Du

point de vue géographique, les conclusions ne sont pas nouvelles. Cependant, d'un point de vue économétrique, la modélisation de l'effet de l'espace est en soi une avancée significative pour l'économie qui, jusqu'alors, ne considérait pas cette dimension dans sa démarche. À cet effet, Krugman reconnaît : « [...] *I more or less suddenly realized that I have spent my whole professional life as an international economist thinking and writing about economic geography, without being aware of it* » (1995, p. 1).

La dernière œuvre concerne les chercheurs néo-schumpétériens qui travaillent sur les problématiques des systèmes d'innovation. C'est grâce aux travaux de Freeman (1987) sur l'évaluation de la performance économique et de la politique technologique du Japon que le concept de système d'innovation a émergé et a été, depuis, diffusé parmi les différentes disciplines universitaires (Lundvall, 1992 ; Nelson et Rosenberg, 1993 ; Edquist, 1997). L'idée centrale de cette théorie est que l'apparition d'une innovation technologique ne dépend pas exclusivement des capacités innovatrices de l'entreprise et des institutions de recherche, mais également de la manière dont ces acteurs interagissent, entre eux et avec les autres institutions publiques. Dans cette approche, le système d'innovation est défini au regard de secteurs d'activité ou de technologies spécifiques qui interagissent sur les bases de la proximité (géographique) ; son apparition dépend des relations entre la diversité des ressources produites par les connaissances et la proximité. Cette approche reconnaît en outre de la dimension territoriale – qui peut être globale, nationale, régionale et locale selon ceux qui l'étudient – comme élément structurant des processus d'innovation et d'interaction. Son influence se fait surtout sentir dans les organisations politiques, principalement les gouvernements nationaux et les organisations internationales comme l'OCDE et la Commission européenne.

8.3.2. DÉFIS DE LA GÉOGRAPHIE DANS L'ÉTUDE DE L'INNOVATION

Il est désormais clairement établi que l'espace doit être considéré dans les analyses de l'innovation. Implicitement ou explicitement, les études font référence à la proximité spatiale et à des lieux spécifiques ; les chercheurs élaborent des concepts à partir d'observations dans des régions particulières où le système d'innovation est en application.

Cela dit, on se rend bien compte que les applications portent moins sur la géographie même que sur les idées des économies évolutives et institutionnelles, de l'économie des conventions, de la théorie des systèmes

et de l'innovation, de l'approche des réseaux, par exemple. Une telle observation incite alors à examiner la portée des analyses menées par des géographes et les défis qui leur sont posés dans l'étude de l'innovation.

D'abord, il faut dire que les théories construites en géographie sont peu diffusées dans les autres sciences sociales qui préfèrent utiliser des modèles propres à leur discipline, et ce, pour une double raison : d'une part, les processus évalués ne comportent pas toujours une dimension spatialisée ; d'autre part, adopter une perspective géographique pour traiter de l'innovation implique la mise en commun de nombreuses autres compétences, psychologique, sociale, économique, etc. Toutefois, malgré cela, on note quelques percées significatives développées par des géographes, principalement par les Anglo-Saxons, dont les avancées sont considérées par les autres sciences. Parmi les plus importantes, mentionnons les études d'Amin (1994) sur les causes et les caractéristiques des transformations structurelles dans les trajectoires économiques, de Scott (1988) et Scott et Storper (1992) sur les nouveaux espaces industriels, et, plus récemment, celles de Storper (1997) et d'Amin et Thrift (1998) sur la mondialisation.

Le deuxième défi posé à la géographie dans l'étude de l'innovation est celui de l'analyse des phénomènes et des processus qui sont a-spatiaux. La géographie offre une perspective territorialisée et holistique d'un phénomène, mais elle permet surtout d'analyser la relation entre le processus de l'innovation et l'espace. Bien que nombre d'études aient analysé l'inscription spatiale des phénomènes d'innovation, la géographie permet d'adopter une perspective plus systémique que réductionniste. Mais le piège qui guette les géographes s'intéressant à l'innovation est celui de vouloir attribuer un cadre spatial à tous les phénomènes. Dans ces circonstances, il est essentiel que les géographes soient ouverts à différentes théories pour comprendre d'autres réalités que la relation entre l'innovation et le territoire.

Le troisième défi concerne les collaborations avec les autres sciences. Comme on l'a déjà mentionné, la compréhension de l'innovation se rapporte à plusieurs domaines. Ainsi, un défi majeur pour les géographes est d'établir des collaborations scientifiques avec d'autres disciplines, et non seulement avec celles dont les aires d'études sont similaires, comme par exemple l'urbanisme ou les sciences régionales. En effet, des pistes de collaboration semblent prometteuses avec des disciplines telles que l'administration, le droit, la psychologie, l'économie, la science politique, afin de mettre en commun un éventail de compétences le plus large possible pour l'étude de l'innovation. Ainsi, l'enjeu repose sur la capacité des géographes de diffuser et d'échanger l'information avec d'autres

chercheurs ou professionnels qui peuvent, de prime abord, ne pas être directement concernés par le rôle de l'espace mais qui apporteront des informations cruciales pour la compréhension des processus.

Finalement, le quatrième défi concerne la nécessité de constituer des bases empiriques adéquates pour construire des théories et des concepts solides. En effet, les études sur les systèmes d'innovation citent trop souvent les leçons apprises des exemples à succès tels que la Silicon Valley en Californie, la Troisième Italie, le Baden-Württemberg en Allemagne ou d'autres milieux similaires. À cet effet, la géographie doit produire des études qui procurent une nouvelle expertise dans le domaine. Ainsi, les contributions théoriques et empiriques devront tester de nouvelles méthodologies et les appliquer à des cas différents afin d'en tirer des enseignements nouveaux qui aideront à mieux comprendre l'innovation. En appliquant les problématiques d'innovation aux secteurs à faible technologie ou aux entreprises implantées dans les zones périphériques et rurales par exemple, cela permettra de confirmer ou d'infirmer de nouvelles hypothèses et ainsi d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche porteuses sur l'innovation.

8.4. CONCLUSION

L'objectif visé par ce chapitre était de cerner le rôle de l'analyse géographique dans la compréhension des phénomènes contemporains de l'innovation technologique. Les principaux arguments sont que la géographie doit :

- formaliser ses bases théoriques afin de les diffuser auprès des autres sciences ;
- promouvoir les collaborations scientifiques avec des domaines complémentaires ;
- analyser des processus a-spatiaux ;
- produire de nouveaux champs d'études et d'analyses.

Pour relever ces principaux défis, il est capital que soit diffusée l'information tacite entre chercheurs de domaines complémentaires. En fait, bien qu'elle se proclame une science à la croisée des chemins, la géographie doit s'ouvrir davantage afin d'échanger, de manière informelle et formelle, avec les autres sciences. Ce changement contribuerait, d'une part, à faire avancer la connaissance géographique des phénomènes en cause et, d'autre part, à promouvoir son importance pour les sciences qui étudient l'innovation mais qui tendent à l'ignorer malgré leurs

multiples références spatiales. Ainsi, la géographie fournira un indispensable état des lieux, particulièrement sur les notions de proximité, de système d'innovation territorialisé ou encore sur les politiques technologiques régionales tout en offrant de nouveaux axes d'interprétation à la fois spécifiques et complémentaires.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN, A. (1994). *Post-Fordism: A Reader*, Oxford, Blackwell Publishers.
- AMIN, A. et N. THRIFT (1998). *Globalisation, Institutions, and Regional Development in Europe*, Oxford, Oxford University Press.
- ASHEIM, B. et P. COOKE (1999). « Local Learning and Interactive Innovation Network in a Global Economy », dans E.D. MALECKI et P. OINAS (dir.), *Making Connections*, Aldershot, Ashgate Publishers, p. 145-178.
- ASHEIM, B. (1996). « Industrial Districts as "Learning Regions" : A Condition for Prosperity », *European Planning Studies*, vol. 4, n° 4, p. 379-400.
- BRAUDEL, F. (1969). *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion.
- CAMAGNI, R. (1991). *Innovation, Network: Spatial Perspectives*, New York, Pinter.
- COOKE, P., P. BOEKHOLT et F. TODLING (2000). *The Governance of Innovation in Europe: Regional Perspectives on Global Competitiveness*, New York, Pinter.
- EDQUIST, C. (1997). *Systems of Innovation: Technologies, Institutions and Organisations*, Londres, Pinter.
- FLORIDA, R. (1995). « Toward the Learning Region », *Futures*, vol. 27, n° 5, p. 527-536.
- FREEMAN, C. (1987). *Technology Policy and Economic Performance: Lessons from Japan*, New York, Pinter.
- HASSINK, R. (1999). « What Does the Learning Region Mean for Economic Geography », *Korean Journal of Regional Science*, n° 6, p. 93-116.
- KRUGMAN, P. (1995). *Geography and Trade*, Cambridge, MIT Press.
- LANDRY, R., M. LAMARI et R. NIMIJEAN (1999). *Stimuler l'innovation par le développement de milieux créateurs: un examen des politiques et pratiques émergentes*, Québec, Observatoire de développement économique Canada.

- LUNDVALL, B.A. (1992). *National Systems of Innovation*, New York, Pinter.
- MAILLAT, D. (1991). « The Innovative Process and the Role of the Milieu », dans E.M. BERGMAN, G. MAIERS et F. TODLING (dir.), *Regions Reconsidered*, Londres, Mansell, p. 103-118.
- MAILLAT, D. et K. KEBIR (1999). « Learning Region et systèmes territoriaux de production », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 429-448.
- MALECKI, E. (1997). *Technology and Economic Development*, Essex, Longman.
- MALMBERG, A. (1997). « Industrial Geography : Location and Learning », *Progress in Human Geography*, vol. 21, n° 4, p. 553-558.
- MALMBERG, A. (1996). « Industrial Location : Agglomeration and Local Milieu », *Progress in Human Geography*, vol. 20, n° 3, p. 393-403.
- MASKELL, P. et A. MALMBERG (1999). « Localised Learning and Industrial Competitiveness », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 23, p. 167-185.
- MORGAN, K. (1997). « The Learning Region : Institutions, Innovation and Regional Renewal », *Regional Studies*, vol. 31, n° 5, p. 491-503.
- NELSON, R.R. et N. ROSENBERG (1993). *National Innovation Systems : A Comparative Analysis*, New York, Oxford University Press.
- PORTER, M. (1990). *The Competitive Advantage of Nations*, New York, Free Press.
- SCHUMPETER, J.A. (1939). *Business Cycle : A Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process*, New York, McGraw-Hill.
- SCOTT, A.J. (1988). *New Industrial Spaces*, Londres, Pion.
- SCOTT, A.J. et M. STORPER (1992). « Le développement régional reconsidéré », *Espaces et Sociétés*, vol. 66-67, p. 3-38.
- STORPER, M. (1997). *The Regional World*, New York, Guilford.
- SMITH, K. (1994). *New Directions in Research and Technology Policy : Identifying the Key Issues*, STEP-report 1, Oslo, STEP Group.

CHAPITRE



INSTITUTION ET TERRITOIRE LA PLACE DE L'UNIVERSITÉ¹

Carole Tardif*

Université du Québec à Montréal

On perçoit l'évolution d'une société à la transformation de ses institutions. La naissance d'une institution renseigne aussi sur les idéologies que la société supporte ou dont elle veut faire la promotion [...]

C'est ainsi que les institutions vivent. Et que les sociétés survivent. À l'effort et aux ambitions de qui les fréquentent.
Normand THÉRIAULT, *Le Devoir*, 10 septembre 2000.

Le réseau de l'Université du Québec a maintenant 30 ans. Ses diverses constituantes couvrent l'ensemble du territoire québécois et rejoignent toutes les collectivités régionales. Certaines des constituantes du réseau ont reçu des orientations spécifiques quant à leurs missions, notamment l'École nationale d'administration publique (ENAP), l'École de technologie supérieure (ETS) et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Pour leur part, les six autres universités dites « complètes » du réseau ont cherché à développer des orientations de formation et de recherche étroitement liées aux problématiques régionales de développement ; tel était le vœu du législateur lors de leur implantation à la fin des années 1960.

* caroletardif@hotmail.com

1. Ce texte présente un projet de recherche doctoral portant sur la participation des universités québécoises dans les dynamiques de développement territorialisé en se basant sur la théorie institutionnaliste.

Selon certaines études (Weller, 1994), le processus de maturation d'une université nouvellement créée exigerait entre 20 et 25 ans : l'institution universitaire aurait, durant cette période, défini ses caractéristiques institutionnelles propres et aurait établi les relations locales, régionales et internationales nécessaires à son fonctionnement et à sa pleine participation au développement social, économique et culturel de son territoire. Qu'en est-il des constituantes « complètes » du réseau de l'Université du Québec ? De quelles façons se sont-elles inscrites dans les dynamiques de développement de leur région et dans celles du Québec ? Par quels processus et à quelles conditions contribuent-elles à l'innovation territoriale ? Ce texte propose une lecture géographique de la relation entre l'université, le territoire et le développement, problématique qui a peu été développée à ce jour dans le contexte québécois.

En effet, la question des universités et de leurs rapports avec le développement local et régional au Québec n'a été abordée que de façon partielle ou comme « résidu » d'une problématique plus large. La plupart des recherches concernent en premier lieu soit l'innovation technologique en entreprise et l'entrepreneuriat (CST, 1998a, b et c ; 1997), soit les transformations organisationnelles internes à l'université qui sont occasionnées par les « mutations » externes et structurelles de la société (Rhéaume, 2000 ; Beaulieu et Bertrand, 1999 ; Piette, 1999). Il faut dire que le contexte général touchant le financement des universités ainsi que l'ensemble des contraintes économiques (la mondialisation, entre autres) donnent priorité à un discours sur les universités porté surtout par les gestionnaires, les économistes et, parfois, par les sociologues-philosophes (Beaulieu et Bertrand, 1999 ; Freitag, 1995 ; Boisvert, 1997 ; Denis, 2000).

Les géographes québécois intéressés aux problématiques de développement local et régional n'ont que peu investigué les relations université-territoire-développement.

Les géographes québécois intéressés aux problématiques de développement local et régional n'ont, étonnamment, que peu investigué cet objet de recherche en soi que constituent les relations entre l'université, le territoire et le développement. Et pourtant, en d'autres lieux, à la faveur de programmes structurés, par exemple Université 2000 en France et Eurexter en Europe, des chercheurs-géographes tentent d'analyser et de comprendre l'« essence » des liens pouvant se tisser entre une institution universitaire et son territoire. L'absence d'une approche géographique pour une telle problématique dans le cas québécois s'explique mal, étant donné que ce type de questionnement s'insère directement dans l'évolution du paradigme-dispositif de développement depuis les deux dernières décennies. Le projet de recherche en cours se donne ainsi pour

objectifs d'étudier la relation entre l'université, le développement et le territoire afin de mieux comprendre les processus d'institutionnalisation et de territorialisation des stratégies de développement local et régional ainsi que le rôle joué par les institutions universitaires à l'intérieur de ces derniers. Les résultats obtenus permettront d'élaborer des mécanismes, des stratégies et des politiques de développement mieux adaptés aux situations territoriales spécifiques ainsi qu'aux réalités institutionnelles et organisationnelles universitaires.

9.1. UN PARADIGME-DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIALISÉ

Avant toutes choses, il semble pertinent d'apporter certaines précisions sur le concept de développement. Qu'est-ce que le développement local et régional? Comment faut-il le concevoir? La notion de dispositif utilisée dans cette réflexion permettra d'établir un parallèle d'une part, avec la mise en place d'un dispositif technico-institutionnel (Pernin, 1998; Benko et Lipietz, 1995) pour le développement local et régional et, d'autre part, avec le concept d'épaisseur institutionnelle avancé par Amin et Thrift (1994 et 1995).

De prime abord, parler du développement en général, et du développement local et régional en particulier, comme d'un dispositif conduit à analyser les discours, les institutions et les pratiques lui donnant réalité. Le dispositif, selon Foucault qui a proposé ce concept, est :

[...] un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments (Foucault, 1977, p. 63, cité par Saint-Hilaire, 1995, p. 23).

Traversé par des rapports de force, le dispositif remplit une fonction stratégique tout en étant dynamique : il s'enrichit d'énoncés (modernisation, adaptation, flexibilité, innovation, pour ne nommer que ceux-là), modelant la conception du monde réel ou souhaité et produisant un discours dominant par rapport auquel se situent les sujets et les acteurs du développement. Deux processus viennent légitimer le dispositif du développement : la professionnalisation des pratiques et son institutionnalisation. Le processus de professionnalisation concerne le rôle des experts qui produisent et valident les connaissances sur le développement. L'institutionnalisation du développement, pour sa part, permet la

constitution de « sites matériels responsables de la production et de la diffusion du discours » (Saint-Hilaire, 1995, p. 26). Bien entendu, l'université et l'universitaire participent à la production de ce discours et à sa diffusion...

Présenté ainsi, le concept de dispositif du développement aide à comprendre la critique de Moulaert (1996) sur l'apparition d'un paradigme de développement se basant principalement, d'une part, sur l'étude des « régions gagnantes » (Benko et Lipietz, 1992) et, d'autre part, sur la combinaison « *flex spec pro high tech* » (Moulaert, 1996, p. 163). À un autre niveau, la question de Côté, Klein et Proulx (1995) sur « les régions qui perdent... » prend une signification nouvelle. En effet, le dispositif du développement, depuis les années 1970, se tourne de plus en plus vers la capacité des acteurs territoriaux à créer une dynamique favorisant le développement socioéconomique ; les modèles, les stratégies issus de ce dispositif peuvent être regroupés sous l'appellation de développement territorialisé. À l'intérieur de ceux-ci, une place importante est réservée aux concepts de coopération, de concertation, de partenariat et de consensus, ces processus intégrant l'acteur universitaire et lui accordant une position souvent stratégique. Il s'agit de créer une synergie territoriale qui conduira à l'innovation institutionnelle, organisationnelle et/ou technique à partir des ressources locales et régionales (incluant l'université), d'où l'idée d'un dispositif technico-institutionnel local (Pernin, 1998 ; Gilly et Pecqueur, 1995). On rejoint ainsi toute la production théorique et empirique sur les milieux innovateurs du GREMI, les systèmes de production localisés, les districts industriels, les technopôles ou technopoles, etc. En outre, l'ensemble de ces recherches se situent à la convergence des théories régulationniste, conventionnaliste et des transactions où : « [l']attention portée aux liens locaux de production qui mobilisent dans le cadre de l'activité économique les ressources familiales, les réseaux traditionnels de proximité, les institutions locales, est également significative de la nécessité d'enrichir le modèle économique classique » (Eymard-Duvernay, 1989, p. 330).

Dans la recherche d'un enrichissement de la théorie classique et des modèles de développement territorialisé, le courant institutionnaliste ainsi que le concept d'épaisseur territoriale pourraient apporter un éclairage nouveau. La théorie institutionnaliste, qui est a priori une théorie économique, critique l'analyse classique – orthodoxe – de l'économie à l'égard de la perfection du marché et de la rationalité des acteurs. Les institutions servent selon cette optique à réduire les coûts et les incertitudes liés aux failles du marché et à l'irrationalité du comportement des acteurs. Cette analyse place les institutions, formelles et informelles, au cœur des échanges économiques. Cette perspective permettrait alors de

saisir les fondements sociopolitiques des dispositifs de développement, leur institutionnalisation et leur territorialisation, expliquant peut-être ainsi l'idiosyncrasie des situations et la non-reproductibilité des modèles.

9.2. L'ÉPAISSEUR INSTITUTIONNELLE LOCALE: LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE

La proposition théorique d'Amin et Thrift (1994 et 1995) sur « l'épaisseur institutionnelle » (*institutional thickness*) des territoires offre une avenue intéressante pour mieux saisir le rôle des institutions à l'intérieur des processus de développement. Ces auteurs posent la question de la construction d'une architecture institutionnelle locale qui conditionnerait la capacité des territoires à s'inscrire dans la dynamique économique actuelle en captant les opportunités qui s'y présentent, et ce, grâce à la mise en valeur des caractéristiques spécifiques locales (Amin et Thrift, 1994 et 1995). L'épaisseur institutionnelle renforcerait alors le passage de l'espace au territoire (Perrat, 1997) et comprendrait quatre dimensions :

*L'épaisseur
institutionnelle
renforcerait le passage
de l'espace
au territoire.*

- une forte présence institutionnelle ;
- un niveau élevé d'interaction entre les institutions ;
- une pratique spécifique locale ;
- un projet commun et partagé par tous les acteurs socioéconomiques et la collectivité.

L'épaisseur institutionnelle se développe principalement à partir des mécanismes de coopération, des contacts et des échanges d'informations entre les participants. Il en résulte une représentation collective, une forte cohésion et une conscientisation à l'égard d'un projet qui relève de l'intérêt commun. Les institutions développent conséquemment un programme duquel elles dépendent. L'épaisseur institutionnelle génère certains avantages, par exemple :

- la pérennité des institutions locales ;
- la constitution et l'approfondissement d'un savoir commun autant formel qu'informel ;
- la flexibilité institutionnelle permettant aux organisations d'apprendre et de changer ;

- le développement d’une capacité d’innovation comme propriété locale ;
- l’extension de la confiance et de la réciprocité ;
- le sentiment de partager un projet commun et d’y être engagé ;
- la capacité de mobilisation socioéconomique locale efficiente et rapide (Amin et Thrift, 1994 et 1995).

Pour ces auteurs, ce n’est pas tant le dispositif final (la combinaison organisationnelle et institutionnelle construite localement à partir des pratiques spécifiques et des représentations collectives de l’intérêt commun) qui est important mais le processus d’apprentissage collectif qui intervient dans la construction de ce dispositif (Amin et Thrift, 1995). Notons que la notion d’apprentissage collectif se retrouve dans la plupart des études et dans les modèles de développement territorialisé mentionnés plus haut (OCDE, 1996 ; Boyer et Saillard, 1995 ; Benko et Lipietz, 1992). Selon certains auteurs, cet apprentissage collectif serait facilité par des effets de proximité géographique, organisationnelle (complémentarité technico-productive) et institutionnelle (des comportements cognitifs collectifs de recherche de solution à des problèmes productifs (Gilly et Pecqueur, 1995). L’épaisseur institutionnelle locale serait alors :

[...] a simultaneous collectivization and corporatization of economic life, fostered and facilitated by particular institutional and cultural traditions, which appear to have been central to the generation of success within “neo-Marshallian nodes in global networks”. [...] Institutional thickness thus refers to the capability of places to develop, consolidate and transmit structure of representation, interaction, and innovation [...] independant of the size of the urbanness (Amin et Thrift, 1995, p. 103-107).

L’épaisseur institutionnelle fait ainsi du dispositif local de développement une structure de représentation, d’interaction et d’innovation qu’il serait aussi possible de l’aborder sous un angle institutionnaliste. D’une part, un discours se construit sur ce qui relève de l’intérêt collectif ou du projet commun. La participation des acteurs dans la construction de ce discours fait l’objet de négociations et d’alliances qui influencent les stratégies relatives à la poursuite du projet commun qui reste à définir. Les études sur les coalitions de croissance (*growth machine*), aux États-Unis et ailleurs, démontrent qu’il existe souvent des visions différentes de ce qui relève de l’intérêt commun (Harding, 1995 ; Moloch, 1990 ; Mollenkoft, 1992), surtout dans une société pluraliste (Forester, 1965). La recherche d’un consensus est donc un processus essentiellement politique qui met en perspective des relations de pouvoir difficiles à évacuer. La contribution de la théorie française de la régulation – dont la filiation avec la théorie institutionnaliste est connue (Baslé, 1995) – est importante à cet égard. D’autre part, des pratiques particulières se dégagent des

mécanismes de coopération et d'échange et des interrelations entre les différents acteurs; ces pratiques seront encadrées par des normes, des règles de fonctionnement et des conventions spécifiques (Storper, 1993 et 1995) enracinées dans l'histoire et l'identité, partagées sur une base territoriale. Ces deux moments conduiront à des arrangements institutionnels locaux pour aplanir les difficultés inhérentes aux transformations économiques et à l'insertion du système productif local dans les autres échelles productives. Les mécanismes d'adaptation se traduisent alors par des innovations organisationnelles et institutionnelles – de nouveaux arrangements institutionnels – qui deviennent autant de ressources locales spécifiques (Colletis *et al.*, 1997; Gilly et Pecqueur, 1995).

On retrouve ici l'un des problèmes chers aux institutionnalistes : la coordination, la coopération des acteurs ainsi que les principes de résolution de conflits qui s'actualisent dans les institutions formelles et informelles pour réduire l'incertitude des comportements individuels et collectifs à l'intérieur du dispositif local de développement. La proposition analytique de la théorie institutionnaliste cherche alors à mettre en lumière les mécanismes sur lesquels reposent la coopération entre acteurs et leur dynamique. En d'autres mots, quels sont les processus d'institutionnalisation (*institutional building*) et de changement institutionnel (*institutional change*) (Eaton, 1972; North, 1990) qui créent ou constituent l'épaisseur institutionnelle du dispositif local de développement? Dans le cas qui nous intéresse, quelle serait la participation de l'institution universitaire dans ces processus et, plus particulièrement, quel est le rôle des constituantes du réseau de l'Université du Québec dans la formation de cette épaisseur institutionnelle locale et régionale?

9.3. ÉPAISSEUR INSTITUTIONNELLE: UNIVERSITÉ-TERRITOIRE-DÉVELOPPEMENT

Le dispositif de développement actuel, comme nous l'avons mentionné plus haut, souligne la contribution essentielle et stratégique des institutions universitaires dans le développement socioéconomique des territoires. En effet, les relations université-entreprise et, dans un spectre plus large les relations université-milieu, font partie intégrante des politiques de développement technologique et économique des gouvernements. Souvent, ce sont des stratégies issues des modèles de technopôle (Benko, 1991), comme Sophia-Antipolis, Silicon Valley, Toulouse et la Route 128, ou encore du modèle de système d'innovation national (CST, 1998a, b et c; 1997) qui sont mises de l'avant. Dans ces modèles, le partenariat université-entreprise, les « *spin-off* » universitaires occupent une part

importante de l'analyse et du discours. On compte par ces stratégies, en raison du contexte de mondialisation et des nouvelles conditions du système technico-productif, augmenter la compétitivité des entreprises et des espaces économiques locaux et régionaux en favorisant l'innovation technologique et productive.

Comment les universités s'inscrivent-elles à l'intérieur du dispositif local de développement et comment contribuent-elles à l'épaisseur institutionnelle territoriale.

Toutefois, nous pourrions émettre l'hypothèse que cet accent mis sur la participation des universités au développement socioéconomique ainsi que les relations partenariales et de collaboration qui en découlent impliquent nécessairement de nouveaux arrangements institutionnels. Ces derniers devraient se faire, d'une part, à l'intérieur de l'université elle-même et, d'autre part, dans ses relations avec les autres institutions et organisations territoriales. La question est alors de savoir comment les universités s'inscrivent à l'intérieur du dispositif

local de développement et comment elles contribuent à l'épaisseur institutionnelle territoriale. Quels sont alors les processus de changement institutionnel pour la résolution des conflits que pourraient entraîner la collaboration et la coopération entre les universités et les autres acteurs du développement territorialisé ? Une analyse institutionnaliste nous met sur les pistes suivantes en ce qui concerne le rôle des universités dans le dispositif de développement territorialisé.

9.3.1. L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE DANS LE DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIALISÉ

Selon des études produites par l'OCDE (1982, 1984), il existe des différences dans les systèmes et les institutions universitaires selon les contextes nationaux et historiques. De plus, les rapports que les universités entretiennent avec leur milieu d'implantation diffèrent grandement suivant les institutions ; certaines universités tendent à réduire ces liens le plus possible, tandis que d'autres les valorisent et/ou comptent sur eux pour leur propre développement. D'où la constitution d'une culture, d'une tradition institutionnelle spécifique en ce qui a trait aux rapports qu'entretient une université avec le territoire. Son inscription à l'intérieur du dispositif local de développement serait aussi fonction de cette culture institutionnelle.

Dans le cas d'une institution universitaire qui aurait reçu le mandat de contribuer au développement socioéconomique de sa région ou de l'espace local où elle est implantée, nous pouvons supposer que cette dernière établira des stratégies d'insertion, des mécanismes « facilitateurs » afin de participer au dispositif local de développement. Les constituantes complètes du réseau de l'Université du Québec font partie de cette catégorie d'universités ayant dans leur mandat une mention à cet égard. Les arrangements institutionnels permettant les relations entre l'université et les autres acteurs devraient refléter cette inscription dans l'espace local et régional. Selon une perspective institutionnaliste, ils permettent de réduire les coûts de l'information et les coûts de transaction à l'acquisition des ressources universitaires par les acteurs ainsi que l'incertitude liée à leur production et reproduction.

Une spécialisation universitaire selon une problématique régionale spécifique favoriserait une proximité organisationnelle et institutionnelle, en plus de la proximité géographique. Encore ici, les universités implantées dans les diverses régions québécoises ont misé sur une programmation de formation et de recherche axée sur les problématiques régionales de développement. Les trois formes de proximité facilitant le processus d'apprentissage collectif et la gestion des relations entre les acteurs territoriaux devraient être présentes et décelables. Les travaux d'une équipe de chercheurs français, en s'appuyant sur ces trois concepts de proximité dans les réseaux sociaux et les trajectoires des acteurs, démontrent qu'ils sont une composante importante de la dynamique des systèmes socio-productifs et du développement technologique dans l'espace de l'agglomération toulousaine. De plus, l'ancrage territorial d'une entreprise de haute technologie peut être favorisé par l'émergence de complémentarités fortes entre elle et les institutions de recherche locales (Gilly, Grossetti et Bès, 1992). Retrouvons-nous cette même dynamique dans les territoires québécois dotés d'institutions universitaires ?

9.3.2. LA CONTRIBUTION UNIVERSITAIRE À L'ÉPAISSEUR INSTITUTIONNELLE LOCALE

L'épaisseur institutionnelle se définit, comme nous l'avons mentionné, par quatre éléments : le nombre d'institutions, leur degré d'interaction, le développement d'une pratique locale et la définition d'un projet d'intérêt commun. La présence universitaire contribue indéniablement à la première caractéristique. Toutefois, en tenant compte de son inscription au sein du dispositif territorialisé de développement, il s'agit de voir et de mesurer le degré d'interaction entre l'université et les autres institutions

et organisations du territoire. À un autre niveau, est-ce que les universités favorisent la mise en relation des autres acteurs territoriaux ? Participent-elles à l'élaboration des stratégies de développement local qui définissent le projet et l'« intérêt commun » de la communauté locale et de la région ?

Dans une recherche précédente sur les universités régionales au Québec (Tardif, 1997), quelques indications sur cette participation universitaire ont été relevées. La contribution de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), par exemple, aux Sommets économiques régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean est soulignée. À la suite de ces Sommets et à la faveur des politiques gouvernementales de développement économique et technologique, l'université a pris l'initiative de projets de développement et a joué le rôle de médiateur pour certains autres. Ces projets ont débouché sur l'institutionnalisation d'interface université-entreprise-gouvernement comme, par exemple, le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) et le Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale. Ces nouvelles structures d'interface permettent la mise en commun de ressources et d'informations pour des projets de recherche-développement et facilitent les contacts entre les divers acteurs territoriaux et sectoriels. Il a été possible pour l'université de jouer un rôle dans ces structures grâce à des relations de collaboration et de confiance construites sur une longue période, avec les divers partenaires de recherche et les leaders politiques et économiques, locaux et régionaux. Certaines de ces relations de coopération et de collaboration remontent même à l'implantation de l'UQAC dans la région : c'est le cas des relations de l'université avec l'entreprise Alcan, par exemple. Toutefois, les mécanismes de résolution de conflits sous-jacents, les conditions de la coopération et de la coordination ainsi que les arrangements institutionnels et organisationnels nécessaires pour la réalisation de ces projets de développement, selon les contextes locaux et régionaux spécifiques au Québec, restent des questions ouvertes.

9.4. CONCLUSION

En contribuant à l'épaisseur institutionnelle, les universités participent aux dynamiques de développement territorialisé. Les éléments et les processus sous-jacents à cette participation doivent toutefois être identifiés d'une manière plus systématique dans le cas des institutions universitaires québécoises. Une telle recherche permettrait de découvrir les spécificités des relations entre l'université, le territoire et le développement à l'intérieur de ce que l'on a appelé le « modèle québécois de développement ». Ainsi, on dépasse, avec l'approche institutionnaliste, les théories

classiques économiques et de localisation qui considèrent l'université comme un avantage comparatif et une externalité. En mettant l'accent sur les conditions favorisant les relations de coopération et de coordination entre les universités et les autres acteurs, on produit une analyse moins statique que celle réduisant le rôle de l'université à celui d'un acteur passif ou d'une « ressource ». Une telle analyse sera plus dynamique en soulignant la participation de l'université à la création des ressources et des stratégies locales de développement. En spécifiant les mécanismes d'adaptation institutionnels et organisationnels nécessaires à la cohésion, à la pérennité et à l'efficacité du dispositif local de développement, le regard se porte plus sur le processus d'apprentissage collectif impliqué par ce dispositif que sur l'architecture finale adoptée.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN, A. et N. THRIFT (1995). « Globalisation, Institutional "Thickness" and the Local Economy », dans P. HEALY *et al.* (dir.), *Managing Cities : The New Urban Context*, New York, John Wiley & Sons, p. 91-108.
- AMIN, A. et N. THRIFT (1994). « Neo-Marshallian Nodes in Global Networks », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 16, n° 4, p. 571-587.
- BASLÉ, M. (1995). « Antécédents institutionnalistes méconnus ou connus de la théorie de la régulation », dans R. BOYER et Y. SAILLARD (dir.), *La TR. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 31-39.
- BEAULIEU, P. et D. BERTRAND (dir.) (1999). *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- BENKO, G. (1991). *La géographie des technopôles*, Paris, Masson Géographie.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (1995). « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », dans R. BOYER et Y. SAILLARD (dir.), *La TR. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 293-303.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (dir.) (1992). *Des régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOISVERT, H. (1997). *L'université à réinventer*, Montréal, Éditions du nouveau pédagogique.
- COLLETIS, G., J.-P. GILLY, B. PECQUEUR, J. PERRAT et J.-B. ZIMMERMAN (1997). *Firmes et territoires : entre nomadisme et ancrage*, coll. « Espace et Société », n°s 88/89, Spécial Entreprise et territoire, Paris, L'Harmattan, p. 115-137.

- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (dir.) (1995). *Et les régions qui perdent... ?* Coll. « Tendances et débats en développement régional », GRIDEQ-GRIR, Université du Québec à Rimouski.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (1998a). *L'université dans la société du savoir et de l'innovation*, Québec, CST, Mémoire sur le projet de politique, « L'Université devant l'avenir : Perspective pour une politique gouvernementale à l'égard des universités ».
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (1998b). *L'entreprise innovante au Québec : les clés du succès*, Québec, CST, Avis pour une politique québécoise de l'innovation.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (1998c). *Des formations pour une société de l'innovation*, Québec, CST, Avis pour une politique québécoise de l'innovation.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (1997). *Pour une politique québécoise de l'innovation*, Québec, CST, Rapport de conjoncture 1998.
- DENIS, R. (2000). *Les défis de l'université au Québec*, Montréal, VLB Éditeur.
- EATON, J.W. (dir.) (1972). *Institutional Building and Development: From Concepts to Application*, Beverly Hills, Sage Publications.
- EYMARD-DUVERNAY, F. (1989). « Conventions de qualité et formes de coordination », *Revue économique*, vol. 40, n° 2, p. 329-359.
- FREITAG, M. (1995). *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Québec, Nuit Blanche.
- FORESTER, J. (1965). « Planning in the Face of Conflict », dans R.T. LEGATES et F. STOUT (dir.) (1996), *The City Reader*, New York, Routledge, p. 433-448.
- GILLY, J.-P., M. GROSSETTI et M.P. BÈS (1992). « Systèmes socioproductifs locaux et développement technologique : le cas des activités spatiales et du génie logiciel à Toulouse », Toulouse, CIEU, CeRS et LEREP, Rapport final.
- GILLY, J.-P. et B. PECQUEUR (1995). « La dimension locale de la régulation », dans R. BOYER et Y. SAILLARD (dir.), *La TR. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 304-312.
- HARDING, A. (1995). « Elite Theory and Growth Machines », dans D. JUDGE, G. STOKER et W. HAROLD (dir.), *Theories of Urban Politics*, Londres, Sage Publications, p. 35-53.
- MOLOCHT, H. (1990). « Urban Deals in Comparative Perspectives », dans J.R. LOGAN et S. TODD (dir.), *Beyond the City Limits, Urban Policy and Economic Restructuring in Comparative Perspective*, Philadelphie, Temple University Press, p. 175-199.

- MOLLENKOFT, J. (1992). « How to Study Urban Political Power », dans R.T. LE GATES et F. STOUT (dir.), *The City Reader*, New York, Routledge, p. 257-267.
- MOULAERT, F. (1996). « Rediscovering Spatial Inequality in Europe: Building Blocks for and Appropriate "Régulationist" Analytic Framework », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 14, n° 1, p. 155-179.
- NORTH, D.-C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- OCDE (1996). *Réseaux d'entreprises et développement local. Compétition et coopération dans les systèmes productifs locaux*, Paris, OCDE.
- OCDE (1984). *Industrie et université: nouvelles formes de coopération et de communication*, Paris.
- OCDE (1982). *L'université et la collectivité: une problématique nouvelle*, Paris, OCDE, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.
- PIETTE, C. (1999). *Où va l'université? Le travail professoral: miroir d'une évolution*, Montréal, Hurtubise.
- PERNIN, J.-L. (1998). « Identités et mutations identitaires d'un méso-système économique: le cas de l'agriculture biologique en France », *Économie appliquée*, tome LI, n° 2, p. 138-168.
- PERRAT, J. (1997). « Une clé de lecture du rapport firmes / territoires: la notion d'externalités », *Espace et Société*, n° 88/89, Spécial Entreprise et territoire, Paris, L'Harmattan, p. 207-236.
- RHÉAUME, D. (2000). *L'université possible. Un regard personnel et prospectif porté sur l'université québécoise*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- SAINT-HILAIRE, C. (1995). « L'intégration des femmes au développement: la mise en place d'un dispositif savoir/pouvoir », dans D. CÔTÉ, M. DES RIVIÈRES, N. THIVIERGE et M. TREMBLAY (dir.), *Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional*, Montréal, Les Éditions Remue-ménage, p. 17-40.
- STORPER, M. (1995). « Competitiveness Policy Options: the Technology-Regions Connexion », *Growth and Change*, vol. 26, p. 285-308.
- STORPER, M. (1993). « Regional "Worlds" of Production: Learning and Innovation in the Technology Districts of France, Italy and the USA », *Regional Studies*, vol. 27, n° 5, p. 433-455.

- TARDIF, C. (1997). «Universités et développement: une étude comparative entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Rimouski », Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en géographie, Montréal, Université du Québec à Montréal, mai 1997.
- WELLER, G.R. (1994). «Regionalism, Regionalisation and Regional Development in a University Context: The Case of the University of Northern British Columbia », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 17, n° 2, p. 153-168.

CHAPITRE



LA GÉOGRAPHIE ET LA RÉVOLUTION DE L'INFORMATION

Danielle J. Marceau*
Université de Montréal

Notre société est plongée en pleine révolution de l'information. Le succès, la richesse et, ultimement, le pouvoir appartiennent de plus en plus à ceux et celles qui ont les moyens d'accéder rapidement à l'information, de la manipuler, de l'échanger et de la contrôler. Les nouvelles technologies de l'information sont au cœur de cette révolution, car elles offrent l'infrastructure et la panoplie d'outils essentiels à l'acquisition, au traitement et à la diffusion de cette information sous toutes ses formes : graphique, visuelle et sonore. L'information géographique s'inscrit aussi dans cette tendance. Les reportages sur les conflits armés entre nations ou groupes ethniques, la création de bases de données numériques nationales pour la gestion du territoire, l'expansion rapide du géomarketing et de la télématique sont autant d'exemples qui mettent en évidence la valeur de l'information géographique et qui rappellent qu'elle se trouve

* marceaud@ere.umontreal.ca

aux fondements de la plupart des activités d'une société moderne, qu'elles soient de nature économique, sociale, politique, culturelle, touristique et autre.

Les transformations engendrées par les technologies de l'information s'opèrent à grande échelle et soulèvent de nombreuses questions d'intérêt public et scientifique. En particulier, la géographie elle-même et les sciences connexes sont en voie d'être considérablement transformées par la rapide diffusion de ces technologies. De nouveaux domaines de recherche émergent pour tenter de répondre à ces interrogations :

- Quel est l'impact du commerce de l'information sur la société ?
- L'accès et le traitement plus rapide et plus sophistiqué de l'information engendrent-ils une plus grande démocratisation ou, au contraire, servent-ils les intérêts de groupes très restreints ?
- Quel type de représentation du monde véhiculent les technologies de l'information ?
- Comment ces technologies transforment-elles les rapports entre les humains et leurs activités et, du même coup, les sciences qui s'intéressent à ces sujets ?

Cet exposé se veut un effort de réflexion sur ces questions. Il n'est d'aucune façon exhaustif, mais vise plutôt à relever des éléments pouvant contribuer à enrichir la discussion, notamment sur la place de la géographie et le rôle des géographes dans cette révolution de l'information.

10.1. UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION: LA RÉVOLUTION DE L'INFORMATION

Nous vivons dans une société où l'économie est de plus en plus basée sur le commerce de l'information plutôt que sur l'échange de biens et de services. Une économie de biens et de services repose sur la valeur dérivée de la rareté et le prix des produits dépend généralement de l'équilibre entre l'offre et la demande ; les variations géographiques du coût de ces produits s'expliquent en bonne partie par les frais de production et de transport. En comparaison, une économie basée sur l'information possède les caractéristiques suivantes :

- L'information est une ressource stratégique dont dépendent la production et l'échange de produits et services dans tous les secteurs de l'économie mondiale.

- Une telle transformation économique s'appuie sur des transformations technologiques dans la façon dont l'information est produite et distribuée.
- L'utilisation massive de l'information et des technologies de communication facilite la croissance du commerce de l'information.
- L'internationalisation croissante de l'économie permet l'intégration des économies régionales et nationales (Goddard, 1989).

Ces caractéristiques illustrent clairement que la mutation de l'économie s'opère à grande échelle et qu'elle est en voie de transformer tous les secteurs de l'activité humaine. Elle est rendue possible grâce à l'expansion rapide des technologies de l'information qui abaissent les barrières géographiques conventionnelles, redéfinissent les lois du marché et modifient parfois radicalement les modes d'échange et de communication des individus et des groupes sociaux sur la planète.

L'information possède des caractéristiques intrinsèques qui la distinguent d'autres ressources économiques. Contrairement à la plupart des produits dont la valeur économique est fixée par des contraintes matérielles de production, d'accessibilité, de demande et de rareté, l'information croît avec l'usage, résiste au contrôle et au secret, est transportable pratiquement instantanément d'un endroit à l'autre dans le monde à faible coût, est facilement transformée et est partageable, c'est-à-dire qu'elle peut être donnée et conservée en même temps. À cause de ces propriétés, l'information ne peut pas être traitée de la manière que la terre, le travail ou le capital, bien qu'elle soit également une ressource vitale pour les organisations et les sociétés (Barr et Masser, 1996).

Mais qu'est-ce que l'information ? Elle se situe à un niveau intermédiaire entre les données et la connaissance. Les données sont un ensemble d'observations, de faits, compilés sur un sujet donné ; elles possèdent à elles seules peu de valeur bien qu'elles puissent être coûteuses à recueillir et à conserver. L'information se trouve à un niveau supérieur et implique de connaître les conditions dans lesquelles les données ont été acquises de même que leur fiabilité. Dans le contexte des technologies de l'information, ces caractéristiques sont souvent appelées métadonnées. L'information est une étape vers la connaissance qui, elle, implique la compréhension de la signification de l'information (Couclelis, 1996 ; Barr et Masser, 1996). Alors que la connaissance est difficilement monnayable puisque intrinsèquement liée au degré d'appréhension de chaque individu ou groupe humain, l'information peut être perçue comme un bien échangeable et, de ce fait, donner lieu à un véritable commerce.

10.1.1. L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

L'information géographique est un type particulier d'information ; elle peut être définie comme une information reliée à une localisation sur la surface de la Terre associée à une entité ou un phénomène naturel ou anthropique. L'information géographique comporte deux éléments : la localisation et des attributs. La localisation est essentielle pour que l'information soit géographique, mais, elle n'a que peu d'intérêt sans les attributs qui lui sont associés. Formellement, l'information géographique peut être définie par l'équation suivante :

$$IG = E(x, y, z, t)$$

où E représente une entité ou un phénomène localisé sur la surface de la Terre à l'aide des coordonnées spatiales x , y et z à un moment donné t (Barr et Masser, 1996 ; Goodchild *et al.*, 1999).

L'information géographique diffère d'autres types d'information à plusieurs égards. En raison des particularités de l'espace géographique, cette information est complexe et volumineuse. Théoriquement, elle peut être recueillie pour tout point de l'espace tridimensionnel et pour tout moment dans le temps. Cette caractéristique fait en sorte que l'information géographique ne sera toujours qu'une approximation et entachée d'incertitude. Cependant, elle est essentielle à un nombre croissant d'activités d'une société moderne qui doit répondre à des besoins pressants et complexes dans des domaines comme la gestion et la conservation des ressources, la compréhension des écosystèmes naturels et des processus anthropiques qui les modifient, la structuration des espaces urbains et des moyens de transport et de communication. Étant donné cette diversité d'applications de l'information géographique, sa gestion nécessite de faire appel à un grand nombre de disciplines dont bien évidemment la géographie, mais aussi bon nombre de sciences connexes pour lesquelles la variable *espace* joue un rôle déterminant (UCGIS, 1996).

Devant l'importance et la complexité des enjeux de l'utilisation et de la diffusion massive de l'information géographique, notamment par le biais des nouvelles technologies de l'information, une nouvelle discipline est en voie d'émerger pour traiter explicitement ces questions : il s'agit de la science de l'information géographique. Cette science, qui peut être définie comme l'étude systématique de la nature et des propriétés de l'information géographique, réexamine certains des thèmes scientifiques les plus fondamentaux des sciences liées à l'espace dans le contexte particulier engendré par l'ère numérique et la société dans laquelle cette transformation s'opère. La science de l'information géographique s'intéresse donc à la synthèse, à la diffusion et à l'utilisation dans la société de l'information géographique. Ces processus étant intégrés dans

les pratiques, les institutions, les technologies et les idéologies d'une société, cette nouvelle science cherche à comprendre les mécanismes de développement des technologies de l'information et, en rétroaction, leur impact sur le milieu physique et la société dans son ensemble. Parmi les sujets auxquels s'attarde la science de l'information géographique figurent ceux-ci : la représentation conceptuelle et physique de phénomènes géographiques, l'acquisition et l'intégration de données spatiales, le problème d'échelle, le traitement de l'incertitude, les aspects cognitifs de l'information géographique et le développement des technologies de l'information géographique et leur impact social (UCGIS, 1996 ; Couclelis, 1996 ; Goodchild *et al.*, 1999).

10.2. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le développement rapide des technologies de l'information géographique au cours des deux dernières décennies a engendré des changements fondamentaux dans l'organisation d'un grand nombre d'activités humaines ; ces technologies incluent les systèmes d'information géographique, la télédétection, le système de positionnement global par satellite, la cartographie numérique, la photogrammétrie. Elles font dorénavant partie de l'univers familier des spécialistes de l'information spatiale œuvrant dans le monde universitaire, gouvernemental et privé ; leur utilisation envahit progressivement des domaines variés d'activités humaines. Par exemple, les images satellitaires sont largement utilisées par les médias pour la prévision météorologique alors que des systèmes de positionnement global à prix modique font partie de l'équipement d'un nombre croissant d'amateurs de plein air.

Parmi ces technologies, les systèmes d'information géographique jouent un rôle prépondérant puisqu'ils combinent les fonctions d'intégration, de gestion, d'analyse et de visualisation des données spatiales. Leur définition s'est d'ailleurs considérablement élargie au cours des dernières années pour inclure toute forme d'activité organisée par laquelle les phénomènes géographiques sont mesurés et représentés en interaction avec les structures sociales (Chrisman, 1999). Certains auteurs vont jusqu'à affirmer que l'innovation à laquelle donnent lieu les systèmes d'information géographique dans la société et les sciences correspond au premier stade d'une révolution scientifique, technologique et intellectuelle aussi profonde que la révolution provoquée par l'imprimerie (Dodson, 1993).

Le double rôle des systèmes d'information géographique en tant que technologie et discipline scientifique a été largement décrit (Goodchild, 1992; Pickels, 1997; Wright, Goodchild et Proctor, 1997). Leurs champs d'application sont très larges et couvrent autant les domaines traditionnellement associés aux sciences sociales que ceux des sciences naturelles. En fait, dans des projets de nature multidisciplinaire, ils servent souvent de plates-formes d'intégration de données permettant d'analyser un problème sous des facettes multiples et éventuellement de soutenir la prise de décision et stimuler la participation publique (Obermeyer, 1998). Leur potentiel est en pleine croissance avec le couplage possible avec le World Wide Web et l'ouverture vers le multimédia (Carver *et al.*, 1996; Lombardo et Kemp, 1996; MacEachren, 1998). Leur contribution et leur impact scientifique et social ont été abondamment discutés dans plusieurs ouvrages (Medyckyj-Scott et Hearnshaw, 1993; Masser et Onsrud, 1993; Pickels, 1995; Foresman, 1998).

*Quelles seront
les répercussions
des infrastructures
de communication
de l'information
géographique
à l'échelle globale ?*

Une évolution plus récente dans le domaine des technologies de l'information dont les répercussions s'annoncent comme une étape majeure dans l'histoire des sociétés est celle des infrastructures de communication de l'information géographique à l'échelle globale. À partir des années 1970, les gouvernements et industries des pays riches ont investi des sommes considérables dans le développement de systèmes d'information afin de répondre aux besoins spécifiques de certaines communautés (foresterie, gestion du territoire, cadastre). Progressivement, les efforts ont porté sur la mise en place de réseaux distribués d'information jusqu'à l'intégration de ces réseaux à l'intérieur d'une infrastructure nationale de données spatiales. Depuis le milieu des années 1990, nous assistons au développement progressif d'une infrastructure globale de données spatiales. Un tel développement est facilité par l'accès élargi et l'utilisation croissante de données spatiales numériques, des outils informatiques performants, peu coûteux et conviviaux, l'explosion des moyens de communication et l'augmentation du personnel qualifié. Le moteur de cette évolution est d'abord le monde des affaires dont les activités économiques sont de plus en plus globales et qui joue un rôle prépondérant dans la restructuration des télécommunications et du marché de l'information. Cependant, les gouvernements sont de plus en plus sollicités et s'impliquent de manière croissante pour soutenir ces activités en créant un environnement légal propice à l'investissement et à l'innovation ainsi qu'à une saine compétition (Coleman et Nebert, 1998).

L'infrastructure globale de données spatiales peut être définie comme l'ensemble des technologies, normes, réglementations et ressources humaines nécessaires pour l'acquisition, la gestion, l'accès, la diffusion et l'utilisation de données géospatiales par la communauté globale. Cette infrastructure permettra à quiconque, peu importe où il se trouve, d'accéder à de l'information non confidentielle sur la planète et ses composantes. Elle demeure pour l'instant un objectif à long terme puisqu'elle ne peut être développée à un rythme uniforme dans tous les pays. Cependant, des initiatives transnationales existent déjà dans les domaines militaire et scientifique. En particulier, plusieurs initiatives ont été prises par des chercheurs de différents pays pour mettre en commun des informations reliées à l'étude des changements climatiques globaux et plusieurs études ont été réalisées pour évaluer les options, les bénéfices et les enjeux de l'échange d'information géographique à l'échelle nationale et internationale (Onsrud et Rushton, 1995 ; Coleman et McLaughlin, 1998).

Une telle infrastructure comporte trois composantes essentielles : 1) des données issues du développement d'entrepôts de données et de librairies numériques ; 2) un réseau de communication pour relier efficacement les données aux utilisateurs ; 3) des services en ligne adaptés aux besoins spécifiques de chaque utilisateur. L'introduction progressive de cette infrastructure est en voie de transformer totalement le rôle des librairies comme lieu d'archivage des connaissances au profit d'un rôle dynamique basé sur une série de services offerts à la collectivité. Ainsi, des cartes traditionnellement produites sur support papier seront progressivement remplacées par des cartes générées interactivement selon les besoins spécifiques de l'utilisateur. Les bases de données permettront d'accéder à de l'information sur un lieu à différentes échelles spatiales ; elles pourront être mises à jour régulièrement grâce à des systèmes de transmission de données en temps réel. Des services adaptés seront aussi offerts pour permettre les requêtes et l'accès aisé aux données. Des logiciels spécialisés seront disponibles sur les réseaux de communication et pourront être utilisés en vue d'obtenir un résultat spécifique sur commande (Buttenfield, 1998).

10.3. IMPACTS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA GÉOGRAPHIE

L'impact des technologies de l'information géographique sur la société dans son ensemble et sur les sciences qui y sont associées, dont la géographie, fait l'objet d'études de plus en plus nombreuses et élaborées.

Notre attention porte ici sur deux points principaux : 1) les enjeux liés au commerce de l'information et le rôle joué par les technologies de l'information comme outils de démocratisation ou de contrôle ; 2) les modes de représentation du monde véhiculés par ces technologies ainsi que les changements dans la signification de certains concepts géographiques et les nouvelles facettes de la géographie que permettent de découvrir ces technologies.

10.3.1. LES ENJEUX DU COMMERCE DE L'INFORMATION

*Des inégalités
profondes existent
dans l'accès
aux technologies
de l'information.*

L'information étant devenue une ressource clé dans les économies modernes, une importante question qui se pose est celle de l'accès et éventuellement du contrôle de cette information. Il est bien évident que la révolution de l'information ne s'effectue pas au même rythme et dans les mêmes conditions pour tous les individus, groupes sociaux et nations. Des inégalités profondes existent non seulement dans l'accès aux technologies de l'information, mais aussi dans la manière de percevoir et de s'approprier cette technologie à chacune de ces échelles d'observation.

Une première source d'inégalités se manifeste sur le plan politique. Ainsi, alors que les pays industrialisés se concertent pour créer des bases de données transnationales couvrant différents aspects du territoire, dans certaines régions du monde, il est illégal pour un individu de posséder une carte ou une photographie aérienne. Certaines technologies, comme les systèmes d'information géographique, sont de plus en plus envisagées comme des outils performants pouvant faciliter la prise de décision et favoriser la participation publique. Dans cette perspective, ils apparaissent comme des outils de démocratisation en améliorant l'accès à l'information et en permettant à un plus grand nombre de gens de participer à la prise de décision. L'expérience montre toutefois que, dans certains cas, cette technologie engendre une mise à l'écart de certains individus ou groupes peu confortables avec ces technologies (Harris et Weiner, 1998). Sur le plan économique, les disparités ont pour source principale les coûts liés à l'acquisition des données et à leur intégration ainsi qu'au développement et à la mise à jour de l'infrastructure informatique requise. Des efforts considérables doivent aussi être consentis pour la formation de main-d'œuvre qualifiée dans les milieux scientifique, gouvernemental, privé et public.

La circulation massive d'information à travers des voies électroniques pose aussi une série de problèmes éthiques pour les différents groupes d'acteurs qui y sont associés (Fisher, 1996). La propriété intellectuelle, la confidentialité des informations et la protection de la vie privée sont devenues des enjeux importants au sujet desquels de nouvelles réglementations doivent être élaborées. Certaines applications récentes des technologies de l'information telles que la télématique et le géomarketing ont des répercussions négatives sur des individus ou des groupes. Par exemple, l'enregistrement et la compilation des déplacements quotidiens de personnes travaillant pour certains services publics d'urgence, même s'ils sont conçus dans l'esprit d'assurer le bien-être public, ils peuvent engendrer le sentiment d'être constamment surveillé et être perçus comme une entrave à la liberté individuelle. Le géomarketing permet à des organisations de répertorier une série d'informations très détaillées sur l'adresse, le style de vie, les déplacements, les habitudes de consommation et les conditions socioéconomiques de chaque individu. Ces informations peuvent être utilisées à l'insu d'un individu et avoir de graves répercussions sur sa vie privée et publique.

En outre, l'introduction des technologies de l'information dans les organisations a souvent un impact humain négatif largement sous-estimé. Cette introduction peut considérablement modifier l'organisation du travail en transformant parfois radicalement les méthodes et procédés et en redéfinissant les rôles et compétences de chacun des membres. Ainsi, des personnes dont les compétences étaient hautement reconnues peuvent se voir reléguer à un rang inférieur par l'arrivée de nouvelles technologies et de nouveaux spécialistes. L'apprentissage de ces technologies ne se fait pas au même rythme par tous les individus, certains ayant des habiletés naturelles plus grandes et/ou des conditions matérielles plus facilitantes.

10.3.2. LA REPRÉSENTATION DU MONDE ET LES CHANGEMENTS DANS LA SIGNIFICATION DE CONCEPTS GÉOGRAPHIQUES

Les aspects cognitifs de l'information géographique, c'est-à-dire la représentation mentale des individus de l'espace géographique et celle proposée par les technologies, soulèvent des questions d'ordre scientifique et social importantes. Ainsi, certains outils tels que les systèmes d'information géographique véhiculent une vision officielle et objective du monde qui est cartésienne, où la géométrie et la précision dominent, booléenne et très centrée sur les données. Très peu de place est faite par ces technologies à des représentations alternatives du monde, moins rigides, plus

qualitatives et plus floues. Or, un grand nombre de représentations mentales de l'espace qu'ont les individus et les groupes sociaux sont basées sur des critères qualitatifs, où la localisation est relative, où les frontières sont indéfinies et où l'importance des objets composant cet espace est hautement subjective.

Certains chercheurs avancent d'ailleurs que l'ère du numérique et les règles imposées par l'informatique sont en voie de façonner notre représentation du monde et d'affecter notre jugement (Harris et Weiner, 1998). Les systèmes d'information géographique nous imposent une vue largement simplifiée, inspirée du modèle cartographique où les entités sont représentées par des éléments géométriques élémentaires (le point, la ligne et le polygone) dans un espace euclidien à deux dimensions. Une région géographique est décomposée en une série de couches superposables correspondant à des attributs particuliers. Ainsi, les images de télédétection nous fournissent une vue « quadrillée » de la Terre, où l'unité d'observation est le pixel dont la résolution est généralement déterminée par des contraintes techniques. La familiarisation progressive à ces représentations du monde perçues comme étant objectives et vraies a pour conséquence d'occulter le fait qu'elles ne constituent qu'une vision parmi d'autres possibles du monde réel et qu'elles sont entachées d'erreurs et d'incertitude.

Un dernier aspect lié à la rapide expansion des technologies de l'information qui concerne particulièrement les géographes est celui des changements dans la signification de concepts géographiques jusqu'à récemment considérés comme essentiels dans l'analyse et l'interprétation de nombreux phénomènes. Sheppard *et al.* (1999) ont mis en évidence que des concepts tels que la place et l'identité, la distance, la connexité et l'accessibilité sont considérablement transformés et doivent être redéfinis à partir d'un nouvel espace : l'espace virtuel.

L'État-nation a engendré chez les individus et les peuples un sentiment d'identité et d'appartenance à un lieu fortement ancré dans la notion de territoire et de frontières ; ce sentiment se traduit par des images ayant des limites discrètes sur une carte. Or les réseaux électroniques d'information et de communication éliminent les frontières et amenuisent les différences de langue, de culture et de statut social. Dorénavant, les individus en interaction sur ces réseaux d'échange ne se définissent plus comme Québécois ou Japonais, mais comme appartenant à une communauté qui peut par exemple être définie à partir d'un intérêt scientifique commun.

De la même façon, ces réseaux changent radicalement la définition et l'importance du concept de distance. D'abord, de l'information est rendue accessible simultanément et presque instantanément à des endroits géographiquement éloignés. Ensuite, les individus eux-mêmes peuvent communiquer et échanger facilement sans que la distance soit un facteur limitatif. Cette observation a d'ailleurs bien été perçue et récupérée à des fins publicitaires par des slogans tels que : « la distance n'a plus d'importance ». La proximité physique ne signifie donc plus nécessairement une association et inversement. Cet énoncé remet en question ce qui constituait la première loi de la géographie, c'est-à-dire que les choses rapprochées dans l'espace tendent à être associées.

Une conséquence de ce changement est que la distance, autrefois considérée comme une variable explicative clé des structures socio-économiques dans l'espace géographique, est maintenant remplacée par la connexité. L'espace géographique se trouve restructuré en réseaux de communication et d'échange et c'est dorénavant l'appartenance à ces réseaux qui prime sur la localisation géographique. De la même façon, l'accessibilité ne se définit plus uniquement en termes de contraintes du monde physique, mais de plus en plus dans la capacité d'accéder aux réseaux virtuels d'échange d'information et de services. De nouvelles topologies spatiales et temporelles doivent donc être développées pour tenir compte des deux espaces qui existent simultanément : l'espace physique réel et l'espace virtuel qui lui est juxtaposé.

*La distance autrefois
considérée comme une
variable explicative
des structures
socioéconomiques
est maintenant
remplacée par
la connexité.*

Selon Sheppard *et al.* (1999), ces changements conceptuels profonds donnent à la géographie de nouvelles facettes dans le contexte engendré par l'ère du numérique et la société de l'information. Ils distinguent d'abord la géographie actuelle, celle qui étudie les phénomènes se produisant à la surface de la Terre en se servant des technologies de l'information géographique et qui s'intéresse aux phénomènes suscités par l'implantation de ces technologies. Ils décrivent ensuite la géographie virtuelle comme ayant pour champ d'étude l'émergence et le déploiement sur la planète des réseaux d'échange à la fois invisibles et omniprésents, ainsi que l'impact de ces réseaux sur les individus et les sociétés. Finalement, ils présentent la géographie conceptuelle, centrée sur les nouvelles représentations du monde entraînées par les technologies de l'information géographique. Le géographe peut donc se retrouver au

cœur des grandes questions scientifiques, techniques et sociales qui découlent de la révolution de l'information et proposer une vision cohérente contribuant au bien-être collectif.

10.4. CONCLUSION

*Nous assistons
à la création
de nouveaux types
d'emplois spécialisés
et à l'adaptation des
méthodes de travail
traditionnelles aux
données spatiales
numériques et
aux outils requis
pour leur traitement.*

Le passage à une économie basée sur l'information affecte de nombreux domaines d'activités et est en voie de transformer considérablement la science géographique et le rôle des géographes. Cette transformation s'opère tant au niveau du marché de l'emploi que de celui de la pratique professionnelle. Nous assistons à la création de nouveaux types d'emplois spécialisés et à l'adaptation des méthodes de travail traditionnelles aux données spatiales numériques et aux outils requis pour leur acquisition et leur traitement. Par exemple, dans plusieurs villes nord-américaines, des systèmes d'information géographique reliés à un système de positionnement global en temps réel sont installés dans des véhicules de services publics (police, ambulance, pompier) afin d'optimiser leur déplacement et d'augmenter l'efficacité de leurs interventions. Nous avons dorénavant besoin d'une nouvelle catégorie d'experts qui maîtrisent les concepts, outils, méthodes, procédures et standards pour l'acquisition, la gestion, l'analyse et la diffusion de données spatiales numériques.

Cette transformation s'observe aussi à un niveau plus poussé, soit celui de la représentation de l'espace géographique dans lequel nous vivons d'une manière plus riche et plus sophistiquée que ne le permettaient les outils conventionnels. Ainsi, les technologies de l'information géographique permettront dans un proche avenir de représenter des portions de territoire ou de modéliser des phénomènes géographiques en temps réel, en trois dimensions et à de multiples échelles. Ils offriront à leur usager la possibilité de construire sa propre vision du monde en interagissant de façon dynamique avec une base de données spatiotemporelle intégrant des éléments graphiques, visuels et sonores (concept d'hypertextes).

À un niveau supérieur, l'information géographique est en voie d'acquiescer une valeur sans précédent dans les sociétés modernes en affectant la plupart des activités dominantes de l'économie, et ce, dans un contexte de mondialisation auquel il devient de plus en plus difficile

d'échapper. Plus que jamais, la richesse, le prestige et le pouvoir seront concentrés dans les mains de ceux et celles qui ont un accès privilégié à l'information et aux moyens de la diffuser, voire de la contrôler. Déjà, l'information géographique devient de moins en moins l'apanage des géographes. Étant donné son importance en tant que ressource et la complexité de sa gestion, des individus issus de communautés diverses en revendiquent la spécialité.

Le rôle des géographes ne s'en trouve pas pour autant diminué, bien au contraire. La révolution de l'information et l'explosion des technologies de l'information soulèvent une multitude de questions scientifiques, techniques et sociales de grande importance. Il importe plus que jamais de former des spécialistes avisés capables de proposer une vision cohérente de cette révolution de l'information, d'en comprendre les mécanismes et les impacts, de contribuer au développement conceptuel et méthodologique des technologies de l'information et d'en promouvoir une utilisation qui bénéficie au bien-être collectif. Les géographes peuvent certainement jouer un rôle de premier plan dans cette aventure.

BIBLIOGRAPHIE

- BARR, R. et I. MASSER (1996). « Geographic Information: A Resource, a Commodity, an Asset or an Infrastructure ? », dans K.K. KEMP (dir.), *Innovations in GIS 4*, New York, Taylor and Francis, p. 234-248.
- BUTTENFIELD, B.P. (1998). « Looking Forward: Geographic Information Services and Libraries in the Future », *Cartography and GIS*, vol. 25, n° 3, p. 161-171.
- CARVER, S., M. BLAKE, I. TURTON et O. DUKE-WILLIAMS (1996). « Open Spatial Decision-Making: Evaluating the Potential of the World Wide Web », dans K.K. KEMP (dir.), *Innovations in GIS 4*, New York, Taylor and Francis, p. 267-278.
- CHRISMAN, N.R. (1999). « What does GIS mean ? », *Transactions in GIS*, vol. 3, n° 2, p. 175-186.
- COLEMAN, D. et J. MCLAUGHLIN (1998). « Defining Global Geospatial Data Infrastructure (GGDI): Components, Stakeholders and Interfaces », *Geomatica*, vol. 52, n° 2, p. 129-143.
- COLEMAN, D. et D.D. NEBERT (1998). « Building a North American Spatial Data Infrastructure », *Cartography and GIS*, vol. 25, n° 3, p. 151-160.

- COUCLELIS, H. (1996). « GIS Without Computers: Building Geographic Information Science from the Ground up », dans K.K. KEMP (dir.), *Innovations in GIS 4*, New York, Taylor and Francis, p. 219-226.
- DODSON, J.E. (1993). « Automated Geography in 1993 », *The Professional Geographer*, vol. 45, n° 3, p. 431-439.
- FISHER, P. (1996). « The Ethics of Six Actors in the Geographical Information Systems Arena », dans K.K. KEMP (dir.), *Innovations in GIS 4*, New York, Taylor and Francis, p. 227-233.
- FORESMAM, T.W. (1998). *The History of Geographic Information Systems. Perspectives from the Pioneers*, NJ, Upper Saddle River, Prentice Hall.
- GODDARD, J. (1989). « Editorial Preface », dans M.E. HEPWORTH (dir.), *Geography of the Information Economy*, Londres, Belhaven Press.
- GOODCHILD, M.F. (1992). « Geographical Information Science », *International Journal of Geographical Information Systems*, vol. 6, n° 1, p. 31-45.
- GOODCHILD, M.F., M.J. EGENHOFER, K.K. KEMP et E. SHEPPARD (1999). « Introduction to the Varenius Project », *International Journal of Geographic Information Science*, vol. 13, n° 8, p. 731-745.
- HARRIS, T. et D. WEINER (1998). « Empowerment, Marginalisation, and Community-integrated GIS », *Cartography and GIS*, vol. 25, n° 2, p. 67-76.
- LOMBARDO, D. et K.K. KEMP (1996). « Towards a Model for Multimedia Geographical Informations Systems », dans K.K. KEMP (dir.), *Innovations in GIS 4*, New York, Taylor and Francis, p. 56-71.
- MAC EACHREN, A.M. (1998). « Cartography, GIS, and the World Wide Web », *Progress in Human Geography*, vol. 22, n° 4, p. 575-585.
- MASSER, I. et H.J. ONSRUD (1993). *Diffusion and Use of Geographic Information Technologies*, New York, Kluwer Academic Publishers.
- MEDYCKYJ-SCOTT, D. et H.M. HEARNshaw (1993). *Human Factors in Geographic Information Systems*, Londres, Belhaven Press.
- OBERMEYER, N.J. (1998). « The Evolution of Public Participation GIS », *Cartography and GIS*, vol. 25, n° 2, p. 65-66.
- ONSRUD, H.J. et G. RUSHTON (1995). *Sharing Geographic Information*, New Brunswick, Rutgers, The State University of New Jersey.
- PICKELS, J. (1997). « Tool or Science? GIS, Technoscience, and the Theoretical Turn », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 87, n° 2, p. 363-372.
- PICKELS, J. (1995). *Ground Truth: The Social Implications of Geographic Information Systems*, New York, The Guilford Press.

- SHEPPARD, E., H. COUCLELIS, S. GRAHAM, J.W. HARRINGTON, et H. ONSRUD (1999). «Geographies of the Information Society», *International Journal of Geographic Information Science*, vol. 13, n° 8, p. 797-823.
- UNIVERSITY CONSORTIUM FOR GEOGRAPHIC INFORMATION SCIENCE (UCGIS) (1996). «Research Priorities for Geographic Information Science», *Cartography and Geographic Information Systems*, vol. 23, n° 3, p. 115-127.
- WRIGHT, D.J., M.F. GOODCHILD et J.D. PROCTOR (1997). «GIS: Tool or Science?», *The Annals of the Association of American Geographers*, vol. 87, n° 2, p. 346-362.

Commentaire



GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT MÊME COMBAT

Paul Villeneuve*

Université Laval

Comment l'expertise du géographe est-elle concernée par cette évolution de l'aménagement du territoire comme champ d'intervention ? À mon avis, cette évolution est éminemment positive pour les géographes à la condition qu'ils arrivent à décoder la restructuration en cours.

L'aménagement du territoire constitue un domaine d'intervention où les connaissances géographiques sont potentiellement d'une grande utilité. Institutionnalisé entre les deux guerres, dans l'esprit du keynésianisme, l'aménagement du territoire fut, jusqu'à la crise des années 1970, l'apanage des États nationaux. Depuis, avec les velléités de décentralisation étatique et les tendances à la mondialisation, la pratique et les finalités de l'aménagement ont beaucoup évolué. Il ne s'agit plus surtout, à partir d'en haut, d'affecter des surplus entre les régions et d'opérer des transferts qui engendrent des effets multiplicateurs. Il s'agit plutôt, maintenant, de rechercher une flexibilité générale des structures territoriales et des qualifications humaines afin que localités et régions tirent leur épingle du nouveau jeu, le plus souvent à somme nulle, auquel elles participent. L'aménagement devient graduellement un processus de requalification du territoire (de Gaudemar, 1995).

* paul.villeneuve@crad.ulaval.ca

Comment l'expertise du géographe est-elle concernée par cette évolution de l'aménagement du territoire comme champ d'intervention? À mon avis, cette évolution est éminemment positive pour les géographes à la condition qu'ils arrivent à décoder la restructuration en cours.

TRÈS PETITE HISTOIRE DES RAPPORTS ENTRE LA GÉOGRAPHIE ET L'AMÉNAGEMENT AU QUÉBEC

Malgré l'opinion fort répandue chez les géographes selon laquelle l'aménagement est un domaine d'application « naturel » de la géographie, il faut convenir, qu'au Québec du moins, les rapports entre les deux domaines ont été pour le moins « chaotiques ». Peu de géographes ont participé aux premières opérations d'aménagement du territoire et de développement régional. Un certain nombre d'entre eux se sont retrouvés à l'OPDQ (Office de planification et de développement du Québec), mais cet organisme avait peu de poids dans l'appareil gouvernemental. À l'Université de Montréal et à l'Université Laval, l'aménagement du territoire et la géographie sont dissociés dans la structure institutionnelle, même si une bonne proportion d'étudiants en aménagement possèdent un diplôme de géographie : « Si l'aménagement n'est pas en géographie, faisons alors en sorte que des géographes soient en aménagement ! » L'aménagement du territoire a connu une période de prospérité avec la constitution des MRC (municipalités régionales de comté) au tournant des années 1980. À l'Université Laval, l'aménagement du territoire fut même, pendant un temps, annoncé comme étant l'une des grandes orientations de l'université. Mais déjà la crise de l'État-providence s'annonçait et le ralentissement de la croissance économique et démographique reléguait au second plan les activités vouées à la répartition de la croissance au profit de celles qui allaient la promouvoir. C'est ainsi que les disciplines de l'espace, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement et la géographie, ainsi qu'un bon nombre de sciences dites « sociales » se retrouvèrent dans un certain pétrin dont elles ne sont d'ailleurs pas encore sorties, sauf exception.

DÉCODER LE NOUVEAU CONTEXTE

Le nouveau contexte de décentralisation et de mondialisation n'est pas facile à décoder. Pourtant, aménagistes et géographes devraient pouvoir y arriver puisque ces deux tendances évoquent d'abord des changements d'échelle, une notion qui nous est familière. En simplifiant, on peut dire que la décentralisation contribue à multiplier les décideurs et que la

mondialisation élargit l'environnement dans lequel ils sont appelés à prendre des décisions. Il est de moins en moins possible d'imposer d'en haut des plans et des schémas ; au mieux, ils deviennent rapidement caducs, au pire, ils produisent des effets pervers. Les principes normatifs qui guidaient le zonage, l'urbanisme réglementaire et les schémas d'aménagement ne résistent pas à l'analyse. Les bases de connaissances portant sur les systèmes humains territorialisés sont très déficientes, car elles ne captent pas la dynamique de ces systèmes. C'est ici, je crois, que l'expertise géographique doit se renouveler et soutenir les praticiens de l'aménagement du territoire.

En géographie, comme dans la plupart des autres disciplines, il y a un débat constant entre les tenants de la connaissance pour la connaissance et les tenants de la connaissance utile, entre la culture géographique et la géographie appliquée. Pour ma part, je pense qu'il faut continuer la bataille pour la culture géographique ; la mondialisation nous l'impose. Ce devrait être l'affaire des écoles primaires et secondaires, des cégeps et du premier cycle universitaire. En même temps, il faut chercher à mieux définir les contours de la géographie appliquée et préciser ses rapports avec l'aménagement du territoire ; cette fois, c'est la décentralisation qui nous le commande.

Lorsque Jean-Paul de Gaudemar soutient que l'aménagement a maintenant pour finalité la requalification des territoires plutôt que la distribution de l'aide gouvernementale, il se situe du point de vue de l'économie du savoir, qui met l'accent sur des facteurs comme la compétence de la main-d'œuvre et la qualité des décisions stratégiques visant le positionnement des territoires. Les économistes ont, depuis Keynes, doté les ministères des Finances et les autres appareils étatiques centraux d'outils d'aide à la décision dans le domaine de la prévision macroéconomique. Avec l'apparition des conseils régionaux de développement (CRD), des corporations de développement économique et communautaire (CDEC), des centres locaux de développement (CLD), des sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), des conseils régionaux en économie sociale (CRES), etc., le Québec est maintenant couvert d'un réseau d'organismes de développement qui ont besoin de beaucoup mieux connaître la structure et le fonctionnement territorial de la société et de l'économie où ils opèrent. En un mot, ces organismes ont besoin de connaissances géographiques.

FABRIQUER DES OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

*Il faut bien sûr
continuer
à cartographier
des indicateurs
économiques et
sociaux, mais ceci
n'est pas suffisant.*

Les connaissances géographiques utiles en ATDR (aménagement du territoire et développement régional) sont de plusieurs ordres. Je vais me contenter d'évoquer ici un type de connaissances qui m'apparaît répondre à une forte demande sociale solvable et que les géographes sont bien placés pour produire. Il s'agit d'outils d'aide à la décision qui simulent les conséquences des interventions d'aménagement et de développement. La simulation du fonctionnement des systèmes complexes est un champ de connaissances en plein développement. Une région ou un milieu local est un système complexe. La pratique de la géographie régionale doit s'appuyer sur l'incorporation de méthodes de modélisation et de simulation au sein des SIG. Il faut bien sûr continuer à cartographier des indicateurs économiques et sociaux, mais cela n'est pas suffisant. Les liens entre ces indicateurs doivent être analysés dans leur contexte spatial et temporel afin d'arriver à modéliser les relations les plus robustes pour pouvoir ensuite les incorporer dans des modèles de simulation dont le but n'est pas de prévoir le futur, mais plutôt de laisser entrevoir, sur le mode métaphorique, les conséquences possibles de telle ou telle action.

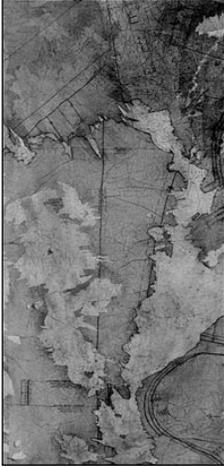
La difficulté dans ce type de modélisation est de bien tenir compte du comportement humain. L'analyse des processus de choix individuels s'est beaucoup développée au cours des dernières années et les possibilités de désagrégation spatiale offertes par les SIG sont absolument intéressantes pour ce type d'analyse. Par exemple, les choix de localisation et les comportements de mobilité peuvent être analysés et modélisés au niveau des unités qui prennent les décisions : individus, ménages, entreprises publiques et privées. Le front de la recherche dans ce domaine se situe dans la mise à jour des règles d'ordre culturel et psychosocial qui constituent le contexte de décisions en apparence guidées par la « rationalité économique ». De tout temps, l'ensemble des humains ont été acteurs de l'aménagement et du développement de leur milieu. Avec la prise en charge quasi totale de l'ATDR par l'État, on a eu tendance pendant un temps à considérer les populations comme un peu trop passives. Les outils d'aide à la décision que doivent fabriquer les aménagistes et les géographes visent des publics, ou des marchés, très divers. Le savoir géographique est essentiel au fonctionnement équitable de la nouvelle économie du savoir.

Présentement, les organisations les mieux structurées dans nos sociétés se munissent d'outils d'aide à la décision relevant de la géomatique et des méthodes connexes, ce qui contribue à raffermir leur positionnement aux dépens des organisations moins bien structurées et dont les moyens sont plus faibles. Il faut une action vigoureuse des pouvoirs publics et des institutions d'enseignement et de formation pour que l'accès au nouvel outillage soit le plus démocratique possible.

BIBLIOGRAPHIE

- de GAUDEMAR, J.P. (1995). «L'aménagement du territoire», dans A.S. BAILLY, R. FERRAS et D. PUMAIN, *Encyclopédie de géographie*, 2^e édition, Paris, Économica, p. 1039-1060.

Commentaire



L'EFFET SIG SUR LA PROFESSION GÉOGRAPHIQUE

Anne Gilbert*
Université d'Ottawa

LE PARADOXE DES SIG

Les systèmes d'information géographique (SIG) ont définitivement pris leur envol, dans la foulée des nouvelles technologies. Les géographes s'en réjouissent, enthousiasmés par le développement spectaculaire des capacités d'analyse des espaces locaux et régionaux, des mondes urbains qu'ils permettent. Les SIG donneraient à la géographie une plus grande portée scientifique, dans une ère où les transformations rapides de notre environnement naturel et social exigent qu'elle utilise les outils les plus performants. Ils lui donneraient une plus grande portée sociale, de par le recentrage qu'ils offrent sur une information géographique devenue stratégique pour les organisations. Ce faisant, les SIG permettraient à la géographie de se hausser parmi les disciplines professionnelles, confirmant ainsi son statut dans la société.

* agilbert@uottawa.ca

Sans vouloir jouer les trouble-fête, permettez-moi d'exprimer certaines réserves quant à l'effet SIG sur la profession géographique. Non pas à titre de spécialiste des SIG – ce que je ne suis certes pas – mais plutôt à la lumière d'un projet dans lequel je suis engagée avec d'autres géographes de l'Université d'Ottawa¹ : celui de *L'Atlas de l'Outaouais*, qui s'appuie sur des collaborations entre l'université, le collège et des organismes du milieu qui exploitent des bases de données géoréférencées², pour produire une cartographie thématique du territoire régional. Je tire de cette expérience un premier constat relatif à la question du rapport entre technologies, géographie et société : les SIG sont très lents à s'imposer sur la scène de l'Outaouais, une région pourtant parmi les mieux « branchées » du Québec³. De fait, ces mêmes SIG, à qui l'on prête la capacité de sauver la géographie, restent très faiblement intégrés à la gestion des ressources naturelles, à la planification urbaine et régionale, au développement économique et social de la région. En d'autres mots, alors que l'offre s'est passablement agitée au cours des dernières années, ici comme ailleurs, la demande continue d'être timide. Ce paradoxe des SIG, qui n'est certes pas unique à l'Outaouais, interpelle directement la géographie.

D'UN PROBLÈME TECHNIQUE À UN PROBLÈME HUMAIN

L'intégration des SIG à la gestion du territoire est difficile. Chacun a son explication du problème. La première grande coupable serait la technique elle-même. Les SIG n'auraient pas encore achevé leur mutation et des progrès restent à faire tant au niveau des modalités de la production de l'information que de celles de l'édition et de la diffusion. Les SIG ne se laissent pas facilement manœuvrer, ils manquent de convivialité. Ils consomment une grande quantité d'énergie de leurs utilisateurs, qui après

-
1. L'équipe formée à cet effet inclut André Langlois et Anne Gilbert. Y collaborent Caroline Andrew (Science politique, Université d'Ottawa), Juan-Luis Klein (Géographie, UQAM) et Normand Trempe (Santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais) pour un premier volet de l'atlas, consacré au bien-être de la population.
 2. Parmi lesquels, outre le Bureau de liaison université-milieu de l'Université du Québec à Hull et le Collège de l'Outaouais, l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais, la Communauté urbaine de l'Outaouais, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, le Conseil régional de développement de l'Outaouais.
 3. Voir à ce sujet l'article de Valérie Pilon (1998), « Hiéropolis. La mobilisation des acteurs outaouais autour du projet Hiéropolis », dans A. Lefebvre et G. Tremblay (dir.), *Auto-routes de l'information et dynamiques territoriales*, Montréal et Toulouse : Presses de l'Université du Québec/Presses universitaires du Mirail, p. 153-175.

avoir consacré un temps fou à la saisie des données, à leur gestion (structuration), n'ont plus le loisir de les exploiter. Peut-être peuvent-ils se permettre d'en extraire certaines données, au besoin, mais d'analyse spatiale, il n'est que très rarement question. Le fonctionnement des outils nécessite un apprentissage laborieux. On diffère les applications dans le temps. On les confie à des consultants, souvent mal informés des mandats et responsabilités des organismes qui font appel à leurs services. Les usages des SIG restent forcément limités. On n'arrive que difficilement à s'approprier l'outil.

D'autant plus que l'implantation d'un SIG dans une organisation est généralement le fait d'une seule personne. Celle-ci, maîtrisant bien la technologie et bien informée des potentialités de l'outil, convainc son service d'investir dans un SIG. Ce qui se fait en général sans une analyse approfondie des besoins et sans une structure permettant l'intégration du service doté du SIG avec les autres services de l'organisation, si bien que les usages restent limités. Au point où plusieurs en viennent à regretter leur investissement, jugé non rentable.

Dans l'Outaouais, le problème s'amplifie du fait que l'implantation des SIG dans les organismes publics est liée à des partenariats, c'est-à-dire à l'échange et à la circulation de données entre organismes partenaires. Ces partenariats engagent des organismes très variés au plan institutionnel. Non seulement leurs objectifs diffèrent en matière d'analyse de données géoréférencées, mais aussi leurs façons de faire. Sans parler de leurs échelles d'action différentes, des découpages différents qu'ils font d'un même territoire, etc. Admettant que les problèmes techniques de fonctionnement en réseau puissent être réglés aisément, reste tout un ensemble de difficultés à surmonter, liées à une compréhension différente des contours du partenariat.

Ainsi le problème d'intégration des SIG à la gestion du territoire ne serait pas que technique⁴. Cela est confirmé par le fait qu'il est généralisé, qu'il survient alors que l'implantation du SIG est partout fondée sur les meilleures intentions – créer une base régionale de données, se doter d'un outil performant de connaissance du territoire, produire des cartes, etc. – et que le savoir-faire des responsables des SIG n'est nulle part en cause. Bref, le problème a peu à voir avec les conditions particulières de mise en place du SIG dans l'un ou l'autre organisme de la région. Pour quelles raisons alors les SIG s'imposent-ils si lentement dans une région comme la nôtre? À mon avis, le problème survient d'une mauvaise

4. C'est ce que soutient pour sa part Claude Ecobichon (1994) dans son livre *L'information géographique. Nouvelles techniques, nouvelles pratiques*, publié chez Hermès (Paris). Je me suis largement inspirée de son propos. On peut voir aussi chez le même éditeur l'ouvrage d'Henri Pornon (1995) *Les SIG. Mise en œuvre et applications*.

Le problème d'intégration des SIG à la gestion du territoire tient au fait qu'on appréhende mal la dynamique de développement de ces usages.

compréhension de la nature et de la fonction de l'information géographique ; autrement dit, il est humain. Ce qui m'amène à un deuxième constat, lui aussi tiré de mon observation de l'implantation des SIG dans l'Outaouais : à savoir que si les projets reliés aux usages des SIG achoppent, ce n'est pas tant à cause de raisons techniques, mais bien parce qu'on appréhende mal la dynamique du développement de ces usages.

L'action sur le territoire s'est passablement compliquée ces dernières années, dans un contexte de mobilité grandissante des populations et de leurs activités. Les SIG offrent des capacités nouvelles pour mieux la cibler, car ils permettent de mieux comprendre les dynamiques spatiales en jeu dans la structuration des territoires, d'en prévoir les effets positifs et négatifs, voire de les canaliser. Mais leur potentiel est mal connu des usagers. Ceci aussi interpelle la géographie, qui a très mal joué ses cartes au niveau de la dialectique offre-demande en matière d'information géographique.

POUR UNE ÉDUCATION GÉOGRAPHIQUE

Ainsi, le problème de la faible intégration des SIG à la gestion du territoire serait avant tout un problème humain et non technique. Il faut dès lors abandonner les considérations techniques si l'on cherche à le solutionner, pour examiner plutôt comment la géographie peut mieux faire connaître son utilité, dans un contexte où la maîtrise de l'information géographique acquiert une importance stratégique. En d'autres mots, la difficulté des SIG à s'imposer dans la gestion du territoire serait à comprendre en lien avec celle de la géographie à s'imposer comme discipline nécessaire à la formation de base du citoyen. Ce qui m'amène, on l'aura deviné, à la question de l'éducation géographique.

C'est là une question qui préoccupe au plus haut point la géographie québécoise⁵, qui s'inquiète à juste titre du peu d'attention portée à l'espace et au territoire dans la formation du citoyen. Dans un contexte où la protection de l'environnement, l'engagement social et le développement du milieu découlent directement de la sensibilité des individus à leur lieu d'appartenance et à leur patrimoine, qu'ils découlent aussi de leur conscience de l'existence de problèmes similaires ailleurs, en un mot dans un contexte où le rôle du territoire est crucial, l'éducation géographique resterait déficiente. À un point tel qu'au moment de réfléchir et d'agir, les Québécoises et Québécois seraient devant une forme « d'analphabétisme territorial »⁶, qui les rend incapables d'élaborer des projets territoriaux créateurs. Cette incapacité serait observable tant au plan politique que social, où la question territoriale est sinon carrément occultée, tout au moins mise au second plan. Comment alors peut-on imaginer une quelconque portée aux SIG ? Comment en effet pourraient-ils s'imposer dans la pratique, si une demande sociale pour une meilleure compréhension du territoire n'arrive pas à prendre forme ?

Est-il nécessaire de développer davantage ? Je ne le crois pas. Car on aura compris que si le problème des SIG en est un de sous-développement de la dialectique de l'offre et de la demande en matière d'information géographique, c'est ici qu'il faut agir : par une éducation géographique renouvelée, à tous les paliers de l'éducation, incluant l'universitaire qui doit mieux cibler les savoirs de base à transmettre pour assurer d'une conscience territoriale. Mais l'action à entreprendre ne s'arrête pas aux portes de l'école. La géographie doit aussi s'activer pour faire mieux connaître son potentiel d'explication du monde contemporain, dans la société. L'éducation géographique passe par le développement de liens plus étroits entre la géographie scientifique et la géographie civique. Il faut à mon avis se donner un programme d'action vigoureux en ce sens, qui prend appui sur toutes les forces vives de la géographie : les géographes actifs dans les entreprises, confrontées à une mondialisation qui change carrément la donne économique ; celles et ceux qui font

5. En témoigne la publication récente (1999) aux Presses de l'Université du Québec, d'un ouvrage dirigé par Juan-Luis Klein et Suzanne Laurin, qui lui est entièrement consacré. Intitulé *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*, l'ouvrage pose les jalons d'une réflexion critique sur la place et le rôle de la géographie dans l'éducation individuelle et sociale des citoyens. En témoigne aussi le dernier numéro de la revue *Géographes*, qui a fait son retour en avril 2000, sur le thème de la « culture géographique ».

6. J'emprunte l'expression à Juan-Luis Klein et à Suzanne Laurin, utilisée dans l'introduction à l'ouvrage ci-haut mentionné.

œuvre d'aménagement, à tous les paliers de la sphère publique ; sans oublier les géographes qui travaillent dans le secteur bénévole dont on sait la place grandissante qu'il occupe dans la vie d'échanges tant locales qu'internationales. Toutes ces organisations ont un urgent besoin de géographie et de SIG. Il reste à le leur démontrer.

Commentaire



EXPERTISE GÉOGRAPHIQUE ET DEMANDE SOCIALE QUELLE RELATION ?

Martin Vanier*

*Institut de géographie alpine
Université Joseph-Fourrier, Grenoble*

La question de l'adéquation entre la géographie et la demande sociale doit être posée dans les termes suivants. Selon moi, la géographie est avant tout un savoir savant, donc une science, considérée en France comme nécessaire à la formation du citoyen. Dans certaines circonstances et à certaines conditions, la géographie est aussi un ensemble de compétences ; cela dépend évidemment de la nature de la formation et de la façon dont l'individu porteur du savoir savant va s'en servir. Je ne crois pas que la géographie puisse être considérée comme un métier. Il y a des métiers qui

*Je pense que
la géographie
n'est pas et n'a pas
à être un métier.*

incluent des savoirs et des compétences géographiques tels que l'urbanisme, l'aménagement ou la cartographie, mais je pense que la géographie en tant que telle n'est pas un métier et n'a pas à l'être, de même que l'histoire n'est pas un métier, ni la sociologie, ni la mathématique.

* martin.vanier@ujf_grenoble.fr

Ainsi, la question de l'adéquation de la géographie à la demande sociale implique certes de faire appel à la capacité de la géographie de produire des savoirs et des compétences qui caractérisent en quelque sorte les métiers. Mais je pense que la question concerne surtout la capacité de la société, de l'économie, des marchés d'inventer des métiers qui répondent à une demande sociale dans laquelle il peut se trouver soit un besoin d'information géographique, soit un besoin de compréhension et de maîtrise d'événements géopolitiques, soit un besoin et une maîtrise de la gestion environnementale.

Tout se joue donc dans la capacité de la société à savoir dire, inventer et financer de nouveaux métiers auxquels les géographes, comme beaucoup d'autres scientifiques, doivent contribuer. Cela veut dire par exemple inventer des marchés comme celui de la navigation routière par cartographie automobile, ce qui représente quelque chose d'assez considérable lorsqu'on connaît le parc d'automobiles dans le monde, ou celui de la protection du paysage qui est en train d'émerger dans le champ des collectivités locales, ce qui va immanquablement déboucher sur des besoins professionnels nouveaux.

Il y a des métiers qui ne sont pas encore nommés et qui vont intéresser les géographes. Ces métiers sont en train de s'inventer aujourd'hui et, dans 30 ans, comme on a forgé le métier d'urbaniste et d'aménagiste dans les années 1960 et 1970, on en forgera d'autres. Mais je voulais commencer par dire que cette « forge », ce travail d'invention du métier, ce n'est pas l'affaire des géographes, c'est l'affaire de la société tout entière et du marché économique. Dans ce contexte, la place de la géographie, en négatif ou en positif, ne me paraît pas centrale.

Ensuite, la question de savoir quand ce sera le temps de la géographie et des géographes me semble aussi mal posée : je trouve que ce temps est déjà venu, l'adéquation de la géographie à la société n'est pas mauvaise et les géographes ne sont pas si malheureux dans la grande forêt de l'emploi. Je m'explique.

En France, ce temps des géographes est venu très clairement dans les années 1960, dans un contexte semblable à celui de la Révolution tranquille au Québec, issu de la formation d'un État centralisé, d'un État gaullien puissant, avec des intentions d'aménagement du territoire rationnelles et conscientes, établies sur le long terme, et qui ont donné naissance à ce qui est connu sous le nom de Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Dans les premiers programmes de la DATAR, notamment pour la mise en œuvre du programme des métropoles d'équilibre, les géographes ont joué un rôle considérable.

Un Michel Rochefort par exemple, un universitaire aujourd'hui à la retraite mais toujours actif, a contribué, par sa thèse et par une série de travaux considérables, à la définition de ces métropoles d'équilibre.

Une autre géographe bien connue, aujourd'hui décédée, Jacqueline Beaujeu-Garnier, a joué aussi un rôle important dans l'élaboration du schéma directeur pour la région Île-de-France, c'est-à-dire la région parisienne. C'est l'époque où Jean Labasse a proposé le terme de « géographie volontaire », où Michel Phlipponneau a lancé celui de « géographie appliquée », et où Pierre Georges et ses élèves, comme Yves Lacoste ou Raymond Guglielmo, ont développé la « géographie active ». Si ce vocabulaire disait le volontaire, l'appliqué et l'actif, c'est donc que les géographes ne se sentaient pas si mal à l'aise devant cette demande d'intervention dans le projet social, dans le projet d'aménagement qui était en fait plus politique que social.

Je sauterai une décennie, celle des années 1970, qui est celle de la crise et où les choses sont plus compliquées. Mais disons qu'avec les années 1980, il y a eu une décentralisation administrative en France, c'est-à-dire la délégation d'une série de pouvoirs jusqu'alors étatiques aux collectivités locales (communes, départements et régions). Ces compétences ont donné aux géographes toute une série de missions, de champs nouveaux d'intervention, de capacités de faire passer des connaissances, des savoirs et des expertises, par des contrats et, de façon plus informelle, par des contacts, des rencontres et des échanges.

Je citerai un seul de ces géographes qui me paraît s'épanouir alors en tant qu'individu et politicien (comme on dit au Québec), et c'est important dans ce contexte, c'est Raymond Durand, qui est le premier adjoint du maire de Montpellier, une ville qui, dans les années 1980, a sans doute engagé la politique urbaine la plus exemplaire en France. Exemplaire parce qu'elle relève d'une vision de l'avenir extrêmement volontaire qui a transformé une ville moyenne de province, sans base économique majeure, en technopole, en « europole ». À la base de ce projet, il y a le maire, mais il y a surtout Raymond Durand, géographe et premier adjoint à l'urbanisme et au développement économique, qui a pour ainsi dire forgé le concept de Montpellier-Europole.

Il y a des métiers qui émergent à cette époque-là, entre autres les métiers d'urbaniste, d'aménageur et de cartographe. Et pourtant il faut admettre que ces phénomènes n'ont pas eu un effet puissant sur la géographie, ils n'ont pas pris pour la géographie la dimension d'un phénomène collectif majeur, en particulier au sein de la formation initiale, et ils n'ont pas eu d'effets majeurs de redéfinition comme, par exemple, on a pu le constater avec le droit, devenu un savoir tentaculaire dans beaucoup de formations et de métiers. Pourquoi cela ?

À cette époque, la géographie était encore une petite famille scientifique. Au début des années 1950, en France, il y avait un peu plus d'une centaine d'universitaires géographes sur 45 millions d'habitants; il y avait l'Institut de géographie à Paris, il y avait quelques instituts en province. C'était une toute petite famille, une petite tribu réunie autour de ses grands maîtres comme, bien sûr, Raoul Blanchard, qui est passé par ici, et d'autres encore. Alors la capacité à faire « effet de corps » et effet de masse n'existait pas à partir des géographes; au contraire, on a gardé les inconvénients d'une petite famille, entre autres la difficulté à assumer plus collectivement la demande que j'ai évoquée, qui a pourtant bien eu lieu, qui s'est réellement manifestée.

Une autre raison de ce « rendez-vous manqué » (relativement), c'est que les géographes ont toujours été convaincus d'être « au carrefour ». Ils sont convaincus d'être le lieu de la synthèse et je crois que cela a été tragique. Les historiens ne sont pas aux prises avec cette affaire de carrefour, de synthèse, de position centrale alors que, s'intéressant aux événements dans le temps, ils ne sont pas mal placés non plus pour être au centre. C'est vrai aussi pour les sociologues: qu'est-ce qu'on peut faire de plus qu'une science de la société lorsqu'on s'intéresse à la société? Nous, les géographes, comme nous nous intéressons au territoire, nous pensons que tous les autres dépendent de notre terrain, ce qui est une vision très bête de la chose. Cela permet de dire: nous sommes peut-être petits, mais qu'est-ce que nous sommes importants! Cette attitude a beaucoup agacé les autres, elle nous a empêchés de trouver d'autres véritables carrefours, plus temporels, plus éphémères comme le carrefour de la ville. La ville, c'est un carrefour de recherche, c'est un carrefour d'actions, c'est un carrefour de métiers; actuellement, c'est un énorme carrefour de métiers parce qu'il y a des besoins d'aide à la gestion considérables. Là, il y avait un carrefour; on l'a inventé, il s'appelle l'urbanisme, les études urbaines, l'aménagement urbain, etc. Mais les géographes s'y sont impliqués plus ou moins clairement, plus ou moins volontairement, selon les endroits, et cela n'a pas été sans déchirements internes.

Il y avait d'autres carrefours à inventer, d'autres combinaisons, en particulier sur la question de la géographie et de l'économie (la géo-économie) qui explose aujourd'hui comme une indispensable compétence à faire pénétrer dans les entreprises qui ne peuvent plus être simplement des lieux de savoir produire, mais qui doivent être aussi également des lieux de stratégies économiques et géographiques. Là, il y avait un carrefour à inventer, avec des collègues économistes et d'autres, dans lequel nous n'avons peut-être pas trouvé toute notre place parce que nous étions convaincus d'être à nous seuls un grand carrefour.

Enfin, une dernière chose qui nous a empêchés de relever ces défis posés à la géographie, c'est à mon avis le refus de bien clarifier la double mission que nous assumons en tant que famille géographique depuis les années 1960, à savoir celle de la reproduction du savoir savant éducatif, à côté de celle du développement de savoirs professionnels. Refus de reconnaître cette double mission au nom d'un principe, au fond, conservateur de l'unité de la discipline. Cette double mission devrait déterminer toute l'image de la géographie. Or, qu'est-ce qu'un géographe pour l'homme de la rue? C'est celui qui apprend la géographie à l'école, et c'est tout. Cette mission est importante, certes, mais l'autre mission, celle de la formation à toutes ces séries de compétences dans les métiers que la société invente et dont elle a besoin, cette mission-là est mal reconnue. Il n'y a pas eu, dans l'institution universitaire, une volonté permanente de distinguer ces deux missions : former des professeurs pour reproduire le savoir à l'école, au lycée ou au cégep et, de l'autre côté, permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des métiers.

À partir de là, je peux dire deux choses sur cette question d'adéquation et surtout sur ce qu'il faut faire pour trouver notre place, pour mieux répondre à la demande.

Je crois qu'il faut réfléchir à ces compétences susceptibles de bien placer les géographes dans les métiers à venir, tout en sachant qu'ils seront inévitablement en concurrence avec d'autres compétences et d'autres formations.

Dans les domaines de l'infographie, de l'édition électronique et de la manipulation des images, on sait bien que le marché est déjà considérable. C'est évidemment un monde de métiers de communication, qui s'est constitué de façon fulgurante en moins d'une génération autour d'un champ de formation et d'un champ scientifique propres et innovants. Ce n'est pas fondamentalement notre métier. Il faut apprendre à se placer en communication, avec des savoirs techniques dont les géographes seront les maîtres parce qu'il y aura dans leur savoir savant la spécificité qui leur permettra de s'affirmer ainsi.

*Il faut réfléchir
à ces compétences
susceptibles de
bien placer les
géographes dans
les métiers à venir.*

En ce qui concerne l'ensemble des images, des plans et des cartes, c'est-à-dire tout ce que j'ai besoin de manipuler en tant qu'élu et qui émane d'urbanistes, de géomètres, d'ingénieurs du génie civil, de tous ces gens qui produisent de l'image, il me semble y avoir une assez faible aisance de la part de ces professionnels dans le domaine de la sémiologie graphique, c'est-à-dire la capacité de dire des choses par des signes

graphiques. Cette sémiologie graphique, c'est notre compétence propre, et elle peut faire une grande différence entre ce que nous savons à titre de géographes et ce que les autres savent lorsqu'ils fabriquent de l'image.

Quelles autres compétences viser ? Ce qui m'intéresse fondamentalement en tant qu'élus et que je souhaiterais que les géographes puissent offrir, c'est une compétence dans le conseil. Le métier politique de la gestion d'un territoire, c'est un métier de négociation permanente ; c'est un métier dans lequel on ne fait que surmonter des problèmes (lorsqu'on y arrive !). Jamais un dossier, une intention, un projet, une politique ne se déroule comme prévu, jamais. La gestion d'un territoire ne procède que par obstacle, bifurcation, conflit imprévu, blocage, etc. L'élu a besoin de professionnels du conseil, de la négociation, du suivi. Il peut les trouver une fois de plus parmi les administrateurs, des gens de sciences politiques, des psychologues ou des gens de la communication. Mais toute cette géopolitique qui rend un dossier immanquablement compliqué est fondamentalement territoriale. C'est une question de bonne intelligence de ce qui se passe dans un territoire donné lorsqu'il y a une intention politique qui émerge, mais qui heurte des intérêts privés, intention politique qu'il est nécessaire de formuler, de bien définir pour qu'elle mobilise les ressources du territoire, et émerge d'une sorte de géographie des intérêts privés. Le géographe, dans son savoir et ses compétences, est l'homme du territoire, il est donc aussi celui qui peut développer des compétences de conseil, de négociation et de suivi de dossier, au nom de l'intelligence du territoire.

Dans la chaîne de l'action, le géographe se situe très en amont. En effet, lorsqu'on veut faire quelque chose, on commence en principe par demander une analyse, par produire un état des lieux, par comprendre quelle est la nature de l'objet, l'état de la situation. À cette étape, les géographes sont en mesure d'intervenir. Ensuite, une fois qu'on sait, on projette. On dit ce qu'on veut faire et on demande à des experts de traduire la demande politique en projet : en projet urbain, d'aménagement, environnemental, d'ingénierie, de services, d'animation sociale, etc. Sur ce plan, celui du savoir dessiner, du savoir projeter au sens urbanistique du terme qui consiste à monter l'ingénierie du projet, du savoir programmer, les géographes sont déjà un peu moins à l'aise. Enfin, il faut prévoir la maîtrise de l'ouvrage, rassembler les entreprises, établir un budget et faire un montage financier, conduire l'opération. Là, les géographes sont hors jeu, les ingénieurs sont aux manettes.

Le grand problème de la commande générale de la demande sociale dans le domaine qui m'intéresse : ce sont les gens à l'aval qui pilotent – les ingénieurs, les financiers, les juristes, parfois les projecteurs, les architectes, etc. Ce sont très rarement les analystes qui pilotent et c'est

dommage, car ce sont eux qui ont les idées au départ ; ce sont eux qui produisent une vraie connaissance. Les autres sont simplement ceux qui savent faire, mais pas forcément ceux qui avaient décidé ce qu'il fallait faire ni comment il fallait le faire. Par les savoirs que j'ai évoqués, notamment ces savoirs de conseil très transversaux, il faut que les géographes parviennent à descendre sur cette chaîne de l'action le plus en aval possible, vers des positions plus stratégiques.

Donc au plan des compétences à venir (et il y en aurait d'autres à évoquer en rapport avec l'exigence contemporaine de développement durable), il faudrait organiser une sorte de veille technologique de nos formations, pour être réactif à l'égard de celles qui permettront aux géographes d'acquérir des compétences émergentes. C'est d'autant plus nécessaire que nos voisins savent le faire, avec le domaine du multimédia qui explose et qui va peut-être « avaler » le SIG, le tourisme qui poursuit son développement et qui institue toute une série de métiers d'action, l'écologie, etc.

Cela renvoie finalement à la responsabilité de l'institution « maison géographique ». Elle doit laisser les formations expertes qui permettent d'acquérir ces nouvelles compétences s'autonomiser par rapport à elle-même, par rapport à l'institution qu'elle est et qui est fondamentalement une institution de reproduction du savoir géographique, du savoir savant. Elle doit laisser des formations plus spécifiques et surtout plus ouvertes à d'autres savoirs évoluer par elles-mêmes, se construire, dans un temps raisonnable, se reconverter et se réactiver sur d'autres champs de compétence que la géographie, quitte à inventer des mots pour désigner ces nouveaux champs.

À ce moment-là, l'autonomisation en question peut changer l'image grand public de la géographie et en faire une discipline qui pourrait engendrer d'autres métiers que celui de... professeur de géographie. Cela me semble très important pour la dynamique de la discipline, mais je doute que ce soit partout la voie que la « maison géographique » a décidé de prendre.

PARTIE



**LIEUX
D'INTERVENTION**

CHAPITRE



DÉMOCRATIE, GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE LE CAS DU QUARTIER SAINT-ROCH À QUÉBEC

Guy Mercier*
Université Laval

La géographie, comme toute discipline scientifique, doit constamment s'interroger au sujet de la place qu'elle occupe au sein de la société, et notre époque, cela va de soi, n'échappe pas à cette obligation. Si la question demeure la même, encore faut-il ajuster cette perpétuelle réflexion à une réalité toujours changeante. Or quels seraient aujourd'hui, à cet égard, les défis les plus pressants ?

*Quels sont
aujourd'hui les défis
les plus pressants ?*

* guy.mercier@ggr.ulaval.ca

11.1. COMPRENDRE LE BOULEVERSEMENT ACTUEL DES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES

C'est un lieu commun de dire que la période actuelle est marquée par de graves bouleversements. À croire tout ce que l'on entend, l'économie, à force de fluctuer, de se moderniser et de se mondialiser à un rythme effréné, aurait plongé les sociétés contemporaines dans une crise sans précédent. Si bien que les travailleurs et les employeurs, les chômeurs et les investisseurs, les électeurs et les politiciens auraient perdu plusieurs de leurs repères traditionnels. La déstabilisation opérerait également par le biais de la culture. Les espérances d'antan, qu'elles soient religieuses ou laïques, familiales ou communautaires, syndicales ou professionnelles, céderaient souvent le pas à des désespérances latentes ou spectaculaires, parfois violentes, qui offrent une forte résistance au credo néolibéral, à l'idéal écologique ou à toute autre nouvelle conviction pouvant mobiliser les passions (Racine, 1993).

Les conditions géographiques de nos existences individuelles et collectives seraient, elles aussi, soumises à de fortes secousses. Des régions, autrefois prospères, se désindustrialisent précipitamment, tandis que d'autres, que l'on croyait en retard, se retrouvent soudainement dans le wagon de tête de la nouvelle « économie du savoir ». Quant à nos espaces de référence, ils seraient désormais plus nombreux et surtout plus aléatoires. Le territoire de l'État n'aurait plus la même force structurante, car la nation ne serait plus un pourvoyeur d'identité aussi efficace qu'avant. Cette désaffection tiendrait notamment au fait que les esprits se tourneraient désormais vers de nouveaux espaces d'identification (Jewsiewicki et Létourneau, 1998). D'une part, la mondialisation des échanges et l'accès élargi à l'Internet favoriseraient – même si les contacts sont souvent éphémères et les intérêts communs bien tenus – la consolidation d'un sentiment d'appartenance planétaire (Brint et Kavlie, 1998). D'autre part, renaîtrait çà et là, sur les cendres des anciennes solidarités de quartiers et de paroisses, une vie communautaire rurale ou urbaine fondée sur le désir de constituer collectivement, à l'échelle locale, un milieu de vie mieux adapté aux besoins propres des habitants (Simard, 1999).

Toutes ces mutations, aussi intenses que rapides, suscitent dans l'opinion publique et chez les responsables politiques de vives inquiétudes. Plusieurs sont pessimistes ; d'autres préfèrent croire que les changements en cours, même s'ils ont un potentiel déstabilisateur, préfigurent un véritable progrès dont tous et chacun pourraient tirer profit si la société s'en donnait les moyens. Il reste que ces promesses ne se réaliseront pleinement que dans la mesure où nous comprendrons comment opèrent ces transformations et quelles en sont la portée et la signification.

À cette fin, le rôle de la géographie n'est certainement pas négligeable. Il est donc utile que la discipline poursuive dans cette voie, en souhaitant cependant que le rythme trépidant de l'évolution du monde actuel et le sentiment d'urgence qui en découle ne soient pas le prétexte d'un regrettable détournement de la mission de la géographie. Dans le tumulte, le géographe peut en effet être tenté de démontrer, devant un problème social aussi troublant que complexe, plus d'empressement que de rigueur. S'il succombe, sa notoriété risque d'être fondée davantage sur sa bonne volonté apparente – voire sur son opportunisme – que sur la qualité scientifique réelle de son propos.

11.1.1. SERVIR LA DÉMOCRATIE

La mise à jour accélérée des connaissances géographiques suffit-elle pour rendre notre discipline utile socialement? Certainement pas, car à quoi servirait une connaissance adéquate si chaque citoyen ne pouvait en bénéficier autant intellectuellement que socialement? Il y a sans doute là une des conditions fondamentales d'une démocratie accomplie; or cette condition se heurte à deux obstacles.

La démocratie, pour être pleine et entière, exige d'une part que chaque citoyen ait accès à toute l'information pertinente – l'information géographique en l'occurrence – relativement aux décisions qui sont prises et qui le concernent directement. Plus encore, cela signifie que le citoyen est capable d'interpréter cette information pour en tirer une conclusion valable. Dès lors, la difficulté concerne non seulement les informations que le citoyen peut obtenir, mais aussi, plus globalement, la qualité de sa formation qui lui permet ou non d'en tirer véritablement parti. C'est pourquoi le citoyen a besoin d'une « éducation géographique » afin qu'il acquière, comme le mentionnent Klein et Laurin (1999), une indispensable « conscience territoriale »¹.

L'exercice d'une citoyenneté pleine et entière suppose, d'autre part, que le système politique est capable de réaliser au mieux l'idéal démocratique. Qu'importe en effet que le citoyen soit informé et compétent s'il ne peut véritablement prendre part aux décisions qui le concernent. Dans notre société, cette question appelle certainement un approfondissement de la démocratie participative (Crick, 1989; Le Goff, 1989). Dans l'optique de la géographie, c'est

L'aménagement du territoire conduit-il à une meilleure participation des citoyens?

1. Cf. aussi à ce propos: Entrikin (1997), Lambert (1999) et Laurin (1999).

plus particulièrement du côté de l'aménagement du territoire² qu'il faut espérer une plus grande et une meilleure participation des citoyens. Si beaucoup reste à faire, il faut reconnaître que la société québécoise – comme d'autres d'ailleurs – a réalisé des progrès significatifs sur ce plan depuis une trentaine d'années (Klein, 1991). Déjà en 1966, le programme du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), malgré sa maladresse, n'imaginait pas le développement de la région du Bas-du-Fleuve sans la participation active de la population locale (Linteau *et al.*, 1989). Treize ans plus tard, en 1979, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme manifestait une ferme volonté d'associer systématiquement la population à l'œuvre aménagiste (Lemay et Vachon, 1989). Depuis, en ce domaine, s'est instituée une pratique élargie de la consultation et de la participation où se multiplient les séances d'information et les audiences publiques (Beaulieu, Fernand et Roy, 1995), sans compter les efforts redoublés pour mener des études d'impacts (Côté et Waaub, 2000) et pour favoriser la concertation des « intervenants » (Parenteau, 1990). Il en résulte une « institutionnalisation des mouvements sociaux » (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999) qui favorise, pour la gestion des territoires locaux et régionaux, ce que l'on appelle la « gouvernance », c'est-à-dire un régime politique où l'autorité serait dorénavant partagée entre, d'un côté, les élus et les institutions dont ils ont la responsabilité et, de l'autre, des « représentants du milieu » (Morin, 1998). Toutes ces réalisations témoignent des avancées de la démocratie participative en matière d'aménagement du territoire au Québec. Et il faut certainement se féliciter du rôle que les géographes, parmi d'autres, ont pu jouer dans la création et le perfectionnement des institutions qui, aujourd'hui, donnent à nos concitoyens l'occasion de faire entendre leur voix lorsqu'il est question de gérer, de protéger et de développer leur territoire (Mérenne-Schoumaker, 1996)³.

Si des progrès ont été réalisés, il reste que la démocratie participative n'est pas – du moins dans le champ de l'aménagement du territoire – une œuvre achevée. Les études récentes de Pierre Hamel (1999) sur le cas montréalais montrent par exemple que la bonne volonté rencontre, en cette matière, de fortes résistances qui tiennent en partie aux institutions

-
2. Compris ici dans un sens large qui inclut le développement régional, l'urbanisme et la protection de l'environnement et du paysage.
 3. Certains seront peut-être en désaccord avec ce constat, notamment ceux qui considèrent que la mauvaise volonté et l'incompétence des responsables politiques sont, dans le domaine de l'aménagement du territoire au Québec, les principaux obstacles à la démocratie participative (Hulbert, 1994; Beaudet *et al.*, 2000). Sans nier que de tels obstacles puissent exister, il faut convenir que cette approche, qui finalement situe l'explication sur le registre moral, ouvre moins de perspectives scientifiques et sociales. Il semble plus utile d'examiner, à l'instar de Villeneuve et Vachon (1999, p. 37), les « facteurs structurels qui limitent la volonté des acteurs », car si ces facteurs sont mieux connus, on peut raisonnablement estimer que « leurs effets pourront être mieux contrôlés ».

politiques qui, pétries d'atavismes, n'acceptent pas volontiers de partager le pouvoir. D'autres obstacles, paradoxalement, surgissent des perfectionnements mêmes de la démocratie participative, ce qui tend encore une fois à prouver que toute amélioration porte en soi le germe de sa propre limitation.

11.1.2. ÉTUDIER LES CONTRAINTES DU DÉBAT PUBLIC

Même si elle peut flatter le pessimisme jouissif des Cassandre, la problématique des impasses de la démocratie participative mérite attention : découvrir les raisons de nos échecs étant déjà en soi un progrès, même s'il n'est pas sûr que des solutions pratiques en découlent automatiquement.

En permettant à un grand nombre de personnes de faire entendre leur voix, la démocratie participative devient un carrefour où s'affrontent des intérêts divers et divergents. Sous cette pression, la tribune publique peut devenir un champ de tensions fort complexe dont le fonctionnement impose ses propres contraintes. Ainsi, pour toucher une plus large audience, pour influencer plus directement une décision, les citoyens et les organismes qui désirent s'exprimer peuvent être entraînés dans des stratégies d'alliances et de conflits dont l'objet n'est plus simplement l'expression de leur opinion, mais la création des conditions favorables à la diffusion et à la réception d'une idée. Ces stratégies visent à rendre la parole *efficace* socialement. Dans ce jeu, tous ne sont pas nécessairement gagnants, puisque l'efficacité des uns naît souvent de l'insuccès des autres. Cet insuccès ne relève pas de la valeur intrinsèque de la position défendue ; il est plutôt l'effet pervers d'une démocratie participative qui, sous l'emprise des massmédias, des idéologies ambiantes et des logiques institutionnelles (Hamel *et al.*, 1999), pousse tous et chacun à prendre l'une ou l'autre des positions déjà *construites* et *offertes* par le débat public lui-même. Au lieu de se forger et d'exprimer une opinion bien personnelle, le citoyen peut, dans ces circonstances, être tenté de se rapprocher de la position *séduisante* et militer en sa faveur. Si cette surdétermination opère, les citoyens sont plus invités à se coaliser les uns *avec* les autres et à se liguier les uns *contre* les autres qu'à exposer leurs véritables opinions et à en débattre. Du coup, ce n'est pas la démocratie qui crée le débat public, mais une *conception sociale* du débat public qui, à travers la démocratie, impose ses exigences. Dans un tel contexte, où la démocratie prête le flanc à la démagogie (Mairet, 1997), le citoyen peut certes espérer le triomphe d'idées auxquelles il adhère, ne serait-ce que partiellement, mais il n'est pas sûr que ce processus lui permet d'entendre et de comprendre complètement les idées qu'il a combattues... ni même celles qu'il a pourtant défendues !

La démocratie participative n'est donc pas sans écueils. En soumettant les décisions urbanistiques à un débat public, rien n'empêche en effet des forces d'agir pour imprimer une orientation au débat lui-même, de sorte que les opinions, libres par définition, deviennent malgré tout sous influence. Pour combattre cette tendance pernicieuse, il faut compter, comme nous l'avons exprimé précédemment, sur l'information et l'éducation du citoyen. Or, en l'occurrence, s'il y a une connaissance à mettre au jour et à diffuser, c'est bien celle qui concerne précisément la formation et le fonctionnement des débats publics à notre époque. Et en ce qui touche plus spécifiquement la géographie, l'attention doit en priorité porter sur les contraintes auxquelles est soumis actuellement le débat en aménagement du territoire.

11.2. LE DILEMME DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA BUREAUCRATIE

L'exploration des nouvelles frontières de la démocratie participative en matière d'aménagement du territoire est un vaste projet qui appelle un formidable effort collectif de recherche. Je me limite ici à un seul cas. Sans prétendre qu'elles pourraient être généralisables, je souhaite simplement que les conclusions tirées de cet exemple précis soient utiles pour poursuivre la réflexion.

Il s'agit de l'urbanisme pratiqué dans le quartier Saint-Roch à Québec depuis une dizaine d'années. Cet exemple m'apparaît pertinent, car on y observe que l'avancée de la démocratie participative s'accompagne d'un processus d'exclusion. Pour remédier à cette situation, il importe d'abord de connaître la source de ce paradoxe. Ce faisant, on se donne peut-être les moyens de débusquer quelques-uns des pièges qui guettent le géographe qui voudrait s'engager, à Saint-Roch ou ailleurs, dans le débat aménagiste.

11.2.1. L'ACTUEL RENOUVEAU DE SAINT-ROCH

Autrefois prospère et peuplé, le quartier Saint-Roch à Québec sombra, à partir de la Seconde Guerre mondiale, dans un profond déclin (Trotier, 1962-1963). La situation devint si critique que le service d'urbanisme de la Ville de Québec admettait en 1990 que Saint-Roch « [était] devenu au fil des ans un quartier qui, malgré les importants efforts publics des dernières années, n'[avait] pas encore réussi à développer sa propre dynamique d'auto-régénération » (1990, p. 1-2). Dix ans plus tard, la situation a bien changé.

Saint-Roch paraît maintenant vivre sous le signe du renouveau : les artères principales sont embellies, plusieurs bâtiments anciens sont recyclés pour loger des institutions, des organismes ou des commerces, d'autres sont convertis en appartements. De même, les terrains vacants, jadis nombreux et parfois très vastes, disparaissent peu à peu sous des édifices neufs à vocation résidentielle, commerciale ou institutionnelle. On constate notamment la multiplication dans le quartier d'édifices publics et privés destinés aux arts, à l'enseignement, aux spectacles, à l'innovation et aux loisirs. La conversion du cadre bâti, qui témoigne d'un afflux financier substantiel, s'accompagne d'une évolution sociologique. Une nouvelle population, plus instruite et plus argentée que la moyenne du quartier, se dirige aujourd'hui vers Saint-Roch pour y habiter, y travailler, s'y instruire ou s'y détendre. Ces transformations font maintenant dire aux mêmes autorités municipales « que le quartier est véritablement en processus de revitalisation » (Ville de Québec, 1998c, p. 4)⁴.

Au-delà de l'optimisme enfin retrouvé, on constate que l'urbanisme pratiqué à Saint-Roch depuis 1990 rappelle constamment que son succès tient à un changement radical d'orientation. Si bien qu'il faut conclure que l'échec du projet de rénovation des années 1960, 1970 et 1980 est devenu le repoussoir qui fournit à la revitalisation d'aujourd'hui sa légitimité et son ressort argumentatif (Mercier, 2000b).

11.2.2. DES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET PAYSAGERS OPPOSÉS⁵

L'opposition entre le projet de rénovation de Saint-Roch, qui mobilisa les esprits pendant près de 30 ans, et sa revitalisation actuelle se manifeste en premier lieu dans le programme économique et architectural.

La rénovation urbaine considérait que le déclin économique de Saint-Roch prouvait que les équipements en place ne répondaient plus aux besoins de l'industrie et du commerce qui avaient donné au quartier sa prospérité. Selon les instigateurs de la rénovation, il fallait que le quartier s'adapte aux nouvelles conditions économiques. On misait essentiellement sur le commerce et les services, rejetant l'industrie qui semblait désormais incompatible (Morisset, 1999). L'intention était de préserver la forte centralité économique traditionnelle du quartier en modernisant ses équipements. La rénovation servait ainsi à maintenir la position du quartier dans l'économie régionale. Cela commandait des destructions massives afin d'introduire, par exemple, un complexe d'affaires de grand gabarit et une autoroute qui canaliserait efficacement

4. À propos de l'actuel renouveau de Saint-Roch, voir Noppen et Morisset (1999).

5. Cf. Mercier (1994, 1998a et b, 2000a et b), de même que Mercier et Mascolo (1995).

des flux massifs de biens et de personnes. Il fut même imaginé de recouvrir une longue rue marchande, la rue Saint-Joseph, pour qu'elle devînt, à l'image des nouveaux centres commerciaux de banlieue qui la concurrençaient féroce-ment, une galerie marchande (le mail Centre-ville construit au début des années 1970).

Le programme de rénovation, inspiré de l'architecture moderne dite « internationale », était irrémédiablement tourné vers l'avenir. Le quartier tel qu'il était avait peu de valeur par rapport à celui que l'on devait (re)construire. L'ancien n'inspirait, aux yeux de l'urbanisme officiel, aucune nostalgie. Au contraire, il était un handicap qu'il fallait corriger afin que Saint-Roch conserve sa vocation (Morisset, 1999). Cette vision d'un avenir à nouveau prospère flattait l'optimisme des autorités municipales qui espéraient bien convaincre quelques grands promoteurs publics et privés d'investir massivement dans la rénovation de Saint-Roch. La suite des choses prouva toutefois que le grand capital, sans oublier complètement le quartier, ne combla pas vraiment les espérances des autorités municipales. Celles-ci durent également admettre que tous ne partageaient pas leur optimisme. Bientôt, des comités de citoyens sonnèrent la charge contre la rénovation urbaine qui, en promettant des profits d'affaires, s'arrogeait le droit de détruire le quartier.

*Alors que l'urbanisme
rénovateur avait
porté atteinte au
paysage traditionnel,
le nouvel urbanisme
compte le préserver.*

L'opposition à la rénovation de Saint-Roch, qui se forma d'abord au niveau associatif, fut ensuite prise en charge par un parti politique municipal qui, en 1989, remporta l'élection. Comme ce parti – le Rassemblement populaire – s'était montré très critique à l'égard de l'urbanisme modernisateur qui avait eu cours jusque-là, il lui incombait de formuler un nouveau projet urbanistique pour le quartier. Après 10 ans, on peut dire qu'on a effectivement réussi à concevoir et à réaliser un nouvel urbanisme à Saint-Roch. La priorité des autorités municipales est désormais de mettre en œuvre un urbanisme qui pourrait enfin offrir aux habitants une bonne qualité de vie. Pour ce faire, on estime qu'il faut que le quartier renoue avec son histoire. Alors que l'urbanisme rénovateur, au nom d'une prospérité à venir, avait porté atteinte au paysage traditionnel de Saint-Roch, le nouvel urbanisme compte le préserver. Ce faisant, on veut montrer que l'urbanisme n'est pas une menace pour la population, mais une force positive qui contribue à protéger et à améliorer leur milieu de vie. Il n'est pas interdit pour autant d'espérer que le quartier recouvre une relative centralité économique, mais on s'assure, en favorisant la conservation du bâti existant, que le renouveau du commerce et des affaires ne sera plus un facteur de destruction. Au contraire, en insérant de nouvelles activités

économiques dans des bâtiments anciens ou dans des bâtiments neufs respectueux du visage traditionnel du quartier, on veut que la nouvelle économie tienne compte de ce souci de préservation patrimoniale.

11.2.3. DES MODÈLES POLITIQUES OPPOSÉS

L'actuel renouveau de Saint-Roch suscite, il va sans dire, l'intérêt du public et la fierté des autorités municipales. Bien que quelques-uns soient encore sceptiques, plusieurs y voient le présage d'un développement durable. Cette réussite urbanistique serait d'autant plus louable qu'elle reposerait sur une véritable assise démocratique. Il est vrai que depuis 1990, les autorités municipales ont doublé les efforts en ce sens. Aussitôt après avoir pris le pouvoir en novembre 1989, le Rassemblement populaire annonça que l'urbanisme à Saint-Roch serait dorénavant en prise directe sur la volonté populaire (Ville de Québec, 1990 et 1992). Il s'en est suivi, au cours des 10 dernières années, une série de consultations publiques où la population du quartier a été appelée à se prononcer sur les changements à réaliser. Cet esprit s'est également reflété dans le dynamisme du Conseil de quartier de Saint-Roch et dans les précautions prises par le nouveau Bureau des relations avec les citoyens⁶. Cette attitude

6. Après l'élection du Rassemblement populaire en 1989, la Ville de Québec créa des conseils de quartier. La composition et le mandat de ces conseils sont ainsi définis : « Pour que la population puisse exprimer son point de vue en dehors des périodes électorales, la Ville de Québec a innové et créé les conseils de quartier. Ces structures, uniques au Québec, permettent au Conseil municipal de consulter la population avant de prendre des décisions sur des projets ayant des impacts sur l'environnement urbain et la qualité de vie. Les conseils de quartier sont formés de 9 membres (11 dans le Vieux-Québec) élus tous les deux ans en assemblée publique de quartier. Quatre sièges sont réservés aux femmes, quatre aux hommes et un à une personne représentant les gens d'affaires. Les conseillères et conseillers des districts municipaux concernés font aussi partie du conseil de quartier, mais ils ne peuvent voter. La formation des conseils de quartier est volontaire. En l'absence d'un conseil de quartier, c'est un comité consultatif qui tient les consultations publiques dans le quartier. Ce comité est formé de personnes nommées par le Conseil municipal sur avis des groupes du milieu. Les conseils de quartier sont appelés à : tenir des consultations publiques, encourager la collaboration entre les personnes et les organismes du quartier, mobiliser la population et proposer des actions locales. Ils sont consultés sur toutes les questions qui nécessitent l'avis de la population du quartier. Parmi les domaines qui les touchent, mentionnons l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique. Les conseils de quartier peuvent aussi élaborer des projets pour améliorer la qualité de vie de la population. Les consultations publiques offrent aux citoyens et citoyennes la possibilité de se prononcer, en dehors du cadre électoral, sur des projets, des politiques et des interventions qui modèlent leur milieu de vie. Chaque année, on tient environ sept consultations publiques par quartier. Lorsqu'un dossier important intéresse plus d'un quartier, le Comité exécutif de la Ville peut nommer des commissaires chargés d'organiser des audiences publiques. » Source : <<http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/participer/quartier/quartier.html>>.

générale manifeste la volonté ferme des autorités municipales de montrer que l'urbanisme qui se pratique aujourd'hui dans le quartier a bel et bien renoncé aux méthodes autocratiques de naguère.

La volonté des autorités municipales de Québec de démocratiser le débat urbanistique est certainement louable. De plus, il semble difficile de nier que l'expérience des consultations publiques à Saint-Roch, en forgeant un outil pour soutenir la démocratie participative, constitue un progrès réel (Cimon, 1991). Il n'en demeure pas moins que cette avancée n'est pas sans créer quelques difficultés. Cela tient à la structure du débat public qui impose a priori à ceux qui y prennent part des rôles spécifiques dont il n'est pas toujours facile de se dégager. En effet, l'un des premiers problèmes que rencontre un citoyen qui intervient dans un débat public est d'interpréter correctement le sens et la portée du rôle qui lui est attribué, de sorte qu'il puisse en neutraliser les effets négatifs ou, au contraire, en tirer pleinement avantage. C'est pourquoi il convient d'examiner comment l'évolution récente du débat urbanistique à Saint-Roch impose de nouvelles contraintes.

Gestion bureaucratique et désir de démocratie

Le projet de rénovation, qui jusqu'à la fin des années 1980, avait la faveur des autorités municipales, reposait principalement sur trois groupes d'acteurs principaux : les politiciens locaux, la bureaucratie urbanistique et les promoteurs (Filion, 1987).

Les politiciens répondaient à l'appui démocratique qu'ils avaient reçu lors des élections par un souci aménagiste : Saint-Roch, soumis aux forces du déclin, devait faire l'objet d'un vigoureux effort pour retrouver la voie de la prospérité. C'est pourquoi on confia à une bureaucratie urbanistique le soin d'évaluer le problème et de formuler des solutions adéquates. Ce mandat, l'urbanisme officiel l'assuma en toute confiance puisque la discipline jouissait à l'époque d'une grande crédibilité⁷. Aussi efficace que pouvait être l'urbanisme pour concevoir des solutions, il

7. Cette crédibilité reposait largement sur une idéologie technocratique (Dreyfus, 1976). Discipline alors reconnue pour sa validité scientifique, l'urbanisme trouvait à cette époque sa légitimité première en lui-même, et non pas dans l'opinion des politiciens ou du public. On considérerait plutôt que l'avis de ces derniers ne pouvait pas ne pas être en accord avec la raison scientifique qui animait l'urbanisme. À Saint-Roch, cette conception de la discipline se manifesta tout particulièrement lorsqu'on élaborait le projet de construction du mail Centre-ville. Ce fut, en l'occurrence, la théorie des lieux centraux, alors très en vogue en géographie économique, qui fonda la légitimité scientifique de l'opération (Filion, 1970).

restait que la rénovation exigeait un soutien financier dépassant la capacité du seul gouvernement municipal. Au-delà de la compétence de l'urbanisme, il fallait par conséquent compter sur de puissants promoteurs privés ou publics pour financer les grandes opérations qu'exigeaient la rénovation de Saint-Roch. Cette alliance ne fut pas aussi porteuse qu'on l'aurait souhaité. Néanmoins que le grand promoteur, même s'il ne brillait pas toujours par sa présence sur le terrain, restait un rouage important du *montage* urbanistique et une figure centrale du débat public (Ville de Québec, 1988, 1989a et b).

À l'époque de la rénovation, la légitimité électorale des politiciens ouvrait donc la voie à un urbanisme piloté par quelques acteurs privilégiés exerçant un contrôle exclusif sur des connaissances ou des capitaux. Une bureaucratie spécialisée formulait des solutions mises en œuvre grâce à une poignée d'investisseurs puissants. Les politiciens se gardant la tâche de faciliter, par des arbitrages ou des démarchages, le fonctionnement de ce système.

Conçu de la sorte, l'urbanisme rénovateur mettait à l'arrière-plan la population de Saint-Roch. Non pas que celle-ci fût considérée comme une quantité négligeable ; en fait, on lui attribuait, non pas un rôle d'*acteur* de la rénovation, mais de *bénéficiaire*. Selon ce point de vue, l'urbanisme rénovateur devait servir l'intérêt de la population locale grâce à son impact sur le marché de l'emploi. En rétablissant le quartier dans sa centralité économique, on espérait augmenter, à l'échelle locale, l'offre d'emplois. En plus d'avoir cet impact positif sur le salariat, l'urbanisme rénovateur comptait améliorer les conditions de logements et de services publics à Saint-Roch. Cette politique restait toutefois secondaire par rapport à l'objectif premier (Ville de Québec, 1971).

En enfermant la population de Saint-Roch dans le rôle du bénéficiaire, l'urbanisme rénovateur reproduisait un modèle bureaucratique de gestion sociale dominant à l'époque (Mercier, 1997). Un tel rôle peut convenir tant que le bénéfice est tangible ou tant que la promesse demeure crédible. Or, si la politique de logement contribua à améliorer les conditions de logement d'une partie de la population de Saint-Roch, il n'en demeure pas moins que le projet de rénovation fut dans l'ensemble un cuisant échec. Le quartier, il est vrai, ne recouvra jamais sa prospérité d'antan. Au contraire, sa situation alla, jusqu'à la fin des années 1980, de mal en pis.

L'échec était d'autant plus grave que le paysage du quartier avait largement écopé des opérations menées au nom de la rénovation urbaine. D'une part, des réalisations monumentales comme le mail Centre-ville et l'autoroute Dufferin-Montmorency, qui devaient charpenter le nouveau

Saint-Roch, avaient au contraire déstructuré son territoire. D'autre part, voulant moderniser le quartier, l'urbanisme rénovateur avait procédé à plusieurs démolitions qui, faute de moyens, avaient laissé plus de terrains vagues que de bâtiments ou d'équipements neufs. Cette situation favorisa un renversement de l'image de l'urbanisme rénovateur : au lieu d'être vu comme le héros sauvant le quartier de sa misère, il en devint le principal responsable.

Ce renversement de rôle avait aussi pour origine la contestation du statut de population bénéficiaire. En effet, un discours critique s'était constitué en contrepoint de la programmation de la rénovation du quartier. Diffusé par des comités de défense des citoyens, ce discours dénonçait la rénovation urbaine qui, selon eux, signifiait non seulement la destruction du milieu de vie des habitants de Saint-Roch, mais plus encore la négation du droit de ces derniers de décider eux-mêmes de l'avenir de leur quartier. En opposition à l'urbanisme municipal, que l'on accusait de servir avant tout l'intérêt des promoteurs, des gens d'affaires et des gouvernements, la critique réclamait un urbanisme participatif destiné en priorité aux gens de la place. Ce discours, qui traduisait une profonde méfiance envers l'urbanisme officiel, tournait à la polémique à chaque fois que les responsables municipaux ou des promoteurs lançaient l'idée d'un projet d'envergure pour Saint-Roch. La méfiance, longtemps cultivée à l'échelle associative, fut ensuite prise en charge par l'opinion publique qui s'exprima, en novembre 1989, lors d'une élection municipale. Le pouvoir fut à cette occasion confié au Rassemblement populaire, parti qui voulait prolonger l'action des comités de défense des citoyens. Ainsi, l'urbanisme bureaucratique qui conçut et géra le projet de rénovation de Saint-Roch donna lieu à une riposte au nom de l'idéal démocratique. Conduite par une élite locale politisée, cette riposte véhicula d'abord un contre-urbanisme qui allait éventuellement devenir le nouvel urbanisme officiel (Villeneuve, 1982 ; Mercier, 2000a et b).

Gestion démocratique et désir de bureaucratie

Le nouvel urbanisme qui se pratique aujourd'hui à Saint-Roch rejette le modèle politique de l'urbanisme qui prévalait auparavant. Au nom de la démocratie participative, on tient régulièrement des consultations publiques tout en cultivant des rapports étroits avec le Conseil de quartier de Saint-Roch. Selon cette vision, les acteurs du développement local ne sont plus les quelques privilégiés qui possèdent les connaissances ou les capitaux nécessaires pour reconstruire le quartier, mais l'ensemble de la population qui est appelée à exprimer son opinion et à se prononcer sur les orientations urbanistiques. Cet élargissement de la base politique

de l'urbanisme se double d'un appel à tous pour financer la réhabilitation du quartier. Puisque le paysage de Saint-Roch doit dorénavant être préservé et non plus remodelé de fond en comble, il faut compter sur un grand nombre d'investisseurs – la plupart de simples particuliers – pour prendre en charge la restauration du stock immobilier. L'heure n'est plus aux vastes opérations de démolition-reconstruction dont seuls de très grands promoteurs publics ou privés peuvent assurer le financement⁸; on vise maintenant à encourager tous les propriétaires – anciens ou nouveaux – à contribuer financièrement à une mission urbanistique collective en investissant dans leur propre patrimoine immobilier.

La démocratisation de l'urbanisme à Saint-Roch s'accompagne d'une redéfinition du rôle des habitants. À l'époque de la rénovation, ceux-ci étaient vus comme des bénéficiaires : ils n'étaient pas mobilisés pour produire le changement ; ils devaient cependant en tirer avantage en ayant plus de confort, plus de services et plus d'emplois. Désormais, les habitants sont directement mobilisés comme agents du changement et c'est d'ailleurs à ce titre qu'ils prennent part activement à l'urbanisme participatif⁹. Toutefois, l'expérience apparaît comme un réceptacle pour recueillir et canaliser l'adhésion de la population au nouveau canon urbanistique. Car le débat, tout en donnant voix à un foisonnement d'opinions parfois contradictoires, conserve malgré tout la même tonalité. En effet, se confondent, au sein du débat public, une majorité de citoyens, les autorités municipales et des promoteurs qui, même s'ils défendent ponctuellement des options d'aménagement différentes, militent finalement de concert pour un même idéal de changement. De sorte que le débat public se présente, grâce à sa caution démocratique, comme l'ultime preuve de la légitimité du nouvel urbanisme.

Le débat, tel qu'il est actuellement structuré à Saint-Roch, offre l'avantage de sortir l'urbanisme de sa torpeur. Contrairement à la dynamique de conflit qui ralentissait l'action aménagiste à l'époque de la rénovation, le nouvel urbanisme est poussé de l'avant en recevant un réel soutien populaire. Il reste que cette dynamique consensuelle, aussi utile qu'elle soit

Cette dynamique consensuelle, aussi utile soit-elle pour stimuler l'action urbanistique, génère de l'exclusion.

8. Cela ne signifie pas pour autant que le nouvel urbanisme soit, par principe, contre toute construction neuve. La rénovation urbaine avait légué au quartier tellement de terrains vacants – dont le fameux « trou de Saint-Roch » – qu'il serait en fait impossible de soutenir une telle position. Il n'en demeure pas moins que le nouvel urbanisme, tout en encourageant le comblement des espaces évidés, entend subordonner les constructions neuves aux conditions de la sauvegarde et de la valorisation des bâtiments anciens.

9. Cf. notamment Ville de Québec (1991a et b ; 1998a, b et c).

pour stimuler l'action urbanistique, engendre de l'exclusion. Cette exclusion touche ceux pour qui Saint-Roch est un refuge. Ces personnes, hélas peut-être minoritaires, demeurent dans le quartier parce qu'ils n'ont pas d'autres endroits où aller ou parce que personne d'autre, jusqu'à maintenant du moins, ne s'est intéressé à la place qu'ils y ont prise.

La récente consultation relative au projet de démolir le mail Centre-ville, intitulé *Rebâtir la rue Saint-Joseph*, illustre bien ce problème. La présentation du projet en assemblée publique, le 29 mai 1998, révéla un clivage profond entre les autorités municipales, dont le projet reprenait le credo du nouvel urbanisme, et une assistance composée, pour une bonne part, d'assistés sociaux, de handicapés physiques et d'ex-patients psychiatriques. Pour cette population marginalisée, le mail, avant d'être un centre commercial, était surtout un lieu de socialisation. Aussi, l'annonce de sa démolition donna lieu à une réaction extrêmement vive et émotive (Mercier et Parazelli, 1999). L'urbanisme participatif, toutefois, se chargea de tempérer ce conflit, puisque la consultation publique qui suivit offrit l'occasion à plusieurs personnes, simples citoyens, gens d'affaires ou responsables d'associations et d'organismes publics de prendre la parole. Or la plupart des intervenants avaient une opinion négative à propos du mail et, du coup, voyaient surtout les avantages de sa démolition. Quant aux opposants, ils furent évidemment entendus, mais c'est plus leur image qui mobilisa les esprits, puisqu'il se constitua, au sein de la majorité, un discours général – qui devint la position des commissaires et ensuite la politique officielle de la ville – où la population marginalisée faisait figure d'inévitable victime qui méritait que son sort ne soit pas empiré par une opération d'urbanisme elle-même inévitable. Dans ces conditions, les marginaux, à défaut d'être des acteurs de l'urbanisme, pouvaient à tout le moins en être les bénéficiaires, dans la mesure où la solution adoptée fut assortie des mesures parallèles, à caractères sociosanitaires¹⁰, pour atténuer les conséquences qu'ils auraient à subir. Aussi, en contrepartie de leur exclusion du débat urbanistique, des services leur ont été offerts. Or ces services, conformément aux préceptes de l'économie sociale, ne sont pas administrés par des institutions gouvernementales (fédérales, provinciales ou municipales), mais par des organismes du milieu qui constituent ni plus ni moins, à l'échelle locale, une nouvelle élite bureaucratique (Parazelli et Tardif, 1998).

10. À ce chapitre, la principale mesure est la mise sur pied d'un « centre de jour » pour offrir aux populations marginalisées du quartier un lieu d'accueil et de services (Ville de Québec, 1998c).

Le débat public autour de l'urbanisme à Saint-Roch a donc bien changé depuis une dizaine d'années. À l'époque de la rénovation urbaine, une minorité puissante de spécialistes, de politiciens et de promoteurs voulait transformer le quartier. Cette élite, appuyée sur une bureaucratie urbanistique, se plaçait au-dessus de la population, comme s'il lui revenait d'office d'assumer la responsabilité de moderniser Saint-Roch. Ce rapport de dépendance tourna cependant à l'opposition lorsque le programme de rénovation connut de graves ratés et lorsque la population, elle-même conduite par une élite politisée, réclama un urbanisme participatif. Il en résulta un anti-urbanisme qui bientôt devint un urbanisme officiel.

Aujourd'hui, le clivage ne prend pas la même forme. Il y a, soutenant le nouvel urbanisme, les autorités municipales appuyées par une portion de la population, notamment les nouveaux arrivants de plus en plus nombreux. Cette majorité, qui favorise le changement par la voie d'une protection du quartier, s'appuie toujours sur une bureaucratie urbanistique dont le mandat n'est plus, pour l'essentiel, de définir des besoins et de formuler des solutions. On lui demande avant tout d'être à l'écoute de la population et d'adopter ses programmes en conséquence. Malgré cela, certains individus ne peuvent profiter du progrès annoncé par le nouvel urbanisme et, par conséquent, voient ce processus comme une menace. Un conflit surgit alors sans pour autant que cela conduise, du moins pour l'instant, à l'élargissement du débat public. Le problème est plutôt géré sur le mode bureaucratique : ces marginaux sont exclus du débat urbanistique tout en recevant, à défaut d'un véritable droit de parole, des services appropriés à leur condition. Il reste à savoir si ces exclus pourront un jour échapper à l'emprise de la nouvelle bureaucratie locale et prendre part au débat, soit en devenant partenaire à part entière du nouvel urbanisme, soit en se constituant en force d'opposition politique, avec comme programme un second contre-urbanisme, voire un anti-urbanisme. Dans un cas comme dans l'autre, cela exigera, encore une fois, un perfectionnement de notre démocratie participative. Il faut bien admettre toutefois que les solutions à cet égard ne s'imposent pas d'emblée. L'intégration des populations marginalisées constitue certainement, à Saint-Roch comme ailleurs, une difficulté majeure de la vie démocratique. Mais faut-il y renoncer avant d'avoir réfléchi à la question et tenté l'expérience ? L'idéal démocratique nous invite plutôt à ouvrir ce nouveau chantier. Espérons que les géographes sauront y prendre part.

*Prendre part au débat
urbanistique :
cela exigera un
perfectionnement de
notre démocratie
participative.*

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUDET, G. et P. LEWIS (2000). *Le pays réel sacrifié. La mise en tutelle de l'urbanisme au Québec*, Québec, Nota Bene.
- BEAULIEU, B., Y. FERLAND et F. ROY (1995). *L'arpenteur-géomètre et les pouvoirs municipaux en aménagement du territoire*, Cowansville, Yvon Blais.
- BRINT, M. et N. KAVLIE (1998). «Memory, Speed, and Light. National Identity in Information Age», dans J. BOGUMIL et J. LÉTOURNEAU (dir.), *Identités en mutation, socialités en germination*, Sillery, Septentrion, p. 83-100.
- CIMON, J. (1991). *Promoteurs et patrimoine urbain*, Montréal, Méridien.
- CÔTÉ, G. et J.-P. WAAUB (2000). «L'évaluation des impacts d'un projet routier : l'utilité de l'aide multicritère à la décision», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 44, n° 121, p. 43-64.
- CRICK, B. (1989). «Republicanism, Liberalism and Capitalism : A Defence of Parliamentarianism», dans D.C. GRAEME (dir.), *Democracy and the Capitalist State*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 63-84.
- DREYFUS, J. (1976). *La ville disciplinaire. Essai sur l'urbanisme*, Paris, Galilée.
- ENTRIKIN, J.N. (1997). «Lieu, culture et démocratie», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, p. 349-356.
- FILION, P. (1987). «Core Development, Neighbourhood Revitalization and Municipal Government Motivation: Twenty Years of Urban Renewal in Quebec City», *Revue canadienne des sciences politiques*, vol. 20, n° 1, p. 131-147.
- FILION, S. (1970). *Mail Saint-Roch, perspective économique de développement*, Ville de Québec, Service de l'urbanisme.
- HAMEL, P. (1999). «La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines», *Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 3, p. 435-466.
- HAMEL, P., L. MAHEU et J.-G. VAILLANCOURT (1999). «Action collective et enjeux institutionnels : l'institutionnalisation des mouvements sociaux», *Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 3, p. 417-434.
- HULBERT, F. (1994). *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie urbaine de Québec*, Montréal, Méridien.
- JEWSIEWICKI, B. et J. LÉTOURNEAU (dir.) (1998). *Identités en mutation, socialités en germination*, Sillery, Septentrion.

- KLEIN, J.-L. (1991). « Le partenariat dans la gestion du développement régional en France et au Québec », dans J. CHEVALIER et R. BEAUDRY (dir.), *De la Loire au Saint-Laurent. Des régions rurales face aux recompositions socio-territoriales*, Rimouski, GRIDEQ, p. 43-66.
- KLEIN, J.-L. et S. LAURIN (dir.) (1999). *L'éducation géographique, formation du citoyen et conscience territoriale*, 2^e édition revue et augmentée, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. « Géographie contemporaine ».
- LAMBERT, D. (1999). « Geography and Moral Education in Supercomplex World : The Significance of Values Education and Some Remaining Dilemmas », *Ethics, Place and Environment*, vol. 2, n° 1, p. 5-18.
- LAURIN, S. (dir.) (1999). « Géographie et éducation », *Cahiers de géographie du Québec*, numéro thématique, vol. 43, n° 120, p. 373-624.
- LE GOFF, J. (1989). *Du silence à la parole. Droit du travail, société, État (1830-1989)*, Quimper, Calligrammes.
- LEMAY, G. et B. VACHON (1989). « Le cadre législatif de l'aménagement du territoire au Québec : un poids deux mesures », *L'espace géographique*, n° 4, p. 295-301.
- LINTEAU, P.-A., R. DUROCHER, J.-C. ROBERT et F. RICARD (1989). *Histoire du Québec contemporain, tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal.
- MAIRET, G. (1997). *Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais ».
- MERCIER, G. (2000a). « L'usage urbain de la nature : conflit et ralliement. L'exemple du quartier Saint-Roch à Québec », dans J.-P. AUGUSTIN et C. SORBETS (dir.), *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 119-136.
- MERCIER, G. (2000b). « L'urbanisme des échecs urbanistiques : La rhétorique du renouveau du quartier Saint-Roch à Québec depuis 1990 », dans G. SÉNÉCAL et D. SAINT-LAURENT (dir.), *Les espaces dégradés : contraintes et conquêtes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. « Géographie contemporaine », p. 237-254.
- MERCIER, G. (1998a). « Le Jardin Saint-Roch ou la centralité perdue », dans G. MERCIER, J. BETHEMONT et M. BÉDARD (dir.), *La ville en quête de nature*, Sillery, Septentrion ; Lyon, Centre Jacques-Cartier, p. 129-155.

- MERCIER, G. (1998b). « La personnalité des êtres géographiques : le témoignage du quartier Saint-Roch à Québec », dans L. TURGEON et M. ANGENOT (dir.), *Les entre-lieux de la culture*, Québec, Presses de l'Université Laval ; Paris, L'Harmattan, p. 173-215.
- MERCIER, G. (1997). « La ville entre la science et la foi », *Géographie et cultures*, n° 23, p. 5-22.
- MERCIER, G. (1994). « La récréation littéraire de la ville par l'urbanisme et la mythologie contemporaine. L'exemple du quartier Saint-Roch à Québec », dans P. DIEUDONNÉ (dir.), *Villes reconstruites. Du dessin au destin*, Paris, L'Harmattan, vol. 2, p. 307-318.
- MERCIER, G. et S. MASCOLO, S. (1995). « La place commerciale et la mythologie de l'urbanisme contemporain : le témoignage de la rue Saint-Joseph à Québec », dans L. NOPPEN (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Sillery, Septentrion, coll. « Les nouveaux cahiers du CÉLAT », p. 53-102.
- MERCIER, G., M. PARAZELLI et R. MORIN (1999). « La ville et le choc des imaginaires. Populations marginalisées et revitalisation urbaine », dans L.K. MORISSET, L. NOPPEN et D. SAINT-JACQUES (dir.), *Ville imaginaire / Ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Nota Bene, p. 209-227.
- MORISSET, L.K. (1999). « Créer l'identité par l'image. Sémiogenèse de la ville basse de Québec », dans L.K. MORISSET, L. NOPPEN et D. SAINT-JACQUES (dir.), *Ville imaginaire / Ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Nota Bene, p. 119-140.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER, B. (1996). « La géographie au service du développement local », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 40, n° 111, p. 479-484.
- MORIN, R. (1998). « Gouvernance locale et développement économique des quartiers de Montréal », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 73, n° 2, p. 127-134.
- NOPPEN, L. et L.K. MORISSET (dir.) (1999). « Québec, la renaissance d'un tout autre centre-ville », *ARQ. La revue d'architecture*, numéro thématique, n° 107.
- PARAZELLI, M. et G. TARDIF (1998). « Le mirage démocratique de l'économie sociale », dans L. BOIVIN et M. FORTIER (dir.), *L'économie sociale. L'avenir d'une illusion*, Montréal, Fides, p. 55-99.
- PARENTEAU, R. (1990). « Décentralisation, participation et action concertée », dans C. ANDREW et L. QUESNEL (dir.), *L'aménagement des centres-villes*, Ottawa, M Éditeur, p. 125-131.

- RACINE, J.-B. (1993). *La ville entre Dieu et les hommes*, Genève, Presses bibliques universitaires, Paris, Anthropos.
- SIMARD, M. (1999). « La question urbaine. Développement local et processus identitaires », dans L.K. MORISSET, L. NOPPEN et D. SAINT-JACQUES (dir.), *Ville imaginaire / ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Nota Bene, p. 229-252.
- TROTIER, L. (1962-1963). « Transformations récentes de l'agglomération québécoise : fonctions, population et organisation de l'espace », *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 7, n° 13, p. 7-27.
- VILLENEUVE, P. (1982). « Changement social et pouvoir municipal à Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 26, n° 68, p. 223-233.
- VILLENEUVE, P. et F. VACHON (1999). « L'intégration territoriale de la région de Québec. Héritages et perspectives », dans G. MERCIER, C. BÉLANGER et M. BÉDARD (dir.), *L'avenir municipal. Dynamiques québécoises et canadiennes*, Québec, Éditions Sylvain Harvey, p. 34-58.
- VILLE DE QUÉBEC (1998a). *Rebâtir la rue Saint-Joseph*, Document de consultation.
- VILLE DE QUÉBEC (1998b). *Rapport des commissaires*, Audiences publiques, projet « Rebâtir la rue Saint-Joseph ».
- VILLE DE QUÉBEC (1998c). *Rebâtir la rue Saint-Joseph*, Plan d'action.
- VILLE DE QUÉBEC (1992). *RevitalisAction au cœur de la capitale*, 5 volumes.
- VILLE DE QUÉBEC (1991a). *Recueil des mémoires déposés à la Commission sur le Plan d'action Saint-Roch*, décembre 1990, 2 volumes.
- VILLE DE QUÉBEC (1991b). *Le quartier Saint-Roch : une priorité aujourd'hui*, Rapport de la Commission consultative sur le Plan d'action.
- VILLE DE QUÉBEC (1990). *Un Plan d'action pour le quartier Saint-Roch : document de consultation. Un quartier renouvelé pour une capitale renforcée*.
- VILLE DE QUÉBEC (1989a). *Document complémentaire : analyse des mémoires présentés à la Ville de Québec à l'occasion de la consultation publique sur le projet de développement de la Grande Place proposé par le promoteur Citicom*.
- VILLE DE QUÉBEC (1989b). *La Grande Place*, Rapport d'évaluation du projet soumis officiellement le 23 août 1989 par Cadillac Fairview/JMB Properties Partnership, Citicom inc., Laurent Gagnon inc.
- VILLE DE QUÉBEC (1988). *La Grande Place*, 2 tomes.
- VILLE DE QUÉBEC (1971). *Programme détaillé de rénovation, aire 10*, 2 tomes.

CHAPITRE



GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET ÉVALUATION DES IMPACTS SOCIAUX UN DÉFI DE CITOYENNETÉ

Christiane Gagnon*

Université du Québec à Chicoutimi

Dans un contexte de mondialisation et de compétitivité exacerbée, où l'économie est déterritorialisée, les unités spatiales infranationales, telles les villes et les régions tentent de plus en plus d'influencer le développement économique. Afin d'attirer et de retenir des capitaux, des entreprises et des citoyens, elles adoptent des stratégies attractives et distinctives. Cela peut prendre diverses formes : tel un pacte fiscal, une entente de partenariat, une valorisation territoriale par la désignation d'une technopole ou autre image de marque, un parc industriel, des aménagements culturels ou commerciaux et même la promotion d'un cadre de vie exceptionnel (parc résidentiel diversifié, écoles de qualité, pistes cyclables et espaces verts, etc.). Toutefois, malgré tous ces efforts, les collectivités territoriales ont de nombreux problèmes à résoudre pour assurer une qualité de vie et un environnement viable à tous leurs citoyens : sécurité, qualité de l'air dégradée, taux élevé de chômage,

* christiane_gagnon@uqac.quebec.ca

malnutrition, exode et décrochage scolaire des jeunes, etc. À cet égard, l'atteinte d'une qualité de vie acceptable pour tous constitue un défi de citoyenneté.

*Citoyenneté, qualité
de l'environnement
et qualité de vie
sont désormais
irréremdiablement
nouées.*

Défi de citoyenneté puisqu'il commande l'établissement d'un lieu de négociation et de médiation entre la société civile, les collectivités territoriales, les organisations privées (entreprises) et publiques. Défi de citoyenneté puisqu'il requiert une articulation interscalaire (du quartier, ville, région... à la planète) et temporelle (passé, présent et futur) de l'organisation de l'espace et du patrimoine communs. Ce défi, aux caractéristiques socioenvironnementales complexes, remet en cause des modes décisionnels, publics aussi bien que privés, centralisés, sectoriels et hiérarchiques. Citoyenneté, qualité de l'environnement et qualité de vie sont désormais irréremdiablement nouées avec la pression de plus en plus grande qu'exercent les acteurs territoriaux sur les ressources. La qualité de vie, qui renferme un rapport de finalité, ne peut être décrétée ni par le haut, c'est-à-dire l'État, ni laissée sous l'unique responsabilité du citoyen. C'est, selon nous, un objectif sociétal qui exige des lieux de concertation des pratiques des acteurs territoriaux encadrés par des dispositifs gouvernementaux communs (Gagnon, 1991).

Ces lieux, croyons-nous, peuvent favoriser un mode d'intendance qui ne subordonne ni l'environnement, ni le social aux seules contingences économiques : il n'y aurait pas « plus » ou « moins » d'État mais un État « autrement ». Ces lieux de citoyenneté – que nous rencontrons sous forme de coopérative, de forum, de corporation de gestion intégrée des ressources, de comité de suivi environnemental, de table ronde, etc. – constitueraient autant de marqueurs d'un mode nouveau de gouvernance, que nous nommons la *gouvernance environnementale*.

12.1. GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET APPROCHE GÉOGRAPHIQUE

Jusqu'à présent, l'environnement de même que l'évaluation environnementale sont demeurés des champs peu fréquentés par les géographes. Pourtant, grâce à leur formation scientifique globale, à la fois théorique et méthodologique, portant sur des dimensions biophysique, économique et sociale, les géographes sont en excellente posture pour répondre aux nouvelles exigences posées par les récents changements socio-

environnementaux et économiques. L'étude des rapports entre l'humain et son environnement ainsi que l'analyse des inégalités sociospatiales sont au cœur de la science géographique.

À ce titre, les géographes peuvent contribuer à la (re)connaissance des enjeux environnementaux qui modifient, peu à peu, et parfois soudainement, la qualité des écosystèmes et, de là leurs effets sur la qualité de vie et la santé. Ils peuvent contribuer à établir un cadre conceptuel pour analyser les impacts locaux de décisions nationales et internationales. Comme le soutient Howitt (1993), en se référant au concept « *applied geography for people* » développé par David Harvey, la participation des géographes aux évaluations des impacts sociaux ouvre une avenue pour acquérir une pratique géographique de type professionnel centrée sur les populations.

12.2. LES CONTOURS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

Pour mieux comprendre les possibilités qu'offre la gouvernance environnementale pour le développement de la géographie et pour les géographes, nous en donnerons une définition, nous en tracerons les limites selon les types d'acteurs et nous présenterons deux de ses défis.

Qu'est-ce que la gouvernance environnementale ? La littérature fournit plusieurs expressions apparentées à la gouvernance ; elle va du voisinage global (*global governance*) à la gouvernance locale en passant par la gouvernance moderne. Il y aurait beaucoup de nuances à y apporter, mais retenons que la gouvernance implique une redéfinition des rôles des gouvernements ainsi que des rapports entre le privé, le public et la société civile.

Certains auteurs voient dans le discours existant sur la gouvernance un cautionnement insidieux du néolibéralisme, d'autres un cadre de référence (conceptuel) pour analyser les processus politiques, une avenue prometteuse pour résoudre les problèmes sociaux ou encore un lieu de résistance des populations locales face aux gouvernements centraux. Cela dépend de la posture intellectuelle choisie, de l'aspect sur lequel le chercheur met l'accent. Pour notre part, si la fonction critique du chercheur s'impose, elle n'est pas incompatible avec l'exercice de la (re)connaissance des pratiques et des capacités créatrices des acteurs sociaux face à la problématique socioenvironnementale (Brassard et Gagnon, 2000).

Revenons à la gouvernance environnementale. D'abord, elle ne se limite pas à un ensemble d'actes administratifs hiérarchisés dans un secteur et à une échelle donnés. La gouvernance environnementale n'est pas non plus l'apanage du local ou du global, l'idée étant plutôt de rallier ces deux niveaux d'action. Par exemple, les gaz contribuant à l'effet de serre sont émis localement et « voyagent » sur de grandes distances pour avoir des répercussions sur l'ensemble de la planète. En outre, la gouvernance environnementale ne se limite pas au « secteur » environnement : elle suppose des interfaces constantes avec l'économie et le social. La gouvernance n'exclut pas les débats, les intérêts divergents entre les acteurs : elle permet de les rendre transparents par une action concertée.

*La gouvernance
environnementale
relève d'une conduite
collective
décisionnelle.*

Ces mises en garde étant faites, nous proposons la définition que voici : la gouvernance environnementale relève d'une conduite collective décisionnelle, réunissant tous les acteurs territoriaux selon un mode partenarial, en vue d'une planification et d'une gestion mieux intégrées des ressources et d'une prise en considération des conséquences environnementales et sociales des changements. Cependant, compte tenu du potentiel d'échec de la gouvernance, ce nouveau processus d'exercice du pouvoir devrait comporter une reconnaissance explicite des droits et des responsabilités de tous les partenaires.

Concrètement, cela peut prendre les formes suivantes¹ : la formation d'une coopérative de voisinage pour installer et maintenir une infrastructure commune, un conseil municipal gérant une usine de recyclage, un regroupement de villes pour élaborer un plan intégré de transport en commun avec les utilisateurs, la cogestion d'un parc urbain ou national, une écocollectivité, les ressourceries, des comités de gestion par bassin versant, etc.

À partir de ces exemples, il serait difficile de nier l'existence d'une certaine gouvernance environnementale, qui reflète d'ailleurs une demande sociale persistante depuis une vingtaine d'années. Cette demande est en quelque sorte appuyée par un contexte de délestage des fonctions de surveillance et de réglementation de l'État en matière d'environnement ; elle est aussi renforcée par le discours officiel, notamment celui d'organisations internationales telles les Nations Unies, qui valorise la gouvernance. Ce contexte indique-t-il le renforcement du rôle de la société civile dans la gouvernance de la Cité ? La multiplication des

1. Ces exemples sont en partie puisés dans les documents de la Commission on Global Governance, 1994.

associations à caractère environnemental de même que la récente avancée de l'économie sociale, du moins au Québec, nous autorise à croire que tel est le cas.

Pour Jacques Donzelot (1991), cité par Jocelyne Lamoureux (1994, p. 63), « la résurgence de la société civile est en grande partie due à un souci de renouvellement de la citoyenneté en quête de formules d'animation, de participation directe de la population dans la sphère et l'action publiques à contre-pied des formes lacunaires de la démocratie représentative ». Toujours selon Donzelot, il s'agirait d'une urbanité démocratique, forme de lien social permettant de tenir compte du citoyen et de ses besoins ainsi que de la reconnaissance mutuelle des protagonistes tant dans leurs différences que dans leurs intérêts communs (Lamoureux, 1994, p. 64).

Ainsi, l'affirmation de la citoyenneté, notamment par la gouvernance environnementale, amène les citoyens, les organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés à assumer de plus en plus de responsabilités en matière de gestion de l'environnement. Cette situation comporte un certain nombre de limites et de défis dans les conditions d'exercice de la gouvernance environnementale.

12.3. LIMITES ET DÉFIS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

Nous brosserons à grands traits les limites de la gouvernance environnementale, à partir de l'observation des pratiques de quatre grands types d'acteurs : les corporations publiques (gouvernements et municipalités), les corporations privées, les organismes environnementaux et les citoyens. Comme ce texte prend la forme d'un essai, nous livrons une réflexion d'une observatrice qui suit de près, depuis 20 ans, l'évolution de la question environnementale. Nous nous permettons de partager cette observation, qui mériterait sans doute plus de nuances, d'approfondissement, voire de validation.

Limites en ce qui concerne le gouvernement :

- Sectorisation à l'intérieur même du ministère de l'Environnement (MENV) (eau, air, projets industriels, etc.) : dans les faits peu de gestion intégrée de l'environnement ;
- Centralisation décisionnelle : pouvoirs décisionnels minces des directions régionales ;

- Manque de coordination et d’harmonisation entre les territoires et entre les diverses instances décisionnelles concernées par l’environnement ;
- Gestion de l’environnement sous un mode réactif et normatif.

Limites en ce qui concerne les municipalités :

- Vision à court terme, peu de leadership² ;
- Peu d’intégration entre les opérations d’aménagement du territoire (p. ex., plans d’urbanisme), d’environnement (p. ex., réglementation) et de développement économique ;
- Faibles connaissances de l’écologie et des problématiques environnementales chez les élus et les fonctionnaires ;
- Mesures environnementales le plus souvent limitées à la surveillance et à la conformité (avec les lois québécoises) ;
- Peu de volonté de s’associer aux citoyens ou de les intégrer à la gestion environnementale.

Limites en ce qui concerne les organisations privées :

- Manque de transparence dans leur gestion environnementale ;
- Vision à court terme visant la résolution de problèmes plus que la prévention, voire la précaution ;
- Responsabilité motivée par les risques financiers des impacts environnementaux de leurs opérations ;
- Grand pouvoir d’influence de l’acteur économique par rapport aux autres acteurs.

Limites en ce qui concerne les organismes environnementaux :

- Fragmentation et spécialisation du champ d’intervention ;
- Prédominance de la vision biophysique de l’environnement ;
- Complexification des enjeux et globalisation des problèmes ;

2. Voir Gagnon et Fortin, 1999.

- Transformation des rôles d'éducation et de transformation sociale vers celui de promoteur environnemental ou de consultant ou de créateur d'emplois selon un fonctionnement par projet.

Limites en ce qui concerne les associations de citoyens :

- Action à court terme en fonction d'un objectif précis : faire modifier une décision (un projet) en raison des conséquences néfastes qu'elle peut avoir sur leur qualité de vie ou sur leur territoire de voisinage ou d'appartenance ;
- Mode défensif et souvent judiciairisé ;
- Difficulté de faire reconnaître leurs savoirs (singuliers, vernaculaires, traditionnels) ;
- Peu de pérennité dans l'action.

Ces limites, qui n'ont pas été énumérées de façon exhaustive, nous permettent de relever deux défis majeurs qui se posent à la gouvernance environnementale. D'entrée de jeu, la gouvernance environnementale locale et globale défie les acteurs sociaux de démontrer leurs capacités de maîtriser les complexités et d'influencer la direction de l'organisation sociospatiale de la Cité. Elle entraîne (ou est la résultante de ?) un nouveau partage des responsabilités entre l'État, le marché et la société civile, partage qui n'est pas nécessairement en faveur de cette dernière (Chiasson, 1999).

12.4. LA RÉPARTITION DU POUVOIR : UN DÉFI CONTINUEL

Autour de tables de concertation environnementale ou de processus multipartites de collaboration, tous les acteurs n'ont pas le même pouvoir décisionnel (Turcotte, 1997). Jusqu'à présent, plus d'un observateur a fait le constat que la protection de l'environnement a été grandement hypothéquée au profit des acteurs économiques dominants. Malgré le poids politique, certains des organismes environnementaux et l'énoncé de politiques internationales, tel l'*Agenda 21*, les décisions et les politiques demeurent empreintes d'un fort déterminisme économique. Ce qui pose le problème de la domination de la gouvernance et de la répartition équitable du pouvoir entre les acteurs.

Autour de la table de concertation environnementale, tous les acteurs n'ont pas le même pouvoir décisionnel.

Dans un contexte de remise en question de l'approche réglementaire, comme outil de régulation des rapports entre l'environnement et les aspects socioéconomiques, il importe de se demander si la gouvernance saura établir ou rétablir les responsabilités et l'imputabilité des décideurs. Pour que la gouvernance environnementale ne donne pas lieu à leur occultation ou pour qu'elle ne dérape pas vers l'accès à des territoires à rabais (permis internationaux de polluer, faiblesses des normes locales, dégradation environnementale des territoires en difficulté, etc.), elle doit relever le défi de l'établissement des conditions d'exercice du pouvoir décentralisé et multipartite. Ces conditions se résument ainsi : 1) l'imputabilité des acteurs à l'égard de leurs pratiques affectant à la fois la qualité de l'environnement local et l'ensemble planétaire ; 2) le poids équitable des acteurs dans la prise de décision. Ce qui n'exclut pas le rôle régulateur des États territoriaux, au contraire !

12.4.1. LA MAÎTRISE DE LA COMPLEXITÉ : UN DÉFI DE PLUS EN PLUS PRESSANT

Dans le cas de la maîtrise de l'environnement, on doit tenir compte d'une double complexité : celle des écosystèmes eux-mêmes (eau, air, sol) et de leurs interactions avec l'humain et le social ; et celle des échelles territoriales (quartier, ville, région, nation, fédération de nations) et de leurs rapports mutuels. Si la périphrase de Dubost « penser globalement et agir localement » a longtemps servi de leitmotiv aux écologistes et constitue encore un objectif, ne faudrait-il pas ajouter son corollaire, soit penser localement et agir globalement, tant la mondialisation des problèmes socioenvironnementaux s'accroît : alimentation en eau potable en quantité et en qualité satisfaisantes, traitement des eaux usées, des rejets atmosphériques et des déchets, augmentation de la consommation énergétique, amincissement de la couche d'ozone, distribution de la population et de l'accès aux ressources, satisfaction des besoins primaires dans les pays du Sud, etc.

Le deuxième défi, soit la maîtrise de la complexité, requiert une gestion environnementale (connaissance, précaution écologique, décision éclairée et concertée, rétroaction) rigoureuse et intégrée à toutes les échelles spatiales. Cette maîtrise, qui n'est jamais absolue, renvoie même au choix du mode de développement. Elle exige des outils, des lieux d'apprentissage social et d'expérimentation, des renforcements significatifs des décideurs. À ce titre, l'évaluation des impacts sociaux est, selon nous, un outil de gouvernance locale/globale et un lieu de citoyenneté responsable.

12.4.2. L'ÉVALUATION INTÉGRÉE DES IMPACTS SOCIAUX : LES OUTILS DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Tout d'abord qu'entendons-nous par impacts sociaux ? Ces derniers pouvant être positifs ou négatifs, il peut s'agir de gains ou de pertes d'emploi ou encore de modifications dans les usages territoriaux. À titre d'exemple, la perte d'un quai dans un petit village côtier, pour des fins d'exploitation commerciale privée, peut avoir un impact social fort important pour la cohésion et la vie sociales de la communauté d'accueil.

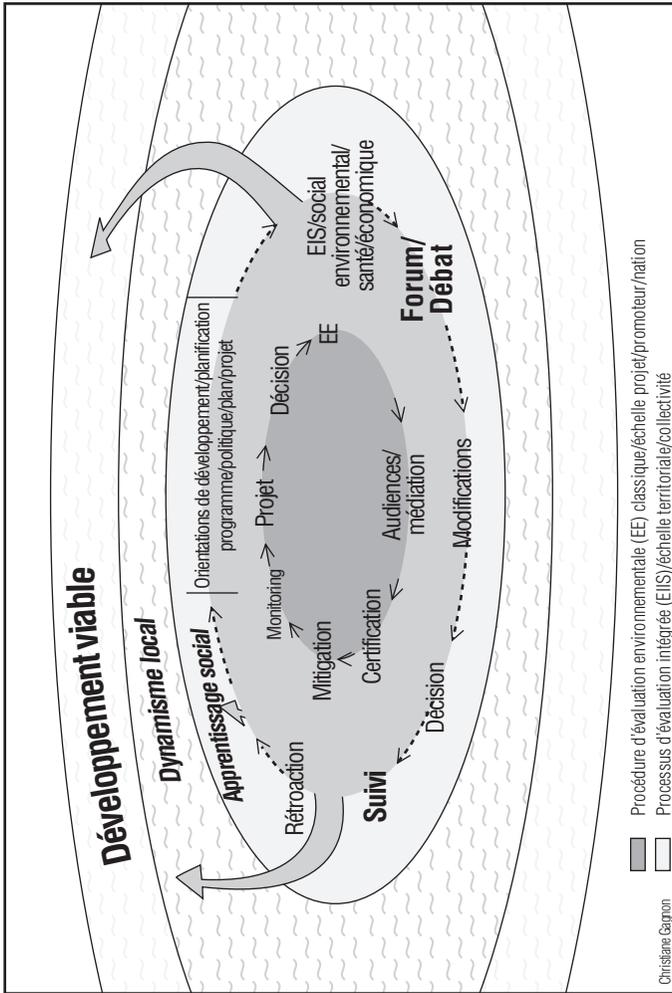
L'évaluation intégrée des impacts sociaux (EIIS) peut faire partie de la pratique de l'évaluation environnementale. Cependant, elle s'en distingue, car elle n'est pas uniquement une procédure inscrite dans un cadre législatif ou, encore, un secteur de l'évaluation des impacts. Elle est un processus qui consiste à évaluer les conséquences sociales d'un changement, provoquées soit par un plan (p. ex., transport régional), par une politique (p. ex., forestière) ou par un projet (p. ex., usine de calcination), avant même la prise de décision et l'élaboration finale de ce changement (voir figure 1). L'EIIS se caractérise par son aspect multidimensionnel et multidisciplinaire et fait partie intégrante d'une démarche de maîtrise sociale du territoire ; du moins, est-ce là notre conception.

L'EIIS est, idéalement, intégrée à la planification territoriale et arrimée au développement local viable. La figure 1 illustre les effets possibles de l'EIIS : selon nous, elle peut agir, à la façon de boucles rétroactives, sur l'apprentissage social des participants (acteurs) par une meilleure connaissance du territoire, des ressources et des incidences du changement. Les acteurs étant mieux informés, ils peuvent exercer leurs capacités de création, d'action (résolution des problèmes), voire de transformation (changement de vision des choses). Tout cela a des conséquences sur la dynamique locale et le développement viable.

Les acteurs étant mieux informés, ils peuvent exercer leurs capacités de création, d'action, voire de transformation.

Nous avons souligné, précédemment, l'importance de l'articulation interscalaire dans un mode de gouvernance environnementale. L'EIIS permet l'intégration de diverses échelles spatiales ; elle implique la définition d'un territoire à l'étude qui ne se limite pas au seul site d'une usine, par exemple, mais prend en considération l'interdépendance des échelles spatiales selon les enjeux analysés : les émissions de SO₂ et de CO₂ ont des effets aux échelles régionale, nationale et même internationale.

FIGURE 1
Évaluation intégrée des impacts sociaux



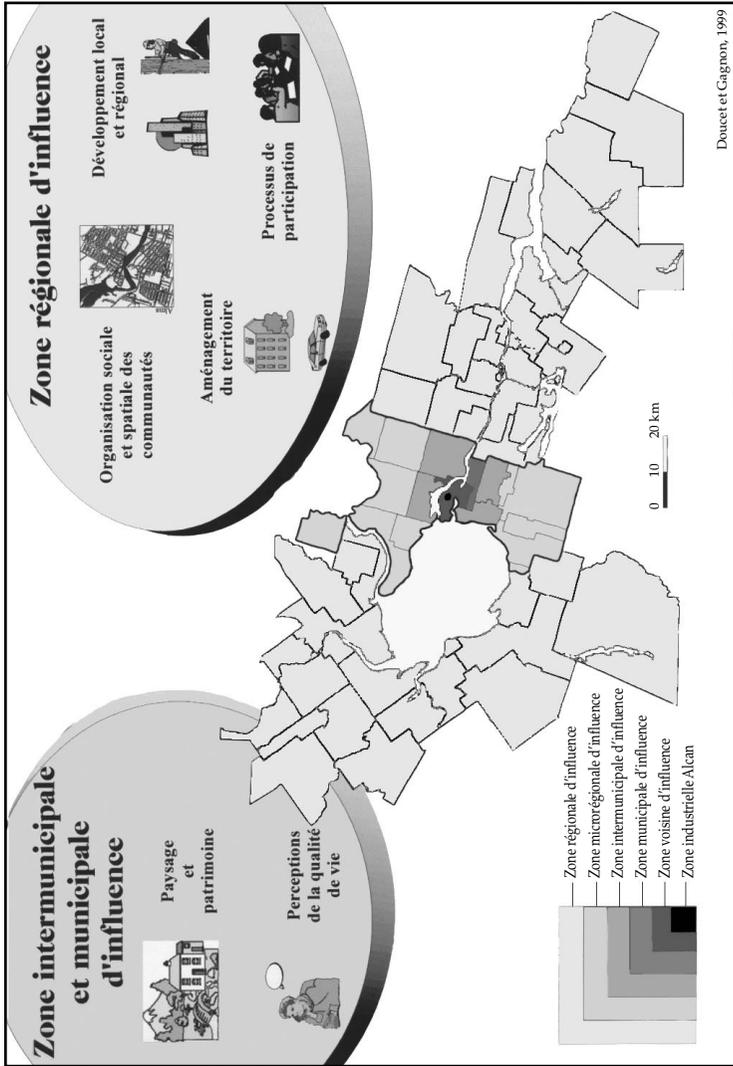
À titre d'exemple, signalons que, dans le cas du programme de recherche sous notre direction, visant l'établissement d'un modèle de suivi des impacts sociaux du complexe industriel Alma (Alcan; site: <www.uqac.quebec.ca/msiaa>), six zones à l'étude ont été établies selon les principales thématiques de recherche (voir figure 2). Il est possible de lire que la plupart des thématiques englobent plusieurs échelles spatiales. À partir de cet exemple on voit que, axée sur la participation citoyenne, l'EIS promeut une approche multipartite à l'échelle territoriale, fournit un cadre d'action et de recherche pour la planification, prédiction, prise de décision, gestion et maîtrise du changement social lié aux nouveaux projets, programmes et politiques, responsabilise tous les acteurs, favorise la transparence de leurs actions et permet d'arriver à des consensus en les regroupant autour d'une même table pour une évaluation en continu des impacts et leur mitigation. C'est du moins le constat que nous faisons de l'expérience régionale et locale de suivi en cours dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

12.5. CONCLUSION

Cet essai visait à souligner que la gouvernance environnementale et, en particulier, l'évaluation intégrée des impacts sociaux concernent les géographes et la géographie. Dans un contexte de travail où les habiletés pour la multidisciplinarité et pour le travail d'équipe sont recherchées, la formation des géographes est des plus utiles. En outre, la formation appliquée des géographes concernant notamment les systèmes d'information géographique, l'utilisation des nouvelles technologies pour la collecte et le traitement de l'information, telle la photo satellite, fournit d'excellents appuis pour relever les défis posés par la problématique socioenvironnementale. L'intégration des composantes du développement et des échelles spatiales constitue, en effet, un défi de taille de la gouvernance environnementale. Là encore, la formation en géographie constitue l'une des principales expertises, avec l'environnement et l'aménagement du territoire, pouvant soutenir la création des nouvelles formes de gestion et de gouvernance environnementales dans un contexte de développement viable.

Dans la perspective de former des géographes professionnels aptes à répondre aux nouvelles réalités sociales, nous proposons trois pistes d'action: 1) l'élaboration d'un cours-projet sur un enjeu (objet) environnemental intégrant les acquis de la géographie physique, économique et sociale; 2) l'augmentation du nombre de cours consacrés à l'environnement (gestion des écosystèmes, évaluation des impacts sociaux, etc.)

FIGURE 2
Thématiques de recherche par zone à l'étude



notamment au deuxième cycle ; 3) en cours de formation, l'établissement d'un parrainage³ entre l'université et les organisations du milieu afin de permettre l'acquisition de connaissances pratiques et d'accroître l'employabilité des futurs diplômés. Ces quelques suggestions pour améliorer la formation professionnelle en géographie, mais surtout la présentation des contours de la gouvernance environnementale et l'évaluation intégrée des impacts sociaux comme outil de gouvernance, illustrent le potentiel de la géographie dans une *Société en redéfinition*, en route vers une *citoyenneté responsable*.

BIBLIOGRAPHIE

- BRASSARD, M.-J. et C. GAGNON (2000). «Quelle gouvernance pour les communautés locales?», dans M. CARRIER et S. CÔTÉ (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- CHIASSON, G. (1999). «La gouvernance locale, à la fois risquée et favorable pour l'intérêt public», *Économie et Solidarités*, vol. 30, n° 2, p. 7-20.
- COMMISSION ON GLOBAL GOVERNANCE (1994). *Our Global Neighbourhood*, <www.cgg.c/chap1.html>.
- GAGNON, C. (1991). «Développement viable, politique québécoise et industrie de l'aluminium», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 14, n° 2, p. 233-256.
- GAGNON, C. et M.J. FORTIN (1999). «La gouvernance environnementale locale: où est le timonier?», *Économie et Solidarités*, vol. 30, n° 2, p. 94-111.
- HOWITT, R. (1993). «Social Impact Assessment as 'Applied Peoples' Geography», *Australian Geographical Studies*, vol. 31, n° 2, p. 127-140.
- LAMOUREUX, J. (1994). *Le partenariat à l'épreuve: l'articulation paradoxale des dynamiques institutionnelles et communautaires dans le domaine de la santé*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Revue internationale des sciences sociales* (1998). Dossier: «La gouvernance», n° 155.
- TURCOTTE, M.-F. (1997). *Prise de décision par consensus*, Paris, L'Harmattan.

3. Dans le cas de régions périphériques, telle l'Abitibi-Témiscamingue, les intervenants utilisent une formule semblable pour faire revenir leurs jeunes et les jumeler avec des entrepreneurs.

CHAPITRE



PENSER GÉOGRAPHIQUEMENT L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

Michel Parazelli*

Université du Québec à Montréal

Dans un contexte où la considération politique du droit d'expression, de délibération et de décision sur la vie sociale semble être le privilège des élites politiques et économiques, le thème de la citoyenneté fait actuellement l'objet de plusieurs colloques, publications et discours politiques. Non pas que les individus ne puissent s'exprimer, délibérer ou décider, mais parce que ce droit n'est pas effectif tant il s'exerce en dehors des lieux décisionnels et souvent en fonction d'un projet déjà pensé et planifié par ceux-là mêmes qui commandent l'expression des opinions. Le phénomène de consultation bidon est bien connu, de sorte que le constat de désabusement ou de cynisme des individus à l'égard du politique est devenu commun. Pensons seulement à l'imposition du partenariat dans toutes les sphères de l'intervention humaine où les individus sont sommés de s'exprimer dans ce cadre de participation et où le consensus tend à devenir le seul mode décisionnel. Comment exercer sa

* parazelli.michel@uqam.ca

*Comment exercer
sa citoyenneté
s'il est difficile
de participer aux
débat de la vie
en société?*

citoyenneté s'il est très difficile de s'exprimer, de délibérer et de participer librement aux débats de la vie en société et si, de surcroît, il est impossible de prendre des décisions ensemble sur l'avenir individuel et collectif? De plus en plus de personnes vivent cette situation non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays dits développés où les citoyens sont plus traités par les pouvoirs publics en tant que citoyens (Lefebvre, 1991) dans une ville gérée comme une entreprise¹. Le discours inflationniste actuel autour de la notion de citoyenneté est-il un appel à l'indignation politique devant cette dérive économiste de la pratique démocratique ou poursuit-il le développement d'une simulation continue de la pratique démocratique? Ne pourrait-on pas en profiter pour poser la question de la citoyenneté dans un contexte de transformations sociales et tenter de préciser non seulement ce que l'on entend par « citoyenneté », mais aussi les conditions pratiques de son exercice démocratique?

*Comment la
géographie peut-elle
contribuer de façon
démocratique
au débat entourant
l'exercice de
la citoyenneté?*

Mais comment la géographie peut-elle contribuer de façon démocratique au débat entourant l'exercice de la citoyenneté? Certes, la connaissance statistique des territoires nationaux, régionaux et locaux peut être utile à la prise de conscience d'une position géographique, mais elle demeure impuissante lorsqu'il s'agit de penser les conditions pratiques de l'exercice de la citoyenneté. Autrement dit, comment est-il possible de penser géographiquement l'exercice de la citoyenneté au-delà de la seule connaissance empirique du territoire et de ses enjeux? Ici, il est nécessaire de se poser quelques questions additionnelles. L'espace joue-t-il un rôle dans l'exercice politique de la citoyenneté? En effet, l'organisation sociospatiale des lieux d'exercice de la citoyenneté (archétype de l'agora, instances consultatives, assemblées générales, comités régionaux, tables de concertation, etc.) aurait-elle quelque chose à voir avec les conditions pratiques de cet exercice? Quel savoir géographique permettrait d'éclairer le sens politique de l'exercice de la citoyenneté? Ce texte se veut le point de départ d'une réflexion sur la citoyenneté et l'espace, puisant autant dans mes travaux de recherche sur l'appropriation de l'espace chez les jeunes de la rue (Parazelli, 2000a) que dans mes expériences d'action communautaire autonome au Québec (Parazelli,

1. À ce titre, la fusion forcée des municipalités dans la région de Montréal est éloquent.

1994). Avant d'aborder la dimension géographique de l'exercice de la citoyenneté, examinons ce que j'entends par citoyenneté et quels sont les principaux obstacles à son accomplissement.

13.1. ADHOCRATIE ET INDIVIDUALISMES

La tendance technocratique actuelle est de réduire la citoyenneté à l'obtention d'un emploi, au statut de consommateur ou de payeur de taxes. On parle « d'éducation à la citoyenneté » comme si la formation entraînait en soi l'exercice de droits politiques. Ne confond-on pas alors civisme avec citoyenneté ? Même si la citoyenneté implique au niveau sociopolitique une intégration socioéconomique des individus ainsi qu'une identification avec l'État national, elle ne se réduit pas à ces seules dimensions ni au simple exercice du droit de vote. La citoyenneté requiert l'égalité politique entre les individus et a pour fondement le droit de participer directement ou indirectement à l'exercice du pouvoir politique. Pour que la citoyenneté ne soit pas qu'un état abstrait du lien social, les formes de participation doivent marquer de façon concrète l'inclusion des citoyens dans la société. Par exemple, la démocratie participative continue peut permettre aux individus de s'exprimer librement, de délibérer et de décider collectivement à condition que la réciprocité des échanges dans un dialogue continue devienne une règle du jeu essentielle. La démocratie est une culture institutionnelle qui assure la combinaison entre le sujet et le collectif au niveau politique. C'est bien une culture et non un simple système d'opérations de communications. Signalons deux principaux obstacles freinant l'exercice de la citoyenneté. Le premier est ce que Mintzberg appelle « l'adhocratie » (une démocratie *ad hoc*) et le deuxième renvoie à l'accélération de l'individualisme contemporain qui brouille les repères normatifs de la vie en société.

L'adhocratie est une pratique restreinte de la démocratie, c'est-à-dire que la pratique démocratique ne s'inscrit pas dans une pratique de la citoyenneté, mais dans un rapport de rivalités collectivement régulées par une collaboration fragile *ad hoc*. Pensons, par exemple, aux nouvelles structures de gestion régionale telles que les Centres locaux d'emploi (CLE), les Conseils régionaux de développement (CRD), les consultations pour l'élaboration des Plans régionaux d'organisation de services des Régions régionales de la santé et des services sociaux (PROS), etc. Ce type de collaboration ne peut pas être qualifié de « solidarité communautaire » ou de « gouvernance communautaire », mais « d'alliance ponctuelle » autour de tactiques communes sans stratégie à long terme élaborée collectivement. Tout d'abord, l'adoption d'une structure adhocratique est

fortement déterminée par la volonté de développer un mécanisme de « coordination d'ajustement mutuel » entre partenaires d'une action. Selon Mintzberg (1982, p. 385), « [...] la composante administrative d'une Adhocratie apparaît comme une masse organique de cadres hiérarchiques et d'experts fonctionnels qui travaillent ensemble sur des projets *ad hoc* sur la base de relations changeant constamment ». Si les relations changent constamment, c'est parce que la stratégie « est moins formulée consciemment par des individus que formée de façon implicite par les décisions qu'ils prennent » (1982, p. 386). Selon l'auteur, l'adhocratie, très à la mode de nos jours, est surtout adoptée dans les organisations dont les projets de production sont temporaires tels que ceux de la NASA ou de la production d'un journal dont l'environnement est complexe et dynamique. Mintzberg (1982, p. 395) parle même d'organisation « jetable » pour qualifier la durée d'une structure adhocratique. À cause du caractère « organique » de cette structure, les jeux politiques issus de l'organisation sont joués sans règle : « Aucune structure n'est plus darwinienne que l'Adhocratie, ne peut soutenir plus celui qui convient – tant qu'il convient » (1982, p. 399). Ainsi, l'exercice démocratique de la citoyenneté est verrouillé par ce type de lieu essentiellement orienté sur la gestion technocratique de la vie sociale et économique.

Le deuxième obstacle provient des transformations profondes des rapports identitaires que l'individu entretient avec la société ; il s'agit de la montée de l'individualisme contemporain. Jadis soumis à l'imposition du devoir face à l'autre et aux institutions, l'individu est désormais appelé à se réaliser lui-même dans une perspective individualiste. L'individualisme crée un contexte global d'incertitude à cause du brouillage des repères normatifs (Le Breton, 1995) issu du déclin des formes traditionnelles et autoritaires de la culture. De façon générale, le concept d'individualisme dans sa version positive ou négative renvoie au phénomène de masse associé à la libération des mœurs et à l'idéologie de l'indépendance de l'individu. Rappelons que la conscience d'être un individu indépendant disposant d'une liberté personnelle fut une condition préalable de la révolution démocratique au XVIII^e siècle (Laurent, 1993). Selon Touraine (1994), cette révolution politique de l'individu crée en fait une nouvelle position d'acteur permettant aux individus de vivre comme des sujets. Toutefois, l'accélération de l'individualisme pendant les années 1960 et 1980 a produit une profonde transformation du lien social obligeant dorénavant les individus à bricoler eux-mêmes des solutions de fortune aux problèmes sociaux, familiaux et éducatifs (Mendel, 1994). Cela implique que le sens de la vie et de la mort ainsi que les règles du savoir-vivre en société ne sont plus absolus mais deviennent « flexibles », « pluriels » ou « relatifs » et non anomiques au sens de la désorganisation

sociale (Orrù, 1998). Nous ne disposons plus que de « cartes bougées », selon l'expression de l'anthropologue Balandier (1988, p. 149) : « Les sociétés de la tradition disposent d'une cartographie de l'ordre et du désordre, elles en ont repéré les lieux et les cheminements ; parce qu'elles sont ouvertes à un mouvement porteur de transformations continues et d'incertitudes, celles de la présente modernité ne disposent plus que de cartes bougées, elles s'engagent dans l'histoire immédiate en y avançant à l'estime. »

Plus encore, selon Renaut (1995), le principe d'individualité se serait progressivement substitué à celui de subjectivité. Autrement dit, l'individualisme tendrait progressivement à pervertir la notion de sujet à laquelle se rattache l'idéal d'autonomie et non celle d'indépendance même si la conscience de son indépendance en constitue une condition d'existence. Cet « individu privatisé » (Castoriadis, 1998) tend à donner l'illusion que la réalisation de soi est un projet strictement personnel.

Insistons sur le fait que le déclin des formes traditionnelles et autoritaires de la culture et du système de valeurs crée un brouillage des repères socioculturels stables et non une absence pure et simple de points de repère normatifs. Certains individus vivent tout de même ce contexte en bricolant leur émancipation sociale tandis que d'autres connaissent de sérieuses difficultés à choisir leur voie. Mendel (1992, p. 163) ajoute que ce contexte d'incertitude renforce chez les individus le désir de stabiliser leur existence sociale en s'appropriant l'espace de proximité : « L'effacement des grands repères sociaux et religieux traditionnels amène l'individu contemporain à privilégier le petit territoire humain qui l'entoure, celui qui reste à portée de sa main et où peut encore être mis en œuvre le mouvement d'appropriation de l'acte individuel, en le contrôlant et en en percevant immédiatement les effets. »

Dès lors, cette réflexion autour des conditions pratiques de l'exercice de la citoyenneté ne peut faire l'économie du contexte d'accélération de l'individualisme contemporain qui constitue l'une des plus importantes transformations sociales à considérer pour qui veut penser la pratique démocratique. Les valeurs démocratiques ont-elles encore du sens pour des individus sommés de ne compter que sur eux-mêmes pour acquérir une place sociale ? Comment exercer sa citoyenneté lorsque les difficultés d'être sujet compromettent l'établissement d'une position identitaire et d'un ancrage social ?

13.2. LA DIMENSION SOCIOSPATIALE DE L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

*L'espace est utilisé
de façon stratégique
pour analyser
le processus
de différenciation
sociale.*

Les géographes et les sociologues urbains n'échappent pas à ces transformations du lien social que toute une littérature qualifie de crise, de mutation, de décadence, de vide, d'anomie, d'éclatement, de dispersion, de postmodernité, de surmodernité, etc., selon les points de vue pessimistes ou optimistes. D'ailleurs, surtout depuis les années 1980, les sociologues de l'espace et les géographes ont traité des effets de ces transformations identitaires en ce qui a trait aux rapports à l'espace. Par exemple, dans plusieurs recherches traitant des pratiques sociospatiales des itinérants (Wright, 1997 ; Ruddick, 1996) et des jeunes en général (Kokoreff, 1993 ; Foret et Bavoux, 1990), l'espace est utilisé de façon stratégique pour analyser le processus de différenciation sociale. Ainsi, il est perçu comme un révélateur de la construction de soi et de la revendication d'une place sociale. Les nombreux conflits de localisation impliquant les jeunes de la rue dans toutes les grandes villes canadiennes témoignent de ces rapports symboliques et affectifs aux lieux d'appartenance (Parazelli, 2000b). Les récentes recherches en géographie sociale sur l'espace vécu contribuent ainsi à renouveler la recherche sociale en soulevant de nouvelles interrogations sur l'insertion sociospatiale et plus spécifiquement en ce qui a trait aux « rapports que la conscience de soi entretient avec le lieu » (Berdoulay et Entrikin, 1998, p. 116). Pour s'identifier, l'individu est « [...] à l'affût de tout ce qui peut constituer un support à des projections dans la réalité externe » (Mendel, 1977, p. 252). Dans cette voie de recherche, Steck (1998, p. 69) souligne que « L'identité de chaque homme et de chaque groupe, même pour les modernes nomades, implique une inscription spatiale maîtrisée, un territoire bien repéré, délimité, un paysage connu et familier, des rencontres attendues et souhaitées, des activités balisées... L'identité implique des repères et leurs propres références qui bornent ainsi leur territoire ». Ce processus d'identification aux espaces vécus engendre aussi des territoires « souvent invisibles à l'observateur pressé ne sachant reconnaître que des lieux d'exclusion dans ce qui se révèle être, dans la logique des individus et des groupes concernés, de véritables interstices favorables finalement à l'inclusion » (Humeau, 1998, p. 216).

Aussi, les travaux de Winnicott (1975), de Piaget et Inhelder (1948) et de Sami-Ali (1974) montrent à travers les concepts d'espace transitionnel et de représentation topologique de l'espace que le processus

d'identification s'élabore dès le début chez le nourrisson au sein d'une dynamique paradoxale de liaison/séparation entre le monde extérieur et l'univers intérieur et que l'espace est d'emblée social et symbolique (il n'existerait pas d'espace non social ou non symbolique). Ainsi, parler « d'espace social » devient un pléonasme. En effet, « construire le social par l'espace » est un exemple de dissociation sémantique qui peut induire l'idée que le social peut être construit par autre chose que l'espace. Comme si l'espace était indépendant du sujet, illusion entretenue par le raisonnement de la logique formelle excluant ainsi une pensée paradoxale de la causalité réciproque. C'est bien dans cette perspective que l'on peut saisir l'expérience topique² que Taylor (1998, p. 46-47) qualifie de la façon suivante :

Savoir qui je suis implique que je sache où je me situe. Mon identité se définit par les engagements et les identifications qui déterminent le cadre ou l'horizon à l'intérieur duquel je peux essayer de juger cas par cas ce qui est bien ou valable, ce qu'il convient de faire, ce que j'accepte ou ce à quoi je m'oppose. En d'autres mots, mon identité est l'horizon à l'intérieur duquel je peux prendre position. [...] La désorientation et l'incertitude sur sa propre situation en tant que personne semblent se transposer en une perte de maîtrise de sa situation dans l'espace physique.

C'est en ce sens que la considération géographique de l'exercice de la citoyenneté peut reposer sur l'étude des relations de positions d'acteurs que certaines formes d'organisation induisent³. Par exemple, imaginons une situation typique d'organisation partenariale dans le champ de la santé et des services sociaux. Il s'agit des formes d'organisation collective où l'on demande à des personnes ayant des statuts hiérarchiques différents au sein d'organismes distincts de se concerter au sein d'un lieu commun afin de délibérer sur des projets locaux de développement. Évidemment, il est impossible d'affirmer l'égalité des diverses positions identitaires qui sont autour de la table et qui auraient intérêt à négocier entre eux d'abord pour dégager une liberté commune d'expression, de délibération et de décision. Plus souvent qu'autrement cette négociation n'a pas lieu et la différence des positions respectives est occultée par une procédure commune de réunion (une personne, un vote, droit de parole, etc.). Cette forme d'organisation pourrait être qualifiée

2. L'expérience topique renvoie à l'état affectif et rationnel de l'individu face à la présence des lieux (Ghitti, 1994).

3. Au sujet des relations de positions, Hubert (1993, p. 192) avance que : « Tout événement d'origine humaine est localisé ; il s'inscrit dans différentes topologies définissant des types de rapports de positions et conditionnant les relations avec les autres événements produits antérieurement ou simultanément. Ces topologies remplissent l'espace géographique et lui apportent des dimensions multiples. »

de relations de positions de type nucléaire à l'image de la famille traditionnelle occidentale où les enfants gravitent autour du noyau que constituent les deux parents. On donne ainsi l'illusion d'un rapport égalitaire au sein de positions identitaires dont certaines sont plus égales que d'autres... À cet égard, l'organisation topologique des derniers sommets socioéconomiques québécois est révélatrice de cette confusion des positions par la fusion des intérêts que l'appel au consensus produit. D'ailleurs, il est intéressant de noter les fréquents appels à la solidarité familialiste de l'ancien premier ministre du Québec pour lutter contre le déficit à l'image de la gestion d'un budget familial. Ce type d'organisation mêlant les positions identitaires au sein d'un même lieu vise plus souvent qu'autrement à obtenir le consentement plutôt qu'à donner un réel accès à la citoyenneté; évacuant ainsi le conflit comme mode de relation des positions différentes. C'est pourquoi il importe de concevoir d'autres contextes d'interactions sociospatiales favorisant une réelle appropriation des positions identitaires de chaque individu appelé à négocier ses désirs de façon interindividuelle.

*L'espace n'est-il pas
le premier vecteur
d'identification et
le foyer de toute
expérience possible?*

Bref, au même titre que le sociologue, le psychologue, l'anthropologue, le géographe est aussi témoin de la production d'inégalités sociospatiales. Et sa position scientifique lui offre la possibilité de répondre aux questions soulevées par ce contexte en considérant le rôle spécifique joué par l'espace dans les rapports sociaux et particulièrement les liens entre les relations de positions et les conditions d'accès à une pratique démocratique. Rappelons toutefois qu'améliorer l'exercice de la citoyenneté ne peut évidemment pas se réduire à la connaissance technique même raffinée des caractéristiques territoriales et de leurs enjeux économiques ni à la prise de conscience de la répartition géographique inégale des ressources selon les groupes d'acteurs. Dans le contexte de l'individualisme contemporain, la problématique géographique de l'exercice de la citoyenneté exige plutôt une meilleure maîtrise des notions de **rapports de position et d'acteurs sociaux**, car le premier lieu de la citoyenneté est d'abord le sujet. Le premier exercice de délibération n'est-il pas d'abord avec soi-même? Il est nécessaire de bien connaître sa propre position pour situer celle des autres. Ce lieu de citoyenneté peut s'étendre et se diffuser ensuite dans un ou des lieux extérieurs au sujet. L'espace n'est-il pas le premier vecteur d'identification et le foyer de toute expérience possible?

Définissons les termes: les **rapports de position** constituent une structure spatiale de différenciation topologique impliquant deux processus dynamiques: un processus d'identification et d'appropriation. Dans

un article présentant diverses approches de l'identité en géographie, Le Bossé (1999) soutient que toute forme d'identification implique un processus de différenciation qui, à partir des éléments de reconnaissance mutuelle et d'exclusion, structure un ensemble complexe de relations sociospatiales entre le moi face à l'autre, le nous face à eux et l'ici par rapport à un là-bas et un ailleurs (voir aussi la note 3). Mais pour chaque individu, ce processus de différenciation ne peut exister que par l'appropriation de l'acte d'identification sociospatiale où l'appropriation de l'espace devient un acte élémentaire de réalisation de soi.

Qu'est-ce qu'une **position d'acteur** dans l'exercice de la citoyenneté? Développer collectivement des rapports de position d'acteurs implique d'entreprendre plus qu'une simple communication purement pragmatique entre individus. Autrement dit, «la communication intersubjective ne met pas face à face des individus; elle est la rencontre de positions sociales et de ressource de pouvoir autant que d'imaginaires personnels et collectifs» (Touraine, 1994, p. 206). Par exemple, ce n'est pas par hasard qu'on désire chercher un «lieu neutre» lors d'un conflit interpersonnel. L'imaginaire associé aux positions adverses intervient aussi dans leur spatialisation. On n'a qu'à penser à une réunion entre des jeunes de la rue et des élus municipaux autour d'une table à l'hôtel de ville pour saisir la prégnance des imaginaires dans un processus de dialogue. Il en va de même pour des rencontres partenariales entre des délégués d'entreprise, d'organismes communautaires, syndicaux et d'appareils d'État.

Selon Touraine (1994), l'**acteur social** est centré sur lui-même et non plus sur la société, il est défini par sa liberté et non plus par ses rôles (il n'est plus un membre du troupeau). L'individu est un **sujet** non quand il s'identifie à la volonté générale et quand il est le héros d'une communauté mais au contraire quand il se dégage des normes sociales (esprit critique et interpellation des représentants politiques). Touraine identifie quatre caractéristiques de l'acteur: résistance à la domination, amour de soi, reconnaissance des autres comme sujets et l'appui accordé aux règles politiques et juridiques qui donnent au plus grand nombre le plus de chances possible de vivre comme des sujets.

Mais, nous l'avons vu, plus souvent qu'autrement, les formes d'organisation actuelles d'exercice de la citoyenneté structurent la position des individus de façon à obtenir leur adhésion ou leur consentement à des politiques ou à des solutions souvent imaginées par des experts ou des fonctionnaires. Du point de vue géosocial, ces formes d'organisation (concertation, partenariat, comité tripartite, séance consultative, commission, etc.) mettent les individus en position de réagir à la position de l'autre (nucléaire) plutôt que de les inciter à adopter leur propre position,

une position d'acteur. Est-il possible de permettre aux individus d'adopter leur propre position et de promouvoir des relations de positions non nucléaires mais polycentrées favorisant ainsi l'autonomie sociale de chaque groupe d'intérêt? Le point suivant décrit justement une piste qui a été expérimentée dans ce sens.

13.3. UNE PISTE D'ORGANISATION COLLECTIVE FAVORISANT LA CITOYENNETÉ

Dans le cadre de mes recherches auprès des jeunes de la rue à Montréal, une première étude m'a permis de sensibiliser les responsables municipaux à l'enjeu identitaire justifiant l'existence des jeunes de la rue. Celle-ci m'a permis d'avancer que les opérations systématiques de répression et de dispersion des jeunes de la rue ne faisaient pas que déplacer des corps mais qu'elles participaient à déstructurer la personnalité sociale de ces jeunes et à les reléguer plus profondément dans une marge plus subie que choisie. C'est pourquoi, en 1997, j'ai invité certains élus municipaux avec d'autres groupes à expérimenter une pratique démocratique de médiation sociale (de 1997 à 1999) qui respecterait la position marginale de ces jeunes (insertion sociale par la marge) et la nature des relations de positions entre les groupes d'acteurs. Chaque groupe conserverait sa position respective tout en ayant la possibilité d'interpeller l'autre et, s'il y avait lieu, de modifier leur propre position. Il s'agissait d'enclencher un processus de libre expression, de délibération et de décision dans une perspective de démocratie participative continue. Inspiré de la sociopsychanalyse (Mendel, 1992 et 1997), ce mode de médiation s'appelle le dispositif de négociation de groupe à groupe. Résumons ici les étapes d'organisation⁴. Nous verrons que celles-ci permettent de structurer des relations de position polycentrées favorisant l'exercice de la citoyenneté.

Dans une première étape, le dispositif consiste à regrouper les individus impliqués dans l'organisation selon la nature de leurs actes de travail en formant ce que le fondateur de la sociopsychanalyse, Mendel (1992), appelle des « groupes institutionnels homogènes ». En effet, l'appropriation d'une position d'acteur n'émerge pas du vide, elle s'enracine dans une pratique partagée avec d'autres individus désirant s'approprier cette position en fonction d'intérêts similaires. Par exemple, pour le projet pilote, il s'agissait de créer quatre groupes distincts, composés respectivement d'intervenants jeunesse, d'élus municipaux et de jeunes

4. La section suivante est tirée du rapport d'évaluation de l'expérimentation du dispositif (Parazelli, 2000b).

de la rue (deux groupes)⁵. De tels regroupements permettent de renforcer la capacité des individus de s'approprier leurs actes ainsi que leurs effets. Ils supposent en effet l'existence d'un intérêt mutuel, pour des gens qui font le même travail, à partager leurs points de vue sur les difficultés de leurs tâches et les voies d'amélioration souhaitées au moyen d'un dialogue intracollectif (par la voie de communications écrites à un rythme mensuel). Soulignons que ce dispositif de médiation implique qu'il n'y a pas de rencontres «face à face» entre les groupes. Pour former ces regroupements, il est nécessaire de bien distinguer les catégories d'actes de travail ou de cerner des traits de similarité dans la production du travail au sein d'une organisation et de ne pas masquer ces différences, au nom du partenariat par exemple. Le groupe homogène représente l'unité structurelle du dispositif (Rueff-Escoubès, 1997) et compose ainsi une relation de position de type polycentrée. Il est homogène selon la communauté d'activité de ses membres (p. ex., jeunes de la rue de Montréal), selon le statut institutionnel (p. ex., élus municipaux de la Ville de Montréal) et selon le type de rapports entretenus avec d'autres organismes (p. ex., intervenants jeunesse de différents organismes mais qui interviennent tous directement auprès des jeunes de la rue du centre-ville).

La deuxième étape consiste à inviter les groupes homogènes à une communication intercollective par la médiation d'une tierce personne qui agit comme un relais de transmission des demandes et des réponses entre les différents groupes. Pour Mendel, il est capital que chaque groupe soit informé (par écrit) des échanges produits entre tous les autres groupes et que les interférences inutiles, telles que les conflits de personnalité, soient minimisées. La négociation des changements ou des développements au sein de l'organisation se fait alors de groupe à groupe et non de façon individuelle. L'émergence du mouvement de l'appropriation de l'acte exige donc une structure qui redonne aux individus l'occasion d'accéder à la maîtrise de quelque chose par un discours collectif devant le vecteur d'appartenance d'une implication collective. Toutefois, c'est aussi parce que la structure du dispositif modifie les formes d'organisation habituelles des acteurs impliqués que des réactions de recul peuvent survenir à la suite d'une avancée. Mendel (1997) précise que le fait d'avoir un réel pouvoir sur ses actes peut créer des mouvements psychologiques de culpabilité inconsciente vécus comme des transgressions

5. Les 24 jeunes de la rue et les quatre intervenants et intervenantes qui ont participé à l'expérience provenaient de trois organismes jeunesse (le Bunker, Spectre de rue et le Projet d'intervention auprès des mineurs(res) prostitués(es)). Les trois élus municipaux étaient choisis en fonction de leur intérêt pour la question des jeunes de la rue et l'équipe de médiation était composée de l'auteur et d'une formatrice en milieu communautaire.

de l'autorité parentale, amenant par exemple les acteurs à nier leur propre réalisation. L'habitude de la position de type nucléaire dans les rapports sociaux exige un certain recul critique face à la reproduction inconsciente de cette disposition. Le rôle du médiateur⁶ est alors important pour accompagner le groupe dans l'identification de ces manifestations, rappeler aux participants ce qu'ils ont déjà accompli et souligner le fait que tout changement important de comportement est souvent accompagné de ce mouvement de recul.

En fait, ce qui est principalement à l'œuvre dans ce type d'exercice collectif, c'est une action sur la division technique du travail social : « c'est à la déliaison de l'acte global de travail, provoquée par la division technique et organisationnelle, que s'oppose la reliaison par le dispositif » (Mendel, 1992, p. 71). En effet, comment s'approprier ses actes en l'absence d'une vision complète de l'action produite ? Le pouvoir de l'acte social, qu'il soit communautaire, institutionnel ou industriel, ne peut alors être perçu ni même envisagé comme un droit compte tenu de la fragmentation généralisée des activités sociales et de production qui favorise la dispersion de la vie humaine en autant d'identités partielles qu'il existe de fonctions et d'expertises professionnelles spécialisées. Mendel ajoute que, dans le contexte de crise de l'autorité que nous connaissons actuellement, les médiations sociosymboliques traditionnelles telles que la religion, le Père, la Loi, etc., servent de moins en moins de guides socioculturels de la vie en société. Plutôt que de tenter un retour en arrière nostalgique où il s'agissait d'obéir aux pouvoirs autoritaires pour bien agir en société, le sociopsychanalyste nous propose un nouveau point de repère sociétal qui est cette forme socio-organisationnelle favorisant le mouvement d'appropriation de l'acte. Bien appliqué, ce dispositif permet aux individus en cause de poser un jalon de plus à la constitution d'un sujet historique à partir duquel le sentiment d'identité se formera non seulement en fonction d'archaïsmes familiaux, d'un décret institutionnel ou religieux, mais également en fonction d'un acte social (de travail) communément approprié. C'est en fait le défi de toute organisation collective qui veut donner à l'expression « pratiques démocratiques autonomes » le sens pratique de son éthique.

6. Dans les faits, à chaque rencontre, c'est une équipe de médiation composée de deux personnes qui assume cette fonction afin que le travail de médiation soit soumis à un regard critique.

À partir de l'expérience d'intervention du groupe Desgenettes fondé par Mendel il y a 25 ans, Rueff-Escoubès (1997) a identifié cinq règles méthodologiques régissant le dispositif visant à instituer des conditions égalitaires (même droit de réunion, d'expression et d'obligation de réponse).

1. C'est à propos de *l'acte de travail* que les personnes se réunissent (les jeunes de la rue, les actes de leur vie de rue).
2. L'unité de base du dispositif n'est pas l'individu isolé, mais le *groupe homogène* institutionnel ou groupe de pairs. L'homogénéité du groupe permet à ses membres de mieux repérer leur situation étant donné les intérêts qu'ils ont en commun et qu'ils partagent les conditions d'exercice de leur vie de rue ou de leurs actes de travail ainsi que la marge de pouvoir dont ils disposent à ce sujet.
3. *Le groupe homogène n'est pas un huis clos*. Il s'inscrit dans un rapport avec les autres niveaux de l'institution (ici la rue est une composante institutionnelle de la municipalité). Ces rapports se font exclusivement *de groupe à groupe*, de sorte que l'individu se sent protégé et que son sentiment d'appartenance et d'identité collectives est renforcé.
4. Il y a *obligation de réponses* des autres niveaux institutionnels (principe de réciprocité des relations) et ces réponses doivent être justifiées, y compris lorsqu'elles sont négatives. Il y a là (outre l'exercice du pouvoir de l'acte) l'apprentissage d'une approche collective de la négociation démocratique. Aussi, chacun des groupes en présence est tenu informé de toutes les communications (droit d'expression et devoir de réponse) qui circulent dans le dispositif. Il va de soi que le respect de cette règle implique de répondre directement aux questions formulées.
5. *La communication entre ces différents groupes est indirecte*, elle se fait par la *médiation d'un tiers* et d'un écrit. La communication indirecte affaiblit les investissements affectifs favorisant le psychofamilialisme inconscient et permet au groupe de se concentrer sur les réalités qui affectent l'appropriation des actes de ses pairs. Cela favorise de part et d'autre une élaboration de ce qu'on souhaite dire, plutôt que des impulsions, et protège également les personnes. Le rôle du tiers est assumé par l'équipe de médiation. L'équipe de médiation ne doit pas être rattachée formellement aux instances décisionnelles des groupes participants. Aussi, l'équipe de médiation avise chacun des groupes qu'elle ne transmettra du contenu de la discussion du groupe que les

éléments que le groupe aura convenu de transmettre à un autre groupe sous la forme d'une communication écrite. Cette confidentialité assurée renforce le sentiment d'appartenance au groupe. L'équipe de médiation doit demeurer « neutre » (sur le plan institutionnel : non rattachée à un organisme d'intervention œuvrant dans cet espace institutionnel) afin de jouer un deuxième rôle concernant les objectifs de la démarche : lorsque nécessaire, ramener les membres de chaque groupe aux objectifs de départ en se centrant sur les actes de travail et demeurer disponible pour toute question de clarification de la démarche. Cette personne peut aussi dénouer les conflits en élucidant leur origine et les enjeux, animer des rencontres et servir de mémoire en conservant l'ensemble des productions intra- et intercollectives. De plus, la personne médiatrice ne doit pas s'engager dans une relation fusionnelle avec le groupe et doit accepter que ce qui importe est la médiation et non le médiateur (Rueff-Escoubès, 1997). Le rôle du médiateur consiste aussi à discerner les manifestations de régression familialiste et à les révéler au groupe afin de l'amener à envisager la réalité autrement.

La présentation des résultats d'évaluation de cette expérience ne cadre pas avec le propos de cet article. Toutefois, signalons que tous les participants ont émis le désir de poursuivre le dialogue en implantant de façon permanente le dispositif et en y ajoutant deux groupes supplémentaires, les policiers-patrouilleurs et les commerçants. Dans la foulée des recommandations du rapport d'évaluation (Parazelli, 2000c), la Fondation de la famille McConnell accepta en septembre 2000 d'en subventionner le développement pendant trois ans.

13.4. CONCLUSION

L'exercice de la citoyenneté ne s'improvise pas, ni ne s'apprend sur les bancs d'école : il se pratique selon des règles du jeu égalitaires exigeant une conception des relations de positions qui tiennent compte de l'accélération de l'individualisme contemporain. Au-delà de la fascination technique actuelle, la géographie statistique ou de type encyclopédique n'est d'aucun recours pour ce type de réflexions, c'est plutôt du côté de la géographie sociale qualitative qu'il convient d'élaborer une pensée géographique de l'exercice de la citoyenneté.

Penser géographiquement l'exercice de la citoyenneté exige aussi une réflexion épistémologique sur le rôle joué par l'espace dans le processus d'appropriation de l'acte (acteur) ainsi qu'une exploration

théorique transdisciplinaire explicite. C'est pourquoi j'ai proposé d'explorer les notions de rapports de position et d'acteurs sociaux afin de lier les problématiques sociologique et géographique que comporte l'exercice de la citoyenneté.

Dans cette aventure, la place du chercheur n'est pas neutre et la meilleure connaissance globale du territoire québécois ne peut se substituer au droit d'expression, de délibération et de décision des citoyens et citoyennes en général. Sinon c'est accepter de reproduire une relation de position de type nucléaire pour le bien de la grande famille québécoise et de contribuer au développement actuel de la tendance adhocratique. Voilà pourquoi il importe de créer des formes d'organisation qui favorisent des rapports de position polycentrée respectant les désirs d'émancipation sociale des individus dans un exercice non simulé de la citoyenneté.

BIBLIOGRAPHIE

- BALANDIER, G. (1988). *Le désordre. Éloge du mouvement*, Paris, Fayard.
- BERDOULAY, V. et J.N. ENTRIKIN (1998). «Lieu et sujet. Perspectives théoriques», *L'Espace géographique*, n° 2, p. 111-121.
- CASTORIADIS, C. (1998). «De l'autonomie en politique. L'individu privatisé», *Le Monde diplomatique*, février.
- FORET, C. et P. BAVOUX (1990). *En passant par le centre... La rue de la République à Lyon. Anthropologie d'un espace public*, Lyon, Trajectoires.
- GHITTI, J.-M. (1994). «Espace pensé, espace de la pensée», dans R. BARBARAS (dir.), *L'espace lui-même*, Grenoble, Éditions Jérôme Million, p. 187-208.
- HUBERT, J.-P. (1993). *La discontinuité critique. Essai sur les principes a priori de la géographie humaine*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- HUMEAU, J.-B. (1998). «Recherche et expérimentation sociale. Quelles méthodes pour la géographie sociale?», *Les Documents de la MRSH*, n° 7, p. 215-220.
- KOKOREFF, M. (1993). «L'espace des jeunes. Territoires, identités et mobilité», *Les Annales de la recherche urbaine: Mobilités*, nos 59-60, p. 170-179.
- LAURENT, A. (1993). *Histoire de l'individualisme*, Paris, Presses universitaires de France.

- LE BOSSÉ, M. (1999). « Les questions d'identité en géographie culturelle. Quelques aperçus contemporains », *Géographie et Cultures*, n° 31, p. 115-126.
- LE BRETON, D. (1995). *La sociologie du risque*, Paris, Presses universitaires de France.
- LEFEBVRE, H. (1991). « Les illusions de la modernité », *Le Monde diplomatique – Manière de voir (La ville partout et partout en crise)*, n° 13, p. 14-17.
- MENDEL, G. (1997). « L'institution au double péril de l'organisation et de l'inconscient ; perspectives sociopsychanalytiques (1971-1997) », *Revue internationale de psychosociologie*, vol. III, n°s 6-7, p. 117-128.
- MENDEL, G. (1994). « Mutations symboliques, nouvelles réalités sociales, crise des institutions, pistes de travail », *Une génération sans nom (ni oui)*. Actes du colloque international sur les jeunes de la rue et leur avenir dans la société (du 24 au 26 avril 1992 à Montréal), Montréal, PIAMP, p. 27-32.
- MENDEL, G. (1992). *La société n'est pas une famille*, Paris, La Découverte.
- MENDEL, G. (1977). *La chasse structurale. Une interprétation du devenir humain*, Paris, Payot.
- MINTZBERG, H. (1982). *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Les Éditions d'Organisation ; Montréal, Agence D'Arc.
- ORRÙ, M. (1998). *L'anomie. Histoire et sens d'un concept*, Paris, L'Harmattan.
- PARAZELLI, M. (1994). « La coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991) : d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, p. 11-130.
- PARAZELLI, M. (2000a). « L'appropriation de l'espace et les jeunes de la rue : un enjeu identitaire », dans D. LABERGE (dir.), *L'errance urbaine*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Sainte-Foy, Les Éditions Multi-Mondes, p. 193-220.
- PARAZELLI, M. (2000b). « L'encombrement sociosymbolique des jeunes de la rue au centre-ville de Montréal. Le cas d'un quartier en revitalisation : le Faubourg Saint-Laurent », dans J.-P. AUGUSTIN et C. SORBETS (dir.), *Lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Talence (France), Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 169-199.
- PARAZELLI, M. (2000c). *Expérimentation du dispositif de négociation de groupe à groupe impliquant des jeunes de la rue, des intervenants communautaires jeunesse et des élus municipaux (1997-1999). Rapport d'évaluation*, Sainte-Foy, INRS-Culture et société.

- PIAGET, J. et B. INHELDER. (1948). *Les représentations de l'espace chez l'enfant*, Paris, Presses universitaires de France.
- RENAUT, A. (1995). « L'avènement de l'individu comme dissolution du sujet », dans J.-F. CÔTÉ (dir.), *Individualismes et individualité*, Sillery, Septentrion, p. 27-41.
- RUEFF-ESCOUBÈS, C. (1997). *La démocratie dans l'école. Une pratique d'expression des élèves*, Paris, Syros.
- RUDDICK, S.M. (1996). *Young and homeless in Hollywood. Mapping social identities*, New York, Routledge.
- SAMI-ALI, M. (1974). *L'espace imaginaire*, Paris, Gallimard.
- STECK, B. (1998). « L'exclusion ou le territoire du repli progressif », *L'information géographique*, n° 2, p. 66-71.
- TAYLOR, C. (1998). *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal.
- TOURAINÉ, A. (1994). *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Librairie Arthème Fayard.
- WINNICOTT, D.W. (1975). *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, Paris, Gallimard.
- WRIGHT, T. (1997). *Out of Place. Homeless Mobilizations, Subcities, and Contested Landscapes*, Albany, State University of New York Press.

CHAPITRE



SAISIR LE « MONDE » À L'HEURE DE LA MONDIALISATION LE DÉFI D'UNE GÉOGRAPHIE DE CULTURE

Robert Gerald Cecil*

University of Western Ontario

Dans ce chapitre, je me propose d'entraîner le lecteur dans quelques pistes de réflexion, sans toujours établir de liens systématiques entre elles, au sujet de la perception qu'ont les géographes et la géographie des pays en voie de développement. Elles s'abreuvent à plusieurs sources, notamment à mon travail mené en milieu tropical depuis près de quatre décennies, aux échanges avec des étudiants de tous les cycles universitaires sur la géographie humaine des pays en voie de développement et à une préoccupation concernant les méthodes d'appréhension de la réalité utilisées en géographie. Je brasserai donc quelques idées, m'engageant, d'une certaine manière, dans un dialogue avec moi-même et proposant les éléments d'une autocritique.

* rgcecil@julian.uwo.ca

14.1. LA NATURE DES GÉOGRAPHES

On se prononce souvent sur la nature en géographie, mais on en dit bien moins sur celle des géographes.

On se prononce souvent sur la nature en géographie, mais on en dit bien moins sur celle des géographes. Notre perception culturelle n'est pourtant pas indissociable de notre nature, de qui on est, de nos contraintes culturelles et, même, de l'honnêteté intellectuelle de nos propos. Notre point de vue provient de la frustration de toujours être partie prenante, comme être humain, de problèmes qu'on voudrait résoudre. On en vient ainsi à éprouver une extrême lassitude relativement aux normes acceptées et en apparence impossibles à transgresser, normes qui ne cessent pourtant de nuire au bien-être de l'humanité. Je n'affirme pas ici que nous écrivons malhonnêtement ; je me demande seulement si une lutte intérieure ne nous conduit pas à opter pour une approche biaisée dans nos présentations, surtout lorsqu'il s'agit de sujets « délicats ». Nos propres attributs culturels ne s'entremêlent-ils pas aux problèmes considérés, brouillant ainsi nos perceptions et nos perspectives de travail ? Par exemple, un vieux mâle blanc, comme moi, issu de la classe moyenne aisée de l'Amérique du Nord a du mal à comprendre la géographie humaine des femmes africaines travaillant aux champs. Quelqu'un d'autre, au profil totalement différent du mien, l'aborderait sûrement d'un autre point de vue.

Que nous le voulions ou non, nous sommes organiquement liés aux sociétés dans lesquelles nous vivons. Toutefois, même si la civilisation occidentale moderne nous permet une grande ouverture, on risque tout autant aujourd'hui qu'autrefois d'incorporer nos préjugés collectifs et personnels à nos travaux. Des atlas modernes, tels ceux de Kidron et Segal (1984), Thomas *et al.* (1994) et Henriët (1999), témoignent d'une préoccupation pour l'emploi non conventionnel de l'expertise géographique. Alors, pourquoi ne pas cartographier « l'idéal », c'est-à-dire pourquoi ne pas réaliser des cartes imaginaires présentant des solutions à beaucoup de problèmes spatiaux qui bien qu'actuels sont profondément enracinés dans l'histoire ?

Il reste toujours la question de savoir de quelle façon on peut parvenir à un idéal. Il suffit pour cela de penser à des situations de confrontations classiques, telles noir/blanc, flamand/wallon, juif/musulman, serbe/croate, pour constater que la tâche est quasiment impossible. Étant donné nos contraintes humaines, il faut s'interroger sur l'efficacité de nos efforts. Ce sujet fait peur, car plusieurs d'entre nous entreprennent des travaux sur le terrain dans une perspective utilitaire. Nous parcourons la planète en quête de sujets à étudier, décrire et analyser ; nous voulons

des résultats concrets et positifs. Mais dans quelle perspective ? Voulons-nous apporter des solutions aux problèmes des populations concernées ou voulons-nous réussir en tant que géographes ?

14.2. LA NOTION DE TERRITOIRE DANS LE TIERS-MONDE

Le territoire du géographe se résume-t-il simplement à son espace vécu ou englobe-t-il les espaces lointains qu'il étudie ? Les questions relatives à la notion de territoire restent encore à préciser et à débattre. Puisque la notion de territoire tourne autour du pouvoir et de la lutte, nous sommes encore loin de disposer d'un modèle idéal pour la comprendre. Prenons le cas du Nigeria, l'un des nombreux pays artificiels issus du partage colonial de l'Afrique, réunissant trois importantes tribus, chacune répartie sur un territoire nettement délimité. Avant la guerre du Biafra, comment les géographes nigériens auraient-ils défini la notion de territoire ? On l'ignore, il faut donc l'imaginer. On peut cependant douter qu'elle eût été la même pour tous. Pour les uns, elle aurait sans doute été restreinte à la dimension tribale, alors que pour les autres elle aurait eu une ampleur nationale. Quant aux citoyens, auraient-ils privilégié la citoyenneté nigérienne ou l'appartenance à une tribu spécifique ?

La guerre du Biafra fournit une réponse partielle à des questions qui se ramènent au choix d'une échelle de citoyenneté, ce qui, en clair, signifie l'adoption d'une optique géographique. Laquelle choisir comme géographe et, surtout, comme enseignant ? Il y avait probablement peu de géographes au Nigeria à cette époque. Y en aurait-il eu davantage, qu'on peut se demander quel point de vue auraient privilégié la majorité d'entre eux, et quelle aurait été leur influence dans les affaires du pays. Auraient-ils contribué à éviter ou à déclencher cette guerre ? Si les concepts géographiques sont encore empreints d'une certaine validité, cette quête de territoire appelle à une solide réarticulation sur le plan intellectuel. Sommes-nous à la hauteur de la tâche ?

Au cours des dernières décennies, les échanges entre l'Ontario et les Antilles anglaises se sont intensifiés. Les Ontariens migrent massivement vers les espaces antillais pour leurs loisirs, et y établissent aussi des colonies de retraités. Parallèlement, la présence antillaise à Toronto s'est amplifiée et y est devenue permanente. Il y a manifestement interaction territoriale entre groupes culturels. Dans de telles circonstances, comment définir ces territoires ? À qui appartiennent-ils ? Il y a deux réponses possibles et elles s'opposent. D'une part, les étrangers demeurent toujours des étrangers ; d'autre part, nous allons vers une citoyenneté planétaire.

Un autre type d'interaction territoriale entre l'Ontario et les Antilles permet de trouver une explication intermédiaire de ce problème. Les fermes du Sud-Ouest ontarien accueillent annuellement une abondante main-d'œuvre antillaise. Ces travailleurs se retrouvent dans cette région durant leur migration annuelle entre les îles et l'Ontario. Ces nomades des temps modernes utilisent l'avion plutôt que le cheval ou le chameau, mais le principe reste le même : les nomades parcourent, en le traversant chaque année, un certain territoire, l'occupent, y vivent, l'incorporent intégralement à leur propre territoire définissant ainsi leur géographie. Dans un certain sens, cette même réalité ne s'applique-t-elle pas à l'Ontario où les travailleurs de ces îles en voie de développement contribuent au bien-être des cultivateurs ontariens ? Par la seule force de leur présence annuelle ne peuvent-ils se réclamer eux aussi du territoire ontarien ? Non ! Ils viennent travailler, un point c'est tout. Ils ont leur propre pays. Or, le géographe ne devrait-il pas voir émerger une intégration de la géographie humaine antillo-ontarienne ? Pour ces travailleurs et leurs familles, pour leurs gouvernements, l'espace ontarien se transforme temporairement en un espace antillais.

On a parfois du mal à convaincre les étudiants, surtout s'ils prennent l'habitude de recourir à des statistiques nationales, que les pays ne sont pas des entités homogènes qui se prêtent à des généralisations hâtives. Ce qui me préoccupe, c'est le fait que les pays n'existent pas ; ils ne sont que des regroupements de personnes et d'espaces organisés de mille et une façons. On parvient à mener avec satisfaction des analyses comportant des niveaux élevés d'agrégations mais, à mesure que l'on tente de raffiner notre approche, la description, l'analyse et la compréhension des pays tiers-mondistes deviennent beaucoup plus complexes.

14.3. DEUX EXEMPLES DE DIVERSITÉ SOCIOTERRITORIALE

J'ai malheureusement observé, durant ces deux dernières décennies, que les étudiants des deuxième et troisième cycles renoncent souvent à parler de la complexité d'une réalité pour la décrire en termes simplifiés. Les descriptions générales, pour utiles et nécessaires qu'elles soient, demeurent insuffisantes. Il faut donc demander aux géographes de continuer à faire de la microgéographie minutieuse. Ce n'est pas à la mode, mais cela devient essentiel dès que l'on se propose d'aménager le moindre territoire et d'en gérer les éléments.

Il faut tenter de révéler les secrets intimes d'un pays. Par exemple, si l'on repensait la géographie d'Haïti, il faudrait alors parler de deux géographies distinctes : celle de la « République de Port-au-Prince » et celle du « Reste du pays », espace délaissé, négligé, et effectivement abandonné par Port-au-Prince. Cette division qui semble absurde était pourtant bien réelle sous les Duvalier, père et fils. Ces dictateurs ont effectivement abandonné l'aménagement et la gestion des espaces ruraux aux organisations non gouvernementales (ONG). Rares en effet sont les portions rurales du territoire haïtien non dépendantes des ONG qui inondent le pays. Chaque ONG exerce un certain contrôle sur sa partie de l'espace, chacune possédant un petit empire différent des autres.

Il faut tenter de révéler les secrets intimes d'un pays.

Plus d'une centaine d'ONG ont mis en forme, sans coordination, une grande diversité de microgéographies en Haïti. Ces dernières années, la sociologie et la situation politique du pays ont subi de nombreuses modifications, mais l'impact de ces organismes sur les géographies locales reste encore à étudier. On peut se permettre de généraliser nos commentaires sur la géographie rurale haïtienne, mais souvenons-nous qu'elle affiche toujours des microdifférences partout où se déploient les organismes étrangers qui l'influencent énormément.

Le déséquilibre urbain/rural se manifeste partout dans le tiers-monde. Toutefois, chaque cas demeure différent. Ainsi, à l'autre bout de la planète, le territoire français de la Nouvelle-Calédonie présente un scénario analogue malgré des différences substantielles. On ne peut pas vraiment considérer la Nouvelle-Calédonie comme un seul pays. En fait, il y en a deux. Le premier, c'est la France, une sorte de Méditerranée dans le Pacifique. Nouméa, ville française transplantée dans une île tropicale, abrite une minorité d'autochtones. Le second, c'est le pays mélanésien, la terre des autochtones. Les Français l'ont surnommée « la brousse », désignation à incidences culturelle et juridique. Tournée vers la France, la ville de Nouméa est divorcée du reste du pays, tandis que la brousse n'est qu'un appendice à l'exploitation du nickel. À quelque 80 kilomètres du centre de la ville, une ligne imaginaire sépare Nouméa et ses abords immédiats de la brousse assujettie aux lois autochtones, et légalise en quelque sorte la division entre les deux peuples.

Ces deux exemples nous permettent d'apprécier la diversité des situations prévalant dans les pays en voie de développement en matière de vécu territorial. Le cas haïtien met en scène une géographie de la répression et du mépris pratiquée à l'endroit d'une partie des citoyens et de leurs territoires. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit d'une géographie née de la conquête qui autorise un groupe à détenir le pouvoir tout en

permettant au peuple conquis de disposer d'un large territoire. Dans les deux cas, les détenteurs du pouvoir n'ont pratiquement pas besoin de ces territoires qu'ils évitent. Pour les géographes, il reste tout juste à rendre compte des morphologies locales qui témoignent du vécu de leurs habitants. En Haïti, il faudrait traduire en cartes les retombées des programmes de développement de chaque ONG ; en Nouvelle-Calédonie, il faudrait cartographier l'évolution observée dans les différents espaces mélanésien soumis à l'influence étrangère.

*Dans les pays en voie
de développement,
les géographes
doivent penser
« local, petit, détail et
grande diversité ».*

L'interprétation de la situation des pays en voie de développement manque souvent de nuance. Or, malheureusement, les décisions importantes en matière d'aménagement s'appuient la plupart du temps sur ce genre d'analyses. Pour cette raison, l'étude géographique, régionale comme locale, reste l'un des plus importants défis pour ceux qui œuvrent dans les pays en voie de développement ; dans ces pays, les géographes doivent penser « local, petit, détail, et grande diversité ».

14.4. LA GÉOGRAPHIE DU TIERS-MONDE DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION

À l'autre bout de la lorgnette, les géographes se préoccupent de plus en plus de la mondialisation. Certains auteurs se demandent si la géographie a toujours une raison d'être dans un monde néolibéral. On dit de plus en plus que le monde devient un espace uniforme. Cependant, beaucoup de chercheurs, dont Monge (1998), soutiennent que la préoccupation pour la mondialisation risque d'occulter les réalités géographiques complexes de chaque situation. Non, la géographie n'est pas inutile dans un monde néolibéral, au contraire. Les exemples d'Haïti et de la Nouvelle-Calédonie illustrent combien la géographie est plus utile et nécessaire que jamais. La popularité de la mondialisation et sa tendance à la négation géographique attestent de l'inculture géographique d'un nombre croissant d'individus et, même, de chercheurs. Il est si facile de tomber dans le piège de l'abstrait et de la généralisation, de se laisser séduire par le rétrécissement du temps et de l'espace, par le jeu du monopole global sur toile de fond électronique...

Les rapports de la mondialisation et de la géographie pourraient être examinés sous au moins quatre angles différents. Klein (1999) nous procure une synthèse globale de la nouvelle géographie issue de la mondialisation. C'est une question de macrogéographie : changements radicaux

dans la redistribution du pouvoir, importance de certains espaces au sein des pays industrialisés et conquête économique soutenue de certaines parties du globe. Sans rien nier de cela, on admettra que la plus grande partie de la géographie planétaire ne se limite pas à ces phénomènes.

Prenons le cas très simple des gouvernements de pays en voie de développement engagés dans une course pour attirer des capitaux. Il suffit de lire Klak et Myers (1998) à propos des fascicules publiés pour attirer les investisseurs. En apparence, ces publications décrivent les îles, mais en réalité, ils ne font que très peu de cas des différenciations spatiales. Ces publications, dépourvues de tout souci géographique, trompent les étrangers qui découvrent une tout autre géographie humaine à leur arrivée sur place.

Notre intérêt pour la réalité spatiale nous amène à fouiller les éléments composant les territoires à partir des systèmes engendrés par la mondialisation, ce qui nous porte donc à rechercher ses impacts à des échelles plus fines. Ce genre d'étude se réalise déjà à l'échelle de certains quartiers. L'impact de la mondialisation, il est vrai, se fait sentir jusque sur le plan des fermes et des logements. Par exemple, si l'Organisation mondiale du commerce empêchait les petits producteurs de la Dominique de vendre leurs bananes sur le marché européen, ce serait une catastrophe. Le cas échéant, la mondialisation toucherait alors individuellement chaque petit producteur (Wiley, 1998).

Ce genre de problème se manifeste déjà à Trinité et Tobago, où la politique de restructuration de la dette a contraint les habitants de ce pays à faire beaucoup de sacrifices personnels. Comme l'indique Ryan (1993), les Indiens du pays, des ruraux pour la plupart, ont été les plus durement touchés parce que les Africains, plus urbanisés et détenant le pouvoir politique, ont favorisé leurs semblables. L'économie mondiale a façonné des espaces géographiques découpés suivant les politiques des métropoles coloniales. Comme l'indique l'exemple trinidien, les répercussions de ces politiques se font encore sentir aujourd'hui. Toutefois, il faut établir une différence entre ces dernières et celles qui découlent de l'actuelle mondialisation. Par exemple, la géographie de la Jamaïque révèle son passé colonial. La mondialisation, quoiqu'elle se manifeste aujourd'hui par l'existence de zones de production destinées à l'exportation, n'a pourtant pas substantiellement modifié la géographie de ce pays.

La ségrégation spatiale, problème historique fondamental de la géographie caraïbe et en particulier de ces deux grands groupes trinidiens, fait encore des ravages, ce qui nous amène à poser un troisième regard sur la mondialisation. Il faut défendre l'esprit de non-mondialisation. Ne pas rougir de pratiquer une géographie régionale et entreprendre nos

analyses aux échelles les plus fines possible afin de pouvoir détecter les problématiques locales d'une façon réaliste et pertinente. Ce n'est pas toujours facile, surtout en terrain étranger, car il faut se rappeler que nos cultures entravent nos interprétations.

Par exemple, dans l'État indien du Bihar, une ONG française y avait amorcé un projet visant à améliorer le niveau de vie des habitants dans 36 villages. Pour des motifs religieux, quelques riches de l'endroit s'étaient départis, en un geste plutôt symbolique, de quelques terres sèches inutilisables au profit de paysans pauvres. C'était toutefois sans compter avec l'arrivée des Français qui bonifièrent ces terres et les rendirent fertiles ; les riches voulurent les reprendre et, pour ce faire, semèrent la terreur chez les paysans. S'étant déroulé dans une portion restreinte de cet immense pays, ce drame nous rappelle que l'étude de la microgéographie humaine demeure essentielle à la compréhension des espaces à aménager. Dans le cas qui nous occupe, deux groupes locaux et un groupe étranger avaient au moins trois différentes perceptions du territoire et agissaient en conséquence pour l'aménager.

Un autre exemple porte sur quelque 30 sites de pêche à la Barbade. La pêche à la Barbade reste le fait d'individus qui placent leurs propres besoins au-dessus de ceux de tous leurs confrères (Cecil, 1999). Il s'ensuit que plusieurs sites de mouillage se séparent des autres, présentant des caractéristiques classiques qui laissent croire qu'à très grande échelle, la géographie humaine se compose vraiment d'ensemble d'éléments humains hétérogènes superposés à des ensembles d'éléments environnementaux hétérogènes.

*Le temps est
certainement venu
de mondialiser
la géographie.*

Le temps est certainement venu de mondialiser la géographie, d'en faire une science classée au tout premier rang de celles qui se préoccupent du bien-être de la planète. Pour ce faire, il faut mobiliser nos forces pour s'engager dans toutes sortes de luttes. La conjonction de l'humain et du physique au sein de notre discipline permet d'envisager de telles possibilités. C'est surtout dans le tiers-monde qu'une telle guerre devrait être menée. Périodiquement et à tour de rôle, un trop grand nombre de ces pays sont victimes de divers fléaux alors que presque tous sont dépourvus des ressources nécessaires pour lutter contre les forces destructrices de la nature.

14.5. DES PROPOSITIONS INSENSÉES MAIS RÉALISTES

Des visites régulières effectuées sur le terrain, un peu partout sur la planète, au cours des quatre dernières décennies, m'ont convaincu que les suggestions qui suivent sont dépourvues de sens. Alors, quoi de mieux que de les proposer ! À force de faire des propositions idéalistes en apparence mais tout de même réalistes, on verra peut-être émerger quelques modestes réalisations.

À la source de mes propositions se trouve la consultation d'un répertoire populaire du Service des incendies de la Ville de New York (Smith, 1973). En le parcourant, on s'aperçoit très rapidement que la géographie domine dans la lutte aux incendies. Tout se ramène à l'espace : il faut en effet connaître les artères qu'emprunteront les véhicules, replacer les équipements dans les casernes après l'utilisation de ressources importantes à la suite d'un sinistre majeur, s'assurer que toutes les sections d'une ville sont protégées. Visiter un Service des incendies tel que celui de Montréal confirme le fait que la géographie occupe une place primordiale dans la planification des luttes contre le feu. On ne laisse rien au hasard : des cartes à jour de tous les points de la ville, des principaux bâtiments et structures, dont les gratte-ciel et les tunnels, sont disponibles dans un poste de commande mobile ; on fait tout ce qui est humainement possible pour parer à toute éventualité.

Dans le tiers-monde, les dispositifs pour faire face aux urgences sont, la plupart du temps, inversement proportionnels à ceux déjà en place dans les pays développés. Chaque fois qu'un désastre survient, beaucoup de temps s'écoule avant que les sauveteurs et leur matériel, le plus souvent en provenance de pays développés, n'arrivent sur la scène du drame. Une fois sur place, c'est souvent la pagaille, faute de planification préalable. Le temps ne serait-il pas venu de mettre en place un Service d'incendies planétaire ?

Pensons un moment aux sommes énormes et à la planification nécessaires au débarquement allié sur les côtes de Normandie en 1944. Ce n'était rien de moins qu'une opération globale, pratiquement inimaginable. Songerions-nous maintenant à investir de tels montants et autant d'énergie pour contrer les soubresauts de la nature ou pour augmenter les chances de survie des populations du tiers-monde aux désastres de plus en plus nombreux qui les frappent ? Certes, nous le faisons à des échelles plus modestes, mais nous nous imposons des limites que nous ne franchissons pas. Aurions-nous la capacité et la volonté de repousser ces limites pour combattre rapidement et efficacement les débordements de la nature ? Non ! Mais, si nous étions libres de le faire, que ferions-nous ?

La cartographie et les systèmes d'information géographique (SIG) nous permettent de circonscrire chaque endroit, réellement ou potentiellement, touché par un désastre naturel. Il nous est aussi possible de dresser le bilan de la répartition des populations affectées, celui des infrastructures en place ou le constat des infrastructures manquantes. En d'autres termes, on pourrait donc établir avec une précision certaine la morphologie géographique de chaque lieu de désastre potentiel sur la planète... mais quelle tâche! De plus, nos compétences en matière d'études de localisation des activités humaines devraient nous conduire à répertorier les endroits où les premiers sauveteurs pourraient être postés en permanence de manière à entrer en action efficacement. Cela supposerait cependant la mise à contribution de forces militaires entraînées, sinon pour la paix, du moins pour aider à rétablir la situation lors de catastrophes naturelles.

En premier lieu, il s'agirait de recourir à des forces locales bien entraînées, dotées du matériel requis pour remplir ce rôle et déjà postées à des endroits stratégiques. En second lieu viendraient les forces militaires de l'ONU. Dans le meilleur scénario possible, quelques unités des grandes puissances seraient aussi dispersées en permanence dans des endroits stratégiques sur chaque continent; tels des sapeurs-pompiers. Ces effectifs pourraient alors se déplacer rapidement.

Voilà une possibilité fort réaliste. Pourtant aucune section de l'ONU n'existe pour concrétiser de tels projets. Lacoste (1976) soutenait que la géographie servait d'abord à faire la guerre. Ne pourrait-elle pas, cette géographie, tout autant servir à faire la paix?

Nous n'aurons jamais les moyens de réaliser des fantasmes de l'ampleur de ceux qui ont mené au débarquement de Normandie, mais si nous arrivons à penser globalement, nous pourrions agir localement, et ce, même avec les ressources les plus modestes. Grâce à l'information électronique, nous sommes de mieux en mieux renseignés sur les luttes en cours pour préserver la nature dans certaines régions de la Terre. Ces problèmes ne disparaîtront pas; au contraire, ils iront en s'intensifiant. La communauté internationale s'en préoccupe, mais les effectifs destinés à ces combats sont-ils adéquats? On aura beau répondre par la négative, la recherche reste à effectuer. On doit à l'économiste A.K. Sen, lauréat du prix Nobel, l'analyse des normes à modifier pour combattre la famine dans le tiers-monde; ses théories et modèles visent d'abord et avant tout à sauver des vies. Pouvons-nous, géographes, en faire autant?

Au Sahel, le désert progresse en étouffant la vie dans les territoires situés à sa frange sud: c'est un véritable désastre écologique. Les effectifs nécessaires pour contrer sa progression sont-ils appropriés? Même sans

disposer de données empiriques, on peut deviner qu'ils ne le sont pas du tout. Petit fantasme fugitif : pourquoi ne pas offrir une armée d'écologistes aux pays du Sahel ? Par exemple, pourquoi ne pas embaucher des étudiants dans un vaste chantier de travail pour s'attaquer à la sécheresse dans la région ? Pourquoi ne pas employer des cerveaux en quantité suffisante pour réaliser toute la recherche voulue sans devoir constamment tourner les coins ronds par manque de temps, d'argent ou de main-d'œuvre ?

14.6. CONCLUSION

La culture géographique reflète en partie les cultures des individus qui pratiquent cette science. Quoique les paradigmes et les méthodes de travail soient en voie d'uniformisation à l'échelle de la planète, nous ne parvenons jamais à nous distancier complètement de nos contraintes culturelles ; ainsi l'objectivité absolue reste-t-elle inatteignable. Pour y parvenir, il faudrait laisser notre bagage culturel « à la porte » au moment de procéder à nos analyses et de faire nos interprétations.

*La culture
géographique reflète
en partie les cultures
des individus
qui pratiquent
cette science.*

Il est toujours bon de disposer de la liberté d'exprimer des propositions irréalistes qui, seules ou couplées à d'autres, peuvent à leur tour susciter des réflexions et, peut-être même, déboucher sur des actions susceptibles d'améliorer la condition humaine et la justice sociale. Dans cette perspective, notre culture géographique s'exerce à toutes les échelles imaginables. Quelques exemples nous auront permis de démontrer clairement que la géographie gagne aujourd'hui en pertinence sur tous les fronts – de la ferme du coin à la planète entière. Lorsque les générations futures prendront enfin congé de la guerre, espérons qu'elles proposeront des idées judicieuses qui viendront relayer quelques-unes de celles que j'ai soumises ici.

BIBLIOGRAPHIE

- CECIL, R.G. (1999). *Half a Century of Fisheries in Barbados : A Quest for Socio-economic Interpretations in the Systematic Literature and the Popular Press*, Direction des pêcheries, rapport n° 1, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Barbade.
- HENRIET, J.M. (1999). *Le tiers monde en fiche*, Rosny, Boréal.
- KIDRON, M. et R. SEGAL (1984). *The New State of the World Atlas*, Londres, Pan Books.
- KLAK, T. et G. MYERS (1998). « How States Sell Their Countries and Their People », dans T. KLAK (dir.), *Globalisation and Neoliberalism: The Caribbean Context*, New York, Rowman and Little field, p. 87-109.
- KLEIN, J.-L. (1999). « Mondialisation et État-nation : la restructuration territoriale du système monde », dans J.-L. KLEIN et S. LAURIN (dir.), *L'éducation géographique : formation du citoyen et conscience territoriale*, 2^e édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- KLEIN, J.-L. et S. LAURIN (dir.) (1999). *L'éducation géographique : formation du citoyen et conscience territoriale*, 2^e édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- LACOSTE, Y. (1976). *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Maspero.
- MONGE, P. (1998). « Communication Structures and Processes in Globalization », *Journal of Communication*, vol. 48, n° 4, p. 142-153.
- RYAN, S. (1993). « Impact of Debt Restructuring on Social and Ethnic Conflict in the Caribbean », dans A. ALLAHAR et R.G. CECIL (dir.), *Is there Life after Debt*, Proceedings of a Conference on the Latin American and Caribbean Debt Crisis and its Aftermath, University of Western Ontario, Inter-American Organization for Higher Education, Québec, p. 90-108.
- SMITH, D. (1973). *Report from Engine Company 82*, Toronto, Simon and Schuster.
- THOMAS, A., B. CROW, P. FRENZ, T. HEWITT, S. KASSAM et S. TRIGUST (1994). *Third World Atlas*, 2^e édition, Washington, D.C., Open University, Taylor and Francis.
- WILEY, J. (1998). « Dominica's Economic Diversification : Microstates in a Neoliberal Era ? », dans T. KLAK (dir.), *Globalisation and Neoliberalism: The Caribbean Context*, New York, Rowman and Little Field, p. 155-178.

CHAPITRE



L'ÉDUCATION GÉOGRAPHIQUE AU COLLÉGIAL L'EXPÉRIENCE DES STAGES ÉTUDIANTS À L'ÉTRANGER

Louise Levac*
Collège Édouard-Montpetit

Au collégial, la géographie fait partie du programme de sciences humaines, mais elle y occupe une place relativement discrète. Toutefois, de plus en plus de collèges développent la formule des stages étudiants à l'étranger et la géographie pourrait y trouver une nouvelle visibilité. Au retour d'une première expérience de stage étudiant en Belgique, nous proposons ici une réflexion sur la façon dont ces expériences stimulent la culture géographique.

15.1. LA GÉOGRAPHIE AU COLLÉGIAL : UNE PRÉSENCE DISCRÈTE

Au collégial, la géographie se retrouve essentiellement dans le programme de sciences humaines. Certes, des étudiants d'autres programmes

* llevac@sympatico.ca

peuvent dans certains cas avoir accès à des cours complémentaires en géographie, mais cela demeure marginal.

Le programme de sciences humaines a été profondément remanié en 1991. Des profils y ont été définis dans chaque collège. Or, la discipline géographie n'est obligatoire que dans certains profils, à moins que le collège ne l'ait choisie comme quatrième cours disciplinaire obligatoire¹, ce qui est très rare.

*La géographie
apparaît
dans certains profils
axés sur un
questionnement
d'ordre socio-
politique.*

La géographie apparaît donc dans certains profils, notamment dans ceux du type « société-monde » plutôt axés sur un questionnement d'ordre socio-politique. Elle peut aussi se trouver dans des profils du type « individu », plus axés sur le questionnement d'ordre psychologique.

Comme ils contribuent à la formation en sciences humaines, les cours de géographie au collégial ne s'adressent pas à des jeunes exposés à tous les savoirs comme au secondaire. Par ailleurs, certains étudiants sont peut-être de futurs géographes mais pas tous, ce qui distingue le cégep de l'université. En fait, ils sont pour la plupart de futurs professionnels des sciences humaines – politologues, historiens, psychologues, avocats, économistes, sociologues ou autres – à qui l'on donne une éducation géographique. La géographie peut contribuer à leur formation de citoyen.

Depuis 1991, l'offre de cours dans chacune des disciplines de sciences humaines a été réduite et resserrée. Aujourd'hui, la plupart des collèges offrent le cours *La carte du monde*, qui est souvent un cours d'introduction. Les cours *Espace urbain* et *Défis de notre planète* sont aussi offerts dans un grand nombre de collèges. Enfin, des cours tels *Espace québécois* et *Géographie culturelle et politique* font partie des autres possibilités, plus rarement offertes.

Mais le contexte de l'autonomie croissante des collèges, mise de l'avant depuis la réforme Robillard en 1994, a entraîné une moins grande concertation entre les collèges. Ainsi, la fin des coordinations provinciales de disciplines fait en sorte qu'à moins d'avoir mis sur pied une association, ce qui n'est pas le cas des professeurs de géographie du collégial,

1. Trois cours disciplinaires sont obligatoires dans tous les profils du programme de sciences humaines dans les collèges depuis la refonte du programme en 1991. Il s'agit des cours *Introduction à la psychologie*, *Économie globale* et *Histoire de la civilisation occidentale*. Chaque collège devait identifier une quatrième discipline obligatoire.

le même cours peut être donné bien différemment d'un collège à l'autre. En revanche, dans plusieurs collèges, il y a maintenant plus de concertation qu'auparavant entre collègues de la discipline autour des objectifs des cours.

En outre, les professeurs de géographie peuvent en principe, comme les autres professeurs de sciences humaines et en fonction des tâches et d'ententes locales entre diverses disciplines, donner les trois cours multidisciplinaires du programme depuis 1991 : *Méthodes quantitatives*, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* et *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*. Sans qu'on s'en rende toujours compte, cela a contribué à changer positivement les pratiques pédagogiques des professeurs de sciences humaines, les incitant à intégrer plus d'activités pratiques à leurs cours. Toutefois, les cours de géographie comprenaient déjà, selon leur pondération, une heure d'activités pratiques pour deux heures d'exposé théorique, de façon hebdomadaire.

Par le partage des cours multidisciplinaires et l'existence d'un comité de programme dans chaque collège, le dialogue avec les autres collègues de sciences humaines a pu s'approfondir. De nombreux professeurs du programme se sont ainsi ouverts à l'interdisciplinarité.

C'est un défi intéressant mais pour lequel les géographes sont parfois trop peu sûrs d'eux, malheureusement². En fait, la géographie a une présence fort variable d'un collège à l'autre. Si dans certains cas, elle occupe une place appréciable, dans la plupart des collèges il s'agit d'une discipline relativement peu visible. Elle est moins menacée que l'anthropologie, inexistante dans la plupart des collèges, mais on s'inquiète souvent de sa faible présence : la géographie a du mal à prendre sa place. Les professeurs des autres disciplines des sciences humaines la dévalorisent souvent et ceux qui enseignent la géographie ont parfois du mal à défendre leur discipline.

*La géographie
a du mal à prendre
sa place.*

Une nouvelle réforme des sciences humaines est prévue pour l'automne 2002. Quelle sera la place de la géographie ?

2. Rappelons pourtant que, normalement et contrairement à la situation prévalant au secondaire, un professeur de géographie au collégial a une formation spécialisée dans ce domaine, minimalement de premier cycle universitaire, mais souvent il détient une maîtrise.

15.2. LES STAGES ÉTUDIANTS À L'ÉTRANGER: UNE NOUVELLE TENDANCE

On note présentement l'apparition de nombreux stages étudiants du collégial à l'étranger. Dans la région de Montréal, le programme SENS (Sensibilisation aux échanges Nord-Sud) au Cégep Saint-Laurent, mis sur pied dans les années 1980, est à l'origine de telles initiatives. Plusieurs autres programmes semblables se sont ajoutés depuis quelques années : **Optimonde** au Cégep du Vieux-Montréal et **Liaisonneuve** au Collège Maisonneuve et, cette année, **Passeport-Europe** au Collège Édouard-Montpetit à Longueuil. Un programme est en développement au Collège Montmorency à Laval, et d'autres existent sans doute ailleurs au Québec.

Ces stages sont parfois sous la responsabilité des Services aux étudiants et sont donc ouverts à tous les étudiants du collège, sur sélection bien sûr, et des professeurs de géographie y sont souvent impliqués. C'est le cas, par exemple, de **Liaisonneuve** qui amène des étudiants au Nicaragua durant six semaines l'été depuis quelques années. Cela implique des activités parascolaires (formation et financement, notamment), ce qui est très exigeant pour les étudiants et pour les professeurs. Ces stages sont parfois intégrés à une option dans le programme de sciences humaines, ce qui inclut une formation par le biais des cours et notamment ceux de géographie.

Dans la plupart des cas, les stages se font dans un pays du tiers-monde, essentiellement en Amérique latine. Le choc culturel, provoqué par la constatation *de visu* des disparités Nord-Sud, est très important et constitue même en fait un objectif recherché. Il doit être géré avec soin sur place mais peut être atténué par une très bonne préparation pratique et théorique et un bon suivi de l'expérience³.

15.3. PASSEPORT-EUROPE: UNE NOUVELLE INITIATIVE

À notre connaissance, l'option **Passeport-Europe** qui a amené des étudiants du Collège Édouard-Montpetit en Belgique pour la première fois en mars-avril 2000, constitue la première expérience collégiale de stage en pays industrialisé. Moins complexe qu'un séjour dans un pays du tiers-monde, l'expérience peut être aussi riche.

3. Voir à ce sujet l'excellent article de Denis Chabot qui aborde les diverses étapes d'une expérience de stage dans un pays du tiers-monde, à partir de l'expérience de *Liaisonneuve* au Nicaragua.

À l'instar des autres projets, l'option **Passeport-Europe** a débuté par le rêve de procurer une expérience stimulante à des étudiants et des professeurs, basée sur du travail de terrain. Les professeurs concepteurs du projet, issus de plusieurs disciplines des sciences humaines, ont choisi l'Union européenne, vue comme un laboratoire d'idées et une base de comparaison avec notre réalité nord-américaine.

Intégrée dans la grille de cours de la deuxième année du profil « société-monde », cette option rejoint actuellement une trentaine d'étudiants sélectionnés lors de leur première année. La sélection est essentiellement axée sur leur motivation de même que sur leur cheminement scolaire « orthodoxe », c'est-à-dire sans échec et non forcément en fonction de notes excellentes. De plus, les étudiants doivent avoir au moins 18 ans au moment du stage.

Ces étudiants reçoivent une formation sur l'Union européenne durant les deux dernières sessions de leur programme, et ce, dans les cours suivants : *Économie globale*, *Défis sociaux et transformation des sociétés* (sociologie), *Histoire du XX^e siècle* et *Défis de notre planète* (géographie). En outre, le groupe d'étudiants suit les mêmes cours de psychologie, de français et de philosophie ; il est donc possible d'y faire certains apprentissages liés aux objectifs de l'option.

À la session d'hiver, dans le cadre du cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*, un stage de deux semaines en Belgique est réalisé. La Belgique a été choisie parce que de nombreuses institutions de l'Union européenne se trouvent à Bruxelles, la « capitale de l'Europe », et pour la fraternité linguistique avec les Bruxellois et les Wallons. Les étudiants ont pu soumettre des projets à l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ) qui a grandement aidé notre option.

Lors de cette première année (1999-2000) de l'option, les étudiants étaient répartis dans quatre groupes : économique, politique, culturel-communautaire et environnemental. Durant l'année, chaque équipe étudiait des problématiques liées à un volet et soumettait son projet à l'AQWBJ en fonction de cette exploration, tout cela se préparait notamment dans le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Les cours disciplinaires nommés plus haut contribuaient à une meilleure compréhension des problématiques.

Lors du stage, des activités axées sur les institutions de l'Union européenne (Parlement et Commission) et sur la Belgique et Bruxelles réunissaient tout le monde. Puis les quatre groupes se séparaient pour rencontrer, à Bruxelles et dans diverses villes wallonnes, des représentants

d'organismes publics, de partis politiques, d'entreprises, d'organisations non gouvernementales concernés par leur problématique respective et avec lesquels ils étaient en contact depuis l'automne.

Au retour, chaque équipe rédigeait un rapport de stage assez détaillé pour l'AQWBJ et pour les partenaires belges et se chargeait de faire connaître ses découvertes par le biais, notamment, d'entrevues dans des stations de radio communautaires, d'un article dans une revue (*Horizons philosophiques*) ou d'une participation active à un colloque.

15.4. UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE SIGNIFICATIVE, À CERTAINES CONDITIONS

Un stage étudiant à l'étranger est bien sûr une activité pratique d'observation sur le terrain. À l'instar des excursions, cette activité est souvent présentée comme ayant des vertus particulières pour l'intégration des apprentissages. « L'étudiant se trouve plongé au cœur de la démarche, avec toute l'autonomie que cela réclame, et le potentiel d'intégration des différentes formes de savoirs s'y trouve concentré à travers un éventail élargi d'activités d'apprentissage hors du commun » (Chabot, 1999).

Il est vrai qu'un stage renferme un potentiel d'intégration intéressant. L'expérience est significative et riche pour un étudiant mais pas par sa seule réalité. En fait, pour que ce soit intégrateur et formateur, il faut une bonne préparation, des activités significatives sur place et un suivi rigoureux.

15.4.1. LA PRÉPARATION

Au plan pratique, l'aide d'un organisme qui connaît le terrain comme le CECI, SUCO ou l'AQWBJ est précieuse. Il faut par ailleurs trouver les fonds nécessaires par des demandes de subventions et des campagnes de financement, ce qui peut malheureusement mobiliser beaucoup de temps et d'énergie. Il faut une aisance linguistique⁴, ce qui nécessite parfois des cours de langue, et une bonne préparation à la réalité du terrain.

Il importe également que les étudiants soient très bien préparés au plan théorique. Par des cours, crédités ou non, ils doivent se familiariser avec les problèmes de développement international ou avec la genèse et

4. À cet égard, D. Chabot signale que le fait d'aller dans un lieu francophone « peut alléger la formation préalable et concentrer l'attention de l'échange sur des dimensions interculturelles plus subtiles ».

les implications des regroupements politico-économiques, selon que le stage se déroule dans un pays du tiers-monde, ou dans les pays de l'Union européenne. Ils doivent aussi bien comprendre, par le biais de conférences et d'excursions, la réalité québécoise, canadienne et nord-américaine afin d'établir des parallèles avec la réalité étrangère.

Mais ce qui importe surtout c'est que leurs objectifs d'étude, généralement exprimés dans le projet de stage, soient clairs. À cet égard, les activités et les rencontres doivent être planifiées par les étudiants et ils doivent élaborer leurs propres questions. Les professeurs veillent alors à ce que le niveau de ces questions soit suffisamment élevé pour atteindre les objectifs.

15.4.2. SUR PLACE

Sur place, les activités sur le terrain doivent comprendre des exposés (discussions, rencontres) et des activités pratiques (participation aux activités d'un organisme, excursions, visites). L'intensité de l'expérience compte pour beaucoup dans sa réussite. L'horaire ne doit pas être surchargé, afin de permettre la tenue de rencontres imprévues, mais assez occupé pour faire des apprentissages et les intégrer; il doit inclure des périodes de retour, le plus tôt possible sur les activités réalisées, et ce, afin d'intégrer les nombreuses informations.

Il faut surtout garder le cap sur la réalisation d'une tâche complexe, définie préalablement: une situation-problème à résoudre pour dépasser la simple observation et le «sens commun». Là aussi, les professeurs doivent veiller à garder un niveau de questionnement élevé. Il s'agit souvent de bien canaliser la belle curiosité qui se manifeste.

15.4.3. LE SUIVI

Après le stage, il importe qu'un bon suivi soit fait, notamment par le biais d'un rapport de stage étoffé. Des communications sont également prévues, ce qui donne un sens plus important à l'immense travail réalisé. L'observation se mue alors en une véritable analyse à condition que la situation-problème présentée ait été assez riche.

Il faut donc problématiser avant, pendant et après. Le professeur doit diriger le questionnement pour passer du concret à la théorie. «Une véritable intégration nécessite que les contenus théoriques soient maîtrisés avant le départ, le stage devant plutôt miser sur des applications pratiques sur le terrain. La qualité des données recueillies de cette façon

garantit la production d'un matériel de retombées solide et utile qui peut alors percer des échelles de diffusion intéressantes » (Chabot, 1999). Les étudiants doivent donc faire une recherche préalable, avoir des discussions fécondes avec les gens rencontrés et au sein de l'équipe puis se livrer à une analyse comparative et à une synthèse des découvertes.

15.5. UNE BELLE OCCASION DE RAISONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSCIENCE TERRITORIALE

Le stage à l'étranger est très lié à l'idée que de nombreux non-géographes se font de la géographie : une discipline axée sur l'observation. Mais cette discipline doit participer à la théorisation et non se contenter de décrire le cadre des activités humaines. C'est une belle occasion pour faire valoir le raisonnement géographique. Or, la géographie a parfois de la « difficulté à proposer des idées bien problématisées et argumentées, capables de justifier sa contribution originale dans un programme de sciences humaines pour comprendre le monde contemporain » (Laurin, 1999, p. 207).

*Le raisonnement
géographique peut être
appliqué aux
problèmes de
mondialisation et
de délocalisation
d'entreprises.*

Les enseignants de géographie doivent éviter l'écueil « touristique » et le piège qui consiste à réserver exclusivement à la géographie la tâche de présenter le terrain physique ; cette formation doit avoir lieu avant le stage. Même si le professeur de géographie est doté de cartes, de photographies aériennes et d'images satellitaires et peut fournir une « clé d'interprétation du paysage » (Chabot, 1999), sa contribution à la préparation du stage ne peut être réduite à ces seuls aspects. Le professeur de géographie doit surtout contribuer à formuler une situation-problème significative. Au-delà de l'observation, à laquelle ses collègues peuvent être tentés de le cantonner, il doit passer à l'interprétation et faire saisir les enjeux territoriaux. Par exemple, le raisonnement géographique peut être appliqué aux problèmes de mondialisation et de délocalisation d'entreprises. Ainsi, la fermeture d'une usine de Bombardier en Wallonie en avril 2000, lors du passage des étudiants québécois dans la région, pouvait être analysée d'un point de vue géographique.

L'analyse de l'évolution de l'État et de la nation, les problèmes d'identité et d'appartenance nationale sont aussi des objets d'analyse géographique. Les réalités de la Belgique, de la communauté française, des régions bruxelloise et wallonne et des communes ont des connotations

géographiques évidentes. Les rapports entre ces groupes, leur représentation du territoire, leur perception de l'espace et le sens qu'ils lui accordent peuvent être étudiés. Enfin, les disparités socioéconomiques à diverses échelles n'ont pas que des dimensions culturelles, économiques ou politiques. L'environnement est aussi une problématique riche si l'on y intègre les aspects politiques, si les problèmes environnementaux sont présentés comme des enjeux sociaux et non strictement comme des données écologiques; cela permet de réfléchir aux conditions nécessaires à diverses échelles pour un développement durable. La problématique environnementale, par exemple les questions relatives à l'eau et au réchauffement de la planète, oblige à intégrer des données du géosystème planétaire et du système-monde; elle est également une occasion de rapprochement interdisciplinaire (Foster, 1999). En somme, il faut développer la capacité d'établir des liens entre sa réalité et celle trouvée sur le terrain; on peut ainsi éveiller et éduquer la conscience territoriale.

Aujourd'hui, les intérêts géographiques des individus émergent comme une nouvelle donne. Ce n'est que dans la mesure où les individus développent une sensibilité à leur lieu d'appartenance, à leur patrimoine, à leurs proches, qu'ils se sentent concernés par le développement de leur milieu, qu'ils s'engagent socialement, qu'ils créent des entreprises, qu'ils protègent leur environnement. Mais c'est aussi pour ces raisons qu'ils doivent développer un engagement global, afin d'éviter les risques du corporatisme et de l'émiettement social. Cette sensibilité doit être locale et planétaire. En fait, cette sensibilité doit devenir conscience, conscience de ce qui unit les individus qui partagent un même espace géographique, mais aussi conscience de l'existence de problèmes semblables ailleurs au pays, sur le continent, sur la planète. C'est ce que nous appelons « conscience territoriale », qui, pour nous, devient essentielle à l'exercice actif de la citoyenneté dans la société du XXI^e siècle (Klein et Laurin, 1999, p. 240).

L'expérience suscite donc une ouverture au monde et développe la capacité de réflexion critique, à exercer individuellement et collectivement; elle contribue à fonder la citoyenneté pour agir, s'approprier le territoire et y exercer ses droits et devoirs.

Il importe aussi de faire comprendre aux étudiants la question des échelles pour qu'ils aillent au-delà du visible et saisissent la complexité des enjeux mondiaux; il faut « prendre de l'altitude pour comprendre un problème » (De Koninck, 2000). Par exemple, lors d'une visite dans la forêt des Ardennes, les étudiants ont pu voir des forêts reconstituées. Toutefois, il a bien fallu leur rappeler l'histoire de la déforestation en Europe et leur apprendre que ces forêts couvrent une partie moins importante du territoire que les forêts primaires ne le faisaient initialement. Les causes locales, régionales et mondiales doivent être bien cernées dans leurs interrelations.

15.6. CONCLUSION

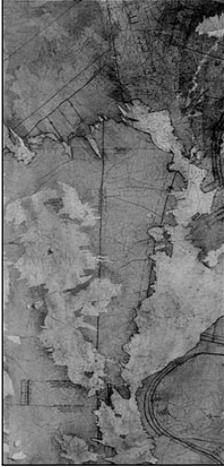
*L'avenir de
la géographie
au collégial tient
peut-être à ces deux
conditions :
être présents aux
réalités de son époque
et collaborer en réelle
interdisciplinarité
avec nos collègues.*

Les professeurs de géographie doivent faire valoir la perspective propre à leur discipline en lien avec les autres disciplines. L'avenir de la discipline au collégial tient peut-être à ces deux conditions : être présents aux réalités de son époque, dans la perspective théorique propre aux sciences humaines et collaborer dans un réel esprit d'interdisciplinarité avec nos collègues historiens, politologues, économistes et sociologues. Par ailleurs, les expériences de stages étudiants à l'étranger touchent relativement peu d'étudiants. Il est donc souhaitable que les réflexions sur la place de la géographie et les améliorations des pratiques pédagogiques qui en découlent rejaillissent sur l'ensemble des professeurs de géographie du collégial et subséquemment, sur les apprentissages de leurs étudiants.

BIBLIOGRAPHIE

- CHABOT, D. (1999). « Un projet qui a du sens. De quelques lieux communs sur les stages dans les pays en voie de développement ou l'intérêt pédagogique d'une action sur le terrain », ! *Va Pues!*, *Bulletin des étudiants de Liaisonneuve*, Montréal, Collège de Maisonneuve.
- DE KONINCK, R. (2000). Entrevue accordée à Marie-France Brazzo à l'émission *Indicatif présent*, radio de Radio-Canada, 6 avril.
- FOSTER, J. (1999). « What Price Interdisciplinarity? Crossing the Curriculum in Environmental Higher Education », *Journal of Geography in Higher Education*, Oxford, novembre.
- KLEIN, J.-L. et S. LAURIN (1999). « Citoyenneté active et conscience territoriale : perspectives pour un programme », dans J.-L. KLEIN et S. LAURIN (dir.), *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 237-242.
- LAURIN, S. (1999). « La géographie enseignée : sa place dans la société québécoise », dans J.-L. KLEIN et S. LAURIN (dir.), *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 205-236.

Commentaire



LA RÉFORME DU CURRICULUM RELIER GÉOGRAPHIE ET SOCIÉTÉ À L'ÉCOLE

Marie-Noëlle Soumeillant*

*Consultante au ministère de l'Éducation
du Québec*

Depuis maintenant presque deux ans, le ministère de l'Éducation du Québec a amorcé une réforme des programmes. S'il ne semble plus possible de modifier la *place* que la géographie occupera désormais dans le nouveau curriculum, il est toutefois possible de transformer le *rôle* qu'elle joue dans la formation du citoyen, même avec cette place réduite. En effet, dans la nouvelle grille horaire, la géographie au primaire n'apparaît qu'au 2^e cycle (4 ans) et au secondaire, elle se cantonne au premier cycle (1^{er} et 2^e secondaire). Après, la géographie n'est plus là. En 5^e secondaire, un cours interdisciplinaire (histoire, géographie, économie) portera sur le monde contemporain. Mais, pour l'instant, l'histoire aura un rôle influent dans sa définition ; il faudra rester vigilant pour éviter que la géographie, dans ce cours, ne serve plus qu'à « planter le décor ». La géographie a donc perdu des plumes, tant au plan de la grille horaire qu'au plan du

* soum@lr.cgocable.ca

nombre de périodes allouées : on est passé de 100 heures par année à 75 heures. À titre comparatif, l'histoire est au programme à chaque année du secondaire et passe de 100 heures par année à 125 heures.

La rédaction du programme de géographie du primaire doit prendre en considération une obligation importante, à savoir que l'histoire et la géographie sont reliées et doivent fonctionner selon une logique commune. Cela a pour effet, par exemple, que les contenus géographiques ne porteront plus que sur des territoires du passé. Le fait d'avoir à associer l'histoire et la géographie a demandé une certaine gymnastique intellectuelle : il a fallu s'interroger sur ce que ces deux disciplines pouvaient avoir en commun. Trois grands thèmes ont été retenus : l'organisation, le changement et la diversité. Il y avait une autre contingence fondamentale, celle de développer des compétences chez l'enfant. Cette réforme repose sur la notion de compétence, qui vient remplacer les objectifs des anciens programmes. En gros, le terme compétence est utilisé pour désigner la capacité globale d'une personne à penser et à agir dans différents contextes de société. Avoir à développer des compétences implique des transformations profondes de l'enseignement ; il ne s'agit plus de donner un cours magistral, mais plutôt d'amener l'élève à résoudre des problèmes, à réaliser des projets portant sur l'organisation, le changement et la diversité des sociétés et de leurs territoires. Sur quels contenus cela porterait-il ? Voilà une question plus complexe, qui évolue dans des contradictions importantes. Développer une compétence, c'est amener l'élève à utiliser des savoirs de façon à surmonter l'obstacle qui se pose. Or, des pressions sociales s'exercent pour que la géographie et l'histoire étudient le Canada « d'un océan à l'autre », avec cette vision un peu passéiste du bagage de connaissances factuelles avec lequel on estime qu'un élève qui sort du secondaire fait preuve de culture. Cette vision est difficilement conciliable avec le développement d'une compétence.

Au secondaire, le comité a travaillé pendant un an (1998-1999). Le travail est facilité par le fait que, bien qu'appartenant toutes deux au domaine de l'univers social, l'histoire et la géographie évoluent indépendamment ; cela permet de respecter les spécificités des apprentissages géographiques. Où nous dirigeons-nous ? Comment la géographie est-elle définie dans cette réforme ? D'une part, nous souhaitions une rupture avec une géographie compartimentée, qui ne favorise pas chez l'enfant l'établissement de liens significatifs. Comme le disait De Koninck, la géographie peut être définie comme la lecture et l'interprétation d'un territoire et des dynamiques qui s'y manifestent. Le comité a décidé que ce serait par l'étude des territoires que l'enfant serait amené à considérer des situations problèmes qu'il aurait à résoudre, ce qui lui

permettrait non seulement d'aller rechercher une connaissance géographique, mais lui faciliterait aussi progressivement la tâche d'établir des liens entre différents éléments dans le territoire et son environnement.

En 1999-2000, les travaux du comité ont été suspendus et la priorité a été accordée au programme du primaire. Les travaux ont redémarré à l'automne 2000 à partir des réflexions déjà réalisées. À ce jour, nous n'avons pas fixé les contenus et les compétences géographiques de façon définitive. Il faut donc poursuivre ce travail, avec une certaine autonomie par rapport au programme du primaire, encore susceptible d'être amélioré. Les questions demeurent : quelles sont les compétences que la géographie développe chez l'enfant ? Comment définir géographiquement la contribution de la discipline au développement de la pensée et de l'agir du citoyen ? Comment les définir de façon suffisamment claire et explicite pour que les enseignants soient capables de les enseigner ?

*Quelle est
la contribution
de la géographie
au développement
de la pensée et
de l'agir du citoyen ?*

Actuellement, le comité discute le sens et la valeur des trois énoncés suivants pour dire la contribution de la géographie à la formation de l'élève citoyen : poser un regard géographique sur un territoire ; interpréter le territoire comme un enjeu de société ; construire sa conscience planétaire (agir en citoyen du monde). Rien n'est encore arrêté à ce jour. Préciser le sens de ces compétences, en définir les composantes et les manifestations, cibler les contenus qui serviront à leur développement, voilà en quoi consistera le travail du comité de géographie au cours des prochains mois.

Cette réforme entraîne de grands changements, en particulier dans la redéfinition de ce que veut dire enseigner. C'est l'enfant qui acquiert sa compétence. En tant qu'enseignante, ce n'est pas moi qui fais les liens, qui interprète le territoire ; je me prépare en fonction de situations problèmes vers lesquelles je vais orienter l'enfant qui devra lui-même faire ses recherches pour résoudre les problèmes géographiques. Cela me demande de faire les recherches préalables, de préparer les sources documentaires, de cultiver un talent d'animation important en classe, de maîtriser la connaissance géographique en cause dans ces apprentissages.

Comment faire pour y arriver ? Il y a de nombreux défis à relever. Il faudra des formations préalables pour les enseignants en fonction qui doivent effectuer ce passage des programmes par objectifs vers ce nouveau programme par compétences. Il y a des besoins en matière de formation continue pour que les enseignants soient à jour dans leur connaissance des nouvelles problématiques géographiques. Il y a aussi

des besoins importants en matière de matériel pédagogique. Ce matériel ne peut plus avoir la même facture qu'auparavant, le manuel de classe n'est plus suffisant. Si l'enfant y retrouve, écrit par quelqu'un d'autre, ce qu'on veut lui faire chercher, il fera la démonstration qu'il est un bon lecteur, un bon copieur, mais il n'arrivera pas à développer les compétences du nouveau programme. Ce qui importe, c'est qu'il soit mis en présence d'une trousse de matériel didactique comprenant des textes, des cartes, des illustrations, des CD-ROM, des sites Internet pertinents.

Si toutes ces conditions ne sont pas mises en place, la réussite de la réforme est loin d'être assurée. Ce nouveau programme de géographie constitue un virage important marqué par trois passages : le premier, vers l'idée de compétences, loin d'être univoque dans les différents systèmes éducatifs à travers le monde ; le deuxième, vers une géographie sociale, discipline du domaine de l'univers social, dont le territoire (espace construit) devient le principal objet d'étude ; le troisième, vers l'idée de situations géographiques problématiques, en rupture avec l'observation et la description qui ont caractérisé si longtemps l'enseignement de la géographie. Il faudra sûrement plusieurs années pour que s'implante une telle réforme. Il faudra surtout mettre sur pied un véritable système de support aux enseignants et créer ces lieux d'échange indispensables à l'enrichissement collectif.

CONCLUSION



TABLE RONDE VIRTUELLE L'AVENIR DE LA GÉOGRAPHIE

Anne Gilbert*
Sylvain Lefebvre
Michelle Dubé
Yann Roche
Carole Tardif
Bernard Vachon

Lors du Forum des 6 et 7 avril 2000, des géographes ont animé les séances ou réagi à certains propos tenus en ce lieu. Ils ont accepté de participer à cette table ronde virtuelle et de répondre, en guise de conclusion, à quelques questions sur le devenir de la géographie.

SELON VOUS, QUELLES SONT LES TENDANCES QUI CARACTÉRISENT L'ÉVOLUTION CONTEMPORAINE DE LA GÉOGRAPHIE ?

BERNARD VACHON: « Deux tendances m'ont paru s'exprimer au cours des présentations et des discussions tenues au Forum : la tendance utilitaire, avec la recherche d'efficacité opérationnelle de la géographie, et la tendance émergente d'une autre géographie généraliste, critique, sociale

* agilbert@uottawa.ca, lefebvre.sylvain@uqam.ca, braize3@hotmail.com,
roche.yann@uqam.ca, caroletardif@hotmail.com, vachon.bernard@uqam.ca

et politique, peut-être militante aussi à certains égards. Si ma perception est juste, ces tendances ne se présentent pas comme antagonistes ou incompatibles, mais comme complémentaires.

Comme ce fut le cas pour plusieurs autres disciplines, la géographie a été sollicitée et finalement conquise par les sirènes de l'efficacité opérationnelle, de la rentabilité professionnelle et des vertus des formations expressément tournées vers le marché du travail immédiat. Concrètement, la géographie a fait son nid dans le vaste domaine de l'aménagement du territoire y engageant autant ses dimensions physique et humaine que méthodologique. Les problématiques, les modèles, les méthodes et les techniques ont été adaptés et mis largement au service de l'aménagement. D'où la pertinence du constat de Paul Villeneuve: géographie et aménagement, même combat! Mais les questions sous-jacentes à ce constat et dégagées au cours de ce Forum nous interpellent sur le sens et la portée de ces orientations: Quel aménagement? Quel combat? Réintroduire l'humain dans les logiques d'aménagement et participer à promouvoir un développement humaniste et durable, ne sont-ce pas là les véritables défis de la géographie dans une société en redéfinition? »

ANNE GILBERT: « Quelques propositions pourraient à mon avis contribuer à l'avancement de la réflexion sur l'agenda de la géographie culturelle. J'en vois sept:

Revisiter notre conception du monde. Les travaux de la géographie ont beaucoup insisté sur les spécificités des différentes parties du monde: sur les manières diverses de vivre le monde, de le mettre en valeur, de le modèler à l'image de ses représentations. Les géographes ont ainsi été enclins à le voir comme champ de forces, menant à des différenciations et oppositions souvent vues comme les principaux facteurs de son organisation. Or l'évolution contemporaine du monde en fait un système beaucoup plus intégré que celui dont traite la géographie. Il lui faut absolument revoir sa conception du monde pour le traiter tel qu'il est devenu, un espace commun malgré les différences, un ensemble de lieux en étroite communication.

De nouvelles conditions de géographicit . La mondialisation a amorc  une structuration nouvelle du monde. Mais cela ne veut aucunement dire  galit  et uniformit . D'autres agencements spatiaux prennent forme, au gr  de la multiplication des  chelles des relations sociales. La g ographie doit s'attacher   mettre en lumi re ces nouvelles conditions de g ographicit , leurs caract ristiques et leurs logiques. Pour ce faire, il faut combiner plusieurs  chelles et plusieurs niveaux d'analyse.

Exorciser les flux dans l'espace. La mondialisation va de pair avec une mobilité des biens, des idées et des techniques. Les migrations prennent aussi des visages nouveaux. La géographie doit développer sa compréhension de ces flux, si elle veut bien comprendre les transformations à faire.

Développer notre connaissance des paysages. Parce qu'ils traduisent l'essentiel des transformations qui viennent d'être évoquées, la géographie doit accorder davantage d'attention aux paysages : traits fondamentaux de leur organisation, perceptions et expériences des paysages, etc. Ce travail ne doit pas rester uniquement descriptif, mais viser aussi la mise en lumière des processus par lesquels les paysages informent les pratiques et les représentations individuelles et collectives.

Profiter du plein potentiel des systèmes d'information géographique (SIG). Compte tenu des espoirs que l'on place en eux et de la compréhension parfois limitée des enjeux liés à leur utilisation en géographie, les SIG sont au centre de la discussion. Leur énorme potentiel en matière d'analyse des espaces locaux, régionaux et des mondes urbains offre à la géographie la possibilité de se donner à travers eux une plus grande portée sociale.

S'attaquer avec plus de vigueur aux problèmes nés de la mondialisation. La géographie doit participer plus activement aux grands débats sociétaux qui entourent la mondialisation et ses effets sur les territoires. Ceci sera d'autant plus facile qu'elle se mobilisera autour des problèmes auxquels les collectivités sont confrontées en matière d'environnement, de développement social et économique, de relations interculturelles, etc. C'est là un des principaux défis de la géographie. En offrant aux citoyens comme aux groupes auxquels ils appartiennent les outils pour une meilleure compréhension de ces problèmes, elle contribuera à les aider à se doter de stratégies concrètes d'intervention sur le territoire.

Se donner un programme d'éducation géographique du citoyen. Les discussions du Forum ont fait valoir la proposition de doter la société québécoise d'un solide programme d'éducation géographique du citoyen. L'école est certes visée au premier plan. Mais il n'y a pas que l'école, la responsabilité de l'éducation géographique étant aussi celle de la géographie comme science et des géographes comme professionnels de la discipline. »

**CETTE IDÉE DE CITOYENNETÉ EST DE PLUS EN PLUS INTÉGRÉE
DANS L'ACTION TERRITORIALE ET LE DISCOURS GÉOGRAPHIQUE.
EN QUOI LE PROJET DE CITOYENNETÉ INTERPELLE-T-IL
LES GÉOGRAPHES ?**

SYLVAIN LEFEBVRE : « La quête de citoyenneté dans une société – associée peut-être trop souvent à la quête de sens, à l'idée de projet de société et de démocratie – s'exprime d'abord à partir d'un point de vue, d'un angle défini. En géographie, l'étude des territoires offre cette possibilité. La démocratie, faut-il le rappeler, ne va pas nécessairement de pair avec les libertés individuelles et l'émancipation des collectivités. Être citoyen aujourd'hui pourrait bien passer par une redéfinition assez profonde des rapports sociaux et, chaque fois, l'espace, le lieu ou encore le territoire sont concernés. L'environnement mondial aujourd'hui peut être décodé de multiples façons, mais il ne représente sûrement pas un « univers démocratique » où une citoyenneté planétaire pourrait émerger à court ou à moyen terme. À une autre échelle, avec un déclin annoncé à maintes reprises sur toutes les tribunes, les États-nations persistent dans leurs structures et ne sont pas prêts de laisser leur place. Leur légitimité ne tient certes qu'à un fil, mais l'inertie du système qui les contient – le système international – rend difficile l'émergence de nouvelles légitimités territoriales. À cet égard, le retour des Villes États ou encore la naissance d'un gouvernement mondial restent des idées qui n'ont pas encore quitté les planches à dessin. Le renforcement d'une autonomie politique plus forte, la réunion de gouvernements locaux désormais globale sont autant de signes que les territoires bougent.

Prenons par exemple le nouveau concept de gouvernance territoriale qui table sur la maîtrise collective et consensuelle d'un territoire donné. Il introduit l'idée d'un équilibre des pouvoirs et des intérêts dans une collectivité, afin de permettre une participation citoyenne et une émancipation réelle des membres de cette collectivité. Or on peut interroger cette idée dans l'espace vécu, dans le quotidien des travailleurs, dans les disparités socioéconomiques croissantes, et ce, à toutes les échelles géographiques. Car qui définit vraiment les droits et les responsabilités de chaque membre ? Que se cache-t-il derrière l'idée qu'une gouvernance puisse s'exercer dans un contexte globalement consensuel ? Parce qu'elle est généralement confinée à un territoire, cette gouvernance intéresse la géographie. Les modalités de son émergence dans l'espace nous informent passablement sur les nouvelles recompositions politiques des territoires. Intégrer la pensée géographique au besoin de redéfinir et de réfléchir la citoyenneté du XXI^e siècle, voilà un défi qui pourrait bien renforcer la discipline ! »

MICHELLE DUBÉ : « Dans les 25 dernières années, une nouvelle prise de conscience a fait se concentrer les préoccupations vers l'impact des actions humaines sur les ressources naturelles (environnementales) et sur la restructuration des relations des territoires aux sociétés. La façon dont nous envisageons nos actions est déterminante pour le devenir de ces espaces et de ces collectivités. Afin de comprendre ces nouveaux enjeux, la géographie et les sciences de l'environnement établissent depuis longtemps des rapports étroits et complémentaires. Le géographe est un intervenant actif dans la compréhension des problématiques environnementales (perte des terres agricoles, pollution des cours d'eau, développement en zones inondables, répartition des ressources, etc.) et dans les décisions à prendre pour transformer les situations, de l'échelle locale à l'échelle planétaire. Cette conscience acquise au cours de sa formation en géographie lui permet d'exercer sa profession en fonction de deux objectifs qui rejoignent l'idée de citoyenneté sur un certain plan : comprendre les dynamiques territoriales et proposer des idées et des actions qui tiennent compte des formes de cohabitation possible entre l'Homme et la Nature. »

PENSEZ-VOUS QUE LES JEUNES GÉOGRAPHES SE SENTENT CONCERNÉS PAR DES DÉFIS DIFFÉRENTS ?

YANN ROCHE : « Je crois qu'il faut préalablement se poser la question de savoir s'il existe une catégorie spécifique que l'on pourrait désigner sous le nom de « jeune géographie ». Si oui, peut-on l'associer spontanément à la géographie pratiquée par les jeunes géographes ? Il me semble que les interventions des jeunes géographes dans les colloques ne permettent pas de créer une catégorie spécifique. Il ne paraît pas y avoir de conditions structurantes permettant de distinguer les travaux des jeunes géographes de ceux de leurs aînés. Les recherches présentées sont généralement représentatives de la diversité des domaines dans lesquels s'orientent les jeunes géographes. Il est peut-être un point qui peut représenter un dénominateur commun entre les jeunes géographes, c'est une appréhension plus marquée pour l'avenir de la géographie. »

CAROLE TARDIF : « En effet, les jeunes géographes sont inquiets : Y a-t-il un avenir pour les géographes ? Que font-ils en dehors de la carrière universitaire ? L'annonce idéal-type « Entreprise dynamique cherche géographe pouvant pallier à sa mauvaise compréhension du contexte socio-économique en mutation et pouvant apporter des éléments de solution constructive à diverses situations spatiales » ne paraîtra pas demain ! Mais au-delà de l'argument générationnel et devant les incertitudes de l'avenir, les « jeunes géographes » se questionnent et construisent ces

géographies dont on parle : scientifique, technologique, sociale, active, ces différents domaines sont le reflet de l'action du géographe dans la société, action qui consiste à analyser, informer et intervenir. L'emboîtement et la maîtrise de ces géographies deviennent alors indispensables au travail du géographe, fût-il jeune ou moins jeune ! »

© 2001 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Sainte-Foy, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.quebec.ca

Tiré de : *Géographie et société*, Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif (dir.), ISBN 2-7605-1090-5